

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

426081

LE MERCURE DE MAY 1722.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

LISTE DES LIBRAIRES qui debitent le Mercure dans les Provinces du Royaume, & dans les Pays étrangers.

Lyon, *chez* Plaignard, Libraire.
Montpellier, *chez les freres* Faures.
Toulouſe, *chez* la Veuve Tene.
Bayonne, *chez* Etienne Labottiere.
Bordeaux, *chez* la veuve Labottiere.
Charles Labottiere, vis à-vis la Bourſe. *ibid.*
Rennes, *chez* Vattar.
Nantes, *chez* Julien Maillard.
Saint Malo, *chez* la Mare.
Poitiers, *chez* Faucon.
Xaintes, *chez* Delpech.
Blois, *chez* Maſſon.
Orleans, *chez* Rouzeau.
La Rochelle, *chez* Desbordes.
Angers, *chez* Fourreau.
Tours, *chez* Gripon.
Caën, *chez* Cavelier.
Rouen, *chez* la Veuve Herault.
Le Mans, *chez* Pequineau.
Chartres, *chez* Feltil.
Châlons, *chez* Seneuze.
Troye, *chez* Boüillerot.
Rheims, *chez* Godard.
Beauvais, *chez* Aleau.
Abbeville, *chez* Dumeſnil.
Soiſſons, *chez* Courtois.
Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Sedan, *chez* Renaud.
Metz, *chez* Colignon.

Digitized by Google

Strasbourg, *chez* Doulseker.
Cologne, *chez* Meternik.
Francfort, *chez* J. L. Kœniq.
Berlin, *chez* Etienne.
Leipsic, *chez* Gledich.
Lille, *chez* Danel.
Bruxelles, *chez* Tserstevens.
Anvers, *chez* Verdussen.
La Haye, *chez* Rogissard.
Londres, *chez* du Noyer.

Le prix est 30 sols.



BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1813

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE *generale pour toutes choſes eſt à* M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST, Place de Cambray.

LE

Digitized by Google

LE

MERCURE

DE MAY 1722.

PIECES FUGITIVES en Vers & en Prose.

ODE SUR L'ETABLISSEMENT de la Religion Chretienne.

A M. L'EVESQUE DE SOISSONS.

QUEL feu dans mes veines s'allume,
Profane Apollon loin de moy,
La sainte ardeur qui me consume
Vient d'un Dieu plus puissant que toy,
De son amour fille immortelle,
Religion, soutiens mon zele,

Digitized by Google

Je vais celebrer dans mes vers,
De ta grandeur foible interprete,
Et ton triomphe & la défaite
Du sombre Prince des Enfers.

Que vois-je, le Tartare s'ouvre;
Le divin flambeau qui me luit,
A mes regards tremblans découvre
L'horreur de l'éternelle nuit;
L'Atheïsme & l'Idolatrie,
Nez du libertinage impie,
Sortent des antres tenebreux,
Du même gouffre tous les vices,
Les trahisons, les injustices
En foule sortent avec eux.

L'esprit altier d'indépendance,
Du plaisir l'attrait enchanteur:
L'humaine & stoïque prudence,
Mere orgueilleuse de l'Erreur,
La prévention indocile,
Tout paroissoit rendre inutile,
Ce que la foy pouvoit tenter,
Grand Dieu pour vaincre ces obstacles,
Il falloit les plus grands miracles
Ton bras va les faire éclatter.

Déja les Idoles se brisent,
Je vois les Temples renversez,
Les mortels eux-mêmes détruisent

Les

Digitized by Google

Les Dieux qu'ils avoient encenſez ;
Déja de l'un à l'autre Pole,
Tout marche, tout fléchit, tout vole
Sous les étendarts de la Croix,
Religion, quelles conquêtes,
Que tu ſoumets d'illuſtres têtes !
L'Univers entier ſuit tes loix.

Ces loix avoient-elles des charmes
A qui rien ne pût reſiſter :
Eſt-ce au bruit effrayant des armes
Que tu te plûs à les dicter ?
Employois-tu la violence,
Ou les attraits de l'éloquence,
Pour aſſujettir tous les cœurs ?
Eſt-ce par l'éclat des richeſſes,
A force de dons, de largeſſes,
Que tu te fis des Sectateurs.

Non, non, pour un ſi grand ouvrage,
Tu pris les plus vils inſtrumens,
Des hommes, mais dont le courage
Devoit affronter les tourmens ;
Foibles jadis, charnels, timides,
Maintenant Héros intrepides,
Pleins de l'eſprit qui fait les Saints,
Brûlans d'une ardeur magnanime,
Ils vont faire pâlir le crime
Sur le Trône des Souverains.

Digitized by Google

Tes plus incroyables myſteres
Sont crus du ſçavant faſtueux,
Tes maximes les plus auſteres
Triomphent du voluptueux;
Ce ne ſont plus de vains preſtiges,
Mais de veritables prodiges
Qui tiennent l'Univers ſurpris,
Les vents, les flots, le trépas même,
Reſpectent le pouvoir ſupréme
De ceux que ta main a choiſis.

Quelle triſte & lugubre image
Tout à coup vient frapper mes yeux,
Quels cris, quel horrible carnage!
Où vont ces tygres furieux?
Monſtres, que le Tartare enfante,
La foy des Chretiens triomphante
Brave notre impuiſſant couroux,
Leur ſang eſt un germe fertile,
Un périt, il en renaît mille;
Voilà tout l'effet de tes coups.

La mort a pour eux des delices,
Vierges, enfans, femmes, vieillards,
Aux plus effroyables ſupplices,
Viennent s'offrir de toutes parts;
Je les entends, chacun s'écrie,
Ah pourquoy n'ai-je qu'une vie
A ſacrifier au Seigneur;

Tyrans

Digitized by Google

Tyrans, vos menaces sont vaines,
Inventez de nouvelles peines,
Mourir pour son Dieu, quel bonheur!

Le sexe timide & fragile
De ce bonheur est si jaloux,
Qu'au milieu des tourmens tranquille
L'épouse anime son époux,
La sœur encourage le frere,
Le fils meurt aux yeux de sa mere,
Et loin d'en pousser un soupir,
Je la vois vraiment genereuse,
Se croire encore trop heureuse
D'être la mere d'un Martyr.

Romains, vantez-nous vos Scevoles,
Vos Scipions & vos Brutus,
Parlez, que vos Heros frivoles
Montrent d'aussi hautes vertus;
C'est dans le seul Christianisme
Qu'on trouve le pur heroïsme,
Celui dont Dieu même est l'autheur,
L'autre n'en a que l'apparence,
Ce n'est souvent qu'extravagance,
Vain orgueil, desespoir, fureur.

Religion, c'est à ta gloire
Que je consacre tous mes Vers,
Et je veux chanter ta victoire
Sur tant d'Heretiques divers;

Digitized by Google

Je peindray le Schiſme farouche,
L'œil en feu, l'écume à la bouche,
Cedant enfin à ton pouvoir,
Et contre tes dogmes ſublimes
Les portes des ſombres abîmes
Incapables de prévaloir.

De cette Religion ſainte
LANGUET rigide obſervateur,
Vertueux ſans faſte & ſans feinte,
De la foy zelé défenſeur,
J'oſe t'adreſſer cet ouvrage
De mon reſpect ſincere gage,
Daigneras-tu bien l'accepter?
Objet de l'eſtime publique,
Ton nom fait ton panegirique,
Je n'y pourrois rien ajouter.

Deviſe preſentée à M. Chollier, Prevôt des Marchands de la Ville de Lyon, ſur les grands exemples qu'il donne à M. ſon fils.

Un aigle qui dans le plus haut des airs encourage un jeune aiglon à ſuivre la route qu'il lui voit tenir. *Signo viam nato.*

Tranquille dans les airs j'affronte les orages,
Je vois ſous mes pieds les nuages,
Qui portent dans leur ſein la tempête & la nuit;

Du

Digitized by Google

Du feu de mes regards & du bruit de mon aîle,
Au même honneur j'appelle
Le courage naissant de l'Aiglon qui me suit.

Ces deux Pieces sont du P. de P. J.

RELATION de la Cavacade qu'a fait le Bailly Spinola, *Ambassadeur Extraordinaire de la Religion de Malte auprés de Sa Sainteté, lors de son Entrée publique à Rome le* 15 *Mars dernier.*

APRE'S que le Bailli Spinola, Ambassadeur Extraordinaire de Malte auprès de Sa Sainteté, eut reçu à la Vigne Rospiglioſe les complimens ordinaires de la part des Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, &c. & qu'il eut été averti par les Maîtres des Ceremonies, il s'achemina vers la Porte du Peuple, où il rencontra M. *Nicolo Giudice*, Majordome du Palais, qui lui fit le compliment de la part de Sa Sainteté.

Voici l'ordre que l'on a obſervé dans cette pompeuſe Cavalcade. D'abord parut un Poſtillon, ſuivi d'un Courier portant la Medaille aux Armes de Son Excellence,

Digitized by Google

enſuite ſuivoient deux Trompettes & un Timballier, ſeize Mulletiers en livrée avec leurs bonnets, ſur leſquels étoient brodées les Armes de l'Ambaſſadeur. Autant de Mulets portoient le bagage, & avoient de magnifiques Couvertures de velours cramoiſi, ſur leſquelles les mêmes Armes étoient relevées en broderie. Douze Eſtafiers, leur Doyen à la tête, les Gentilshommes de Son Excellence, le Maître d'Hôtel, &c. Deux Palferniers qui tenoient deux chevaux de main couverts de peaux de Tigre ſur un drap d'écarlate chamaré d'argent, deux Pages, l'Ecuyer, le Secretaire, &c. Immediatement après on vit paroître les deux Compagnies des Gardes-du-Corps de Sa Sainteté, nommées communément les Chevaux Legers, avec leurs Trompettes & leurs Officiers à la tête, elles étoient ſuivies de vingt-huit Eſtafiers de Cardinaux. Ils étoient montez ſur des Mules couvertes de houſſes violettes; chaque Eſtafier portoit le chapeau rouge de ſon Maître pendant ſur le dos. Après ceux-ci venoient environ cent Gentilshommes des Cardinaux, Ambaſſadeurs, Princes, &c. Trois autres Trompettes des Chevaux-Legers ſuivis des Ecuyers & Cameriers du Pape. Trente à quarante Chevaliers de Malte montez ſuperbement & ſuivis de leurs Eſtafiers.

Enfin

Digitized by Google

Enfin la Garde-Suisse de Sa Sainteté, ayant leurs Officiers à leur tête. Après les deux Maîtres des Ceremonies paroissoit à cheval M. l'Ambassadeur en habit de Campagne, ayant à ses étriers un More & huit Laquais. Il avoit à sa droite M. *Nicolo Gindice* Protonotaire Apostolique & Majordome de Sa Sainteté, & à la gauche M. *Pier Luigi Caraffa*, Archevêque de Lariſſe, Evêque Assistant & Secretaire de la *Propagande*, & sur les aîles deux Massiers du Pape, avec les masses d'argent, & vêtus comme ils ont coutume de l'être dans les Cavalcades solemnelles. Son Excellence étoit suivie de M. *Tomaso Cervini*, Archevêque de Nicomedie, qui est du nombre des Assistans au *Soglio*, & de plusieurs Officiers & Chapellains du Pape. La Cavalcade étoit terminée par trois beaux atelages de chevaux de Son Excellence, & par plusieurs autres des Cardinaux, Ambassadeurs, &c. Comme la nuit approchoit le Majordome du Pape fit trouver à la Fontaine de Treves un grand nombre d'Estafiers avec des flambeaux de cire blanche qui éclairerent cette magnifique Cavalcade jusqu'au Palais de l'Ambassadeur, où Son Excellence fit distribuer en abondance toute sorte de rafraichissemens à ceux qui l'avoient accompagné dans son Entrée.

Ceremonies

Ceremonies qui ont été observées à l'Audiance que le Pape a donnée au Bailli Spinola, *Ambassadeur; &c. le 23. Mars dernier.*

DEs le Dimanche matin le Pape avoit, selon la coutume, fait notifier par les Huissiers que le Lundi à l'heure accoutumée il tiendroit au Palais du Quirinal un Consistoire *Semipublic.* Ce que le premier Maître des Ceremonies notifia pareillement à Son Excellence. Le Lundi sur les dix heures du matin après avoir été averti par le même Maître des Ceremonies, M. l'Ambassadeur monta dans un superbe Carosse à deux chevaux. Il avoit à la gauche le Protonotaire Apostolique M. *Francesco Bichi*, & à la portiere du côté droit le Referendaire des Signatures M. *Vajo Maria de Vaio*, & dans les autres places les Avocats Consistoriaux. Autour du carosse marchoient à pied les Pages & les Estafiers en habits d'écarlate chamarrez de velours verd & de galons d'argent. Dans les trois autres Carosses de S. E. & dans plusieurs autres qui s'y étoient joints se distribua le nombreux cortege de plus de quarante Chevaliers de Malte, des Gentilshommes des Cardinaux, Ambassadeurs, Princes, &c.

Sa

Digitized by Google

Sa Sainteté étant pour lors au Consistoire avec les Cardinaux, les Maîtres des Ceremonies reçurent sur l'escalier l'Ambassadeur, qui toujours precedé de son Cortege, fut conduit dans l'appartement des Princes, où il se reposa jusqu'à ce qu'on vint l'avertir. Cependant le Pape après avoir donné audiance aux Cardinaux, & fait faire l'*Extra omnes*, tint un Consistoire secret, où furent proposées & preconisées plusieurs Eglises & Abbayes. Sur la fin du Consistoire les Maîtres des Ceremonies vinrent prendre M. l'Ambassadeur pour le conduire à l'Audiance du Pape, qui étoit assis sur son Trône, accompagné du Sacré College, de la Prelature & de la Noblesse. Son Excellence après les trois genuflexions ordinaires, & le baisement de pied, fit son Compliment en Italien, en presentant la Lettre du Grand Maître; Sa Sainteté la donna sur le champ au Secretaire des Brefs, afin qu'il la lût à haute voix. Pendant cette lecture l'Ambassadeur se tint à genoux dans le fond de l'enceinte que formoient les Cardinaux; avec l'Orateur, le Commandeur D. *Alessandro Justiniani*, Lieutenant du Grand Prieuré de Rome. La lecture finie l'Orateur Justiniani fit une Harangue Latine avec beaucoup de grace & d'aplaudissement. Le Secretaire des Brefs

Digitized by Google

lui répondit dans la même Langue ; après les Harangues M. l'Ambassadeur, sans faire de nouvelles genuflexions, mais saluant simplement les Cardinaux, s'avança vers le Trône, & baisa une seconde fois les pieds de Sa Sainteté, & toute la suite de Son Excellence fut admise à pareille ceremonie. Cela finit les Cardinaux Pamphile & Ottoboni, Assistans au *Soglio* ôterent l'Etolle à Sa Sainteté, qui se retira dans son appartement, après avoir donné sa benediction aux Cardinaux & à toute l'assemblée. S. E. ayant fait au Sacré College les complimens ordinaires, alla visiter le Cardinal Conti, frere de Sa Sainteté, & M. *Giorgio Spinola* Secretaire d'Etat, & s'en retourna à son Palais avec le même Cortege.

ELEGIE.

AGREABLES momens où l'amour de Silvie,
En de douces langueurs faisoit couler ma vie,
Flatteuse illusion qui ne peut revenir,
Ah ! pourquoi troublez-vous encor mon souvenir ?
De mes plaisirs passez mon ame possedée,
Du malheur qui me suit éloigne son idée ;

Et

Digitized by Google

Et pour une Inconſtante, helas! trop prevenu,
Je regrette les fers où j'étois retenu.
L'Amour combat pour elle; & quoique tout l'accuſe,
Dans le fond de mon cœur il lui trouve une excuſe.
Je crois dans mon erreur qu'eſclave du devoir,
Elle n'oſe à preſent s'expoſer à me voir,
Mais que ſa paſſion croiſſant dans le ſilence,
De ſes triſtes ennuis aigrit la violence;
Et la croyant en proye à des maux ſuperflus,
J'aime aſſez pour vouloir qu'elle ne m'aimt plus.

Dans quels égaremens te jette ta folie?
Plus que tu ne voudrois, la Cruelle t'oublie.
Loin de t'entretenir dans ces vains ſentimens,
Du joug qui t'accabloit peſe tous les tourmens;
Songe, ſonge à ce jour où ſa bouche parjure
Glaça tous tes tranſports par la plus noire injure;
Pourras-tu ſans horreur y penſer deformais?
„ Je n'aime plus, dit-elle, & n'aimerai jamais.
Cependant par quel crime as-tu pû lui déplaire,
Pour oüir cet Arreſt dicté par ſa colere?
Dans quel tems? Quand tu tiens un diſcours enflamé.
Pourquoi? tu l'adorois, elle t'avoit aimé.

Amour, dont je bravois la fatale puiſſance,
Mon cœur à mes tourmens reconnoît ta vengeance.

Digitized by Google

A couvert de tes coups, je riois des Mortels
Qui brûloient de l'encens au pied de tes Autels.
Tu m'as (pour m'imposer un plus rude esclavage)
Fais flechir les genoux devant une Volage ;
Tu triomphes. Helas ! rien n'eût pû me charmer,
Si j'avois pû la voir & ne la pas aimer.
Malgré moi, du Destin l'imperieux caprice
Du pouvoir de ses yeux rendit mon cœur complice.
Il me souvient du jour qu'à ma perte entraîné,
En esclave à son char je me vis enchaîné.
Je crois la voir encore, avec grace à la danse,
D'un pas lent ou leger en marquer la cadence.
Quel modeste enjoûment ! quel aimable soûris !
Que de naissans appas s'offroient aux yeux surpris !
Elle seule ignoroit le pouvoir de ses charmes.
Qui n'eût été contraint de lui rendre les armes ?
Dans ce même moment j'arrive, je la voi ;
Je brûlai, je peris, je ne fus plus à moi.

Depuis ce jour heureux (tourment de ma memoire)
A lui plaire, à l'aimer, je mis toute ma gloire ;
Et fixant par mes soins ses vœux irresolus,
Pour mon malheur, helas ! je parlai, je lui plûs.
Aussi-tôt que le jour cédoit à la nuit sombre,
Je volois auprès d'elle, à la faveur de l'ombre.
Par de secrets détours furtivement conduit,

Chez

Digitized by Google

Chez elle quelquefois je me suis introduit :
Momens d'autant plus chers que notre intelligence
De nos cruels Argus trompoit la vigilance !
L'obscurité propice à ma pressante ardeur
Diminuoit un peu sa timide pudeur ;
Et sa bonté sensible à ma perseverance
Nourrissoit mon amour d'une douce esperance.
Si sur de faux soupçons un jaloux mouvement
Mêloit quelque amertume à mon contentement,
Par un sourís flateur dissipant mes allarmes,
D'une main caressante elle essuyoit mes larmes,
Je revenois content. Sur ses trompeurs discours,
Crédule, je fondois le repos de mes jours.
„ En vain de mes Parens l'injuste tyrannie
„ Trouble de nos plaisirs la douceur infinie,
„ Disoit-elle : on nous peut desormais separer,
„ Mais quoiqu'absens, nos cœurs sçauront se
„ rencontrer.
„ Si tu répons toujours à ma tendresse extrême...
Perfide, ah ! doutez moins de moi que de vous-même.
Bientôt de ces fermens perdant le souvenir,
De votre ame à jamais vous allez me bannir.

Confus, desesperé de ce mortel outrage,
Il s'éleve en la mienne une jalouse rage.
Que ne puis-je en aimer une autre en mon courroux ?

Mais

Digitized by Google

Mais je ne trouve, helas ! rien d'aimable que vous.
J'ai beau fuir votre vûe ; une ardeur insensée
Toujours vers votre image égare ma pensée.
Après mille sermens d'oublier vos attraits,
Je ne puis qu'oublier les sermens que j'en fais.
J'ay crû dans ma fureur que pour une inhumaine
J'avois eu trop d'amour pour n'avoir pas de haine,
Mais j'ai bien-tôt senti par un tendre retour
Que je haïssois trop pour n'avoir plus d'amour,
Le cœur plus que jamais rempli de ce que j'aime,
Je cherche, helas ! je cherche à me haïr moi-même.
Dans l'état déplorable où vous m'abandonnez
A des pleurs éternels mes yeux sont condamnez ;
Cependant à mes vœux bien que tout soit contraire,
Je me fais un plaisir de souffrir pour vous plaire ;
Rien ne peut m'affranchir de votre injuste loi,
Et je suis trop à vous pour être encore à moi.

DISSERTATION

Digitized by Google

DISSERTATION HISTORIQUE sur le Titre de Prince des Asturies, avec les noms des Princes & des Princesses qui l'ont porté, & les ceremonies qui s'observent dans leur Proclamation ; Par M. l'Abbé de Vayrac.

Depuis le Mariage de Mademoiselle de MONTPENSIER, avec le SERENISSIME PRINCE DES ASTURIES, cet auguste Titre est devenu si precieux & si interessant pour nous, qu'on a cru ne pouvoir rien presenter au Public qui lui fût plus agreable que cette Dissertation, dans laquelle il verra non seulement l'époque de l'établissement d'une Dignité à laquelle le droit de succeder à la seconde Couronne de l'Univers est attaché, mais même le nombre des Princes qui l'ont possedée, & les ceremonies qui s'observent à leur proclamation.

Anciennement la Couronne d'Espagne étoit élective, & les enfans des Rois n'y pouvoient pretendre que par le concours unanime des suffrages des Prelats, des Grands & des Peuples legitimement assemblez en pleins Etats ; mais comme le nombre des pretendans étoit presque toujours fort considerable, & que chacun formoit son parti pour parvenir au Trône, les brigues, les cabales & les divisions devinrent si frequentes & si funestes à l'Etat, que pour éviter les malheurs qui le menaçoient d'une ruine

Digitized by Google

ruine prochaine, il fut determiné par une loy fondamentale de la Monarchie, que tandis qu'il y auroit des Princes ou des Princesses du Sang Royal, il ne seroit plus permis aux Peuples de se choisir un Roy, comme ils avoient accoutumé de faire, & que la Couronne seroit successive de Pere en Fils.

Les Auteurs ne conviennent pas du temps auquel l'Ordre successif fut établi; Covarruvias, l'un des plus grands Jurisconsultes que l'Espagne ait produit, dit après Molina, que depuis le Roy *Pelage*, c'est à dire depuis le huitiéme siecle, les ainez des Rois ont succedé à la Couronne, sans que cette disposition ait été intervertie ni alterée que par la violence, l'oppression ou la tyrannie: *Melina probat majoratus in Regni Hispaniarum successione, praecisam observationem in Rege Pelagio principium obtinuisse, & ab illo Rege Regnum Hispania à Patre in Filium natu majorem ita semper derivatum esse, ut nunquam variatum eo fuerit, nisi quando vis aliqua, oppresso jure, aboliteque consuetudine tyrannicè invaluit.*

Camille Borel, dont les Décisions ne sont gueres moins respectables que celles des deux graves Auteurs qu'on vient de citer, est dans le même sentiment, & s'explique en ces termes: *Statim ferè post Pelagium Castellana Reipublica Regnum ipsis Regum primogenitis in hunc usque diem delatum est.*

Cependant, quelque respect que j'aye pour les Décisions de ces grands hommes, je ne sçaurois me determiner à les adopter, d'autant qu'outre que plusieurs celebres Historiens refusent au valeureux Pelage la qualité de Roy, nous trouvons depuis lui plusieurs élections, & par les monumens les plus authentiques de l'Histoire, nous voyons clairement que ce ne fut que dans le

Digitized by Google

le onziéme siecle sous le Regne d'*Alfonse* III, surnommé le *Grand*, que l'usage de perpetuer la Couronne dans la famille Royale, fut introduit en faveur des aînez des Rois, auxquels on donna le nom d'*Infants*, sans autre titre qui les distinguât des Cadets; que l'épithete de *Premiers*, ou d'*Heritiers*. Mais en 1388 le Titre de *Prince des Asturies* fut introduit, & comme c'est un des plus memorables évenemens de l'Histoire d'Espagne, & qui influë le plus dans la forme du Gouvernement, nous avons estimé necessaire de le rapporter tout au long.

Pierre, surnommé le *Cruel*, ayant succedé à la Couronne de Castille par la mort d'*Alfonse* XI son pere, signala le commencement de son Regne par tant de cruautez, qu'il devint un objet d'horreur & d'execration dans l'esprit de ses Peuples. C'étoit un monstre, qui ne respiroit que le sang & le carnage, & qui n'étoit jamais plus content, que lors qu'il abattoit la tête de quelque innocent; le sang Royal ne lui coûtoit pas plus à répandre, que celuy du plus vil de tous ses Sujets, comme il parut dans la mort déplorable de *Blanche* de *Bourbon* sa femme, qu'il immola à son impudicité, pour avoir plus de liberté d'entretenir un commerce infame qu'il avoit depuis long temps avec Dona *Marie* de *Padilla* sa concubine, ce qui irrita si fort tous les Castillans, que pour venger le meurtre de cette grande Princesse, dont ils respectoient le merite & les vertus, ils formerent contre ce barbare une conspiration qui coûta la vie à bien du monde; car comme cet insensé consultoit plutôt sa fureur que ses veritables interests, au lieu de tâcher de gagner par une sage politique *Pierre* IV Roy d'*Aragon*, qui favorisoit les Mécontens de Castille, il lui declara brusquement la guerre; de sorte que pendant qu'il

chamailloit

chamailloit avec l'Aragonois, *Henry* son frere bâtard fut proclamé Roy.

Au bruit d'un évenement si extraordinaire, une multitude innombrable d'Officiers & de Soldats reformez, qui vivoient de brigandage, & qui avoient tout à craindre de la rigueur des Loix, coururent en foule se ranger sous les étendarts de *Henry*, qui les reçut très favorablement, & avec ce secours il entra en Castille en 1366. A son arrivée toutes les Villes lui prêterent serment de fidelité, & lui fournirent de si puissans moyens pour faire tête à Don *Pierre*, que ce malheureux Prince voyant le danger qu'il couroit de demeurer parmi des Sujets que ses cruautez avoient portez à la revolte, prit le parti de s'enfuir en diligence, & de se refugier en *Aquitaine*, où après avoir ramassé une puissante armée, il repassa en Espagne, resolu de périr ou de recouvrer son Royaume. Don *Henry* qui ne s'attendoit pas de le voir si-tôt de retour en si bonne compagnie, fut attaqué au dépourvû, battu, & contraint de se sauver en France.

Si Don *Pierre* eut fait attention que ses inhumanitez & les desordres de sa vie lui avoient déja fait perdre l'amour de ses Peuples & la Couronne, il auroit tenu une conduite toute opposée à celle qui l'avoit plongé dans de si grands malheurs; mais comme il ne consultoit que ses passions, il parut aussi cruel & aussi furieux après son rétablissement, qu'il l'avoit été auparavant: tellement que ses Sujets ne pouvant plus soutenir le poids accablant de ses violences, se souleverent de nouveau.

Don *Henry* qui se tenoit toujours en France, en attendant d'avoir assez de forces pour aller prendre sa revanche contre son frere, après avoir formé un Corps de Troupes très considerable, partit en diligence pour la *Castille*, où

il

il fut reçû très-favorablement de la part des Peuples, & eut de si grands avantages sur Don *Pierre*, qu'il le contraignit de se refugier en *Aquitaine* pour la seconde fois, après quoi il convoqua les Etats Generaux à *Burgos*, & y fit reconnoître Don *Jean* son fils pour heritier des Couronnes de *Castille* & de *Leon*.

Pendant que ce Prince se donnoit tant de mouvemens pour s'affermir sur le Trône, Don *Pierre* ne negligeoit rien à *Bourdeaux* pour y remonter, en quoi il trouvoit de grandes difficultés de la part du Prince de *Galles*, qui malgré l'azile favorable qu'il lui avoit procuré, trouvoit que si d'un côté il lui étoit glorieux de secourir un Roy détrôné par un usurpateur; d'un autre côté il lui étoit honteux de se declarer le protecteur d'un barbare odieux à tous les Princes Chretiens, & dans les interests duquel on ne pouvoit guere entre sans se rendre coupable d'une partie de ses crimes.

L'irresolution du Prince de *Galles* mettoit Don *Pierre* au desespoir; mais elle ne le rebuta pas entierement, & comme il étoit le plus rusé de tous les hommes, il réveilla adroitement l'antipatie des Anglois contre la Nation Françoise, & rendit *Edouard* jaloux de la gloire immortelle que *du Guesclin* avoit acquise en Espagne. Non content de cela, il fit passer cette même émulation dans le cœur de Jean *Chandos*, Connêtable de Guyenne, & rival de *du Guesclin*, mit par ses presens le reste de la Cour dans son parti; & enfin, joignant l'interest à la gloire, il fit des propositions si avantageuses au Prince de *Galles*, que le Roy d'Angleterre consulté par son fils, lui ordonna de les accepter; tellement qu'il fut convenu que Don *Pierre* payeroit l'armée à ses dépens durant toute l'expedition, qu'il donneroit la Ville de *Soria* avec tout son

Digitized by Google

Territoire à *Chandos*; & que le Prince de *Galles* retiendroit pour lui la Province de *Biscaye*, pour la réunir à perpetuité à la *Guyenne*. L'amour même agit de concert pour favoriser les interests du Prince Castillan; car le Duc de *Lancastre*, frere du Prince de *Galles*, étant arrivé à Bordeaux avec des Troupes, devint éperduëment amoureux de l'Infante Doña *Constance*, fille de Don *Pierre*, & la demanda en mariage pour prix du service qu'il s'offrit de rendre à ce Prince pour le rétablir sur son Trône. Non seulement elle lui fut promise, mais même elle fut laissée à Bordeaux pour gage de la foy jurée.

Ces mesures étant prises, le Prince de *Galles* mit sur pied une armée de 30000 chevaux & de 40000 hommes de pied, commandée par les plus grands Capitaines de l'Europe; sçavoir, le Duc de *Lancastre*, Don *Jaymé* Roy de *Mayorque*, les Comtes d'*Armagnac*, d'*Albret*, de *Perigord*, & de *Cominge*, le brave *Chandos*, & une foule innombrable de Noblesse suivirent le Prince de *Galles*, dont le nom seul sembloit estre garant de la victoire.

Au bruit de cette marche, Don *Henry*, qui jusqu'à lors s'étoit flatté qu'aucun Prince Chretien ne voudroit entreprendre la deffense d'un Prince aussi odieux que l'étoit Don *Pierre*, ne fut pas sans inquietude: cependant il ne perdit pas courage, & comme ses Troupes étoient presque égales en nombre à celles de ses ennemis, il s'avança vers les frontieres de son Royaume pour en deffendre l'entrée à son Competiteur, avec d'autant plus de facilité, que Don *Carlos* Roy de *Navarre* avoit fait un Traité avec lui, par lequel il s'engageoit de refuser à Don *Pierre* le passage par ses Etats, qu'il ne jugea pourtant à propos d'executer par la crainte qu'il eut

d'irriter

Digitized by Google

d'irriter contre lui le Prince de *Galles*, dont il redoutoit la puiſſance; de ſorte que l'armée des Confederez n'ayant trouvé aucune reſiſtance de la part des Navarrois, s'alla camper dans la Province d'*Alava*, ſi près de celle de Don *Henry*, qu'elle n'en étoit ſeparée que par une paliſſade.

Pluſieurs raiſons vouloient que Don *Henry* évitât d'en venir aux mains avec ſes ennemis. *Du Gueſclin* & preſque tous les Officiers Generaux, firent tous les efforts imaginables pour porter ce Prince à temporiſer, conformément aux avis qu'ils avoient reçus de *Charles* V Roy de France, qui par ſa ſageſſe & par ſa politique avoit remporté plus de victoires de ſon Cabinet, que tous ſes predeceſſeurs à la tête des Armées. Cependant toutes leurs repreſentations ne purent rien gagner ſur l'eſprit de Don *Henry*, qui craignoit qu'en refuſant le combat il donneroit des marques de foibleſſe qui intimideroient ſes peuples, dont la plûpart deteſtoit à la vérité la cruauté de Don *Pierre*, mais qui ne laiſſoit pas de conſerver encore quelque affection pour lui, tant le nom de Roy eſt reſpectable, lors qu'il eſt acquis legitimement, & qu'il eſt ſoutenu par une puiſſance auguſte. Enfin, la Nobleſſe qui avoit embraſſé ſon parti, demandoit le combat, & il étoit d'autant plus dangereux de laiſſer rafroidir ſon zele, que quelques uns avoient déja demandé aſſez fierement, depuis quand on eſtimoit les Eſpagnols inferieurs aux Anglois & aux Gaſcons.

Le Prince de *Galles* ravi de la reſiſtance de Don *Henry*, fit une action qui paroiſſoit n'avoir d'autre principe que l'humanité & une loüable politeſſe, mais qui dans le fond cachoit une politique rafinée. Il écrivit à ce Prince, & dans ſa Lettre il lui repreſentoit toute l'horreur qu'on doit

Digitized by Google

avoir de la rebellion, & la fidelité inviolable que les Sujets doivent à leur Souverain : il lui faisoit connoître qu'il avoit trop suivi les mouvemens de son ressentiment, & qu'il avoit oublié son devoir en souffrant que des rebelles lui eussent defferé le nom de Roy, auguste & respectable, quand il est soutenu d'un legitime droit, mais odieux & mépriſable quand on ne le doit qu'à la révolte & à l'usurpation. Il l'exhortoit ensuite de le quitter, & offroit de se rendre Mediateur entre le Roy son frere & lui, sur les differens qui pouvoient les avoir divisez. Il finissoit en l'assurant que le seul desir d'épargner le sang humain l'engageoit à faire la démarche de lui écrire, puisque son Armée étoit si puissante & si aguerie, qu'il ne doutoit pas un moment de la victoire. Le dessus de la Lettre étoit *à Don Henry Comte de Tranſtamare.*

Malgré toutes ces belles apparences de politesse & d'humanité, Don *Henry* reconnut d'abord tout le venin qu'elles cachoient, & la réponse qu'il fit sur le champ ne fut pas moins artificieuse que la Lettre. Il ne répondit au Titre de *Comte de Tranſtamare* que le Prince lui avoit donné, qu'en prenant le nom de *Roy*, qu'il disoit ne devoir ni à l'ambition, ni à la vaine gloire, ni à l'usurpation, mais à la seule necessité de prendre les armes pour venger la mort de sa mere & de ses freres que Don *Pierre* avoit inhumainement immolez à sa fureur, & pour deffendre les jours de sa femme & de ses enfans ; qu'il ne s'étoit rendu qu'aux cris de la Nation oppressée par les cruautez d'un Prince denaturé ; qu'il étoit prêt de descendre du Trône si le bien de l'Etat le demandoit, mais que les Loix divines & humaines ne lui permettoient pas d'entrer en accommodement avec un barbare, un perfide, un cruel encore teint du sang de la

Reine

Digitized by Google

Reine sa femme, & de tous les Princes de la famille Royale. Au reste il finissoit en s'excusant envers le Prince de *Galles* de ne pouvoir répondre à ses bonnes intentions, en lui témoignant une estime toute particuliere, & en lui laissant entrevoir que la victoire ne seroit pas si facile à emporter que les Anglois se le vouloient persuader, & qu'il l'attendoit de pied ferme.

Le lendemain qui étoit le troisiéme Avril de l'année 1367, les deux Armées se joignirent, & il se donna une des plus sanglantes batailles dont on eut encore entendu parler, & dont les commencemens tournerent a la gloire des deux partis, par des actions de valeur dignes de l'immortalité; mais sur la fin la victoire se declara en faveur des Anglois, *du Guesclin* fut fait prisonnier, de même que la plus part des Officiers Generaux, les autres furent taillez en pieces, les débris de ceux qui éviterent la mort ou la prison, se retirerent en desordre, & Don *Henry* ne put sauver sa vie qu'en fuyant à bride abattuë vers *Naxera*, où son cheval s'étant rendu, un Gentilhomme nommé Don *Ruiz Fernandez* de *Baona*, lui donna le sien pour se retirer en diligence en Aragon, d'où il écrivit à sa femme de le venir joindre en France avec leurs enfans, n'estimant pas qu'il dût se fier au Roy d'Aragon. Il fit tant de diligence, qu'en peu de temps il se rendit à *Foix*, où le Comte de ce nom se fit une gloire de contribuer à reparer l'injustice de la fortune, en fournissant à ce Monarque infortuné un équipage magnifique, & en lui donnant de l'argent pour continuer sa route vers *Toulouse*, où le Duc d'*Anjou*, frere du Roy de France & Gouverneur de *Languedoc*, le reçut avec de grandes demonstrations d'une sincere amitié, & l'assura de tout

Digitized by Google

le secours qu'il pouvoit attendre du Roy son frere.

Don *Pierre* se voyant retabli sur le Trône, fit venir de *Bordeaux* les Infantes ses filles, & réitera au Prince de *Galles* ses magnifiques promesses ; mais bien loin d'en venir aux effets, il differoit de jour en jour, sous differens pretextes la payement des Montres qui étoient duës à l'armée. Le Prince de *Galles* qui étoit tombé malade à *Valladolid*, indigné du mauvais procedé d'un Prince ingrat & perfide, fit tant d'instances, que ses Troupes reçurent quelque argent ; mais quand il fut question de se mettre en possession de la *Biscaye*, conformément au Traité qui avoit été conclu entre lui & Don *Pierre*, les Etats de la Province, à l'instigation de ce fourbe, s'y opposerent. A la verité le Prince de *Galles* auroit pû se faire rendre justice les armes à la main, mais venant à considerer qu'il compromettroit sa reputation s'il donnoit occasion de dire dans le monde qu'il avoit servi un Prince détrôné comme un mercenaire ; il abandonna ses pretentions, & s'en retourna en Guyenne, reconnoissant trop tard que la gloire qu'on acquiert en servant un Prince injuste, n'est jamais bien pure, parce qu'elle participe en quelque maniere à son iniquité.

Don *Pierre* ravi d'être delivré d'un Prince qui lui étoit à charge, parce qu'il lui étoit trop redevable, s'abandonna tout entier au desir de se venger de ceux qui avoient suivi le parti de son frere, dont il fit mourir la plus grande partie, & se rendit plus detestable qu'il ne l'avoit jamais été par ses cruautez & par les impôts dont il accabla ses Sujets.

Tandis qu'il se faisoit des ennemis de gayeté de cœur au dedans de ses Etats, Don *Henry* n'oublioit rien pour lui en susciter au dehors.

Il

Il portoit toujours le nom de Roy, & faisoit voir une fermeté au dessus de ses malheurs. Quoi que Don *Pierre* n'ignorât pas les démarches de son frere, il ne pouvoit pas se persuader qu'il pût jamais mettre sur pied une Armée capable de lui venir encore disputer le Trône, en quoy il se trompa; car d'un côté le Roy de France lui fit present de 50000 livres, qui en ce temps-là étoient une grosse somme: le Duc d'*Anjou* lui fournit 2000 hommes entretenus pour un an, & le Pape *Urbain* V, qui faisoit sa residence à *Avignon*, lui permit de s'emparer de tous les fonds des Marchands de cette Ville, dont il se rendit garant sur la parole que Don *Henry* lui donna de payer dans un certain temps le principal & les interests.

Les Rois d'Aragon & de Navarre qui craignant le ressentiment de Don *Henry*, en cas qu'il remontât sur le Trône, s'engagerent par des Traitez secrets à lui donner passage par leurs Etats; de sorte que ce Prince plein d'esperances flateuses s'avança à grandes journées vers les Pyrenées, avec dix mille hommes seulement, armée bien foible pour conquerir un si puissant Royaume, mais suffisante contre un Roy detesté de tous ses Sujets.

A peine parut il dans la vieille Castille, que *Calahorra* & *Burgos* lui ouvrirent les portes; toute la Noblesse se joignit à lui, les Peuples s'émurent en sa faveur: peu de jours après *Leon* & *Valladolid* suivirent l'exemple de *Calahorra* & de *Burgos*; *Madrid* le reçut à bras ouverts: en un mot son party se grossit tellement, que Don *Pierre* qui s'étoit refugié dans *Tolede*, fut obligé d'en sortir pour aller au devant d'un secours de *Maures* qu'il avoit mandié, laissant à son ennemi par sa sortie la facilité d'en former le siege, qu'il tenta vainement de faire lever.

Digitized by Google

Don *Henry* qui avoit des espions jusques dans la Tente de ce malheureux Prince, ayant appris qu'il s'avançoit vers son Camp avec 4000 hommes, pour tâcher de lui couper les vivres, ou de lui enlever quelque quartier, laissa la conduite du siege à l'Archevêque de Tolede, qui s'étoit venu ranger de son parti, & alla se poster entre son ennemi & *Carmone*, dans le dessein de le combattre. A son arrivée plusieurs Officiers & Soldats de l'armée de Don *Pierre* s'allerent joindre à lui, & pour comble de bonheur *du Guesclin* pour qui le Roy de France avoit payé cent mille livres de rançon, arriva dans son Camp avec deux mille hommes de secours ; de sorte que Don *Pierre* fut comme enveloppé, & *du Guesclin* qui sçavoit profiter de tous ses avantages, le fit attaquer brusquement à quelques milles de *Montiel*. Don *Pierre* soupira de douleur d'avoir si mal pris ses mesures, mais il ne s'oublia pas. La bataille fut d'autant plus sanglante, que le nombre des combattans étoit petit, & qu'il n'y en eut presque aucun qui ne combattit. Une espece de fureur animoit Don *Pierre*, & il se jettoit comme un foudre dans les endroits les plus perilleux. Don *Henry* soutenu d'une veritable valeur, ayant pour lui le plus grand nombre, & certain de plusieurs ressources, conserva tout son sang froid, & donna ses ordres avec toute la presence d'esprit que l'importance de l'occasion le demandoit. *Du Guesclin* le seconda parfaitement, & tous les Chefs se porterent avec tant de valeur, qu'on auroit dit que chacun d'eux avoit une Couronne à disputer. Le combat dura trois heures avec un avantage presque égal ; mais au bout de ce temps-là les *Maures* ayant plié, la victoire parut aux yeux de Don *Henry*. On doit cette justice à Don *Pierre*, qu'il rétablit

trois

Digitized by Google

trois fois son Armée, mais à la quatriéme ayant vû tous les siens en déroute, il fut obligé de se sauver dans *Montiel*, où il y avoit un Château bâti sur le penchant d'un rocher, qu'on estimoit imprenable.

Don *Henry* attentif à ce que ce Prince devenoit, marcha sur ses pas & l'investit. Comme c'étoit là un coup de partie, il entoura la Ville & le Château, & fit venir des troupes pour remplir les lignes de circonvallation pour empêcher que personne ne sortit de la Place, resolu de lever plutôt le siége de *Tolede*, que de perdre l'occasion de se saisir de la personne de son ennemi. Don *Pierre* qui ne s'étoit jetté dans *Montiel* que dans l'esperance que Don Martin de *Cordouë*, qu'il avoit laissé à *Carmone*, le viendroit dégager, se voyant frustré dans son attente, & reduit à la derniere extremité faute de vivres, fit proposer une Conference à *du Guesclin* par Don Martin de *Sanabria*, qui lui offrit deux cens mille pistoles, s'il vouloit procurer au Roy le moyen de se sauver. Le General François ne parut pas éloigné de ce qu'on lui proposoit, & il laissa *Sanabria* dans cette esperance. Mais comme il n'étoit pas capable d'une telle lâcheté, il instruisit aussi-tôt Don *Henri* de ce qui se passoit, & ils resolurent entre eux, que *du Guesclin* assigneroit une heure à Don *Pierre* pour sortir de *Montiel* sur sa parole, & venir à un endroit d'où il seroit aisé de s'évader. L'heure marquée Don *Henri* se rendit armé dans la tente de *du Guesclin*. Don *Pierre* ayant pris ses armes, suivi seulement de Don Rodrigo, de Don Ferdinand de *Castro*, & de Don Diego d'*Oviedo*, descendit jusqu'à l'endroit où *du Guesclin* & les siens s'étoient avancés. *Du Guesclin* n'eut pas plutôt apperçu Don *Pierre* qu'il dit assez haut, *Il est tems de picquer*. A ces mots Don *Pierre* voulut

Digitized by Google

monter à cheval, mais les gens de *du Guesclin* l'en empêcherent, & le conduisirent à la Tente de ce General, comme si ç'eût été le chemin par où il devoit aller. Il y trouva Don *Henry*, du Guesclin & plusieurs autres personnes armées. Alors il soupçonna d'être trahi, & se repentit d'avoir tenté une si perilleuse negociation, mais il n'étoit plus tems de reflechir sur la faute qu'il avoit faite. Cependant les deux freres ne se reconnoissoient point, parce qu'il y avoit plus de dix ans qu'ils ne s'étoient vûs. On montroit Don *Pierre* à Don *Henri*, sans qu'il comprit encore que c'étoit lui. Don *Pierre* ayant jugé par les defferences qu'on rendoit à Don *Henri* que c'étoit son Rival, ou peut-être ayant achevé de le reconnoître, s'écria tout à coup YO SOY EL REY, c'est à-dire, *Je suis le Roy*. Alors Don *Henri* tira son Poignard, se jetta sur son frere, & l'en frappa au visage. Le jour paroissoit à peine pour éclairer ce combat, & les personnes des combattans étoient si respectables, qu'aucun des Spectateurs ne s'ingera de s'y mêler. Don *Pierre*, qui étoit le plus fort, jetta Don *Henri* par terre, & tomba lui même, mais ayant pourtant le dessus. Dans cette occurence *du Guesclin*, craignant que Don *Henri* ne fut accablé par son frere, qui le pressoit vivement, cessa d'être indifferent, & se joignit aux combattans avec quelques autres, comme s'il eût voulu les separer, mais dans le fonds pour donner à Don *Henri* le moyen de gagner le dessus, dont il profita si avantageusement, qu'il plongea son Poignard dans la gorge de Don *Pierre* à diverses repriſes. Ainsi perit le plus cruel, le plus inhumain, le plus sanguinaire, & le plus injuste Prince que l'Espagne ait vû sur le Trône, & Don *Henri* se vit par sa mort paisible possesseur des Couronnes de Castille & de Leon, non pas peut-être que sa gloire ne reçût

quelque

Digitized by Google

quelque atteinte de ces dernieres circonstances.

Aussi-tôt la Ville & le Château de *Montiel* lui ouvrirent les Portes ; peu de tems après *Tolede*, *Seville* & toutes les Provinces, à la reserve de la *Galice* se soumirent à lui. A ces tristes nouvelles les amis de Don *Pierre* se hâterent de conduire les Infantes ses filles à *Bordeaux*, où le Duc de *Lancastre*, toujours amoureux de l'aînée, ainsi qu'il a été dit, l'épousa solemnellement, dans l'esperance de pouvoir monter sur le Trône de son Beau-pere, dont il se voyoit en état de faire revivre les droits legitimes. Il prit le nom & les Armes de Roy de *Castille* & de *Leon* ; cependant Don *Henri* montoit sur le Trône regretté de tous ses Sujets, dont il laissa Don *Jean* son fils heritier, aussi bien que de ses vertus, avec lequel le Duc de *Lancastre* eut une longue & sanglante guerre, dans laquelle les Portugais, irreconciliables ennemis des Castillans, prirent parti en faveur des Anglois, ausquels ils faciliterent le moyen d'innonder toute la Castille.

Il faut demeurer d'accord qu'à juger du droit des Parties selon les Loix fondamentales de la Monarchie, celui du Duc de *Lancastre* étoit incontestable, puisque la Couronne étoit successive, & que Doña *Constance* sa femme étoit fille aînée de Don *Pierre*, dont les cruautez de son pere ne pouvoient pas la priver. Mais Don *Jean* étoit en possession, & adoré de ses Sujets, qui protestoient qu'ils verseroient jusqu'à la derniere goute de leur sang pour soutenir sa domination, tellement que le Duc de *Lancastre* fut contraint de ceder à la puissance de son ennemi, & d'abandonner toutes ses prétentions, à condition que la Princesse *Catherine* sa fille unique épouseroit l'Infant Don *Henri* fils aîné du Roy Don *Jean*, & qu'on érigeroit en faveur de ce mariage les *Asturies* en Principauté, dont

Digitized by Google

on assureroit pour toujours le titre & le nom à l'heritier presomptif de la Couronne de Castille à l'imitation des Anglois, qui appelloient le fils aîné du Roy d'Angleterre *Prince de Galles*, sur quoy les Historiens remarquent que de la même maniere que cet usage s'introduisit en Angleterre en 1256. à l'occasion du mariage du Prince *Edoüard*, fils aîné du Roy *Henri* III. avec Doña *Eleonor* Infante de Castille, celui d'appeller le fils aîné du Roy de Castille *Prince des Asturies*, fut établi en 1388. à l'occasion du mariage de l'Infant Don *Henri* avec la Princesse *Catherine* d'Angleterre.

Il paroîtra peut-être surprenant que les *Asturies* étant un des plus petits Etats de tous ceux qui composent la Couronne de Castille, on en ait donné le nom à titre de *Principauté* aux fils aînez des Rois, preferablement à tant d'autres incomparablement plus considerables. Mais le sçavant Don Louis de *Salazar* dans son Traité des *Dignitez Seculieres*, dit que ce fut en consideration de ce que les *Asturiens*, après l'invasion des *Maures*, furent les premiers qui eurent un Roy, & qu'ils porterent les premiers coups à ces ennemis irreconciliables de la Patrie & de la Religion.

Après que tous les differens qui étoient entre le Roy Don *Jean* & le Duc de *Lancastre* furent terminez, qu'on eut assigné à la Princesse Doña *Constance* femme du dernier, de trés gros revenus sur les plus opulentes Villes de Castille, le Prince Anglois quitta le nom de Roy, envoya la Princesse sa femme en Castille pour prendre possession des Terres qui lui avoient été assignées, & mener la jeune Princesse leur fille à l'Infant Don *Henri*, qui fut fait *Prince des Asturies* de la maniere suivante.

Le Roy Don *Jean* convoqua les Etats Generaux

Digitized by Google

saux du Royaume à *Birbiesca*, petite Ville de la vieille Castille, où après avoir fait dresser un superbe Trône, il y fit monter l'Infant Don *Henri* son fils, & s'étant approché de lui, le couvrit d'un Manteau, lui mit un Chapeau sur la tête, le baisa, & d'un ton de voix assez élevé pour être entendu de toute l'assemblée, l'appella PRINCE DES ASTURIES, & ordonna à tous ses Sujets de le reconnoître pour tel, après quoi il fit faire une Loy fondamentale de l'Etat, par laquelle il fut determiné qu'à l'avenir tous les fils aînez porteroient ce titre, qui de plein droit leur acquerroit la succession de la Couronne.

Quelque tems après la Duchesse de *Lancastre* arriva avec la Princesse sa fille, dont le mariage avec Don *Henri* I. *Prince des Asturies* fut celebré à *Palencia*, & la consommation en fut differée pour sept ans, à cause de la grande jeunesse des nouveaux mariez. Toute l'Espagne fut ravie qu'une alliance heureuse eût étouffé les Guerres Civiles dont la Monarchie étoit embrasée, & vit avec respect la fille & la petite fille du Roy Don *Pierre*, tant il est vrai que le sacré caractere de la Royauté, se fait sentir interieurement dans le cœur des Sujets indépendamment des qualitez personnelles du Prince.

Don *Henri* fut donc le premier Infant qui prit le titre de *Prince des Asturies*, & aprés avoir été proclamé Roy sous le nom de *Henri* III. surnommé l'*Infirme*, il eut un fils nommé *Jean*, qui fut proclamé Prince des Asturies en 1405, & reconnu Roy aprés la mort de son pere, qui arriva l'année suivante, sous le nom de *Jean* II

Ce Prince ayant pris alliance avec Doña *Marie* Infante d'Aragon en eut deux filles avant qu'il vint au monde aucun garçon, ce qui le détermina à faire declarer *Princesse des Asturies* Doña *Catherine* l'aînée, dont la ceremonie se

fit

Digitized by Google

fit dans l'Eglise Metropolitaine de *Tolede* au mois de Janvier 1423 ; mais étant morte au mois de Septembre de l'année suivante, Doña *Leonor* sa sœur cadette, fut proclamée quelques jours après dans l'Eglise Metropolitaine de *Burgos*, mais elle ne joüit pas long tems de ce Titre, car la Reine sa mere étant accouchée d'un fils appellé Don *Henri*, ce Prince fut proclamé *Prince des Asturies* en 1425 dans le Refectoire de *Saint Paul* de *Valladolid*, & par sa proclamation le titre de *Princesse* qui avoit été defferé à sa sœur, fut éteint, & elle reprit celui d'*Infante* qu'elle portoit auparavant. En 1432 il fut proclamé pour la seconde fois, & par cette proclamation la premiere fut confirmée.

Etant parvenu à la Couronne en 1454 sous le nom de *Henri* IV. dit l'*Impuissant*, il se maria avec Doña *Blanche* Infante de Navarre, qu'il repudia après treize ans de mariage, sous pretexte de sterilité, & se maria avec Dona *Jeanne* Infante de Portugal, laquelle accoucha d'une fille appellée *Jeanne* comme sa mere, non sans de grands soupçons qu'elle étoit plutôt fille de Don Bertrand de la *Cueva* que du Roy, qui selon le sentiment de tout le monde, passoit pour impuissant, quoiqu'il fit tous ses efforts pour cacher ce defaut aux yeux de ses Peuples par la passion qu'il faisoit semblant d'avoir pour une des plus belles femmes d'Espagne de la Maison de *Guiomar*. Cependant malgré l'idée que ses Sujets avoient de son impuissance, l'Infante Doña *Jeanne* fut proclamée *Princesse des Asturies* à Madrid au mois de Mars de l'année 1462. Mais dans la suite ayant été decidé qu'elle n'étoit pas fille du Roy, elle fut excluë de la succession, & Don *Alfonse*, fils du Roy Don *Jean* II. & de la Reine Doña *Isabelle* sa seconde femme, se fit proclamer *Prince des Asturies* en 1464 dans une

Assemblée

Digitized by Google

Assemblée au milieu d'une Campagne prés d'un Village appellé *Cabeçon*, ce qui excita des Guerres Civiles dans tout l'Etat, qui le mirent à deux doigts de sa perte, car le Roy lui même consentit à l'exheredation de la Princesse *Jeanne* par un aveu flétrissant qu'il fit de son impuissance & de l'impudicité de la Reine sa femme.

Aprés que la Princesse *Jeanne* eut été declarée bâtarde, le Roy promit qu'il reconnoîtroit pour *Princesse des Asturies* l'Infante Doña *Isabelle* sa sœur, & legitime heritiere de la Couronne. Il s'obligea de lui faire prêter serment de fidelité en cette qualité par les Etats Generaux, à condition que cette Princesse ne se marieroit que par l'avis & le consentement du Roy, qui s'engagea de renvoyer dans quatre mois en Portugal la Reine sa femme & sa fille, ne qualifia plus l'une qu'*Infante de Portugal*, & l'autre que *fille de cette Princesse*.

Par ce Traité le Royaume ayant pris une nouvelle face, le Roy se rendit à un endroit appellé *Cadahalzo*, où la Princesse sa sœur, acompagnée de tous les Seigneurs de son parti, l'alla joindre le 19 Septembre 1468. elle baisa la main au Roy son frere, qui en presence de l'Evêque de Leon, Legat du S. Siege en Espagne, la salua en qualité de *Princesse des Asturies* & d'heritiere de la Couronne. Tous les Seigneurs des deux partis la reconnurent pour telle, & lui presterent serment de fidelité, & se firent relever par le Legat de celui qu'ils avoient prêté en 1462 à la Princesse *Jeanne*. Par cette proclamation le calme fut rétabli dans l'Etat, mais il n'y subsista pas longtems; car comme le Roy étoit le plus foible de tous les hommes, il prit du dégoût pour sa sœur, refusa de signer son Contrat de mariage avec Don *Ferdinand* Roy de Sicile, & declara publiquement que Doña *Jeanne* étoit sa fille, &

qu'il

Digitized by Google

qu'il ne pouvoit y avoir d'autre heritiere de la Couronne qu'elle. Non content de cette démarche, il convint avec le Roy de France de marier cette Princesse avec le Duc de *Guienne*, dont les Ambassadeurs se rendirent à *Guadalajara*, où il fut decidé que pour détruire les idées que le Traité de *Cadahalzo* pourroit avoir laissées sur le defaut de *Legitimité* de Doña *Jeanne*, il se feroit une Assemblée des plus grands Seigneurs de l'Etat pour la reconnoître de nouveau *Princesse des Asturies*. Cette Assemblée fut indiquée au 26 Octobre 1470. dans une vaste Prairie au milieu de la vallée de *Lecoya*, prés de la Chartreuse du *Paular*. Le Roy, la Reine & la Princesse *Jeanne*, les Ambassadeurs, le Grand Maître de l'Ordre de S. Jacques, le Connétable de Castille, le Marquis de *Santillana* & tous les Seigneurs du parti du Roy, qui composoient une Cour magnifique s'y trouverent. Le Roy y fit deux Actes. Le premier étoit une exheredation de la Princesse Dona *Isabelle*, & le second une institution en faveur de Doña *Jeanne*.

Quoique le Roy se fut déja declaré favorablement pour la *Legitimité* de Doña *Jeanne*, les Ambassadeurs ne paroissoient pas pleinement satisfaits de cette declaration, & en demandoient une plus authentique, à quoi le Roy acquiesça, tellement que lui & la Reine se leverent aussi tôt, & affirmerent en presence de toute leur Cour, que cette Princesse étoit veritablement leur fille. Dans le moment elle fut reconnuë de nouveau pour *Princesse des Asturies*, & tous les Seigneurs lui baiserent la main en cette qualité, après quoi les Ambassadeurs la fiancerent à Tolede au nom du Duc de *Guienne*.

Le Roy & la Reine de Sicile apprirent ces circonstances avec douleur, mais ils ne s'en laisserent pas abattre, & ne changerent rien à leur

conduite,

Digitized by Google

conduite, ni ne firent aucun mouvement qui marquât de la crainte ou de la foiblesse, & comme si la fortune eut agi de concert pour empêcher ce mariage, bien tôt aprés on aprit la mort du Duc de Guienne, & sur ces entrefaites la Reine accoucha d'une fille. Quoique le Roy eût desaprouvé le mariage de sa sœur, il eut le chagrin de voir tous les Castillans témoigner leur joye de cette naissance. Cependant ce Prince armoit & vouloit absolument chasser de ses Etats le Roy & la Reine de Sicile. Sa propre indolence & les remontrances des Grands, qui ne pouvoient voir le Royaume dechiré par de nouvelles Guerres Civiles, ou qui dans le fond de leur cœur penchoient du côté de la Reine de Sicile, retinrent les premiers mouvemens de ce Monarque, qui étoient les seuls à craindre. D'ailleurs de nouveaux chagrins l'accablerent, par la connoissance parfaite qu'il eut du commerce scandaleux que la Reine sa femme menoit avec Don Pedro de *Fonseca*, dont elle avoit eu deux fils qu'elle faisoit élever dans le Monastere de *Saint Philippe le Real*, dont l'Abbesse étoit Tante de Don *Pedro*. Mais, par une foiblesse dont il n'y avoit que lui qui pût être capable, les débauches de cette Reine ne lui firent rien perdre de sa tendresse pour la *Princesse des Asturies*; & pour lui en donner des marques, il resolut de la marier avec Don *Henri* fils de l'Infant d'Aragon du même nom. Pour cet effet il l'apella auprès de lui, & lui fit donner le titre d'*Infant*; mais ce Prince se conduisit si mal, que le Roy prit du degoût pour lui. La Reine de Sicile qui avoit gagné jusqu'à ses Domestiques les plus affidez, fut instruite de son mécontentement, & prit ce tems-là pour le supplier au nom de l'amitié fraternelle d'oublier celui qu'elle lui avoit donné, & de lui permettre de lui aller baiser la main, à quoi il

consentit,

Digitized by Google

consentit, de sorte qu'elle se rendit à *Segovie*, où elle témoigna au Roy une soumission si tendre & si respectueuse, & tourna son esprit si adroitement, qu'il promit d'approuver son mariage, & permit au Roy de Sicile de lui aller rendre ses respects. Leur entrevuë fut tendre, & les deux Monarques parurent en public dans une parfaite intelligence. Don André de *Cabrera* ayant obtenu la permission de leur donner à manger, le Roy se trouva mal aprés le repas. Bien des gens soupçonnerent qu'il avoit été empoisonné. Dés ce moment ce Prince demeura à la discretion de la Reine de Sicile; mais quelques diligences que cette habile Princesse fit pour l'obliger à revoquer l'Acte de Reconnoissance qu'il avoit fait en dernier lieu en faveur de la Princesse *Jeanne*, elle ne put jamais y réussir, tellement que le Roy mourut en protestant qu'elle étoit sa fille. Cependant cette protestation n'empêcha pas qu'aprés la mort du Roy, Don *Ferdinand* Roy de Sicile & Doña *Isabelle* sa femme ne prissent le Titre de *Rois de Castille*, & qu'ils ne fissent proclamer Doña *Isabelle* leur fille aînée *Princesse des Asturies* à Madrid en 1476.

Dans la suite la Reine étant accouchée d'un garçon appellé Don *Jean*, il fut proclamé *Prince des Asturies* à Tolede au mois de Mars 1480 & la Princesse sa sœur quitta le nom de *Princesse des Asturies*, & prit celui d'*Infante*, qu'elle porta jusqu'à la mort du Prince son frere, qui arriva en 1498. auquel tems elle fut proclamée une seconde fois *Princesse des Asturies*. Elle fut mariée avec Don *Manuel* Roy de Portugal, dont elle eut un fils nommé Don *Michel*, lequel fut proclamé *Prince des Asturies* à *Ocaña* au mois de Janvier 1499, mais étant mort deux ans aprés, Doña *Jeanne* seconde fille du Roy Don *Ferdi-*

nand

Digitized by Google

nand & de la Reine Doña *Iſabelle*, fut proclamée *Princeſſe des Aſturies* à Tolede le 6 Novembre 1502. Elle fut mariée avec *Philippe* ſurnommé le *Beau*, Archiduc d'Autriche, duquel elle eut deux fils, dont l'aîné, appellé *Charles* fut proclamé *Prince des Aſturies* en 1517. aprés la mort du Roy Don *Ferdinand* le Catholique ſon Ayeul. Peu de tems aprés ſon pere mourut, & il fut proclamé Roy d'Eſpagne. Enſuite il parvint à l'Empire ſous le nom de *Charles* V. & ſe rendit recommandable dans toute l'Europe par ſes Exploits heroïques.

Ce Monarque eut un fils appellé *Philippe*, qu'il fit proclamer *Prince des Aſturies* dans l'Egliſe de *Saint Jerôme* de Madrid le 19 Avril de l'année 1528, n'ayant encore que dix mois & vingt jours.

Don *Carlos* fils de *Philippe* II. & de la Reine Doña *Marie* ſa premiere femme, fut proclamé à Tolede au mois de Fevrier de l'année 1560, étant âgé de 14. ans 7 mois & 3 jours.

Don *Ferdinand* fils du même *Philippe* II. & de la Reine Doña *Anne* ſa quatriéme femme, fut proclamé *Prince des Aſturies* dans l'Egliſe de *Saint Jerôme* de Madrid, le 31 May de l'année 1563. n'ayant qu'un an 5 mois & 27 jours.

Don *Diego*, troiſiéme fils du même *Philippe* II. & de la même Reine Doña *Anne*, fut proclamé dans la Chapelle du Palais Royal de Madrid, le premier Mars 1580. n'ayant que 4 ans 7 mois & 14 jours.

Don *Philippe*, quatriéme fils du même *Philippe* II. fut proclamé dans l'Egliſe de *Saint Jerôme* de Madrid le 11 Novembre 1584. âgé de 6 ans 9 mois & 29 jours, en preſence du Roy ſon pere, de Doña *Marie* Infante d'Eſpagne & Imperatrice, & des Infantes Doña *Iſabelle* & Doña *Catherine* ſes ſœurs, leſquelles le reconnurent en qualité d'Infantes & lui preterent ſerment de fidelité.

Don

Digitized by Google

Don *Philippe - Dominique - Victor de la Cruz*, fils de *Philippe* III. & de la Reine Doña *Marguerite*, fut proclamé dans l'Eglise de *Saint Jerôme* de Madrid le 3 Janvier 1608.

Don *Carlos* dernier Roy d'Espagne, & fils de *Philippe* IV. & de la Reine Doña *Marie-Anne* d'Autriche, fut proclamé dans la même Eglise le de l'année 1662.

Don *Louis*, fils de Philippe V. à present Regnant, & de Doña *Marie - Louise - Gabrielle* de Savoye, fut proclamé dans la même Eglise au mois de Fevrier de l'année 1710, n'ayant que deux ans & six mois.

Aprés avoir parlé de l'établissement du Titre des *Princes des Asturies*, & avoir rapporté les noms de tous les Princes & Princesses qui l'ont porté, on ne sera pas fâché de sçavoir les Ceremonies qui s'obfervent à leur proclamation.

Lorsque le Roy a determiné de faire proclamer son fils aîné *Prince des Asturies*, il convoque les Etats Generaux, les Prelats, les Grands, les Titres de Castille, les Tribunaux & les Procureurs des Villes qui ont séance à cette celebre Ceremonie, pour laquelle l'Eglise de *S. Jerôme* de Madrid, depuis que les Rois Catholiques y font leur residence, est choisie, & dans laquelle on dresse une Estrade fort élevée entre le Chœur & le Maître-Autel, sur laquelle on monte par douze degrez. On place à la droite une *Courtine** pour le Roy, pour la Reine & pour les Infants, avec un Fauteüil pour le Roy à la droite d'un Prie Dieu, & quatre Carreaux pour la Reine à la gauche, sur lesquels elle s'assied, avec autres deux au-devant pour mettre sous les genoux de Leurs Majestez. Lorsqu'il y a des Infants on leur met des Chaises à côté du Roy, & des Carreaux aux Infantes à côté de la Reine.

* *Courtine*, est une Loge quarrée en forme de Pavillon.

On

Digitized by Google

On dresse du même côté près de l'Autel deux Buffets, l'un pour servir de Credence, qu'on garnit d'Argenterie pour la celebration de la Messe, & l'autre pour mettre le Bassin & autres effets necessaires pour la Confirmation du Prince, supposé qu'il n'ait pas été confirmé. Sur une autre petite Credence on met une Croix & six cierges de cire blanche.

De l'autre côté de l'Autel, on place un Banc couvert d'un tapis pour l'Officiant & pour les Prelats qui lui servent d'Assistans, & un autre vis à-vis de la Courtine du Roy pour les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, &c.

Au bout du banc des Prelats, on met un Tabouret pour le Chapelain *Mayor*, & un autre pour le Grand Aumônier, lorsqu'un même Prelat ne possede pas ces deux éminentes Dignitez.

Le Grand-Maistre d'Hôtel se place sur un Tabouret entre le Prie Dieu du Roy & le banc des Prelats.

Derriere le banc des Ambassadeurs sont placez les Membres de la Chambre & du Conseil de Castille, ceux de la Chambre en qualité d'Assistans des Etats Generaux, & ceux du Conseil en qualité de Témoins.

Au-dessous de l'Estrade on met des deux côtez quatre rangs de bancs couverts de tapis, placez à trois pieds de distance les uns des autres.

Le premier qui est du côté de l'Evangile, est pour les Prelats qui sont invitez à la Ceremonie, vis-à-vis duquel est celui des Grands. Celui qui est au dessous est pour les Titres de Castille & pour leurs fils aînez. Le quatriéme est pour le Procureur des Etats Generaux, & on met un petit banc separé à la porte du Chœur pour les Procureurs & pour les Etats de Tolede.

Après que le Roy a donné ses ordres au Grand Maître d'Hôtel, tant pour l'heure que

la

Digitized by Google

la ceremonie se doit faire, que pour le rang qu'un chacun doit occuper, soit au Cortege, soit à l'Eglise, celui ci les communique au Maitre d'Hôtel de semaine, afin qu'il les fasse executer ponctuellement.

Le jour de la Proclamation, les Gardes du Roy se rendent de bon matin à l'Eglise où elle se doit faire, au bruit des Timballes, des Trompettes, des Tambours & des Fifres, ayant leurs Officiers à leur tête. Dès qu'ils y sont arrivez, ils se saisissent de toutes les Portes de l'Eglise & du Cloître, afin d'en deffendre l'entrée à tous ceux qui n'ont pas droit ou permission d'y entrer.

Toutes choses étant ainsi disposées, le Roy, la Reine, le Prince, les Infants & les Infantes partent du Palais en cortege, & se rendent au Couvent de *Saint Jerôme*, où ils restent jusqu'au temps de la ceremonie. Pendant que leurs Majestez, le Prince, les Infants & les Infantes se reposent dans leurs appartemens, les Grands & autres qui sont du cortege se tiennent dans l'antichambre de la Reine, pour y attendre le temps auquel il faut se rendre à l'Eglise, où l'on va en l'ordre suivant.

On descend par le grand escalier du haut Cloître, & on entre dans l'Eglise par la porte qu'on appelle de la *Procession*. Les Alcaldes de Cour & de la Maison du Roy marchent les premiers, ensuite vont les Pages, accompagnez de leur Gouverneur & du Sous Gouverneur. Les Ecuyers, les Gentils-hommes de la Maison du Roy & de la Bouche, les Titres de Castille, & les Procureurs des Etats Generaux suivent immediatement pêle mêle, sans rang ni distinction. Après eux vont quatre Massiers, deux à deux, portant leurs Masses levées. Les Maîtres d'Hôtel du Roy & de la Reine portant

leurs

Digitized by Google

leurs bâtons, marchent après les Massiers, & sont suivis par les Grands, à la teste desquels se met le Grand Maître d'Hôtel avec son bâton. A la suite des Grands marchent quatre Heraults, ou Rois d'Armes, portant leurs Cottes de maille aux Armes Royales, accompagnées de celles des Royaumes qui ont séance aux Etats Generaux. Aprés les Rois d'Armes, paroît le Comte d'*Oropesa* découvert, portant *l'Epée Royale* sur l'épaule, pour marquer la justice & la puissance du Roy, en son absence le Grand Ecuyer remplit sa place.

Quand tout le monde a défilé, le *Prince des Asturies* entre dans la marche, & s'il y a des Infants ils vont à ses côtez un peu après lui.

A deux pas de distance vont Leurs Majestez le Roy à la droite, revêtu du grand Collier de la Toison d'Or, & la Reine à la gauche un peu plus bas que lui, appuyée sur le bras d'un Menin, & suivie de la Camarera Mayor qui lui porte la queuë.

Aprés la Camarera Mayor, marche le Grand-Maistre d'Hôtel de la Reine, supposé qu'il ne soit pas Grand d'Espagne, mais s'il l'est, il va avec les autres Grands.

Après le Grand-Maistre d'Hôtel de la Reine, les Dames d'Honneur & les autres Dames du Palais, marchent deux à deux en se tenant par la main. Elles sont accompagnées par le Maistre d'Hôtel de Semaine de la Reine, & par le Garde-Dames.

Dès que le Cortege arrive dans l'Eglise, la Musique du Roy, qui est placée dans le Chœur, commence à chanter, & ne finit que quand Leurs Majestez ont pris leurs places.

Le Roy, la Reine, le Prince, les Infants, les Infantes, la Camarera Mayor, les Dames d'Honneur & les Menines montent sur l'Estrade, & après

avoir

Digitized by Google

avoir salué le Saint Sacrement, le Sacristain Mayor ôte un taffetas cramoisi qui couvre la Courtine, & après que le *Sumillier du Corps*, (c'est-à dire, le Grand Chambellan) en a tiré le rideau, Leurs Majestez s'y placent.

Celui qui porte l'*Epée Royale* se met prés de la Courtine, du côté de l'Autel, ayant à sa droite le Grand-Maistre d'Hôtel du Roy, & si celui de la Reine s'y trouve, il se place après lui. Tous trois se tiennent debout, & tête nuë. Les Dames d'Honneur, les Dames du Palais & les Menines se placent au-dessous de cette Courtine.

Les Maistres d'Hôtel du Roy & de la Reine se placent dans l'espace qu'il y a entre les bancs des Prelats & des Ambassadeurs, vis à vis de la Courtine.

Les quatre Rois d'Armes se mettent sur les hauts degrez de l'Estrade, deux d'un côté & deux de l'autre. Les quatre Massiers se tiennent sur le dernier degré jusqu'à ce que la Ceremonie soit finie.

Tout étant ainsi disposé, l'Officiant commence la Messe, à la fin de laquelle il prend la Chappe & la Mitre, & confirme le Prince, supposé qu'il n'ait pas été confirmé, après quoi il s'assied sur un fauteüil au pied de l'Autel, vis-à-vis duquel il y a un Prie Dieu, sur lequel sont une Croix & un Missel.

Dès qu'il est assis, un Herault avec sa masse & sa côte d'armes, monte sur l'estrade, & crie à haute voix, *Ecoutez, Ecoutez, Ecoutez la lecture qui va vous estre faite du serment d'hommage, de foy, d'obéissance & de fidelité qu'aujourd'huy les Infants, les Infantes, les Prelats, les Grands, les Chevaliers, & les Procureurs qui sont ici assemblez par ordre du Roy notre Seigneur, vont prêter* AU SERENISSIME PRINCE N. FILS AINE' DE SA MAJESTE',

le

connoissant pour PRINCE DE CES ROYAUMES PENDANT LA VIE DU ROY, ET APRE'S SON DECE'S POUR ROY ET SEIGNEUR NATUREL.

Le Herault ayant prononcé ces paroles, le plus ancien Auditeur du Conseil Royal de Castille lit un Acte qui contient en substance, que tous ceux qui sont presens, d'un consentement unanime le reconnoissent pour Prince de tous les Royaumes qui composent la Monarchie d'Espagne pendant la vie du Roy, & après sa mort pour Roy & Seigneur naturel. Que ce serment se fait librement, de bonne volonté, sans force, contrainte, ni violence, & qu'ainsi ils lui garderont la foy & la fidelité comme à leur Seigneur Souverain, & lui rendront l'obéïssance, comme bons & fideles Sujets, de la même maniere que l'ont fait & observé leurs Predecesseurs. Qu'ils deffendront son honneur, & qu'ils le serviront en toutes les occasions qui se presenteront, sous peine d'être notez d'infamie. Qu'ils observeront religieusement la promesse & le serment qu'ils font, sans qu'il leur soit jamais permis de les violer directement ni indirectement, sous tel pretexte que ce puisse être, en aucun temps, ni en aucun lieu. sous les peines déja dites; & au surplus d'être declarez atteints & convaincus du crime de Parjure & de Felonie, & que pour cet effet ils vont prêter leur serment à la face du saint Autel, entre les mains de N. preposé par Sa Majesté pour le recevoir.

La lecture de l'Acte étant faite en la forme qu'on vient de dire, les Personnes Royales qui doivent prêter le serment s'approchent du Prelat qui le doit recevoir, lequel le reçoit en la forme suivante.

Si c'est une Imperatrice, ou une Reine, comme il arrive quelquefois, il lui dit, *Votre*

Digitized by Google

Majesté jure-t'elle par cette sainte Croix, & par les saints Evangiles, qui sont là presens, qu'elle gardera & observera tout ce qui est contenu dans l'Acte qui lui a été lû? & partant, Dieu vous soit en aide.

Si c'est une Princesse d'un autre Royaume, ou un Infant, il le traite d'*Altesse*. Le Prince, ou la Princesse qui prête serment, répond au Prelat à haute voix, *Je le promets ainsi*. AMEN, & à l'instant il va baiser la main au Prince, quand même la Princesse qui prête serment seroit son Ayeule ou sa Tante, ainsi qu'il arriva à la Proclamation de *Philippe* III. que l'Imperatrice *Marie* son Ayeule reconnut pour *Prince des Asturies*, & lui baisa la main en cette qualité.

Après que les Princes & les Princesses ont prêté leur serment, les Prelats vont prêter le leur par rang d'ancienneté, auxquels le Prelat qui le reçoit dit, *Jurez vous de garder & observer tout ce qui est contenu dans l'Acte qui vous a été lû? ainsi Dieu vous soit en aide, & ces saints Evangiles.* Le Prelat qui prête le serment répond, *Je le promets & le jure ainsi*. AMEN. Cela fait, le Prelat qui rend hommage s'approche du Prie Dieu du Roy, & le rend entre les mains d'un Grand d'Espagne, lequel lui dit ces paroles : *Jurez vous une, deux, trois fois : une, deux, trois fois : une, deux trois fois, que vous prêtez foy & hommage au Prince, selon l'Usage & Coutume d'Espagne, & que vous garderez & observerez ce qui est contenu dans l'Acte qui a été lû?* Le Prelat répond comme cy devant, *Je le promets & le jure ainsi*. AMEN, & ensuite il baise la main au Prince.

Lors que les Prelats ont rendu leur hommage, les *Grands* qui se trouvent à la ceremonie, rendent le leur en la même forme, avec cette seule difference, qu'il ne s'observe entre eux aucune

préseance,

Digitized by Google

préſéance, & qu'ils ſe preſentent ſelon le rang qu'ils occupent ſur le Banc où ils ſont aſſis, au lieu que les Evêques vont par rang d'ancienneté du jour de leur Sacre.

Les *Titres de Caſtille*, c'eſt à-dire les *Comtes* & les *Marquis* qui ne ſont pas honnorez de la Dignité de la *Grandeſſe*, vont immediatement après les *Grands*; les *Chevaliers* vont après les *Titres de Caſtille*; & les fils des *Grands* vont après les *Chevaliers*; enſuite les Députez des Villes. Après le Députez des Villes, ſe preſentent les Maîtres d'Hôtel du Roy.

Quand tous ces hommages ſont rendus, le Grand Maître de la Maiſon du Roy, qui pendant toute la ceremonie a été debout avec ſon Bâton de Commandement à la main, rend ſon hommage, & après lui le Comte d'*Oropeſa*, qui en vertu d'un Privilege attaché à ſa Maiſon, a droit de tenir l'épée Royale, rend le ſien, & dès qu'il l'a rendu, il reçoit le ſerment du Grand qui a reçu la foy & l'hommage des Prelats.

Après que tous les ſermens ont été faits, & que les hommages ont été rendus, le Prelat qui officié ôte ſa Chappe & ſa Mitre, & le plus ancien Prelat de l'Aſſemblée les prend pour recevoir le ſerment de l'Officiant, après quoy le *Grand* qui a reçu la foy & l'hommage des autres Prelats, reçoit le ſien.

Dès que le Prelat officiant a prêté ſerment & rendu hommage, un Secretaire de la Chambre s'approche du Prie-Dieu du Roy, & luy dit à haute voix: SIRE, *Votre Majeſté accepte-t'elle le ſerment qu'ont prêté les Perſonnes Royales* N. N. *& les ſermens que les Prelats, Grands, Titres, Chevaliers & Deputez des Etats, en vertu des pouvoirs de leurs Royaumes, ont prêté* AU SERENISSIME PRINCE N. *par lequel ils le reconnoiſſent* POUR PRINCE *durant la vie*

Digitized by Google

heureuse de Votre Majesté, & après votre decès POUR ROY ET POUR VERITABLE ET PROPRIETAIRE SEIGNEUR DE CES ROYAUMES? *Jure t'elle qu'elle leur fera garder & observer tous les Privileges, Usages, & anciennes Coutumes, & qu'Elle ordonnera qu'il en soit rendu témoignage à toutes les Citez, Villes & Lieux où il sera necessaire?* A quoy le Roy répond : *Je l'accepte ainsi & l'ordonne.*

Ainsi finit la Ceremonie de la Proclamation, qui certainement est une des plus augustes & des plus solemnelles qu'on puisse voir.

Comme il n'est pas possible que tous les Prelats, Grands, Titres & Chevaliers du Royaume puissent concourir à cette celebre fonction, le Roy depute dans les Provinces & Royaumes unis à la Couronne de Castille, des Commissaires pour recevoir le serment & l'hommage de ceux qui n'y ont pas assisté; surquoi Don Louis de *Salazar* de *Mendoza* remarque dans le 25 Chapitre du 4 Livre de son Traité des Dignitez Seculieres de Castille & de Leon, que ces Députez ne s'en retournent jamais les mains vuides.

Tous les Prelats, les Grands, les Titres de Castille, les Maréchaux, & autres Chevaliers particuliers qui possedent des Terres anciennes Titrées dans les Royaumes de Castille, de Leon, & de Galice, sont obligez de prêter serment & de rendre hommage dans l'Assemblée generale entre les mains des Commissaires que le Roy nomme pour cela, moyennant quoi le *Prince des Asturies* monte de plein droit sur le Trône après la mort du Roy.

Traduction

Digitized by Google

Traduction de la troiſiéme Ode du premier Livre d'Horace.

QUE venus ſous d'heureux auſpices
T'aplaniſſe les flots amers !
Que Caſtor & Pollux propices
Quitent la courſe ſur les Mers !
Qu'en ta faveur Éole enchaine
Les Tirans de l'humide plaine !
Et pour ſeconder mes deſirs,
Qu'il écarte le ſombre orage,
Et ne laiſſe ſur ton paſſage
Que l'haleine des doux Zephirs !

Vaiſſeau qui doit porter Virgile,
Et me répondre de ſes jours,
Que dans ton ſein toujours tranquille
Rien n'en puiſſe allarmer le cours !
Que l'onde que ta rame preſſe,
Sur les bords de l'heureuſe Gréce
Rende ce depôt précieux !
Conſerve avec ſoin ce que j'aime :
La meilleure part de moi-même
S'éloigne avec toi de ces lieux.

Sans doute en ſa vive colere,
Le Ciel arma d'un triple airain

Digitized by Google

Le cœur du premier temeraire,
Qui des Mers s'ouvrit le chemin :
Qui sur un fragile Navire,
Sans pâlir de l'humide Empire,
Traça la route aux Matelots,
Dont l'ame aux écueils aguerrie
Ne redouta point la furie
Des vents armés contre les flots.

Quel genre de mort si terrible
Peut effrayer l'audacieux,
Qui peut braver la Mer horrible,
Ses monstres, ses écueils affreux !
C'est en vain que la Providence
Sçut creuser cet abîme immense
Qui separe tant de Climats,
Foibles, inutiles barrieres !
Que de Vaisseaux trop temeraires
Aujourd'hui ne respectent pas.

L'Homme trop hardi dans ses vûes,
Victime de sa passion,
S'ouvre des routes deffenduës,
Et n'écoute plus la raison,
Pere, à tes enfans trop funeste,
Helas ! avec le feu celeste
Que de maux tu nous apportas !
La mort dèslors plus meurtriere,
Hâtant notre triste carriere,
Precipita vers nous ses pas.

Dedale

Digitized by Google

Dedale d'un vol intrepide
Sous ſes aîles brava les airs.
Malgré mille obſtacles Alcide
Se fit jour juſques aux Enfers.
Qu'eſt-il de difficile aux hommes !
Mortels, inſenſés que nous ſommes,
Nous declarons la guerre aux Cieux.
Nos crimes défiant la foudre,
Sans ceſſe à nous reduire en poudre
Forcent le Souverain des Dieux.

Traduction de la quatorziéme Ode du ſecond Livre d'Horace.

AMI, l'ordre des deſtinées
Hâte le cours de nos années,
Et precipite notre ſort.
La Vertu même avec ſes charmes
Nous prête de trop foibles armes
Contre la vieilleſſe & la mort.

Pour flechir le Dieu du Tenare,
Qui voit d'un œil ſec & barbare
Les ſuplices les plus cruels,
En vain ta main pure & ſans crime
Chaque jour de mille victimes
Enſanglanteroit ſes Autels.

Tous dans une Barque fatale
Nous paſſerons l'Onde Infernale

Digitized by Google

Que l'on ne repaſſe jamais.
Pluton dans ſes Royaumes ſombres
Fera deſcendre au rang des ombres
Les Rois, ainſi que leurs Sujets.

Aux flots irrités de Neptune,
Aux fureurs de Mars la Fortune
En vain aura ſouſtrait nos jours.
En vain l'Automne moins cruelle
Par quelqu'influence mortelle
N'en aura point troublé le cours.

Il faudra voir le noir Cocyte,
Qui, ſans connoître de limite,
Roule languiſſamment ſes eaux.
Là Siſyphe & les Danaïdes
Etonneront nos yeux timides
Par leurs vains & cruels travaux.

Tu quitteras avec la vie
Cette Epouſe aimable & cherie,
Ces terres, ces biens, ces Palais.
Ces arbres que ta main cultive,
Bien-tôt ſur l'infernale rive
Seront changés en noirs Cyprés.

Tes vins ſortis de l'eſclavage
Deviendront alors le breuvage
D'un heritier plus digne d'eux.
On verra juſques ſous ſes tables

Couler

Digitized by Google

Couler ces vins plus delectables
Que ceux que l'on consacre aux Dieux.

Traduction de l'onziéme Ode du premier Livre d'Horace.

JUSQUES dans le sombre avenir
N'osons jamais porter nos veuës,
Ses routes nous sont deffenduës,
Le Ciel sauroit nous en punir.

Il vaut mieux avec patience
Sans craindre ou desirer la mort,
Attendre ce qu'à notre sort
A reservé la Providence.

Soit qu'elle prepare à nos jours
Encor de longues destinées,
Ou qu'elle soit de nos années
Déja prête à trancher le cours.

Bacchus nous invite à le suivre.
Livrons-nous à ses doux plaisirs.
Pour porter plus loin ses desirs
L'Homme a trop peu de tems à vivre.

Plus vîte que le vent ne fuit,
Le tems fuit d'une aîle legere,
Usons du jour qui nous éclaire:
Comptons peu sur le jour qui suit.

Ces trois Odes sont du P. du B. J. du College de Lyon.

Digitized by Google

Relation du Voyage de son Excellence M. le Comte d'Ericeira, Grand de Portugal, cy-devant Viceroy & Capitaine General des Indes Orientales pour Sa Majesté Portugaise.

M. le Comte d'Ericeira ayant obtenu du Roy son Maître la permission de s'en retourner en Portugal, partit de Goa, Capitale de tous les Etats que les Portugais possedent dans les Indes Orientales le 25 Janvier 1721, sur le Vaisseau appellé la Vierge du Cap, percé pour 72 pieces de canon, mais qui n'en avoit que 30, l'équipage étoit de 130 hommes, & il y avoit un grand nombre de Passagers Ecclesiastiques & gens de Justice qui revenoient en Europe. Le voyage fut toujours traversé par des vents contraires & par des calmes plats, sans que le Vaisseau gouvernât, jusqu'à ce que le 9 Mars, à la hauteur de 12 degrez 25 minutes Sud, & par les 97 degrez 56 minutes de longitude, un gros temps survint. Le vent après avoir soufflé par grains, augmentoit de plus en plus; de sorte qu'on fut obligé de mettre à la cape avec la grande voile toute la nuit.

Le

Digitized by Google

Le 10 on se crut être par les 12 degrez 36 minutes de latitude ; on courut avec la Mizaine seulement : le vent fit le tour du compas, & la Mer devint effroyable.

Le 11 l'estime fit croire qu'on étoit par le 13 degrez 37 minutes Sud, & par les 97 degrez 53 minutes de longitude, à neuf heures du soir. En moins d'un horloge le Vaisseau démâta de tous mats, excepté le Beaupré. Il s'ouvrit par les flancs & par d'autres endroits, jusqu'à mettre sept pieds d'eau dans la calle. La voye d'eau augmentoit ; le roulis qui étoit furieux, empêchoit de couper les haubans, qui soutenoient encore les mats, les uns du côté de bas-bord, & les autres de celui de tribord. A la vûë d'un si grand danger l'Equipage perdit courage, & il fallut que M. le Comte d'Ericeira mit en usage la sollicitation, les menaces & les coups pour faire travailler, jusqu'à-ce qu'enfin le Vaisseau fut entierement debarassé de ses trois mats. Le tourbillon continuoit toujours, & les secousses du Vaisseau étoient plus violentes, faute de voiles pour le soutenir. A la pointe du jour, on s'apperçut que le gouvernail étoit fendu du haut en bas, ce qui découragea encore plus l'Equipage, qui se crut perdu sans ressource. Mais M. le Comte d'Ericeira, dont la prévoyance étoit admirable, toujours sur

Digitized by Google

le-pont, pour être à portée d'ordonner ce que sa capacité lui inspiroit, obligea trois des plus habiles Matelots de se faire amarrer avec des Manœuvres, pour tâcher de racommoder le gouvernail; mais la mer qui étoit extrémement grosse, & le tangage du Navire les empêchoient, & ils eurent toutes les peines du monde à appliquer quelques barres de fer, & lier le gouvernail avec des cordes.

Le 12 par la hauteur de 14 degrez 4 minutes, & par la longitude de 97 degrez 28 minutes, après avoir jetté à la mer neuf pieces de canon, quantité de marchandises, & tout ce qui étoit dans la chambre du Viceroy & dans celle du Conseil, l'on découvrit heureusement les voyes d'eau; on fit tomber le Vaisseau sur le nez, en le déchargeant de l'arriere, & l'on tâcha d'appliquer des platines de plomb pour boucher les voyes d'eau.

Le 13 le gros temps continuoit toujours avec la même violence, sans avoir encore d'autre voile que la Civadiere. Dans cet état, la principale occupation fut celle de boucher les voyes d'eau, toutes les pompes n'étant pas suffisantes pour en venir à bout.

Le 14 le Vaisseau alloit toujours au caprice du vent & de la Mer, sans gouvernail, mais le temps étoit moins rude.

Le

Digitized by Google

Le 15 se passa de même que le 14, & sur le soir on mit un mast de Hune à la place de celui de Mizaine.

Le 16 on envergea un petit perroquet à la place du petit hunier, & un petit hunier à la place de la Mizaine. Pour lors le Vaisseau gouverna vers l'Isle *Bourbon*, ou *Mascaragna*, éloignée d'environ 480 lieuës; c'étoit la terre la plus proche où l'on put relâcher.

Le 17 par la hauteur de 15 degrez 40 minutes, & par les 95 degrez 26 minutes de longitude, on mit un autre mast de hune à la place du grand mast.

Le 18, le 19 & le 20 furent employez à gréer les voiles, les haubans, & ce qu'il falloit de plus pour continuer le voyage.

Le 28 on eut connoissance de l'Isle de *Diego Rodriguez*, qui est par la latitude de 19 degrez 24 minutes, & par la longitude de 83 degrez 13 minutes. Le 29 on fut aussi à la vûë de terre.

Le 30 on essuya un très gros temps, qui augmenta encore les deux jours suivans.

Le 3 Avril on vit à la distance d'environ trois lieuës l'*Isle Maurice*, nommée par les François l'Isle de Erance.

Le 4 on eut connoissance de l'Isle *Bourbon*, où l'on moüilla le 6 à la pointe du jour sur seize brasses d'eau, dans la

rade

Digitized by Google

rade saint Denis, au fond de laquelle est le quartier & l'habitation de M. de Beauvollier de Courchant, Gouverneur de l'Isle pour Sa Majesté Très Chretienne, lequel reçut M. le Comte d'Ericeira avec tous les honneurs qui sont dûs à un Seigneur d'une naissance aussi distinguée que la sienne, & avec toute la magnificence qu'un tel lieu pouvoit le permettre. Il le reçut à son débarquement sous les armes, le fit saluer de sept coups de canon, & accompagner par les Habitans jusqu'à la maison qui lui avoit été preparée, où il entra en passant par une double haye de cette Milice, qui le salua de trois décharges de mousqueterie.

M. l'Archevêque de Goa, qui étoit resté dans le Vaisseau, n'étant pas en état de marcher, & ne pouvant trouver ni chaise, ni palanquin pour se faire porter à la maison qui lui avoit été destinée, & qui étoit fort éloignée de l'endroit où l'on avoit debarqué; le Gouverneur lui fit dire que la Mer étant très calme, il lui seroit plus commode de se faire mettre à terre auprès de cette maison, où il l'alla recevoir le même jour avec les habitans sous les armes, de la même maniere qu'il avoit fait le matin à l'égard de M. le Viceroy, à l'exception du bruit du canon, dont on manquoit en cet endroit-là; mais il

Digitized by Google

il avoit été salué en sortant de son bord de sept coups. Comme il y avoit sur le Vaisseau plusieurs malades, M. le Comte d'Ericeira, tendre & compatissant, les fit mettre à terre, & leur fit preparer une maison.

Le 26 du même mois, à la pointe du jour, il parut deux Vaisseaux qui s'approchoient de saint Denys, avec la brise assez forte. Ils avoient tous deux pavillon Anglois. M. le Comte d'Ericeira qui étoit à terre dans une maison qui n'étoit pas éloignée du bord de la Mer, & à une certaine distance de celle où étoient les malades, les passagers, & ses domestiques, s'en alla promptement à son bord, suivi seulement de deux Gentils-hommes, dont l'un avoit été son Capitaine des Gardes dans les Indes, & l'autre Capitaine de sa Chaloupe, d'un Capitaine d'Infanterie au Regiment de Goa, & d'un Valet de chambre. M. de Courchant fit tout ce qu'il put pour empêcher son Excellence de s'aller exposer dans une rade foraine sur un Navire tout delabré & sans soldats; mais sa valeur l'emportant sur l'avis de ce Gouverneur, il lui dit qu'il croyoit qu'il étoit de son devoir de courir les mêmes risques que le Vaisseau du Roy son Maître, qui lui avoit été confié.

Avant que de radouber le Vaisseau, on avoit découvert le derriere pour le visiter, &

Digitized by Google

& l'on avoit trouvé 45 courbes crevées par la force du roulis. Son Excellence n'ayant que 21 pieces de canon, 34 fusils, point de sabres, d'espontons, ni de grenades; & enfin manquant de tout ce qui est necessaire pour empêcher un abordage, à cause que quelques caisses pleines de ces armes avoient été jettées à la Mer, avec une partie du canon & les marchandises; il ne faut pas s'étonner si on se trouva dans un grand embarras, mais comme les plus grands perils ne sont pas capables d'effrayer ce Seigneur, il se prepara le mieux qu'il put à se deffendre à l'anchre, faute de mats & de voiles pour se battre en faisant des bordées.

La côte de l'Isle étant dépourvuë de canon, de forteresses & de troupes, il n'étoit pas possible d'empêcher l'approche des deux Vaisseaux en cas qu'ils fussent Pirates, ni de fournir des Chaloupes aux Passagers & aux Matelots qui étoient restez à terre, n'y ayant que des Pirogues d'une seule piece de bois, que les Habitans ne voulurent pas même risquer.

Cependant les Vaisseaux approchoient tous deux pavoisez de rouge, & étant à portée du fusil, virerent leurs Pavillons noirs semez de Têtes de Morts, & commencerent brusquement à envoyer des bordées de canon & des décharges de mousqueterie.

Digitized by Google

mousqueterie. M. le Comte d'Ericeira resolu de vaincre ou de perir, en fit faire autant à son Vaisseau. Mais quelques efforts qu'il fit, la partie étoit trop inégale pour n'être pas accablé. Le Victorieux un des Vaisseaux Forbans, monté de 36 piéces de canon, & de 200 hommes d'équipage, commandé par la Bousse, François de Nation, moüilla sous son beaupré, & en même tems l'autre Forban nommé la Fantaisie, commandé par Siger Anglois de 38 canons & 280 hommes d'équipage vint par le Gaillard du côté de Tribord, mais le feu des Portugais lui firent manquer l'abordage, & aprés avoir été repoussé vigoureusement, il alla se mettre à l'Atribord, tout ouvert & sans deffense, & continua son feu jusqu'à ce qu'il eut fait sauter la Dunette. Le Vaisseau pour faire mieux servir son canon, tâcha de presenter le côté aux ennemis en faisant couper son Cable, mais malheureusement le calme qui survint tout à coup, fit que le Vaisseau n'appella pas sur son Cable d'afourche, demeurant immobile faute de vent & de lame. Cependant le feu continuoit de toutes parts, & déja sept canons du Vaisseau Portugais étoient hors d'état de servir, l'un ayant fauté à la Mer par le Sobord, & six ayant été démontez de leurs affuts, lesquels furent
Digitized by Google

rent briſez par la violence du roulis du Vaiſſeau avant & aprés qu'il eut été demâté, ce qui donna moyen aux Forbans de monter à l'abordage pour la ſeconde fois, & en vinrent à bout, ſautant par le Beaupré, par l'Arriere, & même par les Sabords, par où ils entrerent près de 200 hommes, qui accablerent les Portugais, dont le nombre étoit fort diminué par les morts, par les bleſſez, & par ceux, qui au nombre de 13. avoient gagné le Vaiſſeau le Victorieux & pris parti avec les Forbans. Le reſte de l'équipage ſe jetta à la Mer, tâchant de gagner la terre à la nage, ou ſe precipita dans la Calle, tellement que M. le Comte d'Ericeira ſe trouva ſur le Pont abandonné de tout ſon monde, excepté d'environ vingt perſonnes, y compris ſes trois Domeſtiques, & ceux qui reſterent dans l'entre-pont, gardant le lieu où on les avoit placez.

Comme Son Excellence a eu la bonté de nous communiquer cette Relation écrite de ſa propre main, & que ſa modeſtie nous a impoſé ſilence ſur une infinité d'actions heroïques qu'il fit durant ce rude combat, dont le Gouverneur de l'Iſle Bourbon a envoyé un détail exact & circonſtancié à la Compagnie des Indes, nous ſommes forcez malgré nous de ſupprimer ce que la Renommée ne manquera pas de publier,

Digitized by Google

publier, & nous nous contenterons pour obéir à M. le Comte d'Ericeira, de dire simplement qu'il demeura ferme sur le Gaillard de derriere, où il essuya un feu terrible & continuel à la tête de sa petite Troupe, composée d'onze personnes, où il fut d'autant plus exposé, qu'ayant lui seul un habit d'écarlate, les deux Vaisseaux Forbans avoient toujours tiré sur lui, le choisissant à chaque coup, de sorte que c'est une espece de miracle qu'il n'ait pas été tué, ayant été obligé de pointer lui-même plusieurs canons avec des morceaux de bois, faute d'instrumens necessaires, ce qui irritoit si fort les Forbans, qu'un d'eux étant passé à l'Arriere & ayant coupé la Doise du Pavillon, plusieurs autres se jetterent impetueusement sur lui à coups de sabre, dont il en para un fort heureusement de sa canne, selon le rapport qu'en a fait le Gouverneur de l'Isle Bourbon. Mais enfin, accablé par la multitude, il fut saisi par derriere, & renversé sur le Pont, où il se deffendit encore intrepidement avec sa canne, la lame de son épée ayant été cassée. Il seroit pourtant peri sous les coups redoublez, si Taylor Anglois & Quartier-Maistre des Forbans n'eût pas crié aux siens de ne le pas tuer, & de faire cesser par tout le carnage. Il y avoit sur le Pont plusieurs Portugais morts ou blessez,

Digitized by Google

bleſſez, & le nombre des Negres Eſclaves qui étoient à bord, deſtinez pour le Breſil, fut diminué de plus de ſoixante.

M. le Comte d'Ericeira fut conduit à bord du Vaiſſeau la Fantaiſie, & traité fort civilement par les Forbans. Ils lui rendirent même ſon épée, quoique d'Or, & ſa Croix de l'Ordre de Chriſt. Quelque tems après le Vaiſſeau Portugais qui étoit degréé des vergues & des manœuvres fut remorqué juſqu'à la rade de Saint-Paul, éloigné de 7 ou 8 lieuës de celle de Saint-Denis.

Les Forbans détacherent le Vaiſſeau le Victorieux, qui étoit le meilleur Voillier, lequel arriva avant la nuit, & ayant envoyé ſa Chaloupe à bord d'un Vaiſſeau Oſtendois, nommé la Ville d'Oſtende, de 24 canons & de 60 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Erderik-Andrik, qui ſe rendit ſans avoir tiré un ſeul coup de canon, à cauſe que l'équipage, qui s'étoit mutiné contre le Capitaine ne voulut pas combattre; Ce Vaiſſeau qui avoit relâché pour boucher pluſieurs voyes d'eau, ayant appris ce qui ſe paſſoit à Saint-Denis, s'étoit approché de terre ſur un pied à demi d'eau.

Le Gouverneur de l'Iſle, qui étoit allé par terre à Saint-Paul, où il craignoit quelque deſcente, y étoit arrivé à la pointe

du

Digitized by Google

du jour pour donner avis des Forbans, & pour faire mettre les Habitans sous les armes, afin d'être en état de deffense. A huit heures du soir M. le Comte d'Ericeira vit venir à bord Cogdom, Forban Anglois, qui avoit commandé un Vaisseau, & avoit obtenu pour lui & pour son équipage une Amnistie au nom du Roy & de la Compagnie. Il fit à Son Excellence des complimens de la part du Gouverneur, & tâcha de persuader les Officiers Forbans de laisser aller M. le Comte d'Ericeira à terre, mais quelques instances qu'il en fit, il ne put rien obtenir.

Le jour suivant Son Excellence parla elle même au Capitaine François la Bousse, qui lui promit de faire tous les efforts imaginables pour obtenir sa liberté, mais il lui fut impossible de vaincre l'obstination du Capitaine Siger Anglois.

M. le Comte étant à table avec ces malheureux-là, leur dit en riant: Qu'il étoit un meuble bien inutile dans un Vaisseau Forbant, qu'il ne leur servoit à autre chose qu'à faire devenir leurs vivres plus rares, & qu'ils le devoient laisser aller à l'Isle Bourbon. Sur quoi Siger lui demanda si Son Excellence pourroit trouver à terre 2000 piastres pour sa Rançon. Elle lui répondit: Qu'après avoir perdu tout ce qu'Elle avoit, il seroit peut-être assez difficile

ficile de trouver cette ſomme, mais qu'on lui permît d'écrire à M. le Gouverneur par un de ſes Gentilshommes; ce qui lui fut accordé, & le lendemain la Bouſſe s'offrit pour aller lui-même porter la Lettre. Les 2000 piaſtres arriverent à midy, & les Forbans tapiſſerent magnifiquement leur plus beau Canot qu'ils offrirent à M. le Comte pour le conduire à terre. Les Officiers l'accompagnerent, chaque Vaiſſeau, auſſi-bien que les Priſes le ſalüerent de 21. coups de canons, & par onze cris de *vive le Roy.*

Le Gouverneur, toujours attentif à ce qui étoit dû à Son Excellence, l'attendoit ſur le bord de la Mer, à la tête de quelques Habitans le fuſil ſur l'épaule, & le mena dîner chez M. des Forges-Boucher, Lieutenant de Roy de l'Iſle. Les Forbans reſterent encore deux jours à terre, ſe promenant par tout ſans armes, & ſans faire inſulte à perſonne. Ils demanderent quelques rafrachiſſemens qu'ils payerent au prix courant. Ils voulurent faire preſent au Gouverneur d'une magnifique Pendule d'Angleterre, mais il la refuſa. Ils partirent enfin après avoir tenu Conſeil, manquant à la parole qu'ils avoient donnée de rendre une des Priſes aprés l'avoir foüillée. On croit que ce manquement de parole vient de ce que les Portugais & les

Digitized by Google

les Flamans, qui avoient pris parti avec eux, leur firent accroire qu'il y avoit des Diamans cachez, ce qui étoit faux.

Son Excellence demeura à l'Isle Bourbon jusqu'au 15 Novembre, qu'Elle en partit pour France sur le Vaisseau le Triton de la Compagnie des Indes de 34 Canons; commandé par M. de Fougeray-Garnier de Saint-Malo, qui venoit de Moka chargé de Caffé.

M. des Fougeray-Garnier traita M. le Comte d'Ericeira avec toute sorte d'attention & de déference jusqu'au Port-Louis, où le Vaisseau moüilla le 22 Mars dernier. S. E. y reçut beaucoup de marques de la bienveillance de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans, qui ordonna à M. de l'Estobée, Directeur de la Compagnie des Indes au Port de l'Orient, qui appartient à la Compagnie, & qui n'est separée du Port-Louis que par une petite langue de terre, de traiter ce Viceroy avec les égards que méritent sa dignité, sa haute naissance & son merite personnel; il lui fit offrir de l'argent, & tous les secours dont il auroit besoin. Mrs les Commissaires en firent autant de leur part. Ce Seigneur a été reçu par-tout avec les marques d'honneur & de distinction qui lui sont dûës. Il arriva à Paris vers le milieu de l'autre mois. M. d'Acugna,

Ambassadeur

Digitized by Google

Ambaſſadeur & Plenipotentiaire de S. M. Portugaiſe le preſenta au Roy & à Monſieur le Regent, qui l'ont reçu gracieuſement.

M. le Comte d'Ericeira a épouſé une fille du Comte de Ribeira & d'une Princeſſe de la Maiſon de Rohan-Soubiſe, ſœur du Prince & du Cardinal de Rohan. Il eſt fils du Comte d'Ericeira, ſi connu dans la republique des Lettres par ſa grande érudition, & par les éloges que le celebre Deſpreaux lui a donnés. M. le Comte d'Ericeira dont nous parlons, n'eſt pas moins diſtingué par ſon eſprit & par ſon ſçavoir; il a les manieres nobles & engageantes; il parle notre langue dans la perfection, & il eſt ſi fait à nos uſages, qu'on diroit qu'il a été élevé à la Cour de France.

EPITRE A DAMON.

SOuffre qu'envers Toy je m'acquite
Du tribut qu'en tous lieux on rend à ton merite,
Et que mon cœur ici ſe découvrant au tien,
Je te parle en ami ſincere,
Et ſur tout en ami Chrétien;
Tout ce qu'il faut pour plaire,
Chez Toi nous le trouvons, il ne te manque rien;
Dans

Digitized by Google

Dans l'âge où la raison si rarement nous guide,
Où l'on se livre en proye à ses jeunes desirs,
Jusques à tes plaisirs
La Sagesse préside ;
Chez Toy le Ciel a joint aux qualitez du cœur,
Celles du plus aimable & du plus beau Genie ;
Il fut prodigue en ta faveur
De cent talens qu'aux autres il dénie :
Lorsque ta voix fait retentir les airs,
Tout s'arrête, charmé de sa douce harmonie,
Elle est l'ame de nos concerts,
Et feroit rougir Polymnie,
Si la Belle existoit ailleurs que dans nos Vers.
Une noble pudeur brille sur ton visage,
Ta bouche ne dit rien qui ne lui soit dicté
Par la droite raison, ou par la verité.
Qui mieux que Toy sçait juger d'un ouvrage ?
Un goût exquis, ami de l'équité,
Te fut donné dès l'enfance en partage ;
Et je ne connois point d'Auteur
Qui ne doive se faire honneur
De meriter d'obtenir ton suffrage.
Le Dieu qui t'a formé
Si charmant, si parfait, si digne d'être aimé,
De ton cœur, cher Damon, veut le premier hommage,
Luy-même en te créant, de sa Divinité
Imprime sur ton front la respectable image,

Digitized by Google

Et t'a fait naître enfin pour l'immortalité :
Un Royaume éternel, voila ton appanage,
Si tu le sers avec fidelité.
Pour t'affranchir d'un affreux esclavage,
Sçais-tu ce qu'il en a coûté ?
Tout le sang de ton Dieu : Quel autre témoignage
Exiges-tu de sa bonté ?
Que ton ame étoit chere ! ah ! de grace envisage
Quel est son prix, sa dignité.
Tu m'as vu dans le Siecle esclave miserable,
Suivre des passions l'imperieuse loy,
Maintenant revenu d'une erreur deplorable,
Te le dirai-je, Ami, j'éprouve, je conçoi
Qu'on ne trouve qu'en Dieu son repos veritable ;
Tu pourrois t'en fier à moy ;
J'en veux bien cependant apeller à toi-même :
Sont-ce des biens en foule, est-ce un rang fastueux,
Des plaisirs passagers, vains & tumultueux,
Qui fassent ici bas notre bonheur suprême ?
Non, non, quels que soient leurs attraits,
Ces plaisirs dans un cœur laissent un triste vuide,
Il en est toujours plus avide ;
Rien ne sçauroit fixer ses desirs inquiets,
Chaque chose a son centre, & Dieu seul est le nôtre,
Des cœurs formez pour lui n'en peuvent avoir d'autre.
Et d'ailleurs, tu le sçais, ni les jeux, ni les ris
N'écartent

Digitized by Google

N'écartent point la sombre inquietude,
C'est en vain qu'on la chasse, elle met son étude
A voltiger autour des plus riches lambris ;
Les Grands ressentent ses atteintes
Encore mieux que les petits.
Les soupçons importuns, d'où naissent mille craintes,
Les pâles soins, les noirs soucis
Environnent le Trône où le Prince est assis ;
Qui peut donc rendre l'homme heureux en cette vie ?
Aimer Dieu, le servir, considerer la mort
Avec un œil d'envie,
L'attendre avec transport,
Ne soupirer qu'après la celeste Patrie,
Où Dieu nous garde un meilleur sort ;
Mettre dans ses bontez toute sa confiance,
Songer quelle sera la beauté, la grandeur
De l'auguste Palais, où sa magnificence
Doit briller à nos yeux dans toute sa splendeur :
Voila ce qui peut faire en l'état où nous sommes,
Du Chrétien le plus affligé,
Le plus heureux de tous les hommes :
Point d'ennui si cuisant, qui ne soit soulagé ;
Point aussi de plaisir, qui bientôt ne nous lasse,
Et qui ne perde ses appas,
Lorsqu'éclairez du flambeau de la grace,
Nous nous ressouvenons en voyant que tout passe,
Que le Ciel a des biens qui ne passeront pas :

Digitized by Google

Ces seuls biens, cher Ami, meritent ton estime :
La saintetè peut seule éterniser ton nom,
Je ne sçaurois offrir à ton cœur magnanime
Un plus noble dessein, un objet plus sublime,
Et plus digne à la fois de ton ambition.
Tu pardonneras bien la longueur du Sermon
A ma tendresse, au zele qui m'anime ;
Je ne suis point entré dans le sacré Vallon,
Pour t'exprimer mes secrettes pensées ;
C'est la grace & l'amour qui te les ont tracées ;
Voila mon unique Apollon,
Daigne sur toi le Ciel épuiser ses largesses,
Qu'il écarte loin de tes pas
Les Syrenes enchantereſſes,
Dont les regards portant un assuré trepas,
Livrent tant de mortels aux flammes vengeresses.
Mais le Soleil a déja fait son tour,
La nuit d'un voile obscur couvre notre hemisphere :
Je t'ay parlé sans feinte & sans detour,
Adieu, veille sur toy, travaille, prie, espere,
Songe que ton salut est ta plus grande affaire,
Et qu'il ne sert de rien aux plus fiers Potentats,
De conquerir par le fer & la flamme
Tant de vastes pays, tant de puissans Etats,
S'ils viennent perdre leur ame.

Par le P. de P. J.

LETTRE

Digitized by Google

*LETTRE DE M. CAPPERON, ancien Doyen de Saint Maxent, à M*** au sujet de deux anciens Tombeaux qui ont été découverts à la Ville d'Eu.*

MONSIEUR,

Comme bien loin d'être dans l'indifference où vivent la plûpart des gens pour tout ce qui ne regarde pas leurs interests personnels, vous prenez tout au contraire beaucoup de part à tout ce qui a le moindre rapport à la gloire de votre chere patrie; connoissant d'ailleurs combien vous aimez tout ce qui a quelque goût de litterature, & qui peut donner la moindre connoissance de l'antiquité; j'ay cru vous faire plaisir de vous apprendre une découverte qui s'est faite ces jours passez de deux anciens tombeaux, & de quelques autres particularitez qui confirment ce que j'ay dit sur l'antiquité de la Ville d'Eu, dans l'essay qui fut inseré dans les Memoires de Trevoux du mois de May 1716.

Vous sçaurez donc, MONSIEUR, que

Digitized by Google

le 29 du mois de Novembre dernier, un Particulier qui labouroit une piece de terre ſituée ſur le penchant d'une coline qui eſt à l'Orient de cette Ville, éloignée d'environ 150 pas de la porte que j'ay dite avoir été anciennement la plus conſiderable de la Ville, quoi qu'à preſent murée, & preſque joignante un chemin qui conduiſoit autrefois à cette porte; il arriva que le fer de ſa charrüe rencontra le deſſus d'un tombeau de pierre de taille, & l'ayant reculé hors de ſa place, la charrüe s'enfonça dans ce tombeau, ce qui l'obligea d'arrêter pour examiner ce que ce pouvoit être. Ayant tiré la terre, il ſe trouva qu'au lieu d'un tombeau il y en avoit deux tout proche l'un de l'autre, tous deux également de pierre de taille, ayant chacun leur couvercle de pareille pierre. Dans l'un il y avoit les oſſemens d'un corps qui y avoit été inhumé, au lieu que dans l'autre il ne s'y en trouva pas.

Etant allé moi-même ſur les lieux avec quelques autres perſonnes pour examiner de près cette découverte; voici ce que j'obſervai. Il ne ſe trouva aucune inſcription ſur ces tombeaux; mais ayant fait foüir la terre aux environs, je remarquai d'abord que la terre n'y avoit pas été generalement remuée comme dans un lieu où l'on auroit dépoſé certain nombre de corps

Digitized by Google

corps ou d'ossemens ; mais il se trouvoit seulement d'espace en espace quelques endroits où l'on voyoit visiblement que la terre avoit été remuée, pendant que les environs étoient dans leur état naturel. Or ces endroits qu'on voyoit avoir été remuez, étoient d'environ trois à quatre pieds de longueur, sur un pied & demi ou deux pieds au plus de largeur, & parmi la terre qui les rempliſſoit, il s'y trouvoit des oſſemens de corps humains mélangez ſans ordre & en aſſez petit nombre, dont pluſieurs même n'étoient pas entiers. Je n'y vis, par exemple, que deux ſeules vertebres de l'épine du dos, quelques os des bras, des jambes & des cuiſſes. Il n'y fut trouvé aucune tête, & il ne parut pas qu'il y eut eu aucun corps inhumé de ſon long, comme l'on fait dans nos foſſes ordinaires ; n'ayant pas vû d'oſſemens rangez, comme ils doivent être, lors qu'on a inhumé un corps de cette façon. Bien loin de cela, dans chacun de ces trous il ne ſe trouvoit au plus que ſept à huit os, preſque tous differens, & comme j'ay dit, ſans le moindre arrangement naturel. Enfin dans l'un de ces trous, il ſe trouva une urne ancienne de terre fort dure, dans laquelle il n'y avoit que de la terre griſe dont elle étoit pleine, & c'eſt tout ce que j'ay pû remarquer, ſur quoi il me reſte à faire mes reflexions.

Digitized by Google

Premierement, je dis, MONSIEUR. que vû cette découverte de l'urne, l'on ne peut pas douter que le lieu où l'on a trouvé ces tombeaux & ces ossemens, ne fut du temps des Romains le lieu qui étoit destiné pour y déposer les cendres, les ossemens, & quelque-fois les corps entiers de ceux qui mouroient dans la Ville d'Eu, ce qui s'appelloit alors *Ossarium* ou *Ossuaria*, & que nous nommons Cimetiere; car tout le monde sçait que les Romains ne permettoient pas que les corps & les ossemens des défunts fussent inhumez dans les Villes, conformément à cette Loy des douze Tables: *Hominem mortuum in Urbe ne sepelito, neve urito.* Cic. lib. 2. de Leg.

Cette Loy parle & de la sepulture des corps, & de ce qu'on les brûloit, parce qu'il dépendoit de la volonté des mourans d'ordonner qu'après leur mort leur corps fut ou inhumé dans un tombeau, ou brûlé sur un bucher; c'étoit neanmoins cette derniere methode qui étoit la plus usitée. Voilà donc pourquoi à la verité on a trouvé ces deux tombeaux, dans l'un desquels le corps de quelque personne de distinction avoit été inhumé, parce que cette personne l'avoit ainsi souhaité avant que de mourir; ce qui avoit donné lieu à la dépense des deux Tombeaux faits & destinez peut-être (étant si proche l'un de l'autre)

pour

Digitized by Google

pour le mary & la femme, ou pour le pere & l'enfant, celui des deux qui reſta ayant pû enſuite mourir ailleurs, ce qui a pû donner lieu à ce que l'autre tombeau ſoit demeuré vuide.

Pour ce qui eſt de l'urne, c'eſt ce qui fait la preuve que ce lieu étoit deſtiné pour y inhumer les corps & les oſſemens des morts, lors que l'uſage ſubſiſtoit encore de brûler les corps des deffunts, ſur tout ſi l'on joint à cela, & quels oſſemens on y a trouvé, & le peu d'ordre dans lequel ils ſe ſont rencontrez; car vous n'ignorez pas, MONSIEUR, que ſuivant l'uſage établi chez les Romains pour les funerailles, lors qu'on avoit brûlé un corps, l'on ramaſſoit exactement les cendres, on les lavoit enſuite avec du vin & du lait, auſſi bien que ce qui reſtoit des oſſemens qui n'avoient pas été brûlez, & l'on mettoit enſuite le tout dans une urne, ſi elle étoit ſuffiſamment grande, ſinon l'on y mettoit ſeulement les cendres, & enterrant enſuite cette urne, l'on enterroit auſſi auprès ce qui étoit reſté d'oſſemens.

Il ne faut donc pas eſtre ſurpris s'il n'y avoit que de la terre griſe dans l'urne qui a été trouvée, puiſqu'elle n'avoit été remplie que de cendres; ſi tout ce qu'on a trouvé d'oſſemens étoit ſans ordre, pluſieurs même n'étant pas entiers; qu'il

Digitized by Google

ne s'en soit pas trouvé de petits & de menus, tels que les côtes, ou ceux des mains ou des pieds; car puisque l'on n'enterroit que ceux qui étoient échapez par hazard à la violence du feu, les plus petits étoient sans doute ceux dont il restoit le moins, plusieurs n'étant pas même entiers, parce qu'ils avoient été brûlez en partie; & il y a apparence que comme la tête étoit ce qui pouvoit le plus toucher la tendresse des parens, on prenoit d'autant plus de soin qu'elle fut brûlée. Enfin ne s'étant trouvé qu'une seule urne dans quatre ou cinq fosses où il y avoit des ossemens, il est à presumer que plusieurs se contentoient de deposer dans la terre les cendres & les restes des ossemens, sans s'embarrasser d'une urne. D'ailleurs, comme l'on n'a foüi qu'un assez petit espace autour des tombeaux, il y a lieu de croire qu'il peut y avoir encore d'autres tombeaux & d'autres urnes dans la même piece de terre.

Voici maintenant ce que je conclus de tout cela; sçavoir, que cette urne, ces tombeaux, & ces ossemens, ayant été posez dans ce lieu lors que l'usage de brûler les corps des défunts subsistoit; il s'ensuit qu'il faut qu'il y ait plus de seize cens ans qu'ils y ont été mis; car selon le sçavant Alexandre *ab Alexandro lib. dier. genial. l. 2. 3.* cet usage a duré jusqu'au

temps

temps des Antonins Empereurs des Romains, c'eſt-à-dire juſques vers l'an 160 de Jeſus-Chriſt; auſſi M. Gronovius fait-il voir par les paſſages formels de Xiphilin & de Feſtus Pompeius, qu'on enterroit rarement tous les morts du temps de l'Empereur Commode, qui ſucceda à Antonin le Philoſophe, par conſequent il faut que ces oſſemens & ces tombeaux ayent été poſez dans cette piece de terre avant l'an 160; il y a donc plus de ſeize cens ans.

De plus, je me ſers encore de cette découverte, pour juſtifier ce que j'ay dit dans mon Eſſay touchant l'ancienneté de la Ville d'Eu, parce qu'il eſt viſible que tout ce qui s'obſervoit à l'égard des lieux où l'on plaçoit les tombeaux, & où l'on enterroit les oſſemens de ceux qui mouroient dans les Villes qui ſubſiſtoient du temps des Romains, & qui leur étoient ſoumiſes, ſe trouve fidelement executé à l'égard du lieu où ont été trouvez ces tombeaux par rapport à la Ville d'Eu, car, comme j'ay déja dit, le lieu où l'on poſoit les tombeaux & les oſſemens des morts devoit être hors de la Ville. Il devoit eſtre à ſon Orient: *Sepulchra ipſa ad Orientem poſita*, dit *Diog. Laert. in Solon.* ſelon *Varron. lib. 5. de ſing. Lat.* il devoit être proche les grands chemins

Digitized by Google

les plus frequentez, & aux avenuës des Villes, afin, dit-il, que les passants se souvinssent qu'ils étoient mortels, & que ceux dont ils voyoient les sepultures l'avoient été comme eux. *Quæ (sepulchra) prætereuntes admoneant, & se esse, & illos fuisse mortales.* Or voila justement quelle est la situation du lieu où se trouvent placez les tombeaux découverts. Ils sont à l'Orient de la Ville, éloignez seulement d'environ 150 pas de la principale porte par laquelle on y entroit anciennement, & proche le grand chemin qui y conduisoit : tout cela marque donc que cette Ville subsistoit du temps des Romains, que la porte qui est presentement murée étoit alors incontestablement la plus considerable, aussi bien que le chemin qui y conduit, & qui est le moins éloigné des tombeaux.

De là je conclus encore que feu M. Huet, ancien Evêque d'Avranches, n'a pas pensé juste, lors qu'il a prétendu dans ses origines de Caën, page 233, que la Ville d'Eu tiroit son nom des mots Allemands, *An*, *Aur*, *Aure*, lesquels signifient un Pré ; car outre qu'il est visible que la Ville devoit être située dans les prairies, comme il le suppose, elle est presque entierement placée sur une coline très seiche, c'est que par la situation de ces tombeaux

on

on reconnoît qu'elle a toujours été située dans le lieu où elle est, & pour le moins qu'elle l'étoit long-temps avant que les Allemands fussent entrez dans les Gaules; car si du temps des Romains cette Ville avoit été située dans les prairies de la vallée, la principale partie n'auroit pas dû estre placée où elle est, & leur grand chemin militaire qui vient de la Picardie, loin de traverser la vallée pour se rendre à cette porte, auroit dû aussi se terminer naturellement du même côté de Picardie; & ces tombeaux pour estre placez à l'Orient de la Ville, auroient aussi dû être de l'autre côté de la vallée. Ainsi cette Ville n'a donc jamais été située dans les prairies, ni du temps des Romains, ni depuis ce temps-là; ainsi la pensée de M. Huet ne peut estre vraye. Enfin j'ajouterai ici, pour confirmer ce que j'ai dit de l'ancienneté de la Ville d'Eu, qu'il s'y voit encore aujourd'huy en son entier un ancien Temple consacré autrefois ou aux Dieux des Gaulois, ou à ceux des Romains; il est dans la ruë de la Chaussée, & il est aisé de voir par la massonnerie & le mortier, qu'il est aussi ancien que les plus anciennes murailles de la Ville. Voilà ce que j'avois à vous dire touchant cette découverte; il ne me reste qu'à vous assurer que je suis, &c.

d'Eu, ce 12. Decembre 1721. Mad.

Digitized by Google

MADRIGAL.

TIRSIS qui croit tous les songes menteurs,
S'endormit l'autre jour dans le fond d'un bocage,
Et Morphée aussi tôt lui presenta l'image
De son Iris sensible à ses tendres ardeurs.
Le plaisir longtems ne sommeille,
Dans ce moment Tirsis s'éveille,
Sa Bergere paroît à ses regards surpris :
Dieu des pavots, dit-il, faut-il que tes mensonges
D'un feu sincere soient le prix !
L'Amour qui l'écoutoit força la jeune Iris
De retablir l'honneur des songes.

Extrait d'une Lettre écrite de Bourges le 26 Avril 1722.

VOus êtes priez, Messieurs, de vouloir bien inserer dans votre premier Mercure le Jugement ci-joint, en attendant qu'on puisse vous adresser celui qui sera prononcé contre les faux Dénonciateur, Témoins, &c.

EXTRAIT DU JUGEMENT.

Jacques Barberie, Chevalier, Marquis de Courteille & autres lieux, Conseiller du

Digitized by Google

du Roy en ſes Conſeils, Maiſtre des Requeſtes honoraire de ſon Hôtel, Intendant de Juſtice, Police & Finances en la Generalité de Bourges, Juge & Commiſſaire Député par Sa Majeſté en cette partie.

Vû le Procés Criminel extraordinairement fait & inſtruit à la requeſte du Procureur du Roy de la Commiſſion, contre les ſieurs NICOLAS-FRANÇOIS LANÇON, Conſeiller au Parlement de Metz, PIERRE-FRANÇOIS BARET, ſieur de Ferand, Directeur de la Monnoye de cette Ville, PIERRE DUMAN, Commis à la Recette generale des Finances de cette Generalité, & la nommée MARIE POTTIER, femme du nommé Parent, habitant de cette dite Ville, &c. OUY le Rapport de Me Louis Joſeph Bernot de Charant, Lieutenant General de la Charité, le tout vû, & deliberé avec lui & avec Maiſtres &c. tous Graduez par Nous choiſis, & à ce appellez, NOUS Intendant & Commiſſaire ſuſdit, par Jugement en dernier reſſort avons déchargé leſdits ſieurs Baret, Lançon, Duman & la nommée Marie Pottier de ladite accuſation, & iceux renvoiez abſous des cas à eux impoſez, & en conſequence Ordonnons que les Ecrouës de leurs perſonnes ſeront rayez & biffez ſur le Regiſtre de la Geolle, en marge duquel mention ſera faite

faite du preſent Jugement, ſauf à eux à ſe pourvoir pour leurs reparations, depens, dommages & intereſts, contre qui, & ainſi qu'ils aviſeront bon être. Fait & arrêté en la Chambre du Conſeil de l'Hôtel de Ville de Bourges dans l'Enclos du Palais, ce jourd'hui 20 Avril 1722. *Signé* Barberie, Bernot de Charant, Raporteur, Girard de Villeſaiſon, Vivier, Dumas, &c.

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

ON trouve, Meſſieurs, dans votre Mercure d'Avril page 12. un fait qui ſurprendra bien les Hiſtoriens de ce tems, ſi M. l'Abbé de Vayrac, qui l'avance, peut le prouver. Tous juſqu'à preſent ont cru que *Guillaume* fils aîné d'*Eſtienne* Comte de Blois, & d'Abdele d'Angleterre, fille de *Guillaume le Conquerant* avoit été desherité, *parce qu'il étoit begue, ſans aucun merite, & qu'il avoit eu le cœur aſſez bas pour épouſer Agnés, fille de Gillon de Sully en Berri, qui étoit attaché au ſervice de la Comteſſe ſa mere.* Leurs garants ſont entr'autres Orderic Vital, contemporain du même Guillaume, & Alberic, qui vivoit au ſiecle ſuivant. Voici les termes du premier : *Guillelmus qui major natu erat, filiam Gilonis de Soleio uxorem du-*

xit

xit, & ſoceri ſui hereditatem poſſidens diù pacificè vixit, laudabilemque ſobolem Odonem & Rahenum genuit. pag. 810. Voici encore les paroles du ſecond ſur l'année 1217. *Horum omnium pater Guillelmus frater extitiſſe magni Comitis Campaniæ Theobaldi: ſed quia nullius valoris fuit, & balbus, & quamdam nobilem puellam quæ erat in ſervitio matris ſuæ, filiam Domini de Soilliaco accepit; idcircò Comitatu alienatus fuit.*

Cependant, Mrs, M. l'Abbé de Vayrac raporte bien une autre cauſe de cette exheredation de Guillaume de Blois dans ſon *Explication Hiſtorique & Topographique de la Carte des Lieux par où l'Infante a paſſé*, de laquelle il a enrichi pluſieurs de vos derniers Mercures. Il aſſure que ce Prince *fut ſi extravagant, que de ſe qualifier Seigneur du Soleil, que par cette raiſon il fut privé de ſon droit d'aîneſſe, & qu'il n'eut en partage que le Comté de Chartres.* Mais où a-t-il pris une telle particularité? c'eſt ce qu'il lui reſte à marquer. Comme de *Soleium* ou *Solleium* on a dit d'abord *Solei* ou *Sollei*, avant que de dire *Sully*, on ſeroit tenté de croire que M. l'Abbé de Vayrac ſe ſeroit imaginé que Guillaume de Blois *ſe qualifioit Seigneur du Soleil*, parce qu'il étoit dit *Seigneur de Solei*. Mais le moyen qu'il eut ainſi pris le change, &

qu'il

Digitized by Google

qu'il n'ait pas ſçu que ce Guillaume fut le Chef de la ſeconde Maiſon de Sully, qui a été ſi illuſtre, dont étoit le celebre Odon de Sully Evêque de Paris, qui eut ſous le Roy Philippe Auguſte la principale gloire de l'édifice de l'Egliſe Cathedrale de cette Capitale de la France, laquelle ne finit que par Marie de Sully, fille de Louis, qui étant veuve ſans enfans de Charles de Berri, petit-fils du Roy Jean, qu'elle avoit épouſé vers l'an 1386, ſe remaria enſuite à Guy de la Tremoille, l'un des Ancêtres des Ducs de la Tremoille d'aujourd'hui, & encore à Charles d'Albret, cinquiéme ayeul de Jeanne d'Albret, cinquiéme ayeule de notre jeune Monarque, tous iſſus de cette Marie. N'y auroit-il point quelque vieux Romancier qui eut donné ce titre de *Seigneur du Soleil* au Prince dont il s'agit, par alluſion à ce nom de *Solei?* c'eſt ce qu'on ſouhaiteroit. On voudroit peutêtre en admettant la mépriſe, la faire retomber ſur un Copiſte, comme on a déja fait à l'égard de la Maiſon de *Pons*, que le Copiſte de M l'Abbé de Vayrac avoit donnée pour éteinte, quoiqu'elle ſubſiſte encore en pluſieurs branches: mais c'eſt ce que la ſuite du diſcours ne permet point, & ainſi on eſt neceſſairement reduit à attendre à voir la preuve, s'il en a, ou ſa confeſſion ſincere, s'il n'en a point.

Il

Digitized by Google

Il y a neanmoins plusieurs autres endroits de son Explication qui ne sont pas exacts, & on trouve même encore quatre fautes dans celui dont il est question sur les Comtes de Blois. M. l'Abbé de Vayrac dit que notre Guillaume eut le Comté de Chartres en partage, & il est certain que Thibaud le Grand son frere l'emporta seul avec les autres Comtez de Dunois, de Blois, de Brie & de Champagne, de sorte qu'il ne lui laissa rien, ni à ses puînez. Aussi voit-on par Orderic qu'Estienne l'un d'eux, qui fut ensuite Roy d'Angleterre, n'eut d'autres biens que ceux qu'il obtint de Henri I. Roy d'Angleterre, & Duc de Normandie son oncle, qui d'abord lui donna Hiesmes & Alençon, & après au lieu de ces Villes, le Comté de Mortain. Il est vray que Guillaume a été appellé Comte de Chartres dans quelques Titres, mais c'étoit apparemment avant son mariage, & il n'a jamais été maistre de ce Comté, comme Orderic le témoigne clairement.

Une seconde faute de M l'Abbé de Vayrac sur ce point, est qu'il assure que Eudes II. mourut sans enfans, ce qui n'est point. La troisiéme est qu'Estienne Comte de Meaux & de Troyes, *son cousin germain, fut ensuite Comte de Blois*; car cet Estienne n'est point ce dernier Comte, outre que c'étoit d'Eudes I. pere d'Eudes II. dont il étoit

Digitized by Google

étoit Cousin germain. Enfin la quatriéme faute est qu'après la mort du même Estienne arrivée vers l'an 1020, *Eudes son frere mari d'Ermengarde d'Auvergne, se saisit du Comté de Blois, & prit la qualité de Comte de Champagne*, parce que ce dernier Eudes n'est point different d'Eudes II. cousin seulement au troisiéme degré, lequel Eudes avoit succedé au Comté de Blois dès 1096, après la mort de son pere, & s'étoit effectivement saisi aussi de celui de Champagne après la mort d'Estienne, au droit de Ledgarde de Vermandois son Ayeule, sœur de Herbert pere de cet Estienne ; tout cela est bien éclairci dans les Tableaux Genealogiques du P. Labbe, & dans les autres bonnes Genealogies.

Au reste on ne doit pas s'étonner de voir de semblables brouilleries dans des compositions rapides & pleines de feu, telles que celles de M. l'Abbé de Veyrac, sur tout quand ce sont des matieres si variées ; des narrations où il y a autant de recherches curieuses, dédommagent toujours bien des petites erreurs où elles pourroient jetter ceux qui n'auroient pas assez de lumieres pour les apercevoir. Je suis, &c.

A Paris ce 16 May. 1722.

Nous avons oublié de dire en son lieu, que long tems aprés l'heureuse convalescence

Digitized by Google

cence du Roy, nous avons encore reçû des Memoires sur les Réjouïssances faites dans les Provinces à cette occasion, Memoires arrivés trop tard, & qu'on n'a pas pû employer. Nous avons conservé celui qui regarde la petite Ville de Jargeau sur la Loire, laquelle s'est fort distinguée de ce côté-là; nous avons trouvé dans cette Piéce une chose digne de quelque attention sur la prétenduë origine de la Cocarde: nous disons prétenduë, parce que quelque serieusement que l'Auteur du Memoire semble parler, ce qu'il dit là-dessus en Vers & en Prose, nous paroît un peu Romanesque & fabuleux. Cependant s'il veut bien donner de bonnes preuves de ce qu'il avance, & constater pour ainsi dire l'autenticité du Manuscrit en question, nous nous engageons de faire honneur à sa production, & de rendre au public ce que nous lui devons dans ces sortes de rencontres.

Quelque soin que nous prenions de remplir notre Journal d'une agreable varieté, & d'en écarter tout ce qui pourroit ennuyer, ou déplaire en quelque façon que ce soit; nous n'avons jamais presumé de pouvoir contenter tous nos Lecteurs. La Lettre qui suit est une preuve que nous avons pensé juste à cet égard.

Lettre

Digitized by Google

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

ON ne peut être trop ſurpris, Meſſieurs, de ce que vous ſuprimez les Lettres qui vous ont été écrites touchant l'Enigme de la Cronique du Bec. Le Public les verroit avec plaiſir ; & on n'a appris qu'avec chagrin dans votre Mercure, que la crainte d'être prolixe cauſoit cette ſuppreſſion. Au reſte, Meſſieurs, croyez qu'aucun de vos Lecteurs n'eût été ennuyé *d'une matiere auſſi curieuſe.* Pluſieurs Pieces de votre Livre meriteroient mieux ce ſort ; enfin que ceci ne vous faſſe pas croire que cette Lettre parte de la main de quelqu'un des Auteurs de ces Lettres rebutées : non aſſurément c'eſt d'un Particulier qui n'y a aucun interêt qu'autant que la curioſité lui en donne, & qui eſt Votre trés-humble & trés-obéiſſant Serviteur, DE BEAUMONT.

A Paris ce 18 Avril 1722.

M. de Beaumont nous diſpenſera, s'il lui plaît, d'une Réponſe en forme, & il nous permettra de nous en tenir à la declaration que nous avons faite ſur les Lettres en queſtion, dans le ſecond Volume du Mercure du mois de Mars, pag. 83.

declaration

Digitized by Google

declaration que nous ſçavons avoir été approuvée par beaucoup de perſonnes desintereſſées & d'un goût sûr. Pour donner cependant quelque choſe à la remontrance de M. de Beaumont, nous aurons l'honneur de lui preſenter ici encore une Lettre ſur cette matiere : nous l'avons reçuë preſque en même tems que la ſienne.

Autre Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

ON vous ſçait bon gré, Meſſieurs, de vous diſpenſer de mettre dans vos Mercures toutes les explications qu'on vous a adreſſées de l'Enigme Chronographique d'Evreux, & vous avez trés bien jugé que quelque ingenieuſement tournées qu'elles ſoient, elles ne pouroient plus qu'ennuyer les Lecteurs, puiſqu'il eſt ſi aiſé de la deviner, ou, comme parle un des OEdipes modernes qui l'ont déchiffrée, de la *débarboüiller*, *n'étant mie une Enigme, mais une vraye frapoüille*, ſuppoſé pourtant qu'il ſçache bien ce que c'eſt qu'une *frapoüille*, car on l'avouë franchement, on n'entend pas ce terme burleſque, & on ne l'employe icy que ſur ſon autorité vaille que vaille.

Les Normands entr'autres ſeront bien contens qu'il ne ſoit plus queſtion d'elle ; car

Digitized by Google

car il y avoit toujours quelque coup de dent pour eux dans ces explications, & ils contribuoient beaucoup plus que cette *frapoüille* au divertiſſement de ceux qui exerçoient leur genie à la commenter. Ainſi notre OEdipe a eu le plaiſir d'appeller les Normands d'Evreux de *Venerables Chafourez*, de *bonnes gens*, *ſubtils*, *ruſez*, *grands Clercs & de fine pratique*, ce qui eſt les peindre parfaitement.

Cependant la *pratique* des *grands Clercs* d'Evreux a encore été plus fine qu'il ne penſe, car lui & les autres OEdipes de la *frapoüille* ſont leurs duppes, s'ils n'ont point voulu feindre exprès de l'être, pour ſe mieux réjoüir. Ils paroiſſent croire bonnement ſur le témoignage de ces *Venerables Chafourez* que la date enigmatique, dont il s'agit, étoit encore à expliquer, & que la Chronique du Bec, d'où elle eſt tirée, n'eſt que manuſcrite, mais l'une & l'autre furent miſes au jour dès 1648. lorſqu'on imprima les Oeuvres de Lanfranc, à la ſuite deſquelles on voit & cette Chronique, & l'explication de cette datte.

Puiſqu'ils ſçavoient que ce preſent leur venoit de *gens ruſez*, ne devoient-ils pas s'en défier, & ſe dire à eux-mêmes comme *Laocoon* faiſoit aux *Troyens* pour le cheval que les *Grecs* leur avoient donné; *An nulla putatis*

Digitized by Google

putatis dona carere dolis Danaum ? Sic notus Ulysses ? Mais au lieu d'être sur leurs gardes, charmez du *Chronographe Normand*, ç'a été à qui s'en saisiroit, & à qui feroit de plus grands efforts pour chercher, développer, débarboüiller ce qui étoit tout trouvé, tout démêlé, tout nettoyé, avant qu'ils fussent au monde, à moins qu'ils n'ayent déja plus de soixante & treize ans. C'est ce qui conviendroit peut-être à celui qui se dit,

Ein Grison de Verdein su Meuse.

Mais il est à craindre pour lui que les *grands Clercs* d'Evreux ne veüillent entendre cette qualité de *Grison* autrement, sur ce qu'il dit que

Quand Gieufroy Faé se démit
D'Abbé du Bec & Evreux prit,
Il quitta la noire Jacquette
Et se mit Robe violette.

Car assurément il se montre là aussi peu versé dans leur Histoire, qu'il se fait voir habile à expliquer leur *Chronogryphe*.

Les Religieux du Bec étoient en ce tems-là vêtus de blanc & le bon *Gieufroy Faé* nonobstant sa dignité Episcopale voulut toujours porter son habit Monacal, afin de se mieux souvenir des obligations de son premier état, selon la Chronique en question, qui n'est nullement énigma-

Digitized by Google

tique sur ce point : *Nec propter ejus dignitatem habitum dimisit Regularem Ecclesiæ Beccensis, sed semper omni loco usus fuit vestimentis albis, & maximè cuculla alba, quæ specialis habitus Ecclesiæ extitit.*

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que le *Pays de Sapience* soit le seul qui produise des *Chronogryphes* de ce genre, le *Pays des Rebus* en a un tout semblable ; & apparemment que les autres Pays, sans excepter celui d'*auprés de la Peste*, où l'on a aussi voulu avoir la gloire de *débarboüiller* le *Chronogryphe* du Bec, en pourroient pareillement fournir, si on en faisoit recherche.

Le *Chronogryphe*, dont on veut parler, étoit gravé sur une plaque de cuivre attachée au portail d'une Eglise de la Ville de Saint-Quentin, bâtie au commencement du seiziéme siécle par *Oudard de Marles* Argentier de cette Ville, & qui fut à la fin la proye d'un Soldat Espagnol qui l'arracha durant les Guerres. Heureusement on en avoit conservé une copie que *Hemeré* Chanoine de Saint-Quentin a consacrée à la posterité dans son *Augusta Viromanduorum vindicata*, qui durera bien plus que le bronze, il a aussi eu soin de l'expliquer, mais ce n'a pas été avec le même enjoüement que feroient nos OEdipes modernes, le voici dans ses propres termes,

D'un

Digitized by Google

D'un Mouton & de cinq Chevaux
Toutes les têtes prendrez,
Et à icelles ſans nuls travaux
La queuë d'un Veau joindrez,
Et au bout ajoûterez
Tous les quatre pieds d'une Chate,
Raſſemblez, vous apprendrez
L'an de ma façon & la date.

Je ſuis, &c.

Ce 20. Avril 1722.

Le mot de la premiere Enigme du mois dernier eſt le *Treſle*, on doit expliquer la ſeconde par le *Colier*, & la troiſiéme par l'*Epervier* Oiſeau, & l'*Epervier* filet.

PREMIERE ENIGME.

MOn Maitre eſt comme un Directeur
Au milieu de tous ſes Regîtres,
Mais ce qu'il a ſur lui d'habile Travailleur,
C'eſt que ſans le ſecours de la clarté des vîtres
Ni d'aucune autre lueur,
Il pourroit remplir ſon labeur
Où ſe trouvent maints beaux Chapitres;
Il eſt vray qu'en donnant de ſon habileté
Il choque un peu la bienſéance,
Il va juſqu'à l'irreverence,

Digitized by Google

Mais il s'y voit neceſſité :
Et malgré toute ſa ſcience,
Quoique je ſois d'une rare excellence,
Si par un tiers nous n'étions ſoutenus,
Fût-il d'une craſſe ignorance,
Son merite & le mien vous ſeroient-ils connus ?

SECONDE ENIGME.

Connoiſſés-vous deux freres trés-jumeaux,
Qui naiſſent & meurent enſemble ;
Un trés-petit-toit les raſſemble ;
Trés également laids ou beaux ;
C'eſt peu ſouvent que l'un à l'autre n'eſt ſemblable,
C'eſt peu ſouvent que l'un ſouffre quelque douleur
Sans que l'autre ait ſa part à ſon ſort déplorable ;
Enſemble du repos ils goûtent la douceur ;
Jamais l'un ne ſommeille
Tandis que l'autre veille.
Toujours prêts l'un de l'autre ils ne ſe touchent pas ;
Sans parler ils ſe font entendre ;
Sans pieds ils vont trés vite ; ils attirent ſans bras ;
Lorſqu'ils ſe donnent un air tendre,
Cet air tendre n'eſt pas toujours
Un bon garend de leurs amours.

TROISIEME

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE
LYON
1893

Digitized by Google



Digitized by Google

TROISIEME ENIGME.

JE ne sçay pas chanter, cependant chaque jour
Je fais chanter en chœur & tour à tour
Bien des Musiciens qui mieux aimeroient boire.
Je ne connois pas trop Dieu,
Cependant dans plus d'un lieu
J'ayde à publier sa gloire.
J'ay causé de grands combats,
Et quoique je ne sois pas
Meublé d'attraits comme Helene,
Cependant pour m'enlever
Quelqu'un s'est mis fort en peine;
Un autre pour me sauver
S'est mis souvent hors d'haleine.

AIR.

L'Hiver, l'affreux Hiver veut-il encor longtems
Usurper l'Empire de Flore?
Plus il retarde le Printems,
Plus il cache à mes yeux la beauté que j'adore.

Elle ne vient sous les ormeaux
Qu'avec la naissante verdure,
Il faut pour l'attirer que le bord des ruisseaux
Lui presente des fleurs avec un doux murmure.

L'Hiver, l'affreux &c.

Digitized by Google

NOUVELLES LITERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

LE PUBLIC nous sçaura sans doute bon gré de lui annoncer un Ouvrage, dont le sujet nous paroît trés interessant. Le Pere Lafiteau Jesuite en est l'Auteur. Il se dispose à le faire imprimer sous ce titre : *Mœurs des Sauvages Americains, comparées aux mœurs des premiers tems.* Quoique le titre paroisse beaucoup promettre ; la lecture du Manuscrit convainc qu'il donne encore plus qu'il ne promet. En effet, ce n'est pas un parallele general qui porte sur quelques traits de ressemblance entre les anciens Thraces & les Sauvages de l'Amerique : c'est une comparaison détaillée où l'on rapproche le portrait de ce que Marot appelle *le bon vieux tems*, avec les precieux restes qui s'en sont conservez chez des Peuples qu'il nous plaît d'appeller Barbares, parce que la Nature y est moins alterée & plus naïve que chez nous.

Outre des recherches infinies sur l'antiquité, on voit dans cet Ouvrage une connoissance profonde des Americains, sur-

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE

sur tout de Canadiens, avec qui l'Auteur a passé plusieurs années. La conformité de Gouvernement, de Coutumes, de Religion, d'Usages, & ce qu'on trouve entre les premiers tems & les nôtres, quant à ces Nations, ne peut manquer de produire dans l'esprit du Lecteur je ne sçai quoi de lumineux, qui passe infiniment l'effet des simples conjectures. On y rencontre chemin faisant, des choses curieuses que le titre n'annonce point; de sorte que le Lecteur va de lui-même par ses reflexions au-delà de ce qu'on se propose de lui montrer.

Tel est le fonds de ce Livre qui sera enrichi de figures. A l'égard de la maniere elle paroît simple & naturelle, ingenieuse pourtant & enjoüée. On n'y trouvera ni le vuide des Relations ordinaires, ni la sécheresse des Dissertations sçavantes. L'Erudition & l'Histoire y sont bien maniées, & le mêlange de l'une & de l'autre fait un très-bon effet.

Projet pour une nouvelle Edition des Oeuvres de S. Ambroise.

COmme il ne reste presque plus d'Exemplaires de la premiere Edition des Oeuvres de S. Ambroise, donnée par les RR. PP. Benedictins, une Compagnie de

Digitized by Google

Libraires de Paris en a entrepris une nouvelle, avec les secours que veut bien leur donner le R. P. Don Nicolas Noury l'un des Auteurs, & le seul qui reste de ceux qui ont travaillé à la premiere Edition. Celle-ci sera divisée en trois Volumes, dont les deux premiers contiendront les veritables Ouvrages de S. Ambroise; & le troisiéme, les Piéces douteuses, ou qui sont attribuées à ce Saint Docteur. On ajoûtera à ce troisiéme Tome le fameux Missel Ambroisien, desiré de tous les Sçavans, accompagné des Notes & des Remarques necessaires.

Les nouveaux Editeurs prient les Sçavans de les aider de leurs lumieres en tout ce qui pourra contribuer à rendre cette Edition parfaite, & sur-tout de vouloir bien leur communiquer ou leur indiquer les Manuscrits de quelque reputation dont il se peut faire que les premiers Editeurs n'ont pas eu connoissance, de quoi ils auront toute la reconnoissance possible.

Ce grand Ouvrage pour lequel on n'épargnera ni soin ni dépense est proposé par souscriptions. Le prix en *papier Lombard* en blanc sera pour les Souscripteurs de *cinquante-quatre livres*, sçavoir, *trente livres* en souscrivant, & *vingt-quatre livres* en recevant les trois Volumes, dont on espere que l'Edition sera achevée vers la fin de l'année

Digitized by Google

l'année 1724. Ceux qui n'auront pas souscrit le payeront *quatre-vingt-quatre liv.*

On n'en tirera point en grand Papier qu'on appelle *Grand-Raisin*, si ce n'est pour ceux qui voudront souscrire, lesquels en souscrivant payeront cinquante livres, & autant quand on leur donnera les trois Volumes imprimés.

On recevra les Souscriptions depuis le 15 Avril 1722. jusqu'au premier Septembre exclusivement, après lequel tems personne ne sera plus admis à souscrire.

On prie ceux qui voudront souscrire de s'adresser aux Libraires nommés ci-aprés, qui leur donneront une Reconnoissance signée d'eux aux clauses & conditions cy-dessus exprimées.

Noms des Libraires.

Charles Osmont, ruë S. Jacques.
Michel Clousier, Quay Malaquais.
Gabriel Martin, ruë S. Jacques.
Guillaume Cavelier, ruë S. Jacques.
François Barois, ruë de la Harpe.
Pierre François Giffard, ruë Saint Jacques.

Digitized by Google

LETTRE de M...

Sur l'état present des Lettres.

MONSIEUR,

Témoin de mon ardeur à faire quelque progrés dans les Sciences, vous aviez bien raiſon de m'exhorter à venir à Paris, le Theâtre des belles Lettres en France, & où je pourrois étudier les exemples vivans. Il ne ſe paſſe preſque pas de jours ici où l'on n'ait à voir & à apprendre quelque choſe de nouveau. Je me trouvai dernierement à l'ouverture des Academies des Sciences & des Belles Lettres ; & parmi pluſieurs beaux Diſcours j'eus le plaiſir de voir & d'entendre Mrs. Racine & Caſſini, qui ne ſe ſont pas contentés d'heriter du nom de leurs illuſtres peres. M. le Cardinal de Polignac preſida à l'une & à l'autre Academie ; il fit ſelon la coutume, l'analyſe de tous les Diſcours qu'on avoit recités, & ce ne fut pas ſans les embellir. Il parla avec cette nobleſſe, cette aiſance, cette érudition, & cette politeſſe que tout le monde lui connoît.

Le Theatre a été occupé par pluſieurs belles Piéces anciennes & nouvelles. Le Romulus

Digitized by Google

Romulus de M. de la Motte & le Timon de M. de Liſle ont occupé cet Hyver la Comedie Françoiſe & Italienne, la Tragedie de Romulus n'eſt pas ſans defaut, mais elle a auſſi de grandes beautés. La Comedie de Timon après pluſieurs Repreſentations s'eſt toujours ſoutenuë, parce qu'elle eſt pleine d'un ſel & d'un goût de vrai, dont la raiſon ne ſe laſſe jamais. La Nature y eſt repreſentée dans tout ſon jour, ſans être défigurée par l'art & par les prejugés; mais on peut dire que l'Auteur n'a pas cueilli toutes les fleurs qui ſe trouvoient ſur ſon paſſage. Il paroît un nouvel OEdipe; cette Piece eſt bien liée, couduite avec art, & parſemée de beaux endroits; mais tout n'eſt pas égal.

Le Livre de M. l'Abbé Houteville ſur la Religion prouvée par les faits, fait du bruit. Le ſtile en eſt noble, élevé, majeſtueux, & digne du ſujet qu'il traite; mais quelques expreſſions trop hardies, & des propoſitions peu exactes donnent priſe aux Critiques.

Le nouveau Mercure n'eſt plus vuide comme il étoit autrefois; les Curieux & les Sçavans y trouvent également de quoi ſe ſatisfaire par le mêlange agreable des Nouvelles, des Spectacles, des Poëſies & des autres Ouvrages d'eſprit qu'on y raſſemble.

Digitized by Google

Parmi les Journaux, ceux de Trevoux qui viennent de reſſuſciter, attirent mon attention, on ſent à la lecture des plumes legeres & delicates, on y allie l'érudition à la politeſſe : la varieté des mains & des matieres diverſifient l'Ouvrage & amuſent agreablement. Controverſe, Hiſtoire, Phyſique, Mathematique, Critique, Belles Lettres, beaux Arts, tout y eſt raſſemblé & peint avec ſes couleurs. J'allai à la ſource pour en ſçavoir les Auteurs ; mais le Libraire fixa ma curioſité, en me diſant que je n'étois pas le premier à lui faire une pareille queſtion, & que je devois me contenter d'apprendre que les Journaux avoient beaucoup d'éclat, & qu'il étoit obligé d'en tirer depuis quelques mois un plus grand nombre d'Exemplaires, parce qu'on lui en demandoit de toutes parts en France & dans les Pays Etrangers. Pourvû qu'on y prodigue toujours le ſel & la vivacité dont ils ſont aſſaiſonnés, qu'ils ne degenerent pas en fades éloges, & qu'ils renferment exactement l'analyſe d'un Livre, je crois qu'on les lira d'autant plus volontiers qu'ils flatent la pareſſe du Public, en expoſant ſous un point de vuë des Ouvrages qui effrayent & ſe deffendent par leur groſſeur.

J'ay pris aſſez exactement les Leçons d'Anatomie

Digitized by Google

d'Anatomie que les habiles Maîtres en ont données. J'ay souvent été à l'Observatoire, où j'ay été également charmé de la politesse & de l'habileté des Academiciens qui y font leurs observations. Je n'ay pas negligé les beaux Arts (car je trouve que cette Ville est la maîtresse en tout.) La Peinture, la Sculpture, la Danse, l'Art de tirer des Armes, de monter à Cheval, & les autres Exercices me paroissent être dans leur perfection. Je n'entens rien à la Musique, mais si j'en juge par le sentiment, je donne le prix à celle de Campra, comme à celle qui me plaît le plus. Je m'apperçois que je parle bien librement avec vous; mais c'est toujours selon nos conventions, c'est-à-dire, en soumettant mes reflexions & mes lumieres aux vôtres. Elles me guideront toujours de loin, comme elles faisoient autrefois de près lorsque la situation de ma maison de Campagne me procuroit l'avantage de passer l'Automne avec vous. Il me semble que j'ay payé le tribut de l'hommage que je dois à votre goût pour les Sciences. Il ne me reste plus qu'à vous assurer du tendre & respectueux dévouëment avec lequel je suis, M. &c.

A Paris le 16 Avril 1722.

Digitized by Google

IL paroît une Lettre de trois pages d'impression in 4°, écrite par Madame de *** à M.... au sujet de la Tragedie de Romulus, qui est fort bien écrite. » J'écoutay cette Piece avec attention, dit l'Auteur, elle m'attacha, me surprit, & » m'attendrit. J'en trouvay l'exposition » nouvelle & delicate ; les sentimens » grands, nobles & bien soutenus, les » pensées neuves & brillantes, & une versification pure, pompeuse, & cependant » aisée ; mais ce qui me parut extraordinaire, fut l'effet qu'elle produisit en » moy ; elle m'attendrit par reflexion, & » je ne pûs m'en retracer le tableau sans » répandre des larmes.... Je ne puis me » lasser d'admirer l'Art de l'Auteur, qui » en donnant à Romulus l'amour le plus » tendre, ne lui en fait jamais montrer » l'excès qu'après avoir remporté des victoires éclatantes, & montré une valeur » heroïque. Cela nous fait enviſager » les momens qu'il donne à sa passion, » comme un repos que la gloire lui doit.

» Si c'est n'avoir point d'esprit, dit » Madame.... en finissant sa Lettre & » l'Apologie du Poëme qu'elle deffend, » que de ne pas éplucher une Piece mot » à mot, & que de ne pas rechercher jus-

» qu'aux

Digitized by Google

» qu'aux minuties pour le fronder avec » plus de force.

Je rends graces au Ciel de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

La cinquiéme feüille du Spectateur roule presque toute sur l'Entrée de l'Infante, dont le cortege, l'apareil & le concours du peuple ont fourni diverses reflexions. Voici quelques-unes de celles que notre Spectateur a faites en voyant passer le Roy. » Le peuple à son ordinaire a crié *vive* » *le Roy!* j'ay trouvé ces acclamations » attendrissantes. C'étoit plus qu'un Roy, » plus qu'un Maître qui paroissoit. Ce » peuple, dans ses transports, sembloit » revêtir ce jeune Prince de titres moins » superbes, mais plus aimables, plus tou- » chans, & peut-être plus augustes: c'étoit » le bienfaiteur, l'ami de chaque homme » de la Nation, c'étoit le protecteur, l'espe- » rance, l'amour & les delices du peuple » que l'on voyoit passer.

» Rois, Princes de la Terre! ce n'est » ni la Garde qui vous environne, ni » cette foule d'hommes soumis qui compo- » sent votre Cour, ni vos richesses, ni » votre vaste puissance, qui feroient mon » envie. Ceux qui parmi vous ne sont » sensibles qu'à ses avantages, sont sim- » plement des hommes riches, redouta- » bles, puissants, & ne sont pas Rois, &c.

» Quel

Digitized by Google

» Quel eſt le Prince qui joüiſſe du bon-
» heur attaché au Trône ? C'eſt celui qui
» ſçait faire un genereux uſage de la crainte
» & du reſpect que la Majeſté de ſon
» rang inſpire : cette crainte & ce reſpect
» ſont les moindres de ſes droits, ou
» plutôt ils ne ſont que lui preparer ſes
» veritables droits. Craint, il n'eſt encore
» que le Maître ; aimé, le voilà Roy.
» Eh ! comment l'aime-t'on ? comptez
» tous les ſentimens de veneration, d'eſti-
» me, d'admiration, tous les mouvemens
» de tendreſſe, de dévoüement, de con-
» fiance, dont l'homme eſt capable. Voilà
» de quoy ſe compoſe l'amour qu'on a
» pour un Maître, dans lequel on eſt char-
» mé de trouver un Roy : enfin voilà les
» treſors du rang ſuprême. Un accueil obli-
» geant, un ſentiment de bonté, un ſou-
» rire, un geſte, une parole ; Princes !
» ce ſont là pour vous les clefs de ces
» treſors. Ouy ! ſoyez doux, affables,
» genereux, compatiſſans, careſſans dans
» vos diſcours, & vous êtes poſſeſſeurs
» de ces biens dont l'ambition a fait les
» grands hommes, & dont à peine ont-
» ils pû s'acquerir une petite partie. »

Dans la ſixiéme feüille du Spectateur, qui paroît depuis le commencement de ce mois, on voit une converſation d'un homme âgé avec un Libraire. » Celui-ci luy

» propoſe

Digitized by Google

» propose le *Spectateur* à lire comme une
» nouveauté qui excite la curiosité de bien
» des gens. Moy, lire le *Spectateur* ! lui
» répond le Vieillard, je ne l'ay point lû
» ni ne le liray ; je ne lis que du bon,
» du raisonnable, de l'instructif : ce qu'il
» me faut n'est pas dans vos feüilles. Ce
» ne sont ordinairement que de petits ou-
» vrages de jeunes gens qui ont quelques
» vivacitez d'Ecolier, quelques saillies
» plus étourdies que brillantes, & qui
» prennent les mauvaises contorsions de
» leur esprit, pour des façons de penser
» legeres, delicates & cavalieres. Je n'en
» veux point, mon cher, je ne suis point
» curieux *d'originalitez* pueriles.

» En effet, je suis du sentiment de Mon-
» sieur, dis-je alors, en me mêlant de la
» conversation ; il parle en homme sensé :
» pure bagatelle que ces feüilles ! la rai-
» son, le bon sens & la finesse, peuvent-
» ils se trouver dans si peu de papier ?
» ne faut-il pas un vaste terrain pour les
» contenir ? un bon esprit s'avisa-t'il ja-
» mais de penser & d'écrire autrement
» qu'en gros volumes ? Jugez de quel
» poids peuvent être des idées renfermées
» dans une feüille d'impression que vous
» allez soulever d'un souffle ? & quand
» même elles seroient raisonnables ces
» idées, est-il de la dignité d'un person-

» nage

» nage de cinquante ans, par exemple, » de lire une feüille volatile, un colifi- » chet ? cela le traveſtit en petit jeune » homme, & deshonnore ſa gravité ; il » déroge : non, à cet âge-là, tout ſçavant, » tout homme d'eſprit ne doit ouvrir que » des *in folio*, de gros tomes reſpectables » par leur peſanteur, & qui, lors qu'il » les lit, le mette en poſture décente, &c. » Un Traité de Morale, pourſuit le » Spectateur, en preſentant au même » homme un aſſez gros livre, cela fait » une lecture importante & digne du » flegme d'un homme ſenſé ; peut-être » même la trouverez vous ennuyeuſe, & » tant mieux ; à un certain âge il eſt beau » de ſoutenir l'ennuy que peut donner une » matiere naturellement froide, ſervie » ſans art, & ſcrupuleuſement conſervée » dans ſon caractere. Si on avoit du plaiſir » à la lire, cela gâteroit tout : voilà une » plaiſante morale que celle qui inſtruit » agréablement !

Le Spectateur donne ſur la fin de cette feüille la traduction du Rêve qu'il avoit promis ; il s'agit de l'Amour, de ſon Palais, de ſes Jardins, &c. des arbres & des fleurs, dont l'Eſtime ſous la figure d'une femme explique les vertus & les repreſentations ſymboliques en cette maniere. » Cet Arbre plus haut que les autres, & » dont

Digitized by Google

» dont en quelques endroits on a coupé
» les racines, figure les vertus d'un jeune
» Héros, qui dût à son attachement pour
» une aimable & vertueuse personne l'esti-
» me & l'admiration que son Siecle eut
» pour lui. Avant que l'Amour l'eût assu-
» jetti sous ses loix, la grandeur de sa
» naissance lui inspiroit un noble orgueil ;
» mais un peu d'excès dans cet orgueil en
» alteroit la dignité. Ce Héros étoit gene-
» reux, quand il s'offroit des occasions de
» l'être, mais il ne savoit pas encore cher-
» cher ces occasions précieuses ; il auroit
» craint de trahir son rang, il l'envisageoit
» avec un air prevenant, comme un abaisse-
» ment dans ses pareils ; il auroit cru s'hu-
» milier en se rendant aimable. Il n'estimoit,
» il ne mettoit encore au nombre des hom-
» mes, que ceux qui par leur naissance
» pouvoient ou l'approcher, ou lier com-
» merce avec lui, c'étoit aussi les seuls
» qu'il obligeoit, parce qu'il n'imaginoit
» de reconnoissance flateuse que la leur :
» c'étoit au rang de celui sur qui tomboient
» ses bienfaits, que se mesuroit le plaisir
» qu'il avoit à les répandre. Il méconnois-
» soit la misere la plus touchante, dès
» que le malheureux qu'elle accabloit,
» étoit un homme obscur, qui n'eut offert
» à sa vertu qu'un exercice ignoré & sans
» faste. Ce n'étoit pas qu'il ne fust natu-
rellement

Digitized by Google

» rellement ſenſible ; mais ſa fierté n'ad-
» mettoit rien de genereux que ce qui étoit
» ſuperbe, & vouloit trouver dans les
» ſujets, un vain éclat qui les ajuſtât à
» elle, & pour ainſi dire, juſtifiât l'inte-
» reſt qu'elle y daignoit prendre. Ce Hé-
» ros étoit plein de valeur dans les com-
» bats, mais d'une valeur aveugle, ſujette
» à ſe ſouiller d'un ſang reſpectable, du
» ſang d'un ennemi vaincu. Quand il re-
» compenſoit un ſervice, ce n'étoit que
» l'action qu'il payoit : il ne joignoit pas
» à la recompenſe cette aimable façon de
» donner, qui fait préciſément le ſalaire
» de celui qui a merité qu'on lui donne :
» il étoit équitable, & n'étoit pas gene-
» ralement bon. Dés qu'il aima, ce ne fut
» plus le même homme ; l'envie de de-
» venir digne de celle qu'il aimoit, fit
» diſparoître tous ſes defauts ; l'amour
» purifia ſa valeur & ſa fierté de cet excès
» qui les deshonoroit toutes deux. Tout
» l'Empire retentit bientôt du bruit de
» ſes vertus, &c.

» A l'égard de ces fleurs, elles figurent
» les bonnes qualitez d'un prix peutêtre
» égal aux vertus des grands Perſonnages ;
» mais que la condition de ceux qui les
» dûrent à l'Amour, rendit moins brillans,
» & d'une importance plus mediocre. Ce
» ſont des ivrognes devenus ſobres ; des

» debauchez

Digitized by Google

» debauchez devenus ſages ; des avares » faits genereux ; des menteurs corrigez de » leur vice par la honte d'être mépriſa- » bles ; des brutaux ramenez à un caractere » doux & ſociable ; c'eſt de la jeuneſſe » impudente, devenue modeſte & reſpe- » ctueuſe ; des faineans devenus laborieux ; » des hommes ſans foi, ſans probité, » transformez en gens d'honneur ; ce ſont » d'habiles dans les arts, à qui l'Amour » inſpira de l'émulation, & qui crurent » leurs Maîtreſſes dignes d'avoir des Amans » illuſtres par leurs talens ; ce ſont même » des coquettes, dont l'Amour a reformé » les manieres, qu'il a guéries de cette in- » ſatiable avidité de plaire, & qui ont » ſenti qu'une pudeur ſcrupuleuſe étoit le » plus aimable trait d'une femme ; qu'il eſt » honteux de debaucher les cœurs, & » glorieux de les attendrir.

RODERICI ALEXANDRI *Opus nullum.* Rien Premier. A Paris chez la Veuve le Fevre, rue S. Severin, 1722. petite Brochure in 12. de 15 pages.

Rien qui eſt perſonifié, & qui parle dans cet Ecrit, ne donne pas grand'choſe au delà de ce qu'il promet, & menace de ſe montrer tous les premiers Lundis du Mois.

LE DICTIONAIRE du bon Menager de

Digitized by Google

de Campagne & de Ville, qui apprend à nourrir, gouverner & élever toutes sortes de Bestiaux tant sains que malades ; à mettre à profit tout ce qui vient de l'Agriculture ; à faire valoir toutes sortes de Terres, Prez, Vignes & Bois ; à cultiver les Jardins soit potagers, fruitiers & fleuristes, à conduire les eaux, & à faire generalement tout ce qui convient aux Jardins : avec un Traité de Cuisine, des Confitures, de la Patisserie, des Liqueurs, de la Pesche, & autres divertissemens de la Campagne. *Par le sieur Liger.* nouvelle édition, deux vol. in 4°. 10 liv. A Paris, chez la veuve Ribou, Quay des Augustins.

Traite' de la Lithotomie, ou Extraction de la pierre hors de la Vessie, *par M. Tolet, Me Chirurgien de Paris.* Cinquiéme édition, *Figures.* in 12. chez Laurent d'Houri.

Traité des Maladies Veneriennes, par *Ucay, Medecin de Toulouse*, quatriéme édition, augmentée de la Panacée Mercurielle des Invalides, in 12. chez le même.

Quæstio Medica, an Pestis Massilienſis, &c. Question de Medecine, où l'on examine si la Peste de Marseille a été causée par des Vers. A Besançon, 1721, brochure in 8°. de 16 pages.

M.

Digitized by Google

M le Begue, Auteur de cette Dissertation, definit la Peste de Marseillle une maladie tres-contagieuse & tres-funeste, tirant son origine d'une foule d'œufs de Vers, qui infectent premierement la salive ou les alimens, puis le suc nerveux, & enfin les parties solides.

TRAITE' DES MATIERES BENEFICIALES, dans lequel on examine tout ce qui a rapport aux Benefices & aux Beneficiers, suivant les saints Decrets, les Ordonnances du Royaume, & la Jurisprudence du Palais, dédié à S. A. S. M. le Comte de Clermont. *A Paris chez Hocherean Libraire Quay des Augustins*, 1721. in 4.

TRAITE' DE LA PESTE, fait en 1635 par Cottin, Medecin de la Faculté de Montpellier, nouvelle Edition. A Paris, chez E. Ganeau, ruë saint Jacques.

REFLEXIONS CRITIQUES d'un Allemand, sur la Comedie de *Timon le Misantrope*. A Paris, chez la Veuve *Mongé*, ruë saint Jacques, à saint Ignace. 1722. *Brochure* in 12 de 46 pages.

On vient de réimprimer les Decades de Tite-Live en 8. vol. in 12. de la Traduction de M. Durier de l'Academie Françoise, revûës

Digitized by Google

revûës & corrigées de quantité de fautes & d'omiſſions qui s'étoient gliſſées dans les precedentes impreſſions. A Paris, chez G. Cavelier, Libraire dans la Grand' Salle du Palais, à l'Ecu de France. Le prix eſt de 24 livres.

La Vie de Saint Bernard, Religieux de l'Ordre de ſaint Benoiſt, Fondateur des Abbayes d'Ambronay & de Romans, & Archevêque de Vienne : *Par le R. P. Fleury, de la Compagnie de Jeſus.* A Paris, chez André Cailleau, Place de Sorbonne.

Cette Hiſtoire renferme les évenemens les plus conſiderables du Regne de Charlemagne & de Louis le Debonnaire, & ſe fait lire avec plaiſir.

On apprend de Londres, qu'on a trouvé à Ewelin, dans le Comté d'Oxford, près d'un ancien chemin des Romains appellé *Acknell-Road*, une urne remplie de medailles de bronze, dont quelques-unes marquent l'époque de la deſcente des Romains en Angleterre, ſous Jules Ceſar.

Le Mardy 14 Avril l'Academie Royale des Belles Lettres fit ſon ouverture publique, comme nous l'avons dit dans le dernier Mercure. M. Racine lut un Diſcours qui

Digitized by Google

qui avoit pour titre, *Des causes du progrès & de la décadence des Belles Lettres.* L'Auteur choisit d'abord pour point de vûë les quatre siecles qui ont été les plus féconds en beaux esprits. Celui de Philippe Roy de Macedoine, & d'Alexandre le Grand son fils ; celui de César & d'Auguste ; celui de François premier & de Leon X ; & enfin celui de Louis XIII & de Louis XIV. M. Racine parla en détail des grands hommes, qui avoient vécu dans ces heureux siecles. Demosthene, Xenophon, Sophocle, Menandre, Aristophane, & plusieurs autres formerent le premier tableau, où l'Eloquence, l'Histoire, la Tragedie & la Comedie paroissent dans tout leur éclat. On voit briller dans le second siecle, Ciceron, Hortensius, Horace, Virgile, Ovide, Tibulle, Catulle, Tite-Live, Velleius Paterculus, & tous ces grands hommes qui ayant herité du bon goût des Grecs, porterent les Sciences & les Arts à ce haut degré de perfection qui a depuis servi de modele à tous ceux qui ont voulu les imiter. Les Sçavans du quinziéme siecle paroissent dans le troisiéme Tableau, je veux dire le Tasse, Sannazar, Petrarque, le Dante, & quelques autres pour l'Italie, Marot, Sarrazin, des Portes, Octavien de Saint Gelais pour la France. Enfin le quatriéme siecle qui a été si fecond en beaux esprits, vit former les

Digitized by Google

Corneilles, Rotrou, Racine, Moliere, Deſpreaux, la Fontaine, & tant d'autres dans toutes ſortes de Sciences & d'Arts. M. Racine, après avoir obſervé que les trois premiers ſiecles ont été ſuivis d'une funeſte & longue barbarie, & qu'il paroît déja que le bon goût du dernier commence à degenerer, recherche les cauſes de cette décadence, & après avoir rapporté ce qu'on a debité là-deſſus, il paroît convenir que le bon air d'un païs, une longue paix qui banit les ſoins & les inquietudes, le goût du Prince, & l'accueil qu'il fait aux Sçavans, la protection des Miniſtres ſont ce qu'il y a de plus propre au progrès des Sciences & des Arts; comme les guerres & les irruptions des Peuples barbares font bien-tôt diſparoître le bon goût.

M. le Cardinal de Polignac qui preſidoit à l'Aſſemblée, après avoir reſumé ce qu'il y avoit de plus brillant dans le diſcours de M. Racine, lui dit, que comme il connoiſſoit parfaitement les cauſes du progrès & de la décadence du bon goût, il étoit plus propre qu'un autre à le ramener, étant fils d'un des plus grands hommes d'un des quatre ſiecles, dont il avoit fait choix pour faire l'hiſtoire des Belles Lettres.

M. l'Abbé Anſelme lut enſuite une Diſſertation ſur les Aſiles, dans laquelle après en avoir recherché l'origine parmi les Juifs,

Digitized by Google

Juifs, & les droits qui en avoient été reglez dans les Livres de l'Ecriture Sainte, il explique de quelle maniere les Grecs & les Romains avoient imité ce même usage; il parle ensuite des abus qui s'étoient introduits sur cette matiere, & qui étoient si grands que l'Empereur Tibere fut obligé de donner plusieurs Edits pour les reformer. Cette Dissertation est écrite avec beaucoup de netteté & d'élegance, & M. le Cardinal de Polignac rendit justice à l'Auteur, & fit sentir tout ce qu'il y avoit de curieux dans cet ouvrage.

M. Fourmont, Professeur en Arabe au College Royal, lut ensuite une Dissertation sur la Litterature Chinoise.

Dans le préambule il déduisit les progrès qu'a fait la Litterature en general depuis 1400, & montra qu'avant M. l'Abbé Bignon, personne en France n'avoit pensé à la Litterature Chinoise.

Le sieur Hoam-ge, Chinois lettré, venu en France avec M. de Rosalie, presenté au feu Roy par M. l'Abbé Bignon, avoit été designé pour travailler à un Dictionnaire de sa Langue; la mort l'enleva peu d'années après, & son Alteſſe Royale chargea M. de Fourmont de continuer ce travail. M. Hoam-ge n'avoit laissé que cinq mille caracteres Chinois, & il y en a quatrevingts mille. La Dissertation de M.

Digitized by Google

de Fourmont fut divisée en deux parties.

Dans la premiere, il fit voir l'étenduë de la Litterature Chinoise, & en même-tems, ce que l'Europe en a connu jusqu'ici.

Dans la seconde, il donna une idée de la Langue Chinoise, d'abord prononcée, ensuite exprimée par ses caracteres hieroglyphiques, & il ajouta un détail, tant des secours qu'il a eus, que des ouvrages qu'il a entrepris, pour éclaircir & avancer cette nouvelle Litterature.

La Langue Chinoise n'a que des monosyllabes, ils sont en petit nombre, mais ils se multiplient à l'infini par la difference de leurs tons, & parce qu'un seul s'applique quelquefois à 30 ou 40 caracteres. M. de Fourmont a déja fait graver plus de 25000 caracteres Chinois, & prepare non le seul Dictionnaire que l'on avoit demandé à M. Hoamge, mais au moins une demy douzaine que la nature de la Langue Chinoise exige, avec plusieurs autres ouvrages qu'il a cru necessaires pour faciliter cette Langue aux Européens. M. l'Abbé de Fourmont, Professeur en Syriaque au College Royal, & le premier qui y ait enseigné l'Ethiopien, a été Adjoint aux travaux de M. de Fourmont son frere, pour l'aider à copier ces Ouvrages, parce que cela ne peut être fait que par un connoisseur, & pour s'avancer luy-même dans

Digitized by Google

dans la Litterature Chinoise, dont la moisson quoi que vaste, pourroit manquer d'ouvriers.

M. le Cardinal de Polignac loüa le travail immense que M. Fourmont avoit fait sur la Litterature Chinoise, & après lui avoir dit que s'il s'étoit enseveli si long-temps parmi les livres Chinois, comme M. Fourmont l'avoit avoüé, il en étoit ressuscité bien glorieusement; il l'exhorta à continuer de s'y appliquer, afin de pouvoir donner au Public un Dictionnaire & une Grammaire Chinoise, ce que les sçavans hommes dont il parle dans sa Dissertation, n'avoient pû executer.

A l'Academie Royale des Sciences, le Discours de M. Geoffroy, reveloit plusieurs supercheries qui ont été mises en usage par ceux qui font profession d'un Art aussi pernicieux que la recherche de la Pierre Philosophale.

Ces sortes de gens, dit M. Geoffroy, ne cherchent qu'à duper les autres, sont des Charlatans, d'autant plus capables de seduire, qu'en promettant les choses les plus desirables qui sont les richesses & la santé, ils font des productions qui semblent tenir du miracle.

Tous les tours de ces Charlatans ne sont pas épuisés, & ils ont des moyens infinis de les varier. Avec quelque exacti-

Digitized by Google

tude que vous les surveilliez, ils glisseront toujours quelque peu d'or ou d'argent dans leur operation ; soit en l'insinuant dans la doublure des creusets, soit en le mettant au bout des verges de fer, dont ils se servent pour remuer la matiere en fusion, soit en le cachant dans les creux des charbons, ou dans les eaux qu'ils employent pour leur dissolution.

Les choses qui en ont le plus imposé en fait de Pierre Philosophale, sont les clous prétendus moitié fer, & moitié or, & les Medailles moitié or & moitié argent. On montroit il n'y a pas encore longtems un de ce clous à Florence, qu'on n'a pas jugé à propos d'exposer davantage à la curiosité des Voyageurs, depuis qu'on a publié que ce n'étoit que du fer soudé très-proprement avec de l'or. M. Geoffroy en montra à l'Assemblée qui paroissoient être moitié fer & moitié argent. Telles sont encore ces lames de coûteau faites de deux métaux, un côté d'or & l'autre de fer, pour faire croire qu'étant toutes de fer auparavant, une partie de ces lames a été transmuée en or. On a entendu parler il y a quelques années d'un Charlatan qui se rendit celebre dans la Provence en convertissant en argent le bout des lames de coûteau qu'on lui donnoit au hazard, & qu'il rendoit au bout de quelque

Digitized by Google

que tems. C'étoit certainement un bout de lame d'argent de semblable forme qu'il soudoit à la place de la partie de fer qu'il ôtoit. Et qu'on ne se recrie point sur ce qu'il le faisoit d'une maniere fort desintéressée, il faut sçavoir amorcer les hommes pour les duper; Et voilà ce que nos Charlatans pratiquent avec soin, jusqu'à laisser l'or ou l'argent qu'ils ont operé en presence de quelque personne, & disparoître, presqu'aussi-tôt, de peur, à ce qu'il semble, qu'ils ne soient découverts comme possesseurs d'un trésor capable de faire envier leur sort aux Puissances de la Terre. Mais ce n'est que pour mieux dorer la pilulle. Ces petites liberalitez entretiennent l'opinion de la possibilité de la Pierre, & nourrit toujours des dupes & des dupes trés-entêtez par ce prétendu desintéressement, dont le Charlatan se dédommage dans quelqu'autre endroit, où le bruit de ces sortes d'operations brillantes aura penetré; & où ne penetre-t'il point? Ses Medailles partie or & partie argent que quelques personnes dignes de foy assurent avoir vûës, & qu'on vente comme des preuves convaincantes de la transmutation des métaux, sont aussi sujettes à caution que le reste. Un Charlatan habile qui sçait escamoter vous presente des Medailles d'argent, & il choisit pour cela des Mon-

Digitized by Google

noyes d'Allemagne, qui ſont ordinairement d'une fabrique aſſez groſſiere. Aprés vous les avoir laiſſé conſiderer, il ſubſtituë à la place trois autres pieces de même forme blanchies de vif argent, & qui ſont toutes preparées pour ſon operation, il les trempe dans la liqueur qui les doit tranſmuer, & il s'enſuit trois effets differens, celle qui n'étoit que blanchie de vif argent, paroiſt tout à fait changée en or par le ſejour conſiderable qu'on lui laiſſe faire exprès dans la liqueur. L'autre compoſée d'une partie d'or ſoudée proprement & exactement à une partie de Medaille d'argent bien correſpondante paroiſt convertie ſeulement moitié en or, parce qu'elle a ſejourné la moitié moins que la premiere & la troiſiéme enfin qui paroiſt d'or, & qui eſt fourrée d'argent au milieu paroiſt, étant coupée, n'avoir pas été totalement convertie, parce que la bienheureuſe liqueur n'a pas eu le loiſir, diſent-ils, de penetrer juſqu'au centre, & d'achever de tranſmuer cette lame d'argent, ſur laquelle on avoit ſoin de ſouder de part & d'autre une lame d'or portant l'empreinte de la même Medaille. Tout cela demande à la verité bien de la circonſpection & de l'adreſſe. Mais que ne fait-on pas pour attraper des dupes, qui ſur des exemples ſi marqués ſe laiſſent prendre au trebuchet,

&

Digitized by Google

& avancent à ces sortes de Charlatans des sommes considerables pour avoir de leur precieuse liqueur, dont ils ne peuvent plus faire aucun usage dès que l'Operateur est parti; & souvent ne s'en prennent-ils qu'à leur propre mal-adresse.

Toutes ces subtilités qui marquent du gênie & de l'habileté, firent dire au Cardinal de Polignac, qui presidoit à l'Assemblée, que si on avoit employé pour perfectionner l'Astronomie & la Chimie les talens dont on a fait un si mauvais usage, soit pour les prédictions de l'Astrologie, soit pour les recherches de la Pierre Philosophale, on auroit certainement des Astronomes & des Chimistes plus habiles. Que dis-je, reprit le Cardinal en se corrigeant, on n'en auroit point de plus habiles que ceux que nous avons ici, mais on en auroit un plus grand nombre.

Nous avons reçu de Hollande le Catalogue imprimé d'un Cabinet de Tableaux rares & curieux, qui doit être vendu à Amsterdam le 25 Juin 1722 & jours suivans, dans le vieux Heere-Logement.

Sur la foy d'une personne très éclairée, qui a vû ce Cabinet, où il a trouvé des morceaux des plus fameux Peintres d'Italie & des Pays-Bas, nous allons donner ce Catalogue, dans lequel les curieux

Digitized by Google

trouveront des Tableaux dignes de leur attention, qui même ſans deſſein de les acquerir, leur feront toujours un certain plaiſir, par la connoiſſance qu'ils leur donneront des ouvrages des grands Maîtres.

Ce Cabinet compoſé de 82 Tableaux appartient à M. David Amoury, homme de goût, qui aime les Arts & les Sciences, qui y employe beaucoup de ſoins & de très grandes dépenſes. Il ne le vend que parce qu'il a été obligé de changer de ſituation, & de paſſer en Zelande.

Outre les Tableaux on trouvera encore dans ce Cabinet quantité de deſſeins originaux des plus excellens Peintres, une grande collection des meilleures eſtampes d'Italie, de France, &c. un grand amas de pierres antiques & autres, gravées en creux & en relief; des ſtatuës antiques, des buſtes de marbre, & d'autres pierres rares; une belle ſuite de Medailles Greques & Romaines, d'or, d'argent & de bronze, & quantité de porcelaines, des émaux, & autres curioſitez.

Tableaux de Rubens.

La Fable de Junon & d'Ixion, ſix figures de grandeur naturelle. *Tableau de 8 pieds & demi de large, ſur 6 de haut.*

Salvator mundi, ou Chriſt glorieux dans les nuées, accompagné de trois Anges, tous de grandeur naturelle; Tableau admirable

mirable pour l'expreſſion, *haut de 6 pieds, ſur 4 & demi de large.*

La Pucelle d'Orleans armée, de grandeur naturelle, à genoux devant un Crucifix, 6 pieds & demi ſur 4 & demi.

Apollon & Meleagre, avec un beau païſage de *Fluvvelen Brenghel*, large de 40 pouces ſur 28.

Rubens & ſa femme, portraits.

Portrait de H. Holbeen.

De Vandeik.

Samſon dormant dans le giron de Dalila; elle lui coupe les cheveux, &c. 5 figures de grandeur naturelle, & trois dans l'éloignement; 8 *pieds* 3 *pouces de large, ſur* 5 *pieds & demi.*

Un portrait

De Valerio Caſtello.

Moyſe, qui fait couler l'eau du rocher, 12 figures de grandeur naturelle, *large de 9 pieds ſur 7.*

De Jean Benedette Caſtiglion, Peintre & Graveur de Genes, en qui on voit beaucoup d'eſprit & de caractere, mais aſſez peu de correction dans le deſſein; mort depuis environ 70 ans.

Tobie s'en retournant chez lui avec ſa fiancée; très beau païſage, peuplé de diverſes figures & d'animaux, dans le

 goût

goût du Pouſſin, 6 pieds 2 pouces de large, ſur 4 pieds 4 pouces.

De Salvator Roza, *dit Salvatoriel*, Peintre, Graveur à l'eau forte, & Poëte Napolitain. Il excelloit pour le païſage, les Ports de Mer, les tempêtes, naufrages, & ſur tout pour les batailles; mort en 1673.

Deux beaux païſages avec des ſtatuës, &c. faiſant pendant 39 *pouces de haut ſur* 30.

Deux vûës de ruines, de même grandeur.

De Michel Ange des Batailles, Peintre de Gennes.

Un Tableau repreſentant un Corps de garde, dans la maniere de Jean Miel, & un autre dans le même goût qui ſert de pendant.

De Nicolas Pouſſin, Peintre François; admirable par l'élegance & la juſteſſe de ſon deſſein, par la ſage & noble convenance qu'il a jettée dans les ſujets qu'il a traitez, par la préciſion & la fineſſe des expreſſions, par les mœurs & les coutumes des anciens, & par le caractere de l'antique, qui, quand il n'eſt pas pouſſé trop loin, éleve l'ame & charme le cœur & l'eſprit; *mort à Rome en 1665, âgé de 71 ans.*

1. Les trois Rois qui offrent leurs preſens, &c. le fond eſt un édifice antique,

orné

orné de ſtatuës, &c. *large de 5 pieds ſur 4 & demi*, gravé en Eſtampe par *Avice*.

2. Venus & Adonis.

Du Titien, celebre Peintre Venitien.

1. La ſainte Vierge avec l'Enfant Jeſus, ſaint Jerôme, & autres figures, *demi figures*, 4 pieds 8 pouces de large, ſur 4 pieds 3 pouces.

2. Bain de Diane, avec quantité de Nimphes, & Acteon dans un beau païſage, *large de 4 pieds & demi ſur 3 pieds 5 pouces.*

Du Guide.

Hercule encore enfant, terraſſant l'hydre, *3 pieds de haut, ſur 2 pieds & demy.*

D'Alexandre Turc Veroneſe, dit *Dorbet*, mort depuis environ 30 ans: ſa maniere eſt foible & lêchée, mais fort agreable; ſon coloris eſt meilleur que ſon deſſein.

Tableau de 3 pieds & demi ſur deux pieds, repreſentant Loth avec ſes filles.

De Philippe Laure, Peintre Romain, tres habile en petit.

Le triomphe de Bacchus, *large de 16 pouces, ſur 12.*

De Guillaume Courtois, dit *Bourguignon.*

Bataille de Joſué contre les Amalecites, *de 27 pouces de large ſur 19.*

De Paul Veroneſe.

L'Aſcenſion de N. S. *de 18 pouces de haut ſur 14*, gravé par Corn. Viſſer.

Du Tintoret.

Un Portrait.

De le Blond.

Un Crucifix, *haut de 20 pouces sur 14.*

De Gerard de Laireſſe.

1. Pâris & Helene entrant dans Troye, où l'on voit un bel édifice & quantité de ſtatuës. 29. *pouces de large ſur 25.*

2. Un Tableau de fleurs.

De Jean-Baptiſte Weninx.

L'enfant prodigue, *de 29 pouces de large ſur 26.*

De Both.

Des Païſans yvres dans une mazure, 30 *pouces de large ſur 24.*

De Jean Both.

Un beau païſage avec de petites figures & de petits animaux, *large de 30 pouces ſur 22.*

De T. Aſſeleyn, autrement Crabbetje.

Un païſage, *de 31 pouces de large ſur 26.*

De Bartolet.

La Fiancée de Scipion, *Tableau de 5 pieds de haut, ſur 3 pieds 4 pouces.*

Du Cavalier Gaſpard de Celio, Peintre Romain, Diſciple de Nicolas Pomarancie, mort en 1640, âgé de 70 ans.

Judith avec la tête d'Holoferne, *de 5 pieds de haut ſur 4 pieds 3 pouces.*

De Vincent Malo.

David avec la tête de Goliat. 4 *pieds*

Digitized by Google

9 pouces de haut sur 3 pieds 7 pouces.

De *Montalte.*

Un Joüeur de Guitarre. *haut de 44 pouces sur 30.*

De *Barthelemy Manfredy*, de Mantouë, Disciple du Caravage, qu'il a trés-bien imité, au dessein près, qui n'étoit pas si bon.

1. Des Soldats qui joüent. *Tableau de 44 pouces de large sur 36.*

2. Une Diseuse de bonne avanture. *même grandeur.*

De *Jacques Jordans*, d'Anvers, Disciple de Rubens, mort en 1678. âgé de 84 ans.

Des Mangeurs de boüillie. *Large de 7 pieds sur 6.*

De *Pierre-François Mola*, Disciple de l'Albane, excellent Payſagiſte.

Un beau Payſage, *haut de 26 pouces sur 20.*

De *Franciſque Milet*, Peintre d'Anvers, grand Payſagiſte dans le goût du Pouſſin, mort à Paris en 1680. âgé de 36 ans.

1. La Vierge avec le petit JESUS, & S. Joſeph dans un Payſage. *Petit Tableau de 7 pouces en quarré.*

2. Pan & Sirinx. *même grandeur.*

De *David Teniers*, d'Anvers.

1. Très-beau Payſage avec des figures, *4 pieds de large sur 3.* 2.

Digitized by Google

2. Une tentation de S. Antoine.

De *Fluwelen Brughel.*

Un beau Payſage, avec un Char & de petites Figures, *large de* 18 *pouces ſur* 14.

D'*Adam Elsheymer*, Peintre & Graveur à l'eau-forte, né à Francfort en 1574. & mort jeune à Rome, ſous le Pontificat de Paul V.

Cerés cherchant Proſerpine. 12 *pouces de haut ſur* 9 *& demi.*

De *Philippe Wonwerman*, Peintre Hollandois.

Un Payſage avec des Chevaux & de petites figures, *large de* 17 *pouces ſur* 15.

De *Godfried Schalken*, Diſciple de Reinbrant & de Girardaw.

1. Une petite Demoiſelle qui travaille un Bouquet de fleurs. 11 *pouces de haut ſur* 8.

2. Une autre travaillant à une Guirlande, *même grandeur.*

D'*Eglon Vander Neer.*

1. Son Portrait peint par lui-même, 11. *pouces de haut ſur* 8.

2. Portrait du même & de ſa femme, *même grandeur.*

3. Un clair de Lune.

De *Gabriel Metſu.*

Une petite Poiſſonniere, 13 *pouces de large, ſur* 12.

De

De *Nicolas Berghem.*

Un Payſage, dans lequel on voit une Chaſſe de Faucons, 38 *pouces de large ſur* 28.

De *Roeland Savery*, Peintre Hollandois, qui excelloit pour le Payſage, les Animaux, les Inſectes, les Fleurs & les Fruits; il finiſſoit extremement, & ſes plus grands Tableaux n'ont que 30 pouces; mort, vers l'an 1660. fort âgé. Jean Bol avoit été ſon Maître.

Une belle Foreſt, avec quantité de petits Animaux. *Large de* 28. *pouces ſur* 24.

De *Kampen*, Peintre Hollandois.

Un Hyver, avec la Ville de la Haye dans l'éloignement, où l'on voit le Prince Maurice, Frederik Henry, & Vanden Stom.

2. Autre Hyver, avec quantité de Figures, *de pareille grandeur.*

De *Vander Vlſt.*

Un Triomphe Romain, *large de* 4 *pieds* 8 *pouces, ſur* 2 *pieds* 9 *pouces.*

De *Bronkhorſt.*

Le Sacrifice d'Abraham, dans le goût Italien, *large de* 3 *pieds ſur* 2 *& demi.*

De *Jean Mabuſio*, ou de Maubeuge, très-bon Deſſinateur & Peintre eſtimé, mort en 1562.

Les

Digitized by Google

Les trois Rois, qui offrent leurs presens, &c. demi Figures. *Tableau de 4 pieds de haut, sur 3.* très-bien conservé.

D'*Emanuel de Wit.*

Une belle Eglise, *4 pieds de large sur 3.*

De *Steenwyk.*

Une Eglise. *21 pouces de large sur 16.*

De *Thomas Wyek.*

2. Tableaux, vûës de Ports de Mer d'Italie, *larges de 27 pouces sur 15.*

De *Lucas Kranag.*

La Parabole, laissez venir les petits Enfans à moy. *Tableau du Cabinet du Comte d'Arondel.*

De *Mostard.*

S. Jerôme dans un Paysage, où l'on travaille aux Mines.

D'*Albert Durer*, Peintre, Architecte, Sculpteur & Graveur Allemand, contemporain de Raphaël, dont il merita les éloges. Mort en 1528. âgé de 57 ans.

Un Christ, avec la Couronne d'épines.

De *Lucas de Leyde*, Peintre & Graveur, contemporain & Emulé d'Albert. Mort en 1533. âgé de 39 ans.

La Vierge avec le petit JESUS, & deux autres Saintes. *Très-bien conservé.*

De *Kalf.*

1. La Vie tranquille. *5. pieds de haut, 4. pieds 4. pouces.*

2.

Digitized by Google

2. Autre Tableau du même. *Mêmes dimensions.*

3. Un troisiéme, *idem.*

De *Jean Vander Lis.*

1. Un Payſage avec des Femmes qui ſe baignent. 15 *pouces de large ſur* 12.

2. Un autre, pendant.

3. Une Bacchanale antique.

De *Deniſe.*

Un Tableau de Fleurs.

De *Pierre Candi.*

La Cene de N. S. avec ſes Apôtres.

De *Swart San.*

Le Vieux & le Nouveau Teſtament.

D'*Adrien Van de Velde.*

Un beau Payſage.

De *Jean Van Goyen.*

Une vûe ſur l'Eau.

Buſtes antiques.

De Turnus, d'Enée, de Sophocle, d'Auguſte, &c.

Deſſeins.

De Raphaël, Jules Romain, Perin del Vago, d'André del Sarte, Leonard de Vinci, A. Carrache, André Mantegne, A. Bruſcoli, Lucas Cangiato, Paul Veroneſe, Campagnola, Baccio Bandinelli, le Titien, Pietro Teſta, Tadée & Frederic Zucre, &c. de Hemskerk, Schorel, Swart Jan, Breughel, Antoine Van Dyk, Rubens, Jordans, Abr. Bloemart, Goltzins, &c.

Digitized by Google

&c. Des Desseins enluminez de Flawel Breughel, Nicolas Berghem, Van de Velde, Ostad, Moninx, Kock, Saveri & autres Peintres fameux des Pays-Bas.

Un Cabinet du Japon, enrichi de pierres antiques, gravées en creux & en relief; onix, cornalines, agathes, ambre, &c. parmi lesquelles il y a un Buste fait d'une Hyacinte, de deux pouces de hauteur, representant une *Mater doloroſa*, dont on fait beaucoup de cas.

Medailles.

Soixante-trois Medailles d'or, dont les deux premieres Grecques sont d'Alexandre, & de Lysimachus. Les autres sont Romaines, & font une espece de suite depuis Jules Cesar jusqu'à Justinien, avec quelques Revers peu communs. Il y a à la fin de cette suite deux Medailles de Rois de France de la premiere Race, qui ne sont pas nommés, & une Medaille aussi d'or de Louis Roy de France & de Naples, avec cette Legende au Revers: *Perdam Babylonis nomen.*

Une suite de Medailles Romaines d'argent d'Empereurs & d'Imperatrices, avec des Revers rares.

Une autre suite d'Empereurs & d'Imperatrices en bronze, dont les Revers sont des plus rares.

Une suite des Medailles Grecques des Empereurs

Digitized by Google

Empereurs Romains, avec de bons Revers. Et diverſes Medailles de Princes & de Villes de Grece, comme auſſi quelques-unes des Colonies.

Le Roy a accordé un Privilege excluſif à M du Quet, Ingenieur, ſur le Mouvement alternatif, qu'il a inventé, pour faire jouer des fleaux par le ſecours d'un cheval, & battre autant de bled pendant le même eſpace de temps, que peuvent faire ſept Batteurs, par l'uſage des fleaux à l'ordinaire. Cette invention qui délivre les hommes d'un travail plus convenable aux chevaux qu'à eux, préſente un gain conſiderable aux Laboureurs.

La demeure de M. du Quet eſt dans la rue de l'Arbre-ſec, vis-à-vis du petit Paradis.

M. Couſton l'aîné, excellent Sculpteur de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture, travaille au Buſte du Roy en marbre; il ſervira pour fraper la Medaille du Sacre de S. M.

Cette Academie vient de faire une perte tres-conſiderable en la perſonne du Sieur Gilot, Peintre & Graveur, d'un genie ſingulier & tres-abondant. Il eſt mort le 7 de ce mois, âgé d'enviton 48 ans; il étoit natif de Langres.

Suite

Digitized by Google

Suite des Medailles du Roy, avec l'explication des Types & Legendes.

MEDAILLE V.

L'Esperance que donne le Roy. On voit d'un côté la tête de Louis XV, avec l'inscription ordinaire. *Revers*, Le Soleil levant. *Legende* : *Jubet sperare* : Il flatte notre esperance. *Exergue*, 1715.

VI.

L'application de Monsieur le Regent aux affaires. D'un côté la tête de ce Prince avec l'inscription ordinaire. *Revers*, La France assise, écrivant ces mots sur un bouclier votif: *Vota publica*, Vœux publics. *Legende*: *Conservatori suo*, A son Conservateur. *Exergue*, 1716.

VII.

La Chambre du Justice. D'un côté la tête de Louis XV avec l'inscription ordinaire. *Revers*: Hercule qui ayant enfoncé la Caverne de Cacus, est sur le point de l'assommer, & pour *Legende* ces mots d'Horace, *Vindex avaræ fraudis*: Vangeur de la fraude & de l'avarice. *Exergue*, Chambre de Justice 1716.

Spectacles

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

Digitized by Google

Digitized by Google

SPECTACLES.

LE Samedi 16 de ce mois, les Comediens François ont remis au Theâtre la Tragedie d'*Oreſte & Pilade* de M. de la Grange, qu'on n'avoit point encore repris depuis l'année 1698, qu'elle fut jouée dans ſa nouveauté. La Dlle Champmeſlé y joua le Rôle d'Iphigenie environ douze fois: la Piece, qui eut un fort grand ſuccès, fut interrompue par la maladie & la mort de cette celebre Actrice, à laquelle la Dlle Deſmares ſucceda dans le même Rôle. Les Rôles de Thomiris, de Thoas, d'Oreſte & de Pilade étoient remplis par la Dlle [illegible] & par les Srs Champmeſlé, Baubourg & Baron fils. Ces Rôles ſont jouez aujourd'huy par les Dlles le Couvreur & Dangeville, par le Sr le Grand, & par les Srs Quinaut.

Quoique M. de la Grange n'eut pas 20 ans quand il fit cette Piece, ce n'eſt pas ſon premier Ouvrage; il avoit fait quatre ans auparavant la Tragedie d'*Adherbal* Roy de Numidie; il donna en 1699, *Meleagre* Tragedie, en 1700, *Athenais* Tragedie, en 1701, *Amaſis* Tragedie. Il fit en 1702 pour l'Opera la Tragedie de *Medus*, Roy des Medes, miſe en Muſique par

Digitized by Google

par M. Bouvard. En 1704 la Tragedie d'*Alceſte*, en 1706 l'Opera de *Caſſandre*, mis en muſique par Mrs Bouvard & Bertin. Il donna au mois de Mars 1713 ſa Tragedie d'*Ino & Melicerte*, qui fut repréſentée quatorze fois avec ſuccès, & au mois de Novembre 1716, *Sophonisbe*, Tragedie qui ne fut jouée que quatre fois.

On a repreſenté pour la premiere fois le 19 de ce mois l'*Opiniâtre*, Comedie nouvelle en vers, & en trois Actes, qui a été fort bien reçue du Public. Elle eſt de l'Auteur du *Grondeur* : nous en parlerons plus amplement.

Le 21, le Sr Poiſſon, frere cadet de celui qui vient de quitter le Theâtre, a paru pour la premiere fois dans la Comedie d'Amphitrion de Moliere, & y a joué le Rôle de Soſie avec un applaudiſſement univerſel; il a du feu & de la vivacité; on lui trouve beaucoup de cet heureux naturel & des graces de ſon pere & de ſon grand-pere.

L'Academie Royale de Muſique a repréſenté le 12 de ce mois *le Ballet des Saiſons*, qui n'avoit pas été joué depuis dix ans. Le Poëme eſt de M. Picque, Auteur de de deux autres Opera, *la Naiſſance de Venus & Aricie* : la Muſique eſt de M. Colaſſe, à l'exception des airs de Ballet, qui ſont de M. de Lulli. Il fut repreſenté pour

Digitized by Google

pour la premiere fois en 1695.

Ce Ballet, composé d'un Prologue & de quatre Entrées, est assez bien reçu du Public, quoiqu'il soit donné après deux des plus beaux Opera de M. de Lully, qu'on vient de quitter.

Le Sr Thevenard chante dans le Prologue le Rôle d'Apollon; dans la premiere Entrée les Rôles du Printems & de Zephire sont remplis par les Srs Muraire & Tribout. La Dlle Hermans qui chante celui de Flore, est fort applaudie dans l'air tendre & brillant,

Amour, tu m'as soumise encore à ta puissance, &c.

Les Rôles de Vertumne & de l'Eté dans la seconde Entrée sont chantez par les Srs Thevenard & Granet, & ceux de Pomone & de Cerès par les Dlles Antier & Le Maure.

Dans la troisiéme Entrée, les Srs le Mire & Dun chantent les Rôles de l'Automne & de Bacchus, & la Dlle Tulou celui d'Ariane.

Les Srs Dubourg & Artaud jouent dans la quatriéme Entrée les Rôles de Borée & de l'Hyver, & Mlle Antier, qui ne cesse de s'attirer les applaudissemens qu'elle merite dans tout ce qu'elle chante, celui d'Orithie; elle brille sur tout dans ce bel air

Me plaindrai-je toujours, Amour, sous ton empire? &c.

Digitized by Google

THEATRE ITALIEN.

VOici le discours & le Sonnet Italien que la Dlle Flaminia premiere Actrice de la Comedie Italienne, prononça à l'ouverture du Theâtre, pour suppléer à l'absence du Sr Riccoboni Lelio son mari, qui n'a pu trouver place dans notre dernier Mercure, & que nous donnons pour satisfaire à l'empressement des amateurs de la Langue Italienne. Après avoir marqué quelque embarras sur la necessité qu'on lui imposoit de faire un compliment, elle commença ainsi :

COME ? dunque da voi violentata, sarò costretta à sciogliere, più tosto che ogni altro la Lingua alla presenza di così nobili Spettatori per suplicarli di benigna assistenza ! é che sperate dal discorso che esca della mente di una donna ? L'obligare così generosi ascoltanti a nostro avantaggio non é impiego per una femina a cui manca l'arte di persuadere : ma voi tutti vi tacete, e mi volete al grande impegno, sia.

Se tale fosse oggi la nostra Comedia quale si vidde quella all' ora che della Grecia truendo i natali coll' avanzarsi del tempo e d'onore, e di gloria aricchita comparue, si che per decorare i recitattivi racconti e di marmi finissimi, e di più ricco argento ornavansi i Teatri, e si concedevano le palme à più famosi recitanti, e da statue la loro memoria etterna rendevasi, ed in varie guise a loro si acresceva la gloria, con quanto più di ardire, e nobilissimi Signori, verrei

ad

Digitized by Google

ad offrirvi questa nostra, che stimerei veramente degna di voi, se con l'antico decoro, e l'antica condotta guidata ella fosse: ma pur troppo varia è la sorte e col corso del tempo cangia quasi di faccia anche l'aspetto del destino.

Tuttavia anche mancando la nostra Comedia di un così alto splendore, prenderei qualche coraggio per pregarvi del vostro benigno compatimento, se tale potessimonoi rapresentarvela, quale sotto del nostro cielo compare adorna.

Colà le varie sorti di rapresentationi fanno il nostro teatro piu dilettevole, ed il nostro idioma nel proprio paese inteso, a i tragici componimenti, ed alle Comedie di comico e di serio miste, lascia un libero campo, per divertire giatamente i Spettatori. li Comici Italiani nostri Predecessori trovatisi in Parigi ove la loro materna lingua non era intesa, si sono veduti alla necessita di parlare il Francese, e perche non cosa di facile un stranniero aprende un altro linguaggio, il loro discorso imperfetto nella pronuncia adattavasi piu col Comico che ad ogn' altro genere di rapresentatione. Questo a fatto nascere fra loro quella sorte di Comedia, che nel Teatro Italiano, così nomato, si legge. Componimenti che frottole ponno chiamarsi, e non Comedie. Han questi per molti anni sussistitò in questa nobile Citta, ed all'ora che un sourano e favorevole comando hà riccondotto gl'Italiani Comici in Pariggi, loro é convenuto accomodarsi à quel genere di cose, delle quali il paeze, era invaso, e per l'impressione che dal raconto de nostri Padri si ritragge, e perche l'Italiano non é fuor del suo proprio paese comunemente inteso. Questo fa che l'Auditorio della Comedia Italiana, non conosciuta, che dal lato del ridicolo, dimanda solo di ridere, e chi nel nostro Teatro si riduce, solo alle risa disposto ne viene.

Digitized by Google

Da ciò hebbe, ed á origine quella varietá di cose che la povera nostra Comedia han cosí miseramente sfigurata.

Conoscendola io pero tanto dall'ordine suo diversa, che posso offerire che vaglia ad appagare il sotilissimo ingegno di chi fra queste mura attende da noi esca degna del suo grand spirito.

Ma poiche una bella sorte ci há condotti sotto di questo cielo doue gia per molti anni godiamo gli effetti benigni di sue influenze, non vo con dispreggio tale abbatere le nostre fatiche si che tolga a voi la sofferenza per ascoltarle, ed a noi il coraggio per azardarle.

Ció che vi offerisco, o nobilissimi Spettatori, e il nostro Cuore, mai pago di affaticarsi per meritare da voi se non loda, almeno compatimento.

SONETTO.

ALma Lutetia mia, teco ragiono,
A cui splende nel Ciel febo secondo,
E in cui pur ode con invidia il mondo
Delle vergini dive il dolce suono.

Date, madre d'ingegni, attende in dono
Or la nostra Talia nuovo, e fecondo
Lauro, che adorni il nobil crin suo biondo,
Porche piu letta qui si assida in Trono.

La tua mercé ritorni a la smarita
Diva la gloria, é la negletta omai
Fia nostra Scena d'altro onor vestita.

E poiche per virtute altera vai,
E'l portico, e'l licéo in té s'addita,
L'Italo secco ancor chiaro farai.

TRADUCTION

Digitized by Google

TRADUCTION SOMMAIRE du Compliment.

MESSIEURS,

Si notre Comedie étoit telle aujourd'huy qu'elle fut autrefois, lorsque redevable de sa naissance à la Grece, elle parut d'âge en âge enrichie d'honneur & de gloire, que la pompe & la magnificence relevoient l'éclat du Theâtre, & que les Prix & les Statuës s'acordoient aux plus fameux Acteurs, nous vous l'offririons avec d'autant plus de confiance qu'elle seroit veritablement digne de vous. Quoiqu'elle soit privée de cet éclat, nous nous flaterions encore de pouvoir meriter l'honneur que vous nous faites d'y assister, si nous pouvions du moins lui conserver en France les mêmes agrémens qu'elle a en Italie.

Mais malheureusement plusieurs choses contribuent à nous en ravir les moyens, la delicatesse de notre Langue soutient la beauté des Pieces qu'on y represente, & l'agreable mêlange du Tragique & du Comique, du Serieux & du Burlesque y laisse aux Acteurs un champ beaucoup plus libre pour amuser agreablement les Spectateurs; ici nous sommes privez de tous ces avantages, de sorte que par l'impuissance où nous nous trouvons de pouvoir nous faire entendre à la plupart des Auditeurs, nous sommes reduits à la triste necessité de mêler dans presque toutes nos Pieces des Scenes Françoises, ce qui forme une composition bizarre, qui a plutôt le caractere d'un assemblage

Digitized by Google

de Vaudevilles que de tout autre genre de Comedie, & dont tout le merite se reduit à exciter à rire ceux qui nous écoutent.

Comme vous sentez mieux que nous, Messieurs, l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons de satisfaire pleinement le desir sincere que nous avons de vous plaire, dans une Langue qui nous est étrangere, & dont la veritable prononciation nous est presque impossible, nous osons cependant esperer, que si nous ne pouvons meriter des loüanges de votre part, les efforts que nous ferons pour ne pas rendre les Pieces que nous jouërons tout-à-fait mépri-sables, nous feront du moins meriter votre indulgence, & enfin que la bonne volonté que vous remarquerez toujours en nous nous tiendra lieu de merite.

Voici le sens du Sonnet Italien.

Paris, Ville celebre, où Apollon & les Muses font entendre des chants qui meritent l'attention de tout l'Univers, mere des beaux esprits, notre Thalie attend de toi que tu ceignes sa tête d'un nouveau & fertile Laurier; si tu daignes te déclarer en sa faveur, tes jugemens aussi renommez que l'étoient ceux du Portique & du Lycée lui rendront son premier lustre.

Les Comediens Italiens ont representé le 3. de ce mois la Surprise de l'Amour, Piece nouvelle Françoise en trois Actes, avec un Divertissement à la fin de la Comedie, dont voicy l'Extrait.

Lelio est trahi par une maîtresse; il en est si piqué qu'il l'abandonne de dépit, & se retire à une maison de Campagne, avec une ferme resolution, non-seulement de ne plus frequenter des femmes, pour ne pas exposer son cœur au danger d'aimer, mais encore de les mépriser:

&

& de publier leurs deffauts toutes les fois qu'il en trouvera l'occasion ; Arlequin son Valet qui aimoit de son côté la Suivante de la Dame infidelle, & qui n'en a pas été mieux traité que son Maître, prend la même resolution & les mêmes sentimens ; & accompagne son Maître à cette Campagne ; après y avoir passé quelque tems, il y arrive une Dame inconnuë à Lelio, & cette Dame (qu'on appelle la Comtesse) n'a jamais vû ni connu Lelio ; Madame la Comtesse est fort opposée à tout ce qu'on appelle amour ou galanterie ; le dereglement de conduite & de raison qu'elle a remarqué dans plusieurs Amants, lui ont donné de l'aversion & de l'éloignement pour tout ce qui s'appelle tendre engagement, & l'ont persuadée qu'un homme ne meritoit pas d'être aimé comme amant, & qu'une femme s'aviliroit toujours quand elle s'aviseroit d'aimer quelqu'un, &c. Sur ce principe il n'y avoit pas beaucoup d'apparence que Lelio & la Comtesse pussent lier quelque conversation ensemble, & encore moins de contracter quelque amitié entre eux ; cependant c'est l'amour, contre lequel ces deux personnes se déchaînent qui donne sujet à leur premiere entrevuë. Le Fermier de la Comtesse amoureux de la Fermiere de Lelio, & voulant l'épouser, s'avise de prier la Comtesse de faire trouver bon à Lelio d'épouser sa Fermiere ; la Comtesse promet de faire cette priere, & d'engager même Lelio de faire quelque present à sa Fermiere en faveur de ce mariage.

La Comtesse n'est pas long-tems à rencontrer Lelio, elle le trouve à la promenade, Lelio veut s'éloigner d'abord qu'il l'apperçoit, mais la Comtesse le fait appeller pour lui dire qu'elle a quelque chose à lui faire sçavoir ; Lelio, en l'abordant, lui fait ses excuses sur ce qu'il s'é-

Digitized by Google

toit d'abord éloigné d'elle, &c. Qu'elle ne doit attribuer cette démarche qu'à une forte resolution qu'il a prise de fuir desormais toutes les femmes, à cause d'une infidelité qu'une Maîtresse lui a faite autrefois, &c. La Comtesse est fort piquée des idées que Lelio fait paroître au sujet des femmes, elle ne contredit pas d'abord ses sentimens, elle blâme même l'infidelité de cette Maitresse, qui n'est causée, dit elle, quelquefois que par le ridicule des hommes, & qu'elle pourroit bien lui donner des preuves convaincantes de ce ridicule, si elle vouloit s'en donner la peine, en le rendant, lui Lelio, aussi amoureux qu'il l'a été de cette premiere Maitresse : Lelio défie la Comtesse d'une pareille tentative, &c. Cette conversation, jointe au défi, jette dans l'ame de ces deux personnes je ne sçai quelle revolte d'amour-propre l'un contre l'autre qu'on voit naître dans l'instant, & qui éclate dans la suite par un Billet que la Comtesse écrit à Lelio au sujet du Fermier & de la Fermiere, par lequel elle lui mande qu'il est inutile de se voir davantage pour une affaire de si peu de consequence, &c. Cette Lettre qui ne decide rien sur l'affaire du Fermier, ne fait qu'augmenter l'envie & l'empressement de Lelio de revoir la Comtesse, laquelle ne souhaite pas moins de son côté de revoir Lelio.

Cependant le Fermier de la Comtesse, à qui la mauvaise humeur de Lelio contre les femmes, a donné mauvais exemple, s'avise de vouloir faire l'épreuve de la fidelité de la Fermiere ; mais celle cy en est si irritée qu'elle vient demander son congé à Lelio pour sortir du Village, afin de n'être plus à portée de pardonner à son Amant, &c.

La Comtesse arrive un moment après, cherchant un Portrait qu'elle a perdu ; Lelio fait

semblant

Digitized by Google

semblant de ne pas l'appercevoir, & de se promener, mais la Comtesse en cherchant le Portrait s'approche si fort de lui qu'il ne peut plus éviter de lui parler ; Cette Scene est fort plaisante par le jeu de Theatre, de voir deux personnes qui font semblant de ne vouloir pas se trouver, & qui ne demandent pas mieux que de se joindre & de lier conversation ; ce qui ne manque pas d'arriver dans l'instant. Cependant quelque remord qui prend à Lelio, l'oblige de quitter la Comtesse assez brusquement ; mais sa fermeté l'abandonne à quatre pas de là, il se raviſe, & revient sur ses pas pour rejoindre la Comtesse, laquelle de son côté étant fort fâchée du départ de Lelio, trouve un pretexte de le faire rapeller ; ils se trouvent tous les deux un instant aprés presque face à face, comme des gens qui se cherchent avec empressement, ce qui produit sur la Scene un jeu assez plaisant. La Comtesse demande enfin à Lelio d'une maniere assez vive ce qu'il a encore à lui dire ; Lelio répond que sa Fermiere ne veut plus épouser le Fermier, &c. Ce discours occasionne entre eux une querelle bizarre, dans laquelle ils se disent à tout moment qu'ils s'aiment, en voulant s'efforcer de se persuader le contraire. Ils finissent cette conversation par l'assurance que Lelio donne à la Comtesse de finir le mariage du Fermier, &c. Enfin la Comtesse & Lelio moins en état que jamais de cacher le penchant qu'ils ont l'un pour l'autre, ouvrent enfin les yeux, & se dévelopent reciproquement ce qu'ils ont de plus caché dans le cœur, &c. Le Portrait de la Comtesse qu'elle a égaré, trouvé par Arlequin, & gardé par Lelio, sous pretexte qu'il ressemble à une parente qu'il aimoit beaucoup, est une preuve convaincante de l'amour que Lelio a pour la Comtesse, cette

Digitized by Google

preuve est suivie de l'aveu que Lelio lui en fait, la Comtesse ne peut pas s'empêcher de lui en faire un semblable. C'est par où la Comedie finit avec le mariage du Fermier & de la Fermiere, qui ferme le divertissement de la Piéce; Arlequin, Valet de Lelio, & Colombine Suivante de la Comtesse, font un jeu dans la Piéce tout à-fait divertissant, nous n'en dirons rien pour ne pas entrer dans un trop grand détail.

La Piece a été fort bien reçûe du Public par la simplicité de l'intrigue, qui ne roûle que sur les mouvemens de deux principaux Personnages. La Dlle. Silvia joüe le sien d'une maniere qui ne laisse rien à souhaiter. La Dlle. Flaminia n'a pas été moins aplaudie dans son Rôle de Suivante, qu'elle a joüé avec autant de feu qu'elle en fait paroître dans les Scenes qu'elle compose, le sieur Lelio, à qui la Langue Françoise ne devroit pas naturellement être si familiere, a joüé son Rôle qui est tout François en perfection, & Arlequin a joüé le sien à son ordinaire, c'est-à-dire, à la satisfaction de tout le Public.

NOUVELLES E'TRANGERES.

De Pekin, ce 12 Janvier 1721.

ON mande de la Chine qu'il y a eu à Pekin un tremblement de terre le 11 Juillet 1720: ce tremblement ne se fit sentir avec violence que vers le milieu de la nuit; il dura jusqu'au lendemain sept heures du matin avec differentes secousses, dont la derniere fut la plus dangereuse.

Digitized by Google

dangereuse. Il est tombé plusieurs Temples & Edifices publics, qui ont enveloppé sous leurs ruines un très grand nombre d'Habitans consternez. Ce tremblement de terre a parcouru jusqu'au 28 du même mois toutes les Provinces Meridionales & Orientales de ce vaste Empire; mais il n'a incommodé considerablement que le Pekeli, le Channsi, le Honnan, & le Cannton. Le 14 du mois suivant une éclipse du soleil presque totale, augmenta terriblement la consternation du peuple Chinois, qui n'a pas sur ces matieres la tranquillité des Mandarins éclairez. Cette éclipse commença à dix heures 43 minutes du matin, & finit à une heure 42 minutes après midi. Quelques jours après un Jeûne general de quatre jours fut ordonné par l'Empereur, qui lui-même donna l'exemple de ce qu'il commandoit. Ensuite il assigna les fonds necessaires pour relever les édifices publics renversez par le tremblement de terre, & partit de Pekin pour se rendre au Château qu'il a fait bâtir au pied d'une des montagnes de la Tartarie. Il fut accompagné dans ce voyage par les R. Peres Jean Mouraon, & Dominique Parrenin Jesuites, & suivi par les Seigneurs de sa Cour & ses principaux Ministres; ils eurent permission d'y demeurer avec lui pendant tout le temps que dura la grande chasse des Tigres, qui se fit par son ordre, pour extirper ces animaux feroces qui ravageoient depuis plusieurs années ce pays. L'Empereur revint le 20 de Novembre suivant à Cham chum-yam, Maison de plaisance située à trois lieuës de Pekin: là il partagea avec ses Sujets les réjoüissances extraordinaires que fit naître pendant huit jours consecutifs la victoire signalée que l'un de ses fils avoit remportée le 14 du même mois sur les Peuples du Royaume du Grand Tibet, qui ont enfin été soumis par

Digitized by Google

ce jeune Prince, avec la plus grande partie des Provinces qui les confinent, & qui reconnoissent presentement la domination de l'Empereur de la Chine. Le R. Pere Cardoso Jesuite, est de retour en cette Ville, après avoir employé six années entieres à visiter le Royaume, & à lever une Carte generale de l'Empire.

De l'Isle de Bourbon.

CEtte Isle appellée autrefois *Mascarugne*, du nom d'un Capitaine ou Chef des Portugais, qui en firent la découverte, est située en Affrique dans l'Ocean Ethiopique. Elle est à l'Orient de l'Isle de Saint Laurent ou de Madagascar, longue d'environ 25 lieuës, & large de 14. Les Portugais s'y étoient établis autrefois, mais elle a passé sous la domination des François, qui lui ont donné le nom qu'elle porte aujourd'huy. On dit qu'il y a une montagne qui jette du feu: le pays est fertile, les eaux y sont saines, & on y a presque toutes les commoditez de l'Isle de Madagascar, avec les Ports de Saint Paul & de l'Assomption, où sont les habitations des François.

On écrit de cette Isle du mois de Novembre 1721. que le premier Octobre le *Dragon*, Vaisseau Forban *Anglois*, arriva à l'Isle de Madagascar, commandé par le Capitaine Congdon, qui a un bras coupé; il venoit de faire une prise tres riche sur les Maures, près de Surate. Ce Forban ne fit aucun tort à un petit bâtiment Anglois, nommé le Cooker, commandé par M. Henry Baker, proprietaire, qui étoit dans la même rade, lui ayant bien payé le vin & les autres liqueurs qu'il lui prit. Il l'engagea même à venir à l'Isle de Bourbon de sa part demander Amnistie, & passer sur cette Isle trois

Chirurgiens

Chirurgiens qu'il avoit pris sur differens Navires, l'un François & Parisien, nommé du Vernet, enlevé sur un des Vaisseaux que M. de Francines commandoit pour la Riviere de la Plate; l'autre Flamand, pris vers le Cap de Bonne-Esperance sur le Prince Eugene, Vaisseau Ostendois; & le troisiéme Anglois, pris aussi sur un Vaisseau d'Ostende.

Pour s'assurer du retour du Cooker, le Forban lui avoit pris son Capitaine, son Chirurgien, son Charpentier, & deux Matelots; comme aussi une partie de sa cargaison, avec promesse de lui rendre le tout à son retour, & de l'indemniser du tort qu'il lui faisoit.

Le Cooker moüilla le 15 Novembre à l'Isle de Bourbon; M. Beker & les trois Chirurgiens firent leur declaration, sous serment à M. de Courchant, qui en est Gouverneur, & qui avoit ordre de la Compagnie des Indes, non seulement de recevoir les gens sans aveu qui viendroient lui remettre leurs Bâtimens, mais encore d'employer toutes sortes de moyens pour les attirer sur l'Isle, & par là leur faire abandonner la piratetie.

Cette declaration consistoit à dire que les Forbans les avoient assurez que si on leur accordoit une Amnistie, ils viendroient à l'Isle de Bourbon, pour remettre leur Vaisseau, armes & munitions à M. le Gouverneur, se soumettre à ses ordres, & se faire bons & fideles Sujets du Roy de France; mais qu'au cas qu'il n'y eût point d'Amnistie pour eux, qu'ils sortiroient en quatre mois, & qu'ils feroient le plus de mal & de dommage qu'ils pourroient, jusqu'à ce qu'on eut envoyé une Amnistie d'Europe.

M. de Courchant assembla le Conseil Provincial de l'Isle, lequel ayant mûrement examiné & pesé les moyens de tirer ces Pirates de

leurs

leurs desordres, pour le bien des Nations qui trafiquent dans l'Inde, aprouva tout d'une voix & signa l'Amnistie, qui fut envoyée pour 135 hommes, avec une Lettre au Capitaine Congdon.

Sur la fin de Decembre suivant les Flibustiers dépêcherent une seconde fois à M. de Courchant le même Cooker ; & M. Beker en luy donnant une Lettre du Capitaine Congdon, lui dit que les Forbans avoient reçu l'Amnistie, & s'étoient soumis à toutes les conditions, avec les marques de la plus grande joye, & qu'ils avoient sur l'heure commencé à regréer leur Navire pour se rendre à luy d'autant plus promptement, qu'ils voyoient déja mourir plusieurs de leurs gens ; mais sur le point de partir, quelques-uns d'entr'eux avoient formé des difficultez ; car comme la tranquillité est le partage des gens de bien, rien n'est plus naturel aux méchants que la crainte.

Le Gouverneur fit partir M. Beker le 3 Janvier 1721, & l'assura les Forbans du mieux qu'il put, pour les attirer, & se disposa à les recevoir.

Enfin le 30 Janvier 1721. le Cooker vint moüiller à Saint Paul, chargé du Capitaine Congdon avec 42 de ses Flibustiers, presque tous en très-mauvais état par le poison que leur avoient donné les Noirs de Madagascar, dont le reste de l'équipage du Dragon avoit péri. Ils avoient engagé M. Beker à les passer sur l'Isle de Bourbon, après avoir mis le feu à deux autres de leurs Navires, dont ils avoient auparavant encloüé le canon, qu'ils ne pouvoient embarquer sur le petit Bâtiment Anglois.

Dans la traversée il leur étoit mort quatre de leurs camarades ; ils ne croyent pas qu'aucun de ceux qui sont restez puissent réchaper ; car plusieurs s'étant traînez jusqu'au bord de la

Mer

Digitized by Google

Mer pour s'embarquer, étoient tombez morts avant de pouvoir mettre le pied dans la Chaloupe.

Les Noirs de Madagascar auront toujours soin de détruire ainsi ceux qui ayant apporté de l'argent dans leur Isle, voudront en sortir avant de l'avoir dépensé. La débauche aide encore beaucoup au poison, dont la cupidité arme ces malheureux Insulaires, & les querelles préviennent souvent l'effet de l'un & de l'autre.

Dès que le Capitaine Congdon s'apperçut du poison, il se retira à son bord, où il resta toujours depuis avec les plus sages de son Equipage sans aller à terre, ce qui les a conservez.

Le 2 Fevrier 1721 la Mer grossit beaucoup, & on vit dans l'air toutes les marques d'un orage qui se formoit. Le premier coup de vent qui se fit sentir, commença par le *Sud-Est*, après avoir passé par l'*Est* & par le *Nord*, jusqu'au *Nord Ouest*, & à l'*Ouest-Nord-Ouest*, où il força rudement pendant quatre heures, la nuit du 5 au 6; après quoy il continua son tour jusqu'au *Sud-Ouest*, où il tomba le soir du 6. Ce vent a fait grand tort dans les Habitations où il a ravagé tout le mays qui s'y étoit trouvé sur pied, & le riz qui étoit en épi.

Le plus fâcheux c'est la quantité d'arbres de caffé *creoles* de Moka, auxquels il a fait tort par la perte de plusieurs milliers de graines déja formées, & qu'on auroit bien-tôt semées par des branches brisées, & des arbres entiers de caffé rompus, & quelques autres déracinez.

Les Habitans de l'Isle de Bourbon sentiront rudement cette année la perte de leurs bananiers, dont le fruit leur est d'un grand secours pour leur nourriture. Il avoit fait mauvais temps pendant presque tout le mois de Janvier,

mais

mais il y avoit toujours eu plus de pluye que de vent.

Depuis le ouragan ayant fait faire le recensement de tous les arbres de caffé *creoles* de Moka, dans tous les quartiers de l'Isle, il s'en est trouvé 213 portant fruit, & 3595 qui n'ont pas encore porté. On en va semer cette année un grand nombre, malgré la quantité de graines que le ouragan a détruites; ainsi quoi qu'il soit à presumer qu'il perira encore beaucoup de ces graines en terre, & que plusieurs germes seront mangez au sortir de la terre par les insectes, & qu'il y en aura encore de détruits par d'autres accidens; On espere qu'ils vont multiplier à milliers, par les soins des Habitans, dont la plûpart quoique paresseux commencent d'en connoître l'utilité, & s'empressent pour en avoir & pour les cultiver avec soin.

De Constantinople, ce 20 Mars 1722.

ON a découvert à Tripoli une nouvelle conspiration contre le Dey depuis l'assassinat d'Asciaban, & la blessure de son fils. Les Prisonniers mis à la question pour cette affaire, ont declaré qu'on avoit résolu parmi les Conjurez de se defaire du Dey, & de changer la forme du Gouvernement. La liste des Complices de ce projet criminel monte à cinquante-cinq personnes, dont quelques-uns ont déja été punis de mort. Malgré la severité des Jugemens, le Dey n'est pas encore tranquille sur les évenemens; il porte des pistolets au Conseil, toute sa Cour est armée, & toutes les Gardes doublées. Le Grand Seigneur a fait present à la Regence de Tripoli d'un Vaisseau de Guerre de cinquante Canons.

M. Neplief, Resident du Czar, eut audience du

Digitized by Google

du Grand Visir le 13 Avril, & depuis a eu de frequentes conferences tant avec ce Ministre, qu'avec le Mufti.

L'Ambassadeur que le Roy de Perse a envoié en cette Cour, y est reçu avec une grande distinction, le Grand Visir lui rend des honneurs extraordinaires, & le Grand Seigneur a declaré qu'il nommeroit incessamment un Ambassadeur, pour aller à Erivan conclure le Traité de Commerce proposé par la Perse.

Le Résident de l'Empereur a fait partir un Courier, pour avertir Sa Majesté Imperiale des grands préparatifs de Guerre qui se font en Turquie.

On fait marcher du côté des Deserts d'Arabie un Corps de Troupes nouvellement levées, pour la défense des Caravanes. Ces Troupes marquoient de la repugnance pour un Service qui les oblige de se battre contre des peuples de leur Loy. Mais ce scrupule a été guéri par la promesse d'une double paye, & de la fourniture gratuite des vivres, avec un tribut qui leur seroit accordé par chaque Caravane. Ces Troupes seront relevées dans deux ans, & soutenues dans les cas requis par le Bacha d'Egypte, qui en a l'ordre. Cet établissement a fort réjoui les Pelerins de la Meque & les Marchands.

L'Ambassadeur de Venise en consequence du Traité conclu entre la Porte & la Republique au sujet de l'affaire des Dulcignotes, a eu audience du grand Visir, & ensuite du Grand Seigneur, à qui il a remis des presens considerables, & deux cens Esclaves Turcs, à qui cet Accommodement donne la liberté.

Le Ministre du Czar a porté ses plaintes au Grand Visir, à l'occasion des courses que les Hussebecqs font dans le Candahar, & de celles des Lascis le long des Côtes de la Mer Caspien-

ne.

Digitized by Google

ne, où ils ont surpris une petite Ville, dont les habitans sont presque tous Sujets de Sa Majesté Czarienne: on lui a répondu que ces peuples n'étant ni Sujets ni Alliez de la Porte Ottomane, on ne pouvoit se mêler de cette affaire.

Le 16 Mars, le Résident de l'Empereur fut averti que le lendemain le Grand Seigneur l'admettroit à son audience. Il se mit en marche le 17 dès la pointe du jour avec tout son cortege, & s'étant rendu du Fauxbourg de Pera à l'entrée de Constantinople, il y fut reçu par le Chiaussar Emini, ou son Maréchal, & par le Chiaussar Kiatibi, ou Secretaire des Chiaoux, qui y avoient été envoyés avec vingt Chiaoux, pour l'accompagner, & l'Oda des Janissaires: Ils lui présenterent un tres-beau Cheval des Ecuries de Sa Hautesse, qu'il monta; étant arrivé devant le Serrail, il resta à la porte jusqu'à ce que le Grand Visir & les autres Officiers du Divan y fussent entrez avec leur suite, & ensuite il entra avec son Cortege, & ayant mis pied à terre à la seconde porte, il fut conduit dans la Salle du Divan, où il fut introduit par le Chiaou Bacha ou Grand Maistre du Serrail, & par le Capuçilar-Chehayasi ou Grand Chambellan, tous deux en habits de cerémonie, & tenant des bâtons dorez dans leur main. Là le Résident de l'Empereur fit son compliment, & après l'avoir fait s'assir sur un tabouret au dessous du Nichangi Bachi. Le Grand Visir étoit placé sur un banc long & couvert de brocard d'or, au-dessous de la jalousie où étoit le Grand Seigneur. Le Capitan Bacha ou Grand Amiral étoit à la droite de la Jalousie, les deux Kadisleskiers à quelque distance; le Desterdar avec deux autres Officiers étoient assis sur un autre banc vis à vis le Nichangi Bachi. On plaida d'abord quelques Causes, ensuite on apporta à laver, & on dressa

devant

Digitized by Google

devant chaque Officier du Conseil des Tables, qui furent couvertes d'une grande quantité de differens mets : M. Dierling Ministre de l'Empereur, fut conduit à celle du Capitan Bacha, beaupere du Grand Visir, & après lui le premier Officier de l'Etat, les Officiers de la suite du Résident furent placez aux autres tables. A la fin du repas le Resident fut revetu du Casseran, ainsi que dixhuit personnes de son Cortege, mais il n'y eut que quatre des plus distinguez qui eurent permission d'entrer avec lui dans la Salle d'Audience : il y fut introduit par deux Chiaoux, & suivi du premier Interprete du Grand Seigneur. On voyoit Sa Hauteſſe sur un Trône élevé & enrichi de pierreries, de perles & de plumes d'Autruche ; ce Trône étoit fait en forme de lit. Le Grand Visir & le Capitan Bacha étoient debout aux deux côtez. Le Resident de l'Empereur fit les reverences accoutumées, & présenta au Grand Seigneur les lettres de créance de Sa Majesté Imperiale, après avoir fait une courte harangue en Latin, il se retira de la Salle ; on recommença les mêmes ceremonies observées à son arrivée, en le reconduisant hors de la Salle du Divan ; il monta à cheval dans la Cour, où il attendit que le Grand Visir & les autres Officiers en fussent sortis : ensuite il continua sa marche, & retourna dans son Hôtel au Fauxbourg de Pera : en passant par le Port il fut salué d'une décharge de toute l'Artillerie d'un Vaisseau Venitien qui étoit à l'ancre depuis quelques jours.

De Moscou ce 4 Avril 1722.

ON croit ici que le Czar nommera pour son successeur le Prince Nariskin son neveu. On debite même que Sa Majesté Czarienne luy-

Digitized by Google

luy a écrit fort gracieusement sur ce sujet. On observe que dans l'année 1498, Jean Basilowitz disposa de sa succession en faveur de son neveu; il changea cette disposition en l'année 1502, & rétablit son fils dans le droit de lui succeder. On travaille assiduement à l'établissement d'une Poste reglée d'ici à Peterbourg: les Couriers passeront par Novogrod, Weliki & Olonits: les Paisans seront obligez de fournir à chaque Relais vingt chevaux, qui seront nouris aux dépens de Sa Majesté Czarienne.

Le Czar est parti d'Olonits le 13 Mars, & avant que de revenir à Moscou, il est allé visiter quelques Forges. Missa-Aga est arrivé ici sans caractere, pour complimenter Sa Majesté Czarienne de la part du Grand Seigneur, sur la conclusion de la paix avec la Suede. M. Daschof Envoyé Extraordinaire du Czar à la Porte est aussi arrivé de Constantinople.

Sa Majesté Czarienne est arrivée d'Olonits le 23 Mars. Les vingt-deux Escadrons & les six Régimens d'Infanterie destinez pour passer dans la Province d'Astracan sont prests à marcher. Mais on ne sçait pas encore qui sera le Commandant chargé de ces Troupes, & de l'Expedition qu'on en attend. Le départ du Czar pour Astracan est fixé au premier May. Sa Majesté Czarienne a déja envoyé par le Volga trente mille hommes pour reduire les Calmoucs & les Tartares, qui par leurs Courses frequentes nuisoient au commerce des Caravanes Moscovites.

Le Capitaine Jean Vaast qui a levé la Carte des Côtes de la Mer Caspienne, doit s'y rendre incessamment, pour s'emparer de quelques Places de la Georgie & du Dagueſtan, & y construire des Forts qui le rendront maître de cette Mer. Après cette Expedition le Czar ira à Archan-

gel

Digitized by Google

gel ; il y a fait construire dix Fregates & soixante & dix Galeres.

On mande de Peterbourg, que le grand Canal qu'on fait pour la décharge des Eaux de la Mer dans le Lac de Ladoga est fort avancé, & on croit qu'il sera achevé avant la fin de l'année. Le Czar a fait de grands changemens dans les differens Colleges établis à Peterbourg tant pour ce qui regarde le Gouvernement, que pour l'administration de la Justice ; on a envoyé dans d'autres Provinces, pour y établir une nouvelle forme de Gouvernement, plusieurs étrangers, qui étoient employez dans ces Colleges.

De Stokolm, ce 26 Mars 1722.

LA Cour a pris le deuil de la mort de la Duchesse Douairiere de Zell, qui a été annoncée par M. Finch, Ministre de Sa Majesté Britannique auprès du Roy de Suede. M. Hopcren, Secretaire d'Etat, a conferé avec Sa Majesté, au sujet du Memoire que M. Bertuchef Ministre du Czar lui a remis. Ce Memoire concerne les Provinces cedées à Sa Majesté Czarienne par le Traité de Nystadt. On doit y répondre incessamment, sans donner au Czar d'autres titres que ceux qui lui sont ordinairement accordés. Les Anglois établis dans ce Royaume, ont été déchargez de la taxe imposée depuis trois ans sur les Domestiques. L'Article XII du dernier Traité fait entre cette Couronne & celle d'Angleterre porte en termes exprès, qu'ils ne pourront être compris dans les Rôles des Impositions extraordinaires.

On dit que M. Bertuchef Ministre du Czar, a prié le Roy de la part de Sa Majesté Czarienne d'accorder le titre d'Altesse Royale au Duc de Holstein ; mais on ne croit pas qu'il y ait encore

Digitized by Google

core de réponse positive sur cet article. On parle fort d'une entrevue entre Sa Majesté, & les Rois d'Angleterre, de Pologne & de Prusse.

On a envoyé des ordres à Carelscron, pour y faire équiper au plûtôt quatorze Vaisseaux de Guerre, qui doivent se joindre, à ce que l'on dit, à l'Escadre réunie que le Roy d'Angleterre & de Danemarc doivent mettre incessamment en Mer.

Le Conseil de Guerre assemblé sur l'affaire du Colonel Stobens, rendit ces jours passez une Sentence, qui condamne le Capitaine Guldenroot à être décapité, deux Officiers subalternes à être exposez au Pilory, & marquez au front par la main de l'Executeur, & ensuite transportez à Maelstrand en Norvege, & l'Avocat Serlatius à une prison d'un mois, & de là au banissement.

De Coppenhague ce 29 Avril 1722.

LA Cour a pris le deüil pour la mort de la Comtesse Doüairiere de Reventlau, mere de la Reine, & veuve du Grand Chancelier de ce Royaume.

Tous les Matelots qui sont au service du Roy ont ordre de se rendre en cette Ville au commencement du mois de May prochain pour monter la Flote qu'on y équipe. On dit qu'on va faire passer vingt mille hommes dans le Holstein pour le deffendre contre le Czar, au cas qu'il ne survienne point d'accommodement en cette Cour avec lui.

On a publié une Ordonnance qui enjoint sous peine de mort & de confiscation, aux Soldats qui avoient eu permission d'aller servir chez les Etrangers, de revenir icy dans un certain tems. Les Troupes qui étoient en quartier

dans

Digitized by Google

dans la Norvege reviennent dans ce Royaume.

L'Escadre que le Roy met cette année en Mer, sera composée de vingt-un Vaisseaux de guerre, on soupçonne qu'il en laissera le Commandement à M. le Chevalier Jean Jennings, qui doit commander l'Escadre d'Angleterre.

De Varsovie, ce 21 Avril 1712.

M. Popieli, Envoyé Extraordinaire de la République à la Cour du Grand Seigneur, est parti depuis quelques jours, & pour éviter les difficultés de sa reception à Constantinople, le Grand General de la Couronne a envoyé au Bacha de Chocsin le détail de la suite de ce Ministre, & le Bacha de Chocsin doit en donner avis au Grand Visir. Les Regimens Moscovites continuent d'arriver sur les frontieres de la Curlande, mais ils n'y font plus de degât. Les Magistrats de Dantzik laissent toujours enlever des grains au Commissaire du Czar, malgré les deffenses du Roy de Pologne.

M. Santini Nonce du Pape, reçoit presentement visite des Senateurs qui sont en cette Ville, à qui il a fait part de son arrivée. Il a aussi envoyé aux Evêques des Lettres Circulaires pour la publication de la Bulle du Jubilé que le Pape a accordé au Monde Chrétien au sujet de son Exaltation au Pontificat.

On mande des frontieres que les Turcs y font de grands mouvemens, & qu'on pense que leur dessein est d'attaquer la Pologne. Le Grand General de l'Armée de la Couronne a dépêché au Roy un Courier, pour lui porter cette nouvelle. L'Armée de la Couronne s'assemble actuellement, & doit se mettre incessamment en campagne. On craint une entrepriſe du Czar sur la Ville de Dantzik, & on en a renforcé la

garnison.

Digitized by Google

garnison. Ce Prince inquiete du côté du Duché de Curlande, comme les Turcs du côté de Chocsin, dont le Gouverneur vient d'être continué pour un an, & a reçû des sommes très-considerables pour la construction des nouvelles Fortifications au dehors de cette Place. On ne parle pas encore du départ du Roy pour la Pologne, cela fait apprehender que la Diete Generale ne se tienne pas aussi-tôt que l'exigent les affaires du Royaume, qui ont grand besoin d'un promt Reglement.

On écrit de Berlin que le Roy de Prusse ne veut pas consentir au passage des Troupes Moscovites par ses Etats, cela ne confirme pas l'union de ces deux Princes que l'on apprehende fort icy.

De Vienne, ce 26 Avril 1722.

LE 9. Avril le Cardinal Czaeki partit pour se rendre à Presbourg avec ses dernieres instructions concernant la Diette des Etats de Hongrie, où on croit qu'il proposera de declarer les Archiduchesses habiles à succeder à ce Royaume, qui fait partie des Etats Hereditaires de l'Empereur. L'affaire du Comte de Cinfuentes & du Comte de Torring, Envoyé de l'Electeur de Baviere, est accommodée, & Son Alteſſe Electorale a dispensé le premier de venir à Munick pour lui faire satisfaction de l'insulte qu'il a faite à son Ministre.

Le 21. Avril M. Jerôme Grimaldi Archevêque d'Edesse, Nonce du Pape en cette Cour, fit son Entrée en cette Ville avec beaucoup de magnificence, & le 22. il eut son Audience publique de l'Empereur. On debite qu'il y a des fonds destinés pour acheter douze mille chevaux, & faire de nouvelles levées de Troupes.

De

Digitized by Google

De Londres, ce 8 May 1722.

ON a declaré à la Doüanne pendant les trois derniers jours du mois de Mars dernier 19899 d'argent étranger, qui ont été chargés sur les Vaisseaux partis pour les Indes Orientales. Les Yachts qui doivent transporter le Roy en Hollande seront prêts pour le 25 de May. On a sçu par des Lettres d'Edimbourg que les seize Pairs Ecossois pour le prochain Parlement ont été élus le 2 May. Les élections pour le prochain Parlement sont presque finies dans les Provinces : le nombre des Membres élus monte jusqu'à present à 407. dont il y en a 246. du parti de la Cour, & 161. du parti des Tories. Le *Guillaume & Elizabeth* est arrivé aux Dunes de Saint Christophe, ayant été pillé par des Forbans peu de jours après son départ.

De Madrid ce 1 May 1722.

ON mande de Barcelone qu'on y a fait venir de Valence un grand nombre de Matelots, qu'on destine pour les quatre Vaisseaux de Guerre qu'on y équipe actuellement. Ces Lettres ajoutent qu'on avoit changé depuis huit jours toutes les Garnisons des Places voisines de cette Ville.

Le Roy a donné au Prince des Asturies l'entrée du Conseil des Dépêches, pour lui fournir les moyens de s'instruire des maximes du Gouvernement. M. le Duc d'Ossone, ci-devant Ambassadeur extraordinaire à la Cour de France, est arrivé le 6 Avril à Madrid, il eut le même jour l'honneur de baiser la main de Sa Majesté, qui le reçut tres-favorablement, & lui marqua la satisfaction qu'elle avoit de sa conduite dans

Digitized by Google

les affaires dont il avoit été chargé.

On a publié ici une Bulle du Pape dattée du 27 Janvier dernier, accordée à la requisition de Sa Majesté Catholique, pour faire celebrer dans toutes les Villes dépendantes du Royaume d'Espagne tant en Europe que dans l'Amerique la Fête de S. Antoine de Padoue, comme fête de commandement.

On a sçu qu'un Bâtiment d'avis étoit parti de Panama au mois d'Aoust dernier, pour proposer aux habitans de Lima Capitale du Perou de se rendre à Portobello avec leurs matieres d'or & d'argent, pour y tenir la Foire accoutumée, dont on attendoit le détail.

M. Colster, Ambassadeur des Etats Generaux des Provinces unies, a présenté au Roy un Memoire concernant le Commerce des Hollandois dans ce Royaume. On prétend qu'il doit solliciter au nom de leurs Hautes Puissances la diminution de quelques droits d'entrée qu'elles trouvent plus forts que ne les payoient autrefois les Navires Marchands portants le Pavillon de la République.

De Lisbonne, ce 12 Avril 1722.

LA Flotte de ce Royaume destinée pour la Baye de tous les Saints, doit partir de ce Port le 4 Avril, au nombre de dix-neuf Navires Marchands escortez par cinq Vaisseaux de Guerre; cinq autres Vaisseaux doivent aussi mettre à la voile, pour divers Ports de l'Amerique, des Indes Orientales & des Echelles du Levant, où l'on doit envoyer encore huit autres Bâtimens.

M. Lumley, Envoyé extraordinaire du Roy d'Angleterre, est arrivé ici sur le Vaisseau de Guerre *la Lima*. Il vit deux jours aprés M. le Marquis de Mendoca Secretaire d'Etat, qui lui rendit

Digitized by Google

rendit visite le jour même. M. Worsley nommé au Gouvernement des Barbades, que ce Ministre vient remplacer, n'a pas encore pris son Audience de congé.

De Rome, ce 22 Avril 1722.

ON attend ici le Patriarche Mezzabarba, qui est de retour de Pekin : on dit que l'Empereur de la Chine lui ayant marqué dans la seule audience qu'il lui a accordée, qu'il ne changeroit rien aux loix & aux usages de son Royaume, ce Patriarche s'étoit resolu de revenir en Europe prendre de nouvelles instructions.

Le Prevost de l'Eglise de Segrani, patrie de l'illustre Maison Conti, a fait present à Sa Sainteté de la Chappe dont se servoit le Pape Innocent III, son parent.

Le 29 Mars, Dimanche des Rameaux, il y eut Chapelle Pontificale à Monte-Cavallo : le Pape y fit la Benediction des Palmes, qu'il distribua ensuite aux Cardinaux, aux Prelats, aux Officiers de la Chapelle, & à plusieurs Seigneurs étrangers. Les deux Princes de Baviere, qui sont ici *incognito* sous le nom de Comtes de *Leonsperg* & de *Snabet*, furent de ce nombre.

Le 31 Mars, le Pape accompagné dans son Carrosse du Cardinal de Sainte-Agnès Secretaire d'Etat, & de Mr l'Abbé Olivieri, Secretaire des Brefs, & precedé des Chevaux legers de sa Garde, se rendit au Vatican, pour y demeurer, & y remplir les fonctions de la Semaine Sainte & des Festes de Pâques. Le 2 Avril, jour du Jeudi-Saint, il assista à la Messe celebrée par M. le Cardinal Del Giudice, & porta ensuite le Saint Sacrement de la Chapelle de Sixte à la Chapelle Pauline, que l'on avoit parée superbement. Pà

Digitized by Google

Sa Sainteté reçut l'obédience des Cardinaux, ensuite le Pape fut porté à la loge sur le Portail de l'Eglise de Saint Pierre, & la Bulle *In Cœna Domini*, y ayant été lûë suivant la Coutume, il donna la benediction au Peuple qui rempliſſoit la grande Place. Après cette ceremonie Sa Sainteté quitta ſes ornemens Pontificaux, & n'ayant gardé que l'Etole violette & la Mitre ſimple, laya les pieds à treize Prêtres étrangers qu'elle ſervit à table. Le 3. le Pape accompagné des Cardinaux, entendit dans la Chapelle de Sixte l'Office du Vendredy Saint, & l'après midy le Sacré College ſuivant l'uſage ſe rendit au Treſor de Saint Pierre pour l'adoration de la vraye Croix & des autres Reliques. Le lendemain veille de Pâques le Pape accompagné des Cardinaux entendit dans la Chapelle de Sixte la Meſſe celebrée pontificalement par M. le Cardinal d'Althan. Le 5 jour de la fête de Pâques, le Cardinal Tanara, Doyen du Sacré College, la celebra dans la même Chapelle, & lors qu'elle fut finie on porta le Pape avec les ceremonies preſcrites par l'uſage à la loge de Saint Pierre, où il donna la benediction au peuple. L'après midy pluſieurs Cardinaux entendirent les Vêpres dans l'Egliſe de Sainte Marie Majeure, & les autres allerent tenir Chapelle dans celle de ſaint Jean de Latran. Le 6 lendemain de Pâques, le Sacré College entendit la Meſſe dans la Chapelle de Sixte, mais le Pape n'y aſſiſta pas.

M. l'Abbé de Tencin, chargé des affaires de France, eut ces jours paſſez au Vatican une longue audience du Pape, & l'on dit que les propoſitions faites de la part du Roy Très-Chretien pour conſerver Avignon que la maladie contagieuſe a ſi long-temps deſolé faute d'ordre, de remedes & de Medecins, ont été bien reçuës de Sa Sainteté.

CHARGES

Digitized by Google

CHARGES ET DIGNITEZ des Pays Etrangers.

LA CHINE.

LE R. P. Ignace Kellerne, Jesuite, a été nommé par l'Empereur de la Chine Président des Mathematiques à Pekin. Cette Place étoit vacante par la mort du R. P. Kilian-Stumpf, aussi Jesuite, qui est mort après une maladie de langueur le 24 Juillet 1720.

DANNEMARK.

Le Roy a donné l'Ordre de Dannebrox à M. le Comte de Geyerberg, qui est actuellement en Saxe.

A M. le Comte de Holsten, Grand Maître de la Maison de la Reine.

A M. le Comte de Holsten, Grand Maître de la Maison de la Princesse Sophie Hedvvige.

A M. Arnold, Major General & Colonel du Regiment des Gardes Infanterie, &c.

ALLEMAGNE.

M. le Comte Guizardi, cy-devant Ministre de Modene à la Cour de l'Empereur, a obtenu de Sa Majesté Imperiale une pension de six mille florins.

M. le Comte de Staremberg, Ministre Plenipotentiaire de l'Empereur à la Cour d'Angleterre, a pris séance le 8 Avril au Conseil d'Etat, en qualité de Conseiller d'Etat ordinaire, après avoir prêté serment le même jour.

M. Fabert, Sergent Major, a été nommé

Digitized by Google

Commandant de Leopolſtad en Hongrie, à la place du Baron de Trevenfels, qui eſt mort depuis quelques jours.

M. le Prince Adam François de Svvartſenberg, Conſeiller d'Etat, a obtenu de l'Empereur la Charge de Grand Ecuyer, vacante par la mort du Comte d'Althan.

M. le Comte François Sigiſmond de la Tour, & de Valſaſſine, a été nommé par l'Empereur à la Viceregence du Duché de Carniole, dont il eſt Grand Maître hereditaire.

ANGLETERRE.

Le 9 Avril M. le Colonel Meggot, du party des Tories, & M. Emond Halſey, de celui des Whigs, furent élus à Londres à la pluralité des voix pour Députez du Fauxbourg de Southvvarck.

Le 10 M. Bertié & Aurtent furent élus pour Députez du Comté de Middleſex.

M. le Comte de Loudon eſt party pour aller à Edimbourg preſider à l'Aſſemblée generale des Egliſes du Royaume d'Ecoſſe, en qualité de Commiſſaire de Sa Majeſté Britanique.

M. Hugues Dryſdale, Major du Regiment du Prince de Galles, a obtenu la Charge de Lieutenant Gouverneur de la Virginie.

Madame la Comteſſe de Kilmenſegg, que le Roy avoit créé au mois de Novembre dernier Comteſſe de Linſter en Irlande, a obtenu encore de Sa Majeſté le titre de Baronne de Brandfort, & Comteſſe d'Arlington, avec les prérogatives de la Pairie dans le Royaume d'Angleterre.

Madame la Comteſſe de Sculembourg, niece de la Ducheſſe de Kendal, a été faite Barone de Aldborough, & Comteſſe de Walſinghan.

Le Lord Hovve, & M. le Chevalier Robert Sutton,

Digitized by Google

Sutton, cy devant chargé des affaires du Roy à la Cour de France, ont été élus membres du Parlement pour le Comté de Nottingham.

M. le Chevalier Jennings, a été nommé pour commander l'Escadre qui doit conduire le Roy en Hollande.

Mrs Richard Lockvvood, Jean Barnard, Pierre Godfrey, & le Chevalier Child, ont été élus Membres de la Chambre des Communes du prochain Parlement, pour la Ville de Londres.

La Maison de Povvis a été rétablie dans ses anciens honneurs par un Arrest de la Cour du Banc du Roy, du 22 Avril, qui casse les procedures & Arrest qui avoit condamné M. le Duc de Povvis pere, comme criminel de leze-Majesté, pour avoir servi en Irlande dans les Troupes du Roy Jacques II.

Noms des seize Pairs Ecossois élus à Edimbourg pour le prochain Parlement, le 2 May. Mrs le Duc de Montrose, le Duc de Roxborough, le Marquis de Tividale, les Comtes de Sutherland, de Rothes, de Londovv, de Haddington, de Buchan, de Selkirk, de Orkney, de Stairs, de Lorraine, de Islay, de Hopton, de Butte, & de Aberdeen.

ESPAGNE.

Dom Melchior de Mendicta, Lieutenant General des Armées du Roy, & Gouverneur de Penisçola, a obtenu de Sa Majesté Catholique le Gouvernement de Tortose.

PORTUGAL.

Le R. Pere François de la Croix, Religieux de saint François, a obtenu l'employ de Grand Chapelain des Armées du Roy de Portugal.

Don Ferdinand Telles de Silva, troisiéme fils

Digitized by Google

de M. le Comte de Tarouca, Ambassadeur Extraordinaire de Portugal prés les Etats Generaux des Provinces Unies, & Plenipotentiaire au Congrès de Cambrai, a obtenu du Roy une Compagnie dans le Régiment de la Marine.

ITALIE.

M. Joseph Marie Martelli, Archevêque de Florence, fut sacré à Rome le 22 Mars, dans l'Eglise de S. Jean des Florentins, par M. le Cardinal Corsini, assisté de Mrs les Archevêques de Lariſſe & d'Apamée.

Le 23 Mars, dans un Consistoire tenu au Quirinal le Pape proposa

M. Gaëtan Cavalieri, nommé Nonce à Cologne, pour l'Archevêché Titulaire de Tarsi. Ensuite M. le Cardinal Barberin préconisa

Le R. Pere Archange Feni Dominicain, pour l'Evêché Latin de Nakſivan dans la Province d'Erivan en Perſe, qui est toujours possedé par un Religieux de cet Ordre.

Le R. Pere Raymond Gallani Dominicain, Archevêque d'Ancyre, fut proposé pour l'Archevêché de Raguſe, par M le Cardinal Tolomei.

Le R. Pere Vincent Platamone, auſſi Dominicain, fut proposé pour l'Archevêché de Lipari par M. le Cardinal de Sainte-Agnès.

M. Etienne de Sparr fut proposé pour l'Evêché de Roſſa en Carie, par M. le Cardinal d'Althan.

Le R. P. Charles de Blitterdorf, Religieux de l'Ordre de S. Benoît, pour l'Abbaye de Corwey ou Corbie Dioceſe de Paderborn.

M. l'Abbé d'Auvergne fut proposé pour l'Archevêché de Vienne en Dauphiné, par M. le Cardinal Ottoboni.

M. l'Archevêque de Florence & M. l'Archevêque d'Otrante obtinrent le Pallium.

M. l'Abbé de Beaufort a été proposé pour

l'Evêché

Digitized by Google

l'Evêché de Leictoure, par M. le Cardinal Ottoboni.

M. l'Abbé Sommier, Conseiller d'Etat du Duc de Lorraine, & son Résident à Rome, a obtenu du Pape une place de Camerier d'honneur.

M. le Comte Ferdinand Bolognetti, M. Christophe Cenfier, M. le Marquis Pompée Frangipani ont été nommez Conservateurs du Peuple Romain à Rome.

Le R. P. Philippe Valignani Dominicain, & Cousin du Pape, a été nommé par Sa Sainteté à l'Archevêché de Chieti vacante par la mort de M. Vincent Capeco.

M. l'Abbé Silvestre Staner a été nommé à l'Archevêché de Minuti, vacant par le decès de M. Gabriel Tosti.

MALTHE.

M. le Bailly de la Croix a obtenu du Grand Maistre la Commanderie de Saint Etienne de Renneville pour récompense de la Victoire qu'il remporta l'année derniere contre l'Escadre de Tunis. Cette Commanderie vaquoit par le decès du Commandeur Feydeau de Vaugien.

FLORENCE.

M. le Marquis d'Albizzi a obtenu du Grand Duc le Gouvernement de la Lunegiane, avec une place dans le Conseil de santé, qui vaquoit par le decès du Senateur Compagni.

M. Caponi, M. Marthe Medicis, & M. Doni ont été fait Sergens Generaux.

Les Chevaliers de Saint-Etienne qui ont tenu leur Chapitre General à Pise au nombre de deux cens quarante huit, ont élû pour Grand Conétable de l'Ordre M. le Marquis Gerini, pour Grand Prieur M. le Chevalier Balbati, pour Grand Chancelier M. le Chevalier Alessandri, pour Grand Tréforier M. le Chevalier Maracci, & pour Grand Conservateur M. le Chevalier Bernardini.

Digitized by Google

MORTS, BATESMES ET MARIAGES des Pays Etrangers.

M. Oronzio Pinelli, Duc d'Acerenza, Prince de Belmonte, qui a été Grand d'Espagne & Conseiller d'Etat de Sa Majesté Catholique, est mort à Vienne en Autriche le 29 Mars, âgé de 64 ans. Son corps a été mis en dépôt dans l'Eglise Cathedrale, en attendant qu'on le porte dans les Terres qu'il avoit au Royaume de Naples.

Madame Marie-Therese Comtesse de Lamberg, épouse d'Amedée Comte de Rabutin, Chambellan de l'Empereur, & Colonel d'un Regiment de Dragons, est morte à Vienne en Autriche dans le mois d'Avril, âgée de 22. ans.

Le 15 Avril le fils aîné du Prince de Trautson Grand-Maître de la Maison de l'Empereur, épousa à Vienne en Autriche Madame la Comtesse Marie-Josephe de Weissenwolf, depuis pour Dame du Palais de l'Imperatrice.

Le 14 Avril se fit à Vienne en Autriche la celebration du mariage de M. le Comte Joseph de Frangemberg, avec Madame la Comtesse Eve Catherine de Collonitsch, Dame d'Honneur de l'Imperatrice. Leurs Majestez Imperiales assisterent à cette Ceremonie.

Le 20. M. l'Evêque de Vienne en Autriche donna la benediction Nuptiale à M. le Comte Ferdinand de Daun, Chambellan ordinaire de l'Empereur, Conseiller & Regent des Pays de la Basse Autriche, & à Madame la Comtesse Marie Rosine de Herbestein, Dame du Palais de l'Imperatrice. Cette Ceremonie se fit au Palais de l'Empereur, en presence de L. M. Imperiales.

Le

Digitized by Google

Le même jour, le même Prelat donna auſſi la benediction Nuptiale à M. le Prince de Hohenzollern, qui épouſa Madame la Comteſſe de Oettinghen. Aprés la Ceremonie les nouveaux mariez ſe rendirent à Feldbourg, chez M. le Prince de Liechteſtein.

M. de Robethon, Conſeiller & Secretaire d'Etat de Sa Majeſté Britanique pour les affaires de Hanover eſt mort à Londres au mois d'Avril dernier dans ſon appartement au Palais de Saint-James; il étoit diſtingué par la confiance particuliere du Roy de la Grande Bretagne, & par ſon merite perſonnel.

La Princeſſe épouſe du Prince Ferdinand de Baviére eſt accouchée à Munich d'un Prince, qui a été preſenté ſur les Fonts par M. l'Evêque de Munſter, & nommé *Clement*, *François-de-Paule*, *Marie*, *Creſcence*.

M. le Comte de Sunderland, Premier Gentilhomme de la Chambre, & Premier Miniſtre du Roy d'Angleterre, & Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, eſt mort à Londres le premier May d'une pleureſie violente; on le ſaigna inutilement quatre fois dans l'eſpace de 42. heures. Il eſt extremement regretté; ſon corps a été porté à Althorpe dans le Comté de Northampton. Le jour ſuivant le plus jeune de ſes quatre fils eſt mort âgé de trois ans.

Le R. P. Manuel de la Conception, Docteur en Theologie, Qualificateur du Saint-Office, Grand Chapelain des Armées du Roy de Portugal, & Commiſſaire General de ſa Province, eſt mort le 11 Mars dans le Monaſtere de Notre-Dame de Jeſus du Tiers Ordre de Saint François.

Le 25 Avril dernier, jour de l'Annonciation, Don Pierre Sanchés Farinha de Bayena, Conſeiller au Conſeil du Roy, Deputé du Saint

Digitized by Google

Office, & Recteur de l'Université de Coimbre, mourut subitement à Lisbonne dans le College de la Grace en entendant la Messe.

Le 6 Avril on conclut à Lisbonne par Procureur le mariage du Don Diego de Souza Mexia, fils de Don Barthelemi de Souza Mexia, cy-devant Secretaire & Expeditionnaire des graces du Roy de Portugal, avec Donna Louise, Helene, Therese, Berger de Santa Crus, fille & heritiere de Don Charles-Isaac Berger, autrefois Resident du Roy de Prusse à la Cour de Portugal.

M. le Comte de Virmont, Commandant general de la Principauté de Transylvanie, y est mort le 21 Avril. Il étoit Conseiller d'Etat & de Guerre, General de l'Artillerie, & Colonel d'un Regiment d'Infanterie. L'Empereur l'avoit employé dans plusieurs Ambassades qu'il avoit achevées avec capacité, sur-tout à Passarowits & à Constantinople.

M. le Comte de Sinsendorf, Grand Bailly de la Haute Autriche, Conseiller d'Etat de l'Empereur, & Vice-President du Conseil Aulique, est mort à Vienne en Autriche Dimanche 19 Avril.

JOURNAL DE PARIS.

LE 26 Avril la Deputation des Etats d'Artois, composée de M. de Gouy Abbé de S. Jean au Mont pour le Clergé, de M le Marquis de Pressy pour la Noblesse, & de M. d'Assenoy l'aîné Avocat & Echevin de la Ville d'Aire pour le Tiers Etat, fut presentée au Roy par M. le

Duc

Digitized by Google

Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la Province, & par M. le Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat. Ces Deputés furent conduits à l'audience par M. le Marquis de Dreux Grand Maitre des Ceremonies, & par M. Desgranges Maitre des Ceremonies ; ils presenterent à Sa Majesté le Cahier des Etats de la Province.

Le même jour M. le Marquis de Courtenvaux, nommé par le Roy pour exercer les fonctions de la Charge de Capitaine des Cent Suisses de la Garde, jusqu'au tems où M. le Marquis de Montmirel son neveu sera en âge de servir auprès du Roy, presta serment entre les mains de Sa Majesté, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume.

Le 27, M. Masceï Archevêque d'Athenes, Nonce Extraordinaire du Pape, eut audience particuliere du Roy. Il y fut conduit par M. Remond Introducteur des Ambassadeurs.

Le 28. le Roy prit à Vincennes le divertissement de la chasse de l'Oiseau, il y fut accompagné par M. le Comte de Clermont & par M. le Comte de Ruffé Soû-Gouverneur de Sa Majesté.

Le 30. le Roy alla diner au Château de la Muette, M. le Comte de Clermont & M. le Maréchal Duc de Villeroy Gouverneur de Sa Majesté, l'accompagnerent dans cette promenade.

Le

Digitized by Google

Le premier May le Roy entendit dans sa Chapelle du Louvre la Messe chantée par sa Musique, & ce même jour M. l'Evêque de Laon presta serment entre les mains de Sa Majesté, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans.

Le 2 May le Roy signa le Contrat de mariage de M. le Prince de Chimey, avec Mademoiselle de Saint-Simon, fille ainée de M. le Duc de Saint-Simon.

Le même jour 2 May une Limonadiere demeurant au Carrefour de l'Ecole mourut & fut ouverte le quatre. On lui trouva dans une extension de la matrice un enfant mort qu'elle gardoit depuis trois ans, quoiqu'elle fut accouchée depuis six mois d'un enfant qui se porte bien.

Le 4. M. le Duc de Gesvres prit séance au Parlement, & le même jour on y reçut M. d'Argenson Lieutenant General de Police, qui le lendemain fut installé dans cette Charge ; ce fut aussi le quatre que M. d'Ombreval & M. Dodart nouveaux Maitres des Requestes commencerent à travailler au Visa, en vertu d'un Arrest du Conseil. Le même jour M. Pecot de Saint-Maurice fut reçu President à la Chambre des Comptes ; il a vendu sa Charge de Maistre des Requestes à M. Perrin de Moras, gendre de M. Fargets.

Le 7. M. le Cardinal de Noailles fit au

Vol-

Digitized by Google

Val-de-Grace la Ceremonie de la Benediction de Madame l'Abbesse de Malnoue, en presence de Madame l'Abbesse de Chelles, & de plusieurs autres Abbesses; il y eut un grand concours de personnes de distinction.

M. le Marquis de la Valiere a obtenu pour son fils la survivance de son Gouvernement.

Le Roy a aussi accordé à M. le Marquis de Saumery son Soû-Gouverneur la survivance du Gouvernement des Isles de Lérins, qui comprend celui de Sainte Marguerite & de Saint-Honorat, en faveur du Comte de Saumery, son second fils, cy-devant Mestre de Camp du Regiment de Cavalerie Royal-Roussillon.

Le 8. la Cour a reçu avis que les Etats de Provence ont accordé au Roy un Don gratuit de quatorze cens mille livres; sçavoir, sept cens mille livres pour l'année 1721. & pareille somme pour l'année 1722.

Le Parlement de Bretagne a enregistré l'Arrest du Conseil, qui ordonne le rétablissement des Quatre sols pour livres & des Droits d'Entrée.

M. le Duc de Mercœur, Prince du Sang, second fils de M. le Prince de Conti, est mort le douze, âgé d'un an huit mois & vingt-deux jours. La Cour en a pris le deüil le 17.

Le

Digitized by Google

Le 10. M. l'Abbé d'Auvergne fut sacré Archevêque de Vienne dans la Chapelle de la Congregation du Noviciat des RR. Peres Jesuites, par M. le Cardinal de Rohan, assisté de M. l'Evêque de Nantes & de M. l'Evêque de Coutances.

Le 12. le Roy accompagné de M. le Comte de Clermont, & de M. le Maréchal Duc de Villeroy, alla se promener au Bois de Bologne, & le 18 Sa Majesté alla diner au Château de la Muette.

Le même jour 12 May, l'Infante-Reine alla avec les deux Princesses d'Orleans à l'Abbaye de Montmartre, où elle fut reçuë par Madame la Duchesse d'Orleans Regente.

L'Ordre de S. Lazare rentre dans tous ses Benefices anciennement unis à des Communautez Religieuses & à des Hopitaux; il rentre pareillement dans ses anciens fonds de Terre aliénés à vil prix. M. le Duc de Chartres, Grand-Maître de cet Ordre, a dèja pris possession de Saint Jacques de l'Hopital, où se feront d'orénavant les Ceremonies de l'Ordre, en vertu d'un Edit du Roy donné à Paris au mois d'Avril dernier, portant Confirmation de l'Ordre de N. Dame de Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem dans ses biens, Droits & Privileges, & union de l'Hopital & Eglise de S. Jacques de Paris.

Le

Digitized by Google

Le 13. M. l'Evêque Duc de Laon presida au College de Navarre à la Mineure de M. l'Abbé Choplet ; & cette ceremonie fut non-seulement distinguée par sa magnificence, mais encore illustrée par la presence des Cardinaux de Noailles, de Rohan, de Bissy, du Bois & de Polignac. On y compta un grand nombre de Prelats & de Personnes de distinction de tous les Etats, & on y distribua une Ode en Grec, en Latin & en François à la loüange de Monsieur le Duc d'Orleans, & de M. le President de la These. Le Soutenant y a fait briller son esprit & son sçavoir.

Le même jour les Gens du Roy parlerent à la Grand'Chambre dans la cause de ce fameux Parieur de Pluye, qui acquit tant de reputation l'année derniere. Sa Famille s'est avisée de regarder ses Predictions comme des saillies d'un cerveau dérangé, & l'a fait interdire. Les parieurs interessés à le trouver raisonnable ont pris son parti, ce qui n'a pas paru soutenable aux Juges, & M. Daguesseau Avocat General, qui a parlé dans cette cause, a conclu à la resiliation des paris. L'affaire fut apointée.

Le 15. M. l'Evêque & Duc de Laon, Pair de France, est parti de Paris pour aller prendre possession de son Evêché.

Le Vendredi 15. le Roy fit à l'Etoile du Cours la Revuë des Regimens des Gardes Françoises

Digitized by Google

Françoises & Suisses ; le concours fut brillant & nombreux. M. le Duc du Maine qui étoit à la tête des Suisses, fut parfaitement bien reçu de Sa Majesté, & il eut avec Monsieur le Duc d'Orleans une assez longue conversation.

Le 16. M. l'Abbé de Chabanes soutint en Sorbonne sa Tentative dediée au Roy. La Ceremonie se passa dans les Ecoles exterieures, qui furent parées des plus belles Tapisseries des Gobelins. La planche de la These representoit le Roy dans un Médaillon cantonné de quatre Anges supportant quatre Devises à la gloire de Sa Majesté. L'assemblée fut des plus illustres ; M. le Comte de Clermont, les Cardinaux de Noailles, de Rohan, de Bissy, de Polignac, & du Bois, & M. le Garde des Sceaux se trouverent à cet Acte, avec tout ce qu'il y a de plus distingué à la Cour & à la Ville. M. l'Abbé de Chabanes signala son érudition & son esprit dans cette These, qui eut pour President M. l'Evêque de Tulle.

Le même jour M. le Contrôleur General des Finances posa la premiere pierre de l'aile gauche de la nef de l'Eglise de S. Sulpice. La ceremonie fut pompeuse, & se fit au bruit des tambours & des trompettes. M. le Contrôleur General donna deux mille écus à M. le Curé de cette

Digitized by Google

cette grande Paroisse, pour contribuer à la perfection de l'édifice.

Le 16 de ce mois le Roy tint sur les Fonts de Batême, avec l'Infante Reine, le fils du Prince de Carignan, qui fut nommé Victor-Amedée. La ceremonie fut faite dans la Chapelle du Château des Thuilleries par M. le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France.

Le même jour on supprima deux Commis par Bureau de Commissaire du Visa. On doit établir une Caisse par Bureau pour faire la reconnoissance des Effets que chacun des Commissaires aura visez, & proceder ensuite à brûler ces Papiers.

Le 18 de ce mois le Parlement fit des Remontrances au Roy, en son Château des Thuilleries.

Le départ du Roy pour Versailles est remis au 15 du mois prochain..

On apprend de Londres que quelques Juifs qui ont acheté un trés-gros Diamant, le font actuellement tailler pour l'exposer en vente. Il pese brut 214 carats, ou 856 grains. On dit que le grand Mogol en a un très beau qui pese 279 carats, tout taillé. Celui que Monsieur le Regent a acheté pour le Roy il y a quelques années, pese 184 carats.

On mande aussi que le sieur Pierre Laurens, Horlogeur de la même Ville, a trouvé

Digitized by Google

trouvé le moyen de construire une Machine pour la découverte infaillible des Longitudes sur Mer.

On ajoute que M. le Blond a établi à Londres par Lettres Patentes du Roy une Imprimerie de Peinture, & qu'il a formé une Compagnie qui a reçu 2000 Souscriptions sur le pied de 15 livres sterlin. Nous avons donné la description & la maniere d'operer dans la fabrique de ces Estampes coloriées dans notre Mercure du mois de Decembre dernier.

On mande de Venise que les Chevaliers Laurent Tiepolo & Nicolas Foscarini, Procurateurs de S. Marc, nommez par la Republique Ambassadeurs Extraordinaires, doivent partir pour venir en cette Cour complimenter le Roy sur son avenement à la Couronne.

Le 19 de ce mois, le Roy accompagné du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont & du Maréchal Duc de Villeroy, alla visiter la Princesse de Conti, sur la mort du Duc de Mercœur Prince du Sang son second fils.

Les Vaisseaux le Mercure & le Prothée qui ont repassé à Constantinople Mehemet Effendi Ambassadeur du G. S. moüillerent dans la Rade de Brest le 24 Avril dernier à trois heures aprés midy. Ils partirent

Digitized by Google

rent de Constantinople le 28 Novembre de l'année passée, & après avoir visité les Echelles de Salonique, Smyrne, Candie, & Modon, ils arriverent à Malte le 28 Fevrier dernier, d'où ils sont revenus à Brest après une traversée de 50 jours, pendant laquelle ils ont toujours été contrariez par les vents. Il n'est mort personne de leurs équipages pendant leur Campagne, qui a été de 10 mois.

M. le Chevalier de Luynes, Capitaine de Vaisseau & des Gardes du Pavillon Amiral, a été fait Chef d'Escadre des Armées Navales, en la place de M. le Marquis de Saujeon.

Le Dépost des Cartes, Journaux de Voyages & autres Memoires concernant la Navigation, qu'avoit M. le Chevalier de Luynes, a été donné à M. le Chevalier de la Blandiniere, Capitaine de Vaisseau.

La pension de 2000 liv. sur l'Ordre de S. Louis qu'avoit M. le Marquis de Saujeon, a été donnée à M. Droüard Capitaine de Vaisseau.

Celle de 1500 liv. de M. Droüard a été donnée à M. d'Escoyeux Capitaine de Vaisseau; & celle de 1000 liv. de ce dernier à M. Descartes, aussi Capitaine de Vaisseau.

M. le Marquis de Saujeon Chef-d'Escadre

Digitized by Google

cadre des Armées Navales, mourut à Rochefort âgé d'environ 56 ans le 8 May, generalement regretté. Il s'étoit rendu recommandable par sa valeur, par sa probité & par son desintéressement, qualitez qui lui avoient acquis l'estime de tous les Officiers. Il étoit frere de M. le Chevalier de Saujeon, Enseigne des Gardes-du-Corps Ayde-Major de la Compagnie de Villeroy.

Le 23. Madame la Princesse de Conti se retira au Monastere du Port Royal, au haut de la ruë S. Jacques, par de-là le Val de grace : ce sont des Bernardines reformées. Madame la Marquise de Feuquieres sa Dame d'Honneur, demeurera auprès d'elle.

Le 24. jour de la Pentecôte, le Roy accompagné de M. le Duc & de M. le Maréchal de Villeroy, alla entendre le Salut aux Cordeliers Le R. P. Duval Gardien, à la tête de sa Communauté, reçut S. M. à la Porte de l'Eglise. Le Roy fut fort content du Motet, chanté par une excellente Musique, & sur-tout de l'Orgue & de la main brillante du sieur Marchand.

Digitized by Google

BENEFICES DONNEZ.

L'Abbaye Commandataire de Fesnieres, Ordre de Citeaux, Diocése de Clermont, vacante par le decès du sieur Gerard de Cordemoy, Historiographe de S. M. en faveur du sieur Antoine de Montmorillon, Prêtre du Diocése d'Autun, & Comte de Lyon.

L'Abbaye de Gigean, Ordre de S. Benoist, Diocése de Montpellier, vacante par la démission pure & simple de Dame Renée-Angelique de la Croix de Castries, en faveur de Dame Françoise Dauphine de Vilars la Fare, Religieuse Ursuline au Couvent de Sommieres.

L'Abbaye Commandataire de Foncaude, Ordre de Premontré, Diocése de S. Pons de Tommiere, vacante par la demission du sieur Gabriel de Lort de Serignan, en faveur du sieur Louis Cesar de Lort de Serignan, Diacre du même Diocése, à la charge de huit cens livres de pension pour le sieur Gabriel de Lort de Serignan.

L'Abbaye de la Sainte Trinité de Beaulieu, Ordre de S. Benoist Congregation de S. Maur, Diocése de Tours, vacante par la démission du sieur Joseph Jean-Baptiste Quinot, Bibliothecaire du College Mazarin,

Digitized by Google

Mazarin, en faveur du sieur Simon Nicolas Frisson de Blamont, Diacre du Diocese de Paris, à la charge d'une pension de seize cens livres pour ledit sieur Quinot.

L'Abbaye de Mauzac, Ordre de S. Benoist, Diocese de Clermont, vacante par le decès du sieur Archon, en faveur du sieur François Ferrand Decossey, Prêtre du même Diocese.

La Coadjutorerie de l'Abbaye Reguliere Conventuelle & Elective de Notre-Dame de Chancelade, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin, au Diocése de Perigueux, dont le Pere Jean Valbrune de Belair est Abbé, en faveur du Pere Antoine Gros de Beller, Prieur Claustral de ladite Abbaye.

Le Roy a accordé l'Abbaye Commandataire de Beauport, Ordre de Premontré, Diocese de Saint-Brieux, vacante par le decès de l'Abbé de la Rochefoucault dernier Titulaire, en faveur du sieur Frederic Jerôme de Roye de la Rochefoucault, Clerc tonsuré du Diocese de Paris, à la charge de quatre cens trois ducats d'or, valant 2500 liv. monnoye de France de pension annuelle & viagere, en faveur du sieur François de Cugnac de Dampierre, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Clerc tonsuré du Diocese d'Orleans.

L'Abbaye de Bons, Ordre de Citeaux, Diocese

Digitized by Google

Dioceſe de Belley, vacante par le decès de la Dame d'Iſnard de Rougemont derniere Titulaire, en faveur de Dame Helene de Falcos de la Blache, Religieuſe du même Ordre en lad. Abbaye.

La Prevôté de l'Egliſe Cathedrale du Puy, vacante en Regale par le decès du ſieur Claude Geneſtet, en faveur du ſieur Canelle de la Lobe, Clerc tonſuré du Dioceſe de Reims, à la charge d'une penſion de 600. liv. pour le ſieur Abbé de Morangle.

L'Abbaye de Reſſons, Ordre de Premontré, Dioceſe de Rouen, vacante par le decès de l'Abbé Moſlier, à l'Abbé de Serignan.

M. l'Abbé de Rohan, fils du Prince de Guimené, a été nommé Archevêque de Reims le 28 de ce mois.

MORTS.

IL eſt mort à Bourges le 14 Mars dernier Meſſire Pierre le Begue, Chevalier Seigneur Vicomte de Villemenard, Saint Germain du Puis, & de Saint Michel de Volangy, Premier Preſident du Preſidial de Bourges, âgé de 86 ans, après avoir rempli ſa Charge de Premier Preſident 47 ans avec honneur & integrité au contentement de toute la Province, qui a ſouvent reſſenti avec ſatisfaction l'équité de ſes Jugemens.

Il étoit fils de Meſſire Henry le Begue,

Digitized by Google

Chevalier Seigneur de Silly, de Montpensier, & de Charpagne, Vicomte de Villemenard, de Saint Germain du Puis, & autres lieux, aussi Premier Président du Présidial de Bourges. Lequel étoit fils de Messire Philippe le Begue, Chevalier Seigneur de Bouchetin, Vicomte de Villemenard, &c. aussi Premier Président du Présidial de Bourges, lequel fut fait Conseiller d'Etat en 1633. pour les bons & agreables services par lui rendus au Roy & à l'Etat.

Plusieurs personnes nous mandent de Bayonne que le R. P. Thomas Comarrieu Religieux de l'Ordre de la grande Observance de S. François, natif du lieu de Gouyac, près de Dax, y est mort le 19 de l'autre mois, au Couvent des Cordeliers, âgé de 118 ans. Il dit encore la Messe le 29 Mars dernier, jour des Rameaux. Il se souvenoit du meurtre d'Henri IV. & parloit souvent des particularitez qu'il avoit ouy dire en sa jeunesse de ce terrible évenement. Ce bon Pere avoit passé par tous les principaux Emplois de son Ordre. Il étoit ancien Conventuel à Bordeaux en 1650. lors de la revolte qui s'y fit en faveur des Princes de Condé, de Longueville & de Conti. Il a été deux ou trois fois Gardien du Couvent de Bayonne. Sa santé n'a jamais été alterée que par de très-petites maladies; il a conservé

Digitized by Google

ſervé par ſa frugalité ſa vivacité de corps & d'eſprit juſqu'à ſa mort. Il marchoit encore auſſi-bien qu'il faiſoit à 50 ans, liſoit ſans lunettes, & avoit toutes ſes dents. Il alloit ſouvent à pied faire ſa Cour à la Reine Doüairiere d'Eſpagne, qui avoit beaucoup d'eſtime & de conſideration pour lui, & qui fourniſſoit à ſes beſoins depuis pluſieurs années, ayant donné ordre qu'il ne manquât de rien. Il a prêché pluſieurs fois devant S. M. & dans pluſieurs Villes de la Province avec applaudiſſement. Il avoit fait pluſieurs fois le voyage de Paris en qualité de Deputé de ſon Ordre. M. le Marquis de la Vrilliere le pere Secretaire d'Etat l'honoroit de ſon eſtime. Il eſt mort de la maniere du monde la plus édifiante, c'eſt-à-dire, de la mort des Juſtes, après quatre jours entiers d'agonie, ſans ſentiment, ſans vuë & ſans ouïe. La Reine d'Eſpagne a eu la bonté de le viſiter dans ces triſtes momens.

M. Noël Gaillard, Predicateur du Roy, Abbé Regulier depuis 1701. de N. Dame d'Arles, Ordre de S. Benoiſt au Dioceſe de Perpignan, premier Conſeiller d'Honneur au Conſeil Superieur de Rouſſillon, cy-devant Abbé de Taſques au Dioceſe de Tarbes, & Religieux Profés de l'Abbaye de S. Victor de Marſeille, eſt mort à Pezenas, où il s'étoit rendu de ſon Ab-

Digitized by Google

baye pour aller prendre les Eaux de Balaruc, le 26 du mois dernier, âgé d'environ 65 ans. Il étoit frere du P. Gaillard, aujourd'huy Superieur de la Maison Professe des Jesuites à Paris.

M. de Boisfargues, Lieutenant de Vaisseau, & Capitaine d'une Compagnie franche de la Marine, est mort à Toulon le 26 Avril, aprés une longue Maladie.

Dame Anne-Elisabeth le Tanneur, veuve de Messire François le Bascle Comte d'Argenteuil, est morte à Troye le 28 du mois dernier.

Le 6 de ce mois Dame Anne Rebel, épouse de M. de la Lande, Surintendant de la Musique de la Chapelle & de la Chambre du Roy, est morte à Paris âgée de 67 ans.

Le 7, M. Louis de Clermont, Comte de Chiverni, Marquis de Monglat, Baron de Rupt, Conseiller d'Etat d'épée, & Gouverneur de S. A. S. M. le Duc de Chartres, Premier Prince du Sang, Colonel General de l'Infanterie, mourut à Paris âgé de 78 ans. Il avoit été Ambassadeur du Roy en Dannemark.

Le 16, M. Alexandre de la Rochefoucault, Abbé de l'Abbaye Royale de Notre Dame de Molême & de Beauport, est aussi mort à Paris âgé de 67 ans.

M. Lugat, Ecuyer, Conseiller-Secretaire

taire du Roy honoraire, Maison, Couronne de France & de ses Finances, cy-devant premier Commis du Tresor Royal, est mort le 20 de ce mois. Il laisse deux fils, dont l'un est Gentilhomme ordinaire du Roy, & l'autre Conseiller au Châtelet.

Le 22 de ce Mois, M. Henry de Guenegaud, Chevalier Marquis de Plansi, est mort âgé de 80 ans.

M. Vaillant, Associé Botaniste de l'Academie Royale des Sciences, & Professeur au Jardin du Roy, est aussi mort à Paris, âgé d'environ 50 ans.

MARIAGES.

Le 21 May, Mre Louis-Antoine de la Roche-Fontenilles, Chevalier, Marquis de Rambures, Mestre de Camp du Regiment de Navarre, âgé de 24 ans, fils de Mre François de la Roche-Monluc Cessac Cazillac, Chevalier, Marquis de Fontenilles, Comte de Courtenay, Sire de Rambures, Seigneur d'Authuy, Lambercour, &c. & de Dame... Therese de Mesmes, a épousé Demoiselle Marguerite Benigne Bossuet, âgée de 19 ans, fille de M. Louis Bossuet, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requêtes honoraire de son Hôtel, Seigneur d'Azu,

Digitized by Google

la Cosne, & autres lieux, & de Dame Marguerite de la Britte.

M. Louis-Robert Hippolyte de Brehan, Comte de Plelo, Mestre de Camp de Cavalerie, & Sous-Lieutenant des Gendarmes de Flandres, âgé de 23 ans, fils de M. Jean-René François Almaric de Brehan, Chevalier Comte de Mauron & de Plelo, Baron de Pordic & autres lieux, & de defunte Dame Catherine Françoise le Fevre de la Faluere, a épousé Demoiselle Louise Françoise Phelypeaux de la Vrilliere, âgée de 14 ans, fille de M. Louis Phelypeaux, Marquis de la Vrilliere & de Châteauneuf sur Loire, Comte de Saint-Florentin & autres lieux, Conseiller du Roy ordinaire en tous ses Conseils, & au Conseil de Regence, Ministre & Secretaire d'Etat; & de Dame Françoise de Mailly. Le Roy a signé ce Contrat de mariage le 14 de ce mois.

La Maison de Brehan est une des plus anciennes de la Province de Bretagne, où on l'a toujours vu tenir un rang considerable, & posseder de grands établissemens. Le premier de cette Maison que l'on connoisse, est Brient le Vieil, qualifié *Brientensium summus Dominus* dans une Donation qu'il fait à l'Abbaye de Saint Aubin des Bois, & dont l'Acte est aux Archives de Marmoutier; ce Titre est de l'an 1080.

De

De ce Brient le Vieil & de son fils Geffroy, Sire de Brehan, mentionné en 1108, dans un autre Titre de la même Abbaye, est venue par une suite non interrompue de vingt & un Ayeuls, M. le Comte de Plelo. Pendant ce long cours de Siecles, les Seigneurs de ce nom ont paru dans tous les Titres qui en parlent, comme Barons, Chevaliers, Capitaines d'hommes d'armes, Ecuiers, & enfin avec toutes les qualitez reservées dans ces temps de sincerité à la plus haute Noblesse. Cette Maison d'ailleurs a pris & donné des alliances dans celles de Rohan, de Beaufort, d'Herford, de Tournemine, de Penthievre, de Dinan, de Gouion, de la Lande, de Châteaubrient, du Plessis, de Montfort, de Boisboessel, de Lanvallay, de Craon de Ploeve, de Plorec, d'Acigné, de Boisgelin, de Maletroit, de la Moussays, d'Andigné, de Savonnieres, de Penmarch, de Couvran, de Quelenec, du Gouray, de Hay, de Quelen, de Rostrenan, du Cambout, de Reilhac, de Huraut, de Pembrok, de Montgommery, de Sesmaisons, de Madeuc, de Cadilliac, de Sevigné, du Chastel, & plusieurs autres aussi anciennes qu'illustres.

Digitized by Google

EDITS, DECLARATIONS, ARRESTS, Lettres Patentes, &c.

DECLARATION DU ROY, donnée à Paris le 14 Mars 1722, pour l'execution des Articles 74, 75 & 76 de la Coutume generale d'Artois.

ARREST de la Cour de Parlement, du 21 Mars dernier, portant défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de donner à joüer, ou de joüer même aux Foires, aux Jeux de hazard, & notamment aux dez & aux Jeux appellez le Hoca, la Basſette, le Pharaon, le Lanſquenet, la Dupe, & le Biribi, ſous quelques noms & formes qu'ils puiſſent eſtre deguiſez, à peine de trois mille livres d'amende contre ceux qui auront tenu Academies ou Aſſemblées de Jeux, & donné à joüer chez eux, & de mille livres contre ceux qui auront joüé auxdits Jeux.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roy, du 14 d'Avril, qui ordonne que tous les Regiſtres des Comptes en Banque, enſemble tous les Certificats deſdits Comptes en Banque, tant des Villes de Provinces que de Paris, toutes les Actions & Dixiémes d'Actions, tant Intereſſées que Rentieres, enſemble les Etats qui ont été envoyez au ſieur Prevoſt des Marchands de la Ville de Paris, & depuis remis au Greffe dudit Hôtel de Ville, & dont le Greffier a donné ſes Recepiſſez & décharges, ſeront inceſſamment remis par ledit Greffier audit ſieur Saintard, qui lui

Digitized by Google

lui en fournira sa reconnoissance, au pied des Inventaires qui en seront dressez par ledit Greffier de l'Hôtel de Ville, & dont il sera delivré *Duplicata* audit sieur Saintard ; & au moyen desdites Reconnoissances, ledit Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris en demeurera bien & valablement déchargé.

II. Ordonne pareillement Sa Majesté qu'il sera fourni audit sieur Saintard par ledit Greffier de l'Hôtel de Ville de Paris, des Etats de luy signez & certifiez veritables, de tous les Certificats qu'il aura jusqu'à present delivrez & coupez, ensemble des Actions & Dixiémes d'Actions qu'il aura renduës aux Proprietaires.

III. En cas que par la suite il fût encore necessaire de couper quelques Certificats, Veut Sa Majesté qu'il y soit procedé par ledit sieur Saintard, dépositaire des Registres, Certificats & Actions, lequel Sa Majesté a commis & commet à cet effet, sans neanmoins qu'il puisse le faire qu'en consequence des Jugemens qui ont été ou seront rendus par les sieurs Commissaires du Conseil députez par l'Arrest du 9 Janvier 1721.

IV. Les Actions Interessées & les Certificats pour Ecritures en Banque seront rendus aux Proprietaires par ledit sieur Saintard, en luy fournissant par eux décharge valable : Et seront les precedens Arrests executez en ce qui n'y est point derogé par le present Arrest.

LETTRES PATENTES sur Arrest, données à Paris le 7 Avril 1722 ; qui ordonnent que le Sr du Perrier sera tenu de fournir incessamment dix-sept Pompes pour servir en cas d'incendie dans la Ville de Paris, &c.

Art. I. Ordonne Sa Majesté qu'outre les 13 Pompes qui sont actuellement établies, le Sr

Digitized by Google

du Perrier, suivant sa soumission qu'il en a donnée, & dont l'original demeurera annexé à la minute du present Arrest, sera tenu de fournir incessamment dix-sept Pompes nouvelles avec leurs ustenciles & caisses, faisant avec les treize le nombre de trente, qui seront déposées sous les ordres & inspection du sieur Lieutenant general de Police; sçavoir, une à l'Archevêché, une chez M. le Premier President, une à la grande Poste, deux aux Prêtres de l'Oratoire de saint Honoré, deux aux Capucins de la ruë saint Honoré, une à l'Opera, trois aux petits Peres, Place des Victoires, trois à la Trinité ruë saint Denis, une à l'Hôtel de Bourgogne, trois à la Mercy, une au saint Esprit, une chez le Lieutenant general de Police, trois aux Jesuites de la ruë saint Antoine, trois aux Carmes, Place Maubert, trois à l'Academie de Vandeüil, & une à la Comedie Françoise.

II. Lesdites trente Pompes ainsi établies & distribuées, seront fournies & entretenuës de toutes choses par le Sr du Perrier, qui sera obligé d'en substituer d'autres quand il conviendra, le tout à ses frais.

III. Pour servir lesdites Pompes, & les faire joüer dans les occasions, il instruira soixante Gardiens, à chacun desquels il payera tous les ans la somme de cent livres; ensorte que chaque Pompe ait au moins deux hommes pour la servir.

IV Ledit du Perrier fournira ausdits soixante Gardiens un habit uniforme & un bonnet particulier pour les porter dans les incendies, afin qu'ils y soient plus facilement reconnus, distinguez & commandez parmi les ouvriers qui y seront employez.

V. Il leur enseignera à tous l'exercice & le

maniement

Digitized by Google

maniement des Pompes par le sifflet, afin qu'il puisse se faire entendre d'eux, & avec plus d'assurance & de commodité diriger les differentes manœuvres qu'ils doivent faire.

VI. Veut Sa Majesté qu'il soit arrêté un rôle contenant le nom & la demeure desdits soixante Gardiens, dont un double sera remis entre les mains dudit sieur Lieutenant General de Police; & qu'en presence du Sr du Perrier & des soixante Gardiens, lesdites trente Pompes soient visitées au moins une fois le mois par le sieur Lieutenant General de Police, pour connoître si elles sont bien entretenuës & en état de faire le service. Si en cas d'incendie quelqu'un desdits soixante Gardiens ne se trouvoit pas dans la maison où il aura indiqué sa demeure par ledit rôle, & manquoit au service, ou se trouvoit incapable de le faire, il sera retranché du rôle, & condamné à l'amende par ledit sieur Lieutenant General de Police, qui en remettra un autre en sa place: Et pour mettre ledit Sr du Perrier Directeur des trente Pompes, en état de les fournir & de les entretenir avec les soixante hommes & les outils necessaires & détaillez dans la soûmission, il lui sera payé par les Tresoriers de Police en exercice ou hors d'exercice, sur les fonds qu'ils ont entre leurs mains, ou qui leur seront remis, la somme de quarante mille livres une fois payée, & celle de vingt mille livres par chacun an pour l'entretien desdites trente Pompes, des soixante hommes, des outils, & du renouvellement d'iceux, sur les ordonnances qui en seront expediées par ledit sieur Lieutenant General de Police; sçavoir, pour le payement de dix-sept nouvelles Pompes, à mesure qu'elles seront fournies, & pour le payement de l'entretien, de trois mois en trois mois: Veut Sa Majesté

Digitized by Google

que lesdites sommes soient passées & allouées dans les comptes qui seront rendus par lesdits Tresoriers, tant devant ledit sieur Lieutenant General de Police, qu'à la Chambre des Comptes, sans aucune difficulté, & sur les simples quittances dudit sieur du Perrier, qui sera en outre tenu de representer à la fin de chaque année audit sieur Lieutenant General de Police les reçus ou quittances des soixante Gardiens desdites Pompes, pour estre jointes aux Certificats des visites qui auront été faites desdites Pompes, ainsi qu'il est cy dessus ordonné, & remis audit sieur du Perrier pour sa décharge. Enjoint Sa Majesté audit sieur Lieutenant General de Police de tenir la main à l'execution du present Arrest, sur lequel toutes Lettres Patentes necessaires seront expediées. Fait au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Paris le dixiéme jour de Mars mil sept cent vingt-deux. Collationné. Signé, GOUJON.

Ensuit la teneur de la Soûmission mentionnée en l'Arrest cy-dessus.

NOUS soussignez, François du Mouriez du Perrier, Directeur General des Pompes établies dans la Ville de Paris, en consequence de l'Ordonnance du Roy, du 23 Fevrier 1716, & Nicolas François du Mouriez du Perrier son fils, reçû en survivance à cet employ, par Brevet du 9 Septembre 1719, offrent à Sa Majesté de fournir incessamment & au plus tard dans quatre mois, dix-sept nouvelles Pompes, pour avec les treize qui servent actuellement faire le nombre de trente.

D'établir huit Magasins distans les uns des autres, dans lesquels ils entretiendront pour le service desdites trente Pompes, seize grandes échelles,

Digitized by Google

échelles, seize longs cordages ou chablons, seize grands crocs ferrez par les deux bouts, propres pour abbattre une maison dans les cas où la necessité obligera de la mettre à bas, afin de sauver les autres ; trente pioches, trente pelles, trente coignées, trente pinces pour arracher les pavez, & trente long cizeaux pour percer les tuyaux des Fontaines qui passent sous lesdits pavez, au cas que l'eau des Puits ne suffise pas pour éteindre le feu.

D'établir pareillement trente Loges pour renfermer lesdites trente Pompes separément, & sous la clef.

De fournir en outre les chariots necessaires pour transporter diligemment lesdites Pompes d'un quartier à l'autre.

D'établir vingt-huit nouveaux Gardiens, & sous Gardiens desdites Pompes, qui joints avec les trente deux qui servent actuellement, feront en tout le nombre de soixante.

De fournir ausdits vingt-huit nouveaux Gardiens des habits neufs & bonnets uniformes, & pareils à ceux des anciens.

De leur payer à chacun cent livres de gages par an.

De faire avertir le Public par des affiches, des lieux où lesdites Pompes seront déposées, & des noms & demeures desdits Gardiens.

De renouveller lors qu'il en sera besoin, non seulement lesdites trente Pompes, mais encore tous les ustenciles exprimez cy-dessus, & qui servent à l'usage & au service desdites Pompes, aux conditions suivantes.

Qu'il sera delivré ausdits sieurs du Perrier, pere & fils, la somme de quarante mille livres ; sçavoir, moitié d'avance, & le surplus lors que le tout aura été livré ; & en outre la somme de vingt mille livres, à commencer

du

du premier Janvier 1722 par chacun an, pour l'entretien annuel & renouvellement des Pompes, & tous les uſtenciles generalement quelconques qui ſont neceſſaires. Fait à Paris ce vingt cinquiéme Decembre mil ſept cent vingt-un. Signé, F. DU MOURIEZ DU PERRIER, & NICOLAS-FRANÇOIS DU PERRIER DU MOURIEZ. Collationné. Signé, GOUJON.

EDIT du Roy, donné à Paris au mois d'Avril 1722, portant confirmation de l'Ordre de N. D. du Mont Carmel & de Saint Lazare de Jeruſalem, dans ſes biens, droits & privileges, & union de l'Hôpital & Egliſe de S. Jacques de Paris.

ARREST de la Cour de Parlement, du 29 Avril, concernant l'adminiſtration du Bureau des Saiſies Réelles.

ARREST du Conſeil d'Etat du 3 May, qui ordonne que les Certificats de liquidation qui ont été ou qui ſeront délivrez par le ſieur Brehamel, ſeront coupez pour la facilité des porteurs d'iceux; & commet les Commiſſaires du Conſeil pour viſer les Certificats qui ſeront délivrez aux particuliers, pour la valeur de ceux qu'ils auront raportez pour être coupez.

DECLARATION du Roy, donnée à Paris le 3 May, concernant les faillites & Banqueroutes.

ORDONNANCE du Roy du 5 May, qui continue l'établiſſement dans Paris des quatre Corps de Garde, placés aux Barrieres des Sergens de la rue S. Honoré, du Cimetiere S. Jean, du petit Marché de l'Abbaye Saint Germain, & du

Marché

Digitized by Google

Marché Neuf; pour favoriser l'execution des ordres de S. M. & les mandemens de Justice, & pour la sureté & la tranquillité publique. Lesdits Corps de Garde composez chacun d'un Sergent, d'un Caporal, & de huit Archers du Guet à pied, qui s'y rendront tous les jours en armes, & y resteront depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir en Eté, & depuis sept heures jusqu'à cinq heures en Hiver.

DECLARATION du Roy, du 15 May, portant rétablissement de plusieurs droits, regîstrée au Parlement le 20 dudit mois. par laquelle Sa Majesté declare que les droits qui étoient attribuez aux Offices créez sur les Ports, Quais, Halles & Marchez de notre bonne Ville de Paris depuis l'année 1689. & reservez par l'Edit du mois de May 1715, portant suppression desdits Offices, soient perçus pendant le cours de six années, conformément audit Edit du mois de May 1715, & suivant le Tarif attaché sous le contresceel de la Declaration du 6 Aoust 1715, & que les droits qui étoient attribuez aux anciens Offices sur lesdits Ports, Quays, Halles & Marchez, créez avant l'année 1689, soient pareillement perçus pendant le même temps de six années, sur le pied des mêmes Tarifs, & en la même forme & maniere que les Titulaires desdits Offices les percevoient, & avoient droit de les percevoir lors de la suppression ordonnée par l'Edit du mois de Septembre 1719. Exceptons du rétablissement desdits droits ceux qui étoient établis & perçus sur les Bleds, Orges & Farines, & sur les Bois à brûler, Charbon de bois, Cotterets & Fagots, lesquels demeureront éteints & supprimez, conformément à l'Edit du mois de Septembre 1719, lequel sera executé à cet égard. Voulons que les Bourgeois

geois de notre bonne Ville de Paris soient & demeurent rétablis pour les denrées provenantes de leur crû, dans les mêmes privileges & exemptions à l'égard desdits droits, dont ils jouissoient lorsque lesdits droits étoient perçus par les Titulaires des Offices supprimez, dérogeant en tant que besoin est ou seroit à la Declaration du 6 Aoust 1715. & au Tarif arrêté en consequence : & pour prévenir les abus & les fraudes qui pourroient arriver sous pretexte dudit Privilege, voulons & ordonnons que les Bourgeois de notre bonne Ville de Paris qui voudront jouyr de ladite exemption, soient tenus de faire enregistrer dans la quinzaine au plus tard au Bureau general de la régie desdits Droits rétablis, leurs titres de proprieté des terres & heritages qu'ils possedent, & de fournir lors dudit enregistrement un Certificat en bonne forme des Collecteurs de la Paroisse où sont situez leurs heritages, contenant la quantité d'arpens de prez & terres que lesdits Proprietaires font valoir par leurs mains & à leurs frais & dépens, sans être tenus à ferme, à peine en cas de fausse declaration, de cinq cens livres d'amende contre lesdits Collecteurs qui donneront de faux Certificats, & de décheance des Privileges contre les Bourgeois qui les rapporteront, sans que ladite amande puisse estre moderée, ni les Privileges rétablis sous quelque pretexte que ce soit. Enjoignons auxdits Proprietaires de declarer tous les ans après la recolte, & au plus tard dans le mois d'Octobre de chacune année, la quantité des Foins & d'Avoines qu'ils ont recüeillis provenants de leurs heritages, celles qu'ils entendent faire entrer à Paris pour leur consommation, & par quelles Portes ou Bureaux, à peine de décheance du Privilege par chacune des années, dans laquelle

ils

Digitized by Google

ils manqueront d'y satisfaire. Voulons pareillement que les Droits manuels sur les Sels reservez par les Edits de Janvier 1715. & Decembre 1716. ceux reservez dans les Cours, Chancelleries, Presidiaux, Bailliages, & autres Sieges & Jurisdictions par les Edits des mois d'Aoust 1716. Janvier & Novembre 1717. ceux des Courtiers-Jaugeurs créez par Edit de Fevrier 1674. d'Inspecteurs aux Boucheries créez par Edit de Fevrier 1704. & ceux d'Inspecteurs aux Boissons, créez par Edit d'Octobre 1705. dont Nous avons fait cesser la perception, continuent d'estre levez & perçûs pendant six années, après lesquelles tous les susdits Droits demeureront éteints & supprimez; tous les fonds qui proviendront du recouvrement desdits Droits cy-dessus rétablis, seront uniquement employez au remboursement des dettes de l'Etat, suivant les états qui en seront arrêtez tous les six mois en notre Conseil, sans que sous quelque pretexte que ce soit, ils puissent estre appliquez à d'autres usages; desquels remboursemens, ainsi que du recouvrement desdits Droits, il sera compté tous les ans en notre Chambre des Comptes, en la forme qui sera prescrite par la Declaration que Nous ferons expedier à ce effet, &c.

ARREST du Conseil du 16 May, qui ordonne que toutes les Declarations qui ont été remises par les Notaires du Châtelet de Paris, sur lesquelles les Particuliers n'auront pas fourni par écrit, dans le 25 du present mois de May, les réponses & éclaircissemens qui leur sont demandez, seront jugées definitivement, & liquidées en l'état où elles se trouveront. Et qu'il en sera usé de même pour les Declarations des Particuliers des Provinces & Generalitez du Royaume, qui n'auront pas fourni leurs Réponses

Digitized by Google

ponses dans le ro. du mois de Juin, sans pouvoir estre admis à aucunes remontrances ni representations contre les Jugemens, Liquidations ou Reductions.

AVIS.

L'ABONDANCE des Matieres nous oblige de donner au Mercure de ce Mois un Supplement, actuellement sous presse, qui fera un juste Volume. La principale Piece qui nous y determine, est une Dissertation Historique trés-étendue de M. l'Abbé de Camps, dans laquelle il est traité du Sacre & du Couronnement des Rois de France depuis Pepin jusqu'à Louis XIV. inclusivement. Nous prenons d'autant plus volontiers ce parti, que cet Ouvrage rempli d'une érudition peu commune & de Recherches tres-curieuses, qui intereſſent toute la Nation, ſervira naturellement de Préliminaire au Journal Historique que nous devons donner du Sacre du Roy.

Le

LE second Volume de ce mois, que nous promettons, sera orné de deux Planches en taille douce, dont l'une representera le superbe Feu d'artifice, donné par le Duc d'Ossone, Ambassadeur extraordinaire du Roy d'Espagne, qui a été tiré en presence du Roy & de l'Infante Reine : On trouvera dans l'autre deux sortes de caracteres inconnus, que l'on propose aux Sçavans.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le premier Volume du *Mercure du mois de May*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris le trentiéme jour de May 1722.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Ode sur l'établissement de la Religion Chrétienne. Page 1

Relation de l'Entrée, Cavalcade & Audiance du Pape du Bailli Spinola, 7

Elegie, 12

Dissertation historique sur le titre de Prince des Asturies

Digitized by Google

Asturies, avec les noms des Princes qui l'ont porté, & les Ceremonies qui s'observent dans leur proclamation, 17

Traduction en Vers de 5. Odes d'Horace, 49

Relation du Voyage de Don Louis de Meneses, Comte d'Ericeira, cy-devant Viceroy des Indes Orientales, 54

Epitre à Damon, 68

Lettre de M. Capperon, &c. au sujet de deux anciens Tableaux, découverts à la Ville d'Eu, 73

Madrigal, 82

Lettre de Bourges, & Jugement rendu contre, &c. ibid.

Lettre Critique écrite aux Auteurs du Mercure, 84

Origine de la Cocarde, 89

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure sur l'Enigme Chronographique d'Evreux, 90

Autre Lettre sur le même sujet, contenant une pareille Enigme à dechiffrer, 91

Explication des Enigmes du mois passé, nouvelles Enigmes & Chanson, 95

NOUVELLES LITTERAIRES & des beaux Arts. Mœurs des Sauvages Ameticains, comparées aux mœurs des premiers tems, 98

Les Oeuvres de S. Ambroise, projet d'une nouvelle Edition, 99

Lettre écrite à Mr.... sur l'état present des Lettres, 100

Lettre sur la Tragedie de Romulus, 106

Cinquiéme & sixiéme feüille du Spectateur, &c. 107

Digitized by Google

Discours de M. Racine sur les causes du progrès & de la décadence des Belles Lettres, 116

Discours de M. l'Abbé Anselme sur les Asiles, 118

Dissertation de M. Fourmont sur la Litterature Chinoise, &c. 119

Discours de M. Geoffroy sur la supercherie des chercheurs de Pierre Philosophale, 121

Catalogue d'un Cabinet de Tableaux à vendre, avec des Medailles, bas Reliefs, Bustes, &c 125

Suite des Medailles du Roy, 138

Spectacles, d'Oreste & Pilade, &c. Comedie nouvelle de l'Opiniâtre, &c. 139

Le Balet des quatre Saisons, 140

Theatre Italien, Discours & Sonnet Italien, Comedie nouvelle de la surprise de l'Amour, &c. 141

NOUVELLES ETRANGERES de Perin, & de l'Isle de Bourbon, où il est parlé des arbres de Caffé, &c. 150

De Constantinople, de Moscou, de Stokolm, de Copenhague, de Varsovie, de Vienne, de Londres, de Madrid, de Lisbonne, de Rome, &c. 156

Charges & Dignitez des Pays Etrangers, 169

Morts, Mariages, &c. 174

Journal de Paris, 176

Benefices donnez, &c. 187

Morts, où il est parlé d'un Religieux âgé de 118 ans. 189

Mariages, 193

Digitized by Google

Edits, Declarations, Arrests, Lettres Patentes, &c. 196
Avis pour le second Volume du Mercure de ce mois, 206

Fautes à corriger dans le Mercure d'Avril.

A La page 175, en parlant de Madame la Princesse de Soubise, qui a été reçûë en survivance de la Charge de Gouvernante des Enfans de France, nous avons dit que c'est la seule Charge où la survivance demande prestation de serment. Il falloit dire que c'est la seule Charge remplie par une Dame, qui demande prestation de serment entre les mains du Roy.

Page 183 ligne 3 d'Avyan, *lisez* d'Avejan.

L'Air à chanter doit regarder la page 97
La Planche des Medailles du Roy doit regarder la page 138



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SUPPLE'MENT DU MERCURE DE MAY 1722.

CONTENANT UNE DISSERTATION Hiſtorique du Sacre & Couronnement des Rois de France, depuis Pepin, juſqu'à Louis le Grand.


PUBLIC PUBLIQUE DE LA VILLE LYON 1893

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, Fils, ruë S. Jacques, à la Fleur-de-Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Auguſtins, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

M. DCC. XXII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

LISTE DES LIBRAIRES qui debitent le Mercure dans les Provinces du Royaume, & dans les Pays étrangers.

Lyon, *chez* Plaignard, Libraire.
Montpellier, *chez les freres* Faures.
Toulouse, *chez* la Veuve Tene.
Bayonne, *chez* Etienne Labottiere.
Bordeaux, *chez* la veuve Labottiere.
Charles Labottiere, vis à-vis la Bourse. *ibid.*
Rennes, *chez* Vattar.
Nantes, *chez* Julien Maillard.
Saint Malo, *chez* la Mare.
Poitiers, *chez* Faucon.
Xaintes, *chez* Delpech.
Blois, *chez* Masson.
Orleans, *chez* Rouzeau.
La Rochelle, *chez* Desbordes.
Angers, *chez* Fourreau.
Tours, *chez* Gripon.
Caën, *chez* Cavelier.
Rouen, *chez* la Veuve Herault.
Le Mans, *chez* Pequineau.
Chartres, *chez* Feltil.
Châlons, *chez* Seneuze.
Troye, *chez* Boüillerot.
Rheims, *chez* Godard.
Dijon, *chez* la veuve Armil.
Beauvais, *chez* Aleau.
Abbeville, *chez* Dumesnil.
Soissons, *chez* Courtois.
Amiens, *chez* le François, & *chez* Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Sedan, *chez* Renaud.

Digitized by Google

Metz, *chez* Colignon.
Strasbourg, *chez* Doulseker.
Cologne, *chez* Meternik.
Francfort, *chez* J. L. Kœniq.
Berlin, *chez* Etienne.
Leipsic, *chez* Gledich.
Lille, *chez* Danel.
Bruxelles, *chez* Tserstevens.
Anvers, *chez* Verdussen.
La Haye, *chez* Rogissard.
Londres, *chez* du Noyer.
Madrid, *chez* Anisson.
Geneve, *chez* les freres de Tournes.
Turin, *chez* Reinsan.

Le prix est [illegible] *sols.*



Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE *generale pour toutes choſes eſt à* M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

De l'Imprimerie de C. L. THIBOUST, Place de Cambray.

LE

Digitized by Google

SUPPLE'MENT DU MERCURE DE MAY 1722.

DISSERTATION HISTORIQUE du Sacre & Couronnement des Rois de France depuis Pepin jusqu'à Louis le Grand inclusivement, &c.

PAR M. DE CAMPS, *Abbé de Signy.*

COMME j'ay intitulé cette Dissertation du *Sacre & Couronnement des Rois de France*, on trouvera peut-être à redire que je n'y fais aucune mention des Lettres circulaires pour la convocation des Grands du Royaume qui y ont assisté, des preparatifs pour la marche, de la suite & de la garde de

Digitized by Google

leurs Majeſtez pour ſe rendre dans les lieux où ils ont été faits, de l'ordre & des ceremonies qui s'y ſont obſervez, même dans le feſtin Royal après le Couronnement; mais ſi quelques-uns me faiſoient ce reproche, je les renvoyerois pour s'en inſtruire au grand Ceremonial de France, mis au jour par les ſoins de Denis Godefroy en l'année 1649, dans lequel ils trouveront tout ce detail deduit, une partie des fragmens des Hiſtoriens anciens & modernes qui en ont parlé, & même les procès verbaux qui en ont été dreſſez par les Grands Maîtres des Ceremonies & les Herauts d'armes, ou par les Chanoines de differentes Egliſes dans leſquelles nos Rois ont été ſacrez & couronnez. Je leur dirois d'ailleurs que je ne l'ay fait que pour contenter une perſonne de conſideration, qui ne ſouhaittoit que de ſçavoir à quel âge les Rois peuvent être couronnez, dans quelle Egliſe, & par quel Evêque la ceremonie en doit être faite; s'il eſt conſtant, comme quelques Hiſtoriens de ces temps-là en ont voulu perſuader le Public, que les Rois de la ſeconde Race n'ont été élevez au Trône que par la voye de l'élection; s'il eſt vrai & pourquoi les Regens du Royaume pendant la minorité de nos Rois de la ſeconde Race, ont été ſacrez & couronnez; en quel temps les douze

Digitized by Google

douze Pairs Ecclesiastiques & Seculiers ont assisté pour la premiere fois à la ceremonie du Sacre ; & enfin ce qui se trouve dans notre Histoire de faits interessans par rapport aux temps & aux circonstances de cette auguste ceremonie, qui ne sont point rapportez dans le grand Ceremonial ni par les Auteurs qui ont donné au Public des Histoires generales de France, depuis l'impression du Recueil de Godefroy.

Si je ne répons pas à toutes ces questions dans l'ordre qu'elles me sont proposées, j'y satisferay au moins dans l'occasion, en parlant des differens Sacres de nos Rois, & quoi qu'elles pûssent faire la matiere d'un gros Livre, je les reduiray dans les bornes d'une simple Dissertation.

Les Archevéques de Reims pretendent qu'ils ont seuls le droit de sacrer les Rois : Que ce fut le Pape Horsmisdas qui leur en a donné le privilege, en leur conferant le Titre de Legats nez du Saint Siege. Je ne prétends pas decider cette question ; je n'en parleray donc que comme Historien.

Le P. Ruinard dit dans le 23e Article de sa Preface à l'Edition de Gregoire de Tours, que le Vicariat du saint Siege est attaché à l'Eglise de Reims depuis le temps de saint Remy : cependant ce Vicariat a été fort contesté par les plus Sçavans dans notre Histoire, & suivant ce qu'ils en disent il

Digitized by Google

y auroit plus de raiſon d'en douter, & même de le rejetter entierement que de le croire. D'ailleurs quand ce Vicariat ſeroit conſtant, le P. Ruinard ne devoit pas ignorer que le P. le Cointe a prouvé par une ſçavante Diſſertation qu'il n'a été conferé qu'à la perſonne de ſaint Remy, & non à l'Egliſe de Reims, que ce ſaint Archevêque avoit été Vicaire du Saint Siege dans les Gaules, mais que cette dignité n'avoit nullement paſſé à ſes ſucceſſeurs.*

Quant à la pretention d'être ſeuls en droit de ſacrer les Rois, il me ſemble que les Archevêques de Reims & leur Egliſe ne l'ont fait paroître que dans le douziéme ſiecle. Le ſçavant Yves de Chartres l'a refutée par une longue Lettre que je rapporteray en parlant du ſacre de Louis VI, dit le Gros, dans laquelle ce Prelat ſoutient que le choix de l'Egliſe & de l'Evêque pour la ceremonie du ſacre de nos Rois, a toujours dépendu de la volonté ou de la devotion de leurs Majeſtez, ou de ce qui leur étoit le plus commode; & que ce n'a été qu'au milieu du huitiéme ſiecle que nos Monarques qui ont ſuccedé les uns aux autres, ont continué de ſe faire ſacrer; mais que ç'a été tantôt dans une Egliſe, tantôt dans un autre, & par tel Evêque qu'il leur a plû.

* *Coint. ad an. 533. n°. 59. t. 1. p. 411.*

L'Hiſtoire

L'Hiſtoire ne nous apprend pas que depuis le batême du grand Clovis, tous les Rois qui en ſont iſſus & qui lui ont ſuccedé juſqu'à Pepin le Bref, ſe ſoient fait ſacrer. On apprend ſeulement de la même Lettre d'Yves de Chartres, que Charibert & Gontram, petits fils de ce grand Monarque, l'un Roy d'Orleans, & l'autre Roy de Paris, ne reçurent aucune benediction ou couronnement de l'Evêque de Reims, mais qu'ils furent élevez & ſacrez par les Evêques des Provinces ſur leſquelles ils commandoient.

Sacre & Couronnement de PEPIN.

Quelques Auteurs ont écrit que l'an 750, & d'autres l'an 752, Pepin fut couronné & ſacré à Soiſſons par Boniface Archevêque de Mayence, & le P. Daniel après avoir ſoutenu que ce Monarque n'a été élevé ſur le Trône que par la voye de l'élection & par le concours de l'autorité du Pape, a ſuivi cette derniere époque, & en cela il a adopté le ſentiment de Cordemoy, qui dit la même choſe dans ſon Hiſtoire de France, pag. 436 & 446; mais les plus ſçavans dans notre Hiſtoire ont douté & doutent encore de ce fait, & les plus habiles le nient abſolument; car il eſt certain que pour lors l'uſage de ſacrer les Rois n'étoit pas encore bien établi.

Digitized by Google

Cet Anacroniſme & cette diverſité de ſentiment ſur l'année du ſacre de Pepin le Bref, font voir le peu de ſolidité de cette opinion ; mais ce qui eſt le plus à remarquer, c'eſt que cette diverſité, ou plutôt cette contradiction ſe trouve dans les ouvrages d'un même Auteur ; cet Auteur eſt Eginard, qui étoit contemporain. Il rapporte dans ſes Annales ſous les années 749 & 750 l'Ambaſſade de Burcard, le conſeil & l'ordre du Pape Zacharie ; & dans un autre ouvrage qui eſt la vie de Charlemagne, il dit que ce conſeil & cet ordre ſe doivent rapporter au Pape Etienne. Eſt-il à croire qu'un même Auteur eût pû varier de la ſorte ſur un fait de cette importance, arrivé preſque ſous ſes yeux, & qu'il ne pouvoit ignorer, n'étant pas poſſible qu'un homme du rang qu'Eginard tenoit à la Cour de Charlemagne, ne ſçut point à quel titre le Roy ſon maître tenoit ſa Couronne ? L'avenement de Pepin à la Couronne, & ſon Sacre, n'étoient éloignez que de 16 à 14 années, & ce n'étoit pas une aſſez longue diſtance de temps pour qu'il ne ſe trouvât alors perſonne qui en eut connoiſſance.

Cette ſurprenante diverſité prouve évidemment que ce qui ſe trouve dans les Ouvrages d'Eginard touchant la prétendue déposition de Childeric, l'avenement de Pepin

Digitized by Google

Pepin le Bref à la Couronne, & son Sacre par Boniface Archevêque de Mayence, n'est pas de cet Auteur, mais seulement l'ouvrage de quelques Interpolateurs, qui n'ont pas sçû le tems ni les circonstances du fait qu'ils vouloient avancer, & dont l'unique but n'a été que d'attribuer aux Papes un droit qu'ils n'avoient pas, & qu'ils vouloient leur donner. Cette contradiction n'est pas la seule que ces Interpolateurs nous font trouver dans les Ouvrages d'Eginard. Je les ay observées dans une autre Dissertation que je donnerai bientôt au Public. Je n'en dirai rien de plus dans celle-cy.

On trouve encore une autre contradiction dans les Annales du même Eginard, telles que nous les avons. Son Interpolateur lui fait dire sous l'an 750. que le Roy Pepin fut oint & sacré Roi par saint Boniface, pour faire honneur à la dignité Royale; & cependant sous l'an 754 on lui fait encore rapporter que le Pape Etienne oignit & sacra le Roy Pepin pour le même sujet, c'est-à-dire pour faire honneur à la dignité Royale. Ainsi il y auroit eu deux onctions d'un même Roy pour un même Royaume en quatre années, ce qui est entierement contraire à la Discipline & aux Usages de l'Eglise.

C'est une opinion, & c'est aussi la mien-

Digitized by Google

ne, que l'onction que les Rois reçoivent à leur sacre, imprime caractere, de même que le Baptême, la Confirmation & les Ordres sacrez qui ne se réïterent pas.

On ne doit donc pas croire que Pepin ait été oint & sacré deux fois. Cette varieté fait encore connoître que ces Annales ont été interpolées par des ignorans; & c'est en partie ces mêmes raisons qui ont determiné le P. le Cointe de regarder comme des interpolations tout ce qui se trouve dans ces Auteurs, & dans ceux des trois siecles suivans touchant le concours de l'autorité des Papes dans la pretenduë déposition de Childeric, & dans l'Introniſation de Pepin le Bref, & son Sacre par saint Boniface.

Il est seulement constant que Pepin fut sacré le 8 Juillet de l'année 754 dans l'Egliſe de saint Denis, avec Berthe sa femme & ses fils Charlemagne & Carloman, par le Pape Etienne III.

CHARLEMAGNE. CARLOMAN.

Pepin le Bref mourut le 26 Septembre de l'année 768. Charles & Carloman ſes fils lui succederent, & furent couronnez, le premier à Noyon, & le second à Soiſſons le 7 des Ides d'Octobre de la même année; c'est ainsi qu'en parlent les Annales de France, qui commencent l'an 708, & finiſſent

Digitized by Google

finissent l'an 800. D'autres Annales qui commencent l'an 708, & finissent l'an 808, ne parlent pas de ce second Couronnement, mais disent seulement qu'après la mort de Pepin, Charles & Carloman furent élevez sur le Trône: *Carolus & Carolomannus elevati sunt in Regnum.*

Le Moine d'Angoulême qui a écrit la vie de Charlemagne, n'en dit pas davantage que les precedens: il rapporte seulement que la même année que Pepin mourut, Charlemagne & Carloman furent élevez sur le Trône en un même jour, le premier à Noyon, & le second à Soissons, & ne parle pas de leur Sacre: *Elevati sunt in regnum uno die simul Carolus in Noviomo, & Carolomannus Suessionis Civitate.*

Eginard dans ses Annales ne fait aucune mention du second Sacre de Charlemagne, & de Carloman son frere; il dit seulement qu'après le decès de Pepin, Charles & Carloman ses fils, du consentement de tous les Grands, furent reconnus Rois, & reçurent les marques de la Royauté, l'un à Noyon, & l'autre à Soissons: *Filii verò ejus Carolus & Carolomannus in Noviomâgo civitate, Carolomannus in Suessionâ insignia regni perceperunt.*

Charlemagne mourut le 28 Janvier 814.

Sacre

Digitized by Google

Sacre de Louis le Debonnaire.

LOUIS LE DEBONNAIRE son fils & son successeur, fut sacré dans l'Eglise de Reims par le Pape Etienne V, l'an 816. Le Pape Leon étant decedé, Etienne lui succeda aussi-tôt qu'il fut en possession du Pontificat, il ordonna à tout le peuple Romain de promettre & jurer serment de fidelité à Louis le Debonnaire. Ce saint Pontife fit ensuite demander à ce Monarque par ses Legats, la permission de le venir trouver en France, en tel lieu qu'il lui plairoit. S'étant rendu à Reims deux mois après son élevation au Pontificat, & ayant declaré à Louis le Debonnaire le sujet de son voyage, il le sacra & le couronna comme Empereur avec Ermingarde sa femme, vers la fin du mois de Juillet, ou au commencement du mois d'Août de la même année 816.

Sacre de CHARLES LE CHAUVE.

CHARLES LE CHAUVE succeda à Louis le Debonnaire l'an 840, Fauchet dit que ce fut le 6 Juin, & fut couronné Roy d'Aquitaine à Limoges en Octobre de l'année 854.

Lothaire Roy de Lorraine étant decedé dans la Ville de Plaisance, Charles le Chauve lui succeda & se fit couronner Roy de

Digitized by Google

de Lorraine en l'Eglise de saint Etienne de Mets le 9 Septembre de l'année 869, & l'on ne voit pas dans l'Histoire que l'Archevêque de Reims ait fait paroître alors aucune pretention d'être seul en droit de sacrer & couronner les Rois.

On voit dans l'ordre pour le sacre de Charles le Chauve, qui est dans les Capitulaires de ce Monaarque, imprimez en 1623 par le P. Sirmond Jesuite, que les Evêques qui assisterent au Sacre furent Adventius Evêque de Mets, Otton de Verdun, Arnoul de Toul, François de Liege, tous Evêques de la Province de Treves, avec ceux de la Province de Reims, qui avoient à leur tête Hincmar leur Archevêque. Selon l'ordre ordinaire ç'auroit été à l'Evêque de Mets à sacrer le Roy, puisque la ceremonie se faisoit dans son Eglise, ou bien à l'Archevêque de Treves comme Metropolitain, s'il y en avoit eu un; cependant ce fut Hincmar Archevêque de Reims qui fit ce Sacre; & afin qu'on ne pût pas croire qu'il pretendit être seul en droit de sacrer les Rois, ni qu'il voulut faire en cela aucun préjudice à l'Archevêque de Treves, il declare qu'il ne le fait que parce qu'il est le plus ancien Evêque sacré; & que les Evêques de la Province de Treves n'ayant pas alors de Metropolitain, l'en avoient sollicité, & le lui avoient ordonné. Est

Digitized by Google

Est & alia causa, quia isti venerabiles Domini & Confratres nostri Provinciæ istius (Trevirensis) Episcopi, non habentes Metropolitanum Episcopum, exiguitatem nostram sic in suis, sicut & in specialibus nostris causis nos fraternâ charitate jubent & commonent agere, &c.

On trouve dans la Relation de l'Ordre dont je viens de parler, trois choses qui meritent une attention particuliere, & qui confirment encore de plus en plus la refutation que j'ai faite ci-devant du sentiment du P. Daniel sur la prétendue élection des Rois de la seconde Race à la Couronne de France.

La premiere se trouve dans le Discours que fit avant le Sacre de Charles le Chauve, Adventius Evêque de Mets, dans lequel il dit que Charles le Chauve est élû de Dieu, que c'est sa volonté qu'on le reconnoisse pour Roy, & que la Couronne lui appartient comme à l'heritier legitime, *Videmus hunc Regni hujus heredem esse legitimum.*

La deuxiéme se trouve dans les propres paroles de Charles le Chauve, par lesquelles il reconnoît ne devoir qu'à Dieu la Couronne dont il prend possession, *Regnum à Deo mihi datum.*

La troisiéme, qui n'est pas moins remarquable, & qui prouve que Pepin n'est

monté

Digitized by Google

monté sur le Trône que par le droit du Sang, se lit dans le discours de Hincmar, qui sert de Réponse à celui d'Adventius, où il assure que Louis le Debonnaire, pere de Charles le Chauve, est issu du même Sang de Clovis par S. Arnoul: *Quia sanctæ memoriæ pater suus Dominus Hludovicus, pius Imperator Augustus ex progenie Hludovici Francorum Regis incliti, per Beati Remigii Francorum Apostoli catholicam prædicationem cum integrâ gente conversi .... exortus per Beatum Arnulphum, è cujus carne idem Hludovicus Pius Augustus originem duxit carnis.*

Cela est conforme à la Loy fondamentale de l'Etat pour la succession à la Couronne. Le P. Daniel, qui raporte souvent des faits & des exemples dans son Histoire, sans s'apercevoir qu'ils renversent son Systême, dit *Col.* 687. tom. I. que quand il y avoit plusieurs Rois en France, & qu'un de ces Rois mouroit, le frere prétendoit à la succession au préjudice des enfans du mort; que ce point fut décidé dans la Conference de Messen sur la Riviere de Meuse, en faveur de leurs enfans: & pour le prouver, il raporte que Lothaire Empereur, Louis le Germanique & Charles le Chauve étant assemblez à Messen sur la Riviere de Meuse auprès de Mastrick, firent là de concert divers Reglemens

Digitized by Google

glemens, dont le plus remarquable eſt le neuviéme, par lequel ils reglerent qu'après leur mort, leurs enfans ſeroient leurs ſucceſſeurs dans leurs Etats, qu'ils auroient chacun le partage que leur pere leur auroit aſſigné, & que leurs Oncles n'y auroient aucune prétention; à condition neanmoins que les fils du Roy mort auroient pour eux le reſpect & les égards que la qualité de Neveux les obligeoit d'avoir.

Charles le Chauve mourut le 6 Octobre 877, à ſon retour d'Italie.

Sacre de LOUIS LE BEGUE.

LOUIS II. dit le BEGUE, ayant reçu l'épée par laquelle ſon pere l'inveſtiſſoit du Royaume, l'habit Royal, la Couronne & le Sceptre, qui lui furent apportez à Compiegne (*a*) du conſentement de tous les Grands du Royaume, ſans qu'il y ait été fait aucune mention d'élection, y fut ſacré & couronné par Hincmar Archevêque de Reims le huit Decembre de l'année 877.

Le même Louis le Begue, & Louis Roy de Franconie, ſon Couſin germain, s'étant trouvez enſemble à Furon (*b*), reconnurent dans un Traité ſolemnel qu'ils firent le premier Novembre 878, qu'ils tenoient leur Royaume par droit ſucceſſif,

a *Vide* le Contin. d'Aimoin *lib. 5. cap. 36.*
b *Annal. Bert. ad ann. 878. Capit. t. 2. p. 278* &

& qu'il devoit passer à leur posterité par droit de succession. En voici les termes tels qu'ils sont rapportez dans les Annales de S. Bertin, imprimées dans le 3.e Tome de du Chesne pag. 256 & 257, & qui décident la même chose qui avoit été reglée dans le Traité fait à Messen entre Lothaire, Louis le Germanique, & Charles le Chauve.

(a) *Conventio quæ inter glorioſos Reges Ludovicum filium Caroli Imperatoris, itemque Ludovicum filium Regis Ludovici in loco qui vocatur Furoniis, Kal. Novembris, ipſis & communibus fidelibus ipſorum faventibus & conſentientibus, facta eſt anno Incarnationis Dominicæ 878.*

Capit. III. *Ut ſi ego vobis ſuperſtes fuero, filium veſtrum Ludovicum adhuc parvulum, & alios filios veſtros, quos vobis Dominus donaverit, ut regnum paternum hæreditario jure quietè tenere poſſint, & conſilio, & auxilio, pront meliùs potuero, adjuvabo. Si autem vos mihi ſuperſtites fueritis, filios meos Ludovicum & Karlomannum, & alios quos divina pietas mihi donare voluerit, ut regnum paternum quietè tenere poſſint, ſimiliter & conſilio & auxilio, pront meliùs potueritis, adjuvabitis.*

Louis le Begue fut couronné comme Empereur le 7 Septembre de l'année 879,

a *Annal. Bert. apud Cheſn. t. 3. p. 256 & 257*

Digitized by Google

par le Pape Jean VIII. au Concile tenu dans la Ville de Troyes en Champagne.

Sacre de LOUIS & de CARLOMAN.

Ce Monarque étant malade à l'extremité à Compiegne, envoia les Ornemens Royaux à Louis son fils aîné, & ordonna aux Grands qui étoient avec lui de le faire Sacrer & Couronner Roy. Ses ordres furent ponctuellement executez, & Louis fut sacré & couronné Roy avec Carloman son frere, dans l'Eglise de S. Pierre de Ferrieres en Gatinois, par Ansegise Archevêque de Sens, l'an 879. Il n'y a en tout cela aucune marque d'élection, ni rien qui puisse favoriser le Systeme de ceux qui pretendent que la Couronne étoit alors élective. Il ne paroît pas même que l'Archevêque de Reims se soit plaint qu'un autre Prelat que lui eût sacré ces deux Monarques.

Louis mourut le 4 Aoust 882. & Carloman le 6 Decembre 884. (a) l'un & l'autre ne laisserent point de posterité.

Sacre de CHARLES LE SIMPLE.

Charles le Simple devoit être reconnu Roy aprés la mort de Carloman, si son bas âge n'y eût été un obstacle invincible.

(a) *Coinci Aimoin.* L. 5. c. 39.

Digitized by Google

Il n'étoit alors que dans sa cinquiéme année, & comme les François avoient besoin de mettre à leur tête un Prince brave & puissant pour faire cesser les troubles du Royaume, & repousser les Normans, qui ravageoient la France avec une fureur incroyable, ils defererent l'administration & la Regence du Royaume à Charles le Gras Roy de Germanie, d'Italie & Empereur. (*b*)

Regence de CHARLES LE GRAS.

Charles le Gras ne fut que le Gouverneur & le Regent du Royaume, & non le Roy. Aussi les Historiens les plus habiles ne l'ont-ils regardé que comme Tuteur & Regent, & ne l'ont pas compris dans le nombre de nos Rois du nom de Charles: car s'il avoit été Roy de France, le Roy Charles le Bel, qui n'est nommé par les Historiens contemporains que le quatriéme du nom, auroit été le cinquiéme. (*c*) C'est donc à tort que quelques Historiens modernes lui ont donné le titre de Roy de France sous le nom de Charles II.

Je sçai bien que Charles le Gras a été un des Rois des François, c'est-à-dire,

(*b*) *Cron. Floriac. Chen.* t. 2. p. 638.

(*c*) Guidon. Cron.
Albert, Cron. ad an. 884.

le

le Maitre de la partie de la Monarchie Françoiſe qui fut donnée à Lothaire & à Louis le Germanique par le partage fait entr'eux & Charles le Chauve, aprés la celebre bataille de Fontenai, mais il n'a jamais été Roy de France.

Charles le Gras ne regit & ne gouverna le Royaume de France & ſes propres Etats que juſqu'à l'année 887. La foibleſſe de ſon eſprit donna lieu à tous ſes Sujets de l'abandonner : ce qui arriva au mois de Novembre. Il mourut pauvre, & ſelon quelques Auteurs peut-être empoiſonné, le 12 Janvier 888. (*d*)

Charles le Simple n'avoit pas encore huit ans complets lors du decés de l'Empereur Charles le Gras.

Regence & Sacre d'EUDES.

Comme les Normans ruinoient alors le Royaume par toutes ſortes d'hoſtilitez, les François ſupplierent Eudes Comte de Paris, fils aîné de Robert le Fort & Prince du Sang, de ſe charger de la Tutelle du jeune Charles le Simple, & de la Regence du Royaume, ce qu'il accepta, quoique malgré lui, bien que cette Regence fut dûë à ſa naiſſance.

Supererant duo filii Roberti, Senior Odo

(d) *Annal. Meten. ad an.* 887. & 888.

dicebatur,

Digitized by Google

dicebatur, Robertus alter patrem nomine referens, ex his majorem natu Odonem, Franci, licet reluctantem, Tutorem pueri, Regnique elegêre gubernatorem, qui mente benignus & Reipublicæ hostes arcendo (c) *strenue præfuit, & parvulum optime fovit atque adolescenti & sua repetenti gratanter Regna refudit, à quo parte Regni redonatus quoad vixit tempore hostibus terribilis eique semper extitit fidelis.*

J'ay encore pour garant un grand nombre d'autres Auteurs de ces tems-là, que je me contenteray de citer au bas de la page, qui assurent, comme celui dont je viens de rapporter le passage, qu'Eudes ne fut que le Tuteur du jeune Charles le Simple, comme Charles le Gras l'avoit été. (f)

Eudes ne fut donc pas élu Roy simplement, comme quantité d'Auteurs peu habiles dans notre Histoire l'ont soutenu; (g) & je m'étonne que le sçavant Auteur de l'Histoire Ecclesiastique de Paris l'ait avan-

(c) *Bibl. Floriac. Chen.* t. 2. p. 638.

(f) *Aimoin. de mirac. S. Bened.* l. 11. c. 1.
Ivon. Carnot. Epist. inter edit. 144. l. 4.
Chen. T. 4. *Epist.* 40. p. 337.
Cron. Virdun. ibb. T. 1. p. 417.
Libintz ad ann. 888. Part. 1. p. 218.
Dacher. Spicil. T. 1. p. 417.
Vita Garner. Perard. p. 125.

(g) Dubois. L. 8. c. 5. p. 552.

Digitized by Google

cé comme un fait sûr, & que ce sentiment ait été adopté par d'autres Historiens qui ont écrit depuis.

Je sçai qu'Eudes eut le titre de Roy. Je sçai qu'il fut couronné Roy; (*h*) mais il ne le fut que pour un tems, c'est-à-dire, pendant la minorité de Charles le Simple.

Mortuo Ludovico (Balbo) remansit triennis Carolus infans, deinde inito Consilio Francorum electus est Odo in Regnum ad tempus, *deinceps Carolus ætate factus Sceptrum Regni recepit cum assensu Odonis Regis.* (*i*)

Le Regent étoit couronné Roy, agissoit en Roy, & avec une autorité Royale, & se disoit Roy du Royaume appartenant à son Pupile, son nom seul, les années de son Regne étoient marquez dans les Actes, & le Pupile ne Regnoit que du jour qu'il étoit reconnu majeur.

En un mot cet usage étoit universel chez les François, il y a subsisté long-tems, comme je le ferai voir parlant du Sacre de S. Louis, & de son avenement à la Couronne, les Princes succedans au Royaume, n'étoient reconnus Rois, que quand ils avoient été Couronnez, & que lors qu'ils étoient parvenus à une pleine ma-

(*h*) *Annal. Meten. & Rhegin. ad an.* 888.
(*i*) Duchen. T. 3. p. 356.

jorité,

Digitized by Google

jorité, à moins que les Rois leurs peres agissant de leur autorité Souveraine, ne les eussent fait Couronner pendant la vie de leurs Majestez, ou n'eussent ordonné en mourant qu'ils fussent Couronnez le plutôtt que faire se pourroit, & sans attendre qu'ils fussent majeurs, ou qu'enfin les Grands du Royaume ne supléassent à ce defaut, en faisant Couronner le jeune Prince à quelqu'âge qu'il pût avoir.

L'usage de Couronner Rois les Regens des Royaumes pendant les minoritez, subsistoit encore en 1229. puisque cette année les Princes François, Maitres de l'Empire d'Orient, deferant la Regence à Jean de Brienne pendant la minorité de l'Empereur Baudoüin de Courtenai le firent couronner Roy. (l) Jean de Brienne fut le Regent de l'Empire de Constantinople, par les mêmes raisons qu'Eudes fut élu Regent du Royaume de France pendant la minorité de Charles le Simple.

Rien n'a été plus commun en France que de voir les Bails ou Tuteurs agir avec la même autorité que s'ils avoient été proprietaires des biens de leurs Pupiles, prendre le titre de Ducs ou de Comtes, des Duchez ou Comtez de ces Pupiles.

(l) Du Cang. des Emp. de Constant. p. 88. Dubouchet preuv. de l'hist. de Court. p. 66.

Digitized by Google

On peut voir à ce sujet le Glossaire Latin de du Cange sous le mot *Baillivus*. Cet usage qui subsistoit en France sous Charles le Simple, subsiste encore en Allemagne, la seule partie de l'ancienne Monarchie Françoise qui ait mieux conservé les anciens usages de cette même Monarchie. Lorsqu'un Prince laisse en mourant des fils mineurs, ils lui succedent de droit & de fait, sans jouir neanmoins d'aucun des avantages de la succession. Ils passent tous à celui des Princes de la ligne collaterale de leur Maison, qui est la plus proche à leur succeder, & qui est en âge de Regner par lui-même. Ce Prince devient le Regent & l'Administrateur de leur Etat, par le seul droit de sa naissance, & a la même autorité que le Pere du mineur y avoit. Il remplit les fonctions honoraires attachées à leurs Fiefs ou Principautez. Il en porte les Charges & tous les avantages, & il ne reste aux Mineurs que le vivre, le vêtir, & une éducation conforme à leur rang, l'Administrateur étant obligé de la lui donner, & de plus le droit de posseder ses Etats lorsqu'il sera majeur, & d'en remplir les Charges honoraires & oneraires dès le moment de sa majorité, & alors le Prince Regent & Administrateur cesse entierement de l'être.

Eudes étant Regent du Royaume pendant

Digitized by Google

dant la minorité de Charles le Simple, fut proclamé & couronné à Compiegne par Vautier Archevêque de Sens au même mois de Janvier 887. (*m*) quoique Compiegne ne fut pas de sa Metropole, mais de celle de Reims.

Fauchet rapporte que Fouques Archevêque de cette derniere Ville y voulut former quelque empêchement, de même qu'Arnoul Comte de Flandres.

Eudes prit le titre de Roy dans ses Chartes selon l'usage, & les datta de son Regne, ce qui paroît par celles que je cite. (*n*) Charles le Simple le traite aussi lui-même de Roy dans ses Diplomes. (*o*) Cependant il ne gouverna la France que comme Tuteur de ce Monarque. (*p*) Son administration fut glorieuse & trés-avantageuse au Royaume. (*q*)

(m) *Cron. Marchien.* L. 2. c. 19.
L'Abb. Allianc. Cronol. p. 577.

(n) *Baluz. append. ad Capitul.* col. 1515. & 1517.
Mabill. Diplom. p. 555.

(o) *Mabill. Dipl.* p. 296.
Reg. des Chart. coté 47. Act. 137.

(p) *Alber. Cron. ad ann.* 988.

(q) *Cron. S. Eparchii. Labb.* t. 1. p. 162.
Cron. Virdun. Labb. t. 1. p. 122.
Cron. Flariac. Chen. t. 2. p. 638.
Cron. Divion p. 418. & 420.

Digitized by Google

Sacre de CHARLES LE SIMPLE.

Charles le Simple étant parvenu à un âge de recevoir conseil, dit Fouques Archevêque de Reims dans sa Lettre à l'Empereur Arnoul, (r) fut rapellé d'Angleterre, & fut Sacré & Couronné Roy à Reims par le même Archevêque, (s) ce qui arriva l'an 892, Charles étant alors dans sa treiziéme année. (t)

Papire Masson parle de l'élevation de Charles le Simple sur le Trône d'une maniere bien opposée au sentiment de ceux qui veulent que depuis Pepin aucun Roy de ses descendans ne soit parvenu à la Couronne que par la voye de l'élection; Cet Auteur assure que Fouques Archevêque de Reims, & les autres Grands de France s'étant assemblés, reconnurent que la Couronne appartenoit à Charles le Simple, parce que les François n'avoient pas coutume d'avoir d'autres Rois que ceux que leur donnoit le droit de la naissance, & l'ordre de la succession. *Fulco & alii Proceres conveniunt ac Sententiis dictis censent Regnum Carolo deberi, quod Franci ex successione Reges habere consueverint, & hic*

(r) Fauchet. L. XI. c. 3.

(s) *Frod. Hist. Rom.* L. 4. c. 5.

(t) *Annal. Meten. & Rhegin. ad an.* 892.

solus

Digitized by Google

solus ex Regia progenie supereſſet conſanguineus Arnulfi. (a)

Eudes rendit un ou deux ans après le Royaume à Charles le Simple, dont il n'avoit été juſques alors que le Tuteur (*b*), ou du moins Charles le Simple prit le gouvernement du Royaume du conſentement d'Eudes, & ce Monarque pour reconnoître les ſervices qu'il en avoit reçus, partagea le même Gouvernement avec lui, lui cedant les Provinces de delà la Loire, pour les tenir & gouverner, mais ſous ſa Souveraineté. (*c*)

Cet accord ne ſe fit pas neanmoins ſur le champ, Eudes & Charles le Simple ſe firent la guerre (*d*), & ne conclurent la paix qu'en 913 ou en 914, & ce fut alors que ce Gouvernement fut partagé, & que la Regence d'Eudes, ou plutôt ſon Regne reçut une nouvelle force. J'apprens l'époque de cette Paix de la datte de l'accord entre Geofroy Abbé de Flavigny, & Gregoire Abbé de ſaint Martin d'Autun. Elle eſt conçûë en ces termes.

Cet Accord a été fait l'an 894, qui étoit la ſeptiéme année du regne d'Eudes.

a Papir. Maſſon. L. 2. de ſes Annal. de Fran.
b *Vita Garner. Præpoſit. Divion. Perard p.* 125.
c *Chron. brev. bibl. Tillian. Chen. T.* 3. *p.* 356.
d *Chron. Rhegin. ad Ann.* 892 *& ſeqq.*

Digitized by Google

On ne peut éclaircir cette contradiction qu'en divisant le Regne d'Eudes en deux parties, l'une depuis l'an 887, qu'il avoit pris la Regence du Royaume, & l'autre depuis son accord avec Charles le Simple. Or l'année 894 étant la septiéme du Regne d'Eudes, à compter depuis son avenement à la Regence, il faut que son accord se soit fait aprés l'an 893 commencé, ou en 894, pour que la même année 894 soit aussi la premiere du Regne d'Eudes, autorisé par Charles le Simple. *a*

Il faut observer de plus, que les Historiens qui nous parlent de la guerre d'entre Charles le Simple & Eudes, n'en parlent que jusqu'à l'an 894. *b*

Il est bon de remarquer que presque tous les Historiens modernes ont traité Eudes d'Usurpateur de la Couronne de France; ce qui est l'effet d'une ignorance grossiere, étant seur qu'il ne fut que le Regent & Administrateur de la Couronne, & qu'il ne le fut, comme je l'ay dit, que malgré lui, du consentement, & à la priere de tous les Grands du Royaume. Il avoit même été designé ou declaré

a *Chron. Virdun. Labb. t.* 1. *p.* 272. Anno 894, Odonis regnantis primo & septimo inita est.

b *Annal. Meteni. & Chron. Rhegin. ad ann.* 892 & 893.

Regent

Digitized by Google

Regent du Royaume, & Tuteur de Charles le Simple, par l'Empereur Charles le Gras, lequel après le decès de Hugues l'Abbé reconnut qu'il ne pouvoit gouverner seul & avec succès ses propres Etats, & ceux du jeune Charles le Simple. *a*

Tous les Modernes conviennent que le Prince Eudes ne devint Roi Regent & Administrateur de la Couronne que l'an 888, sans doute parce qu'ils considerent que Charles le Gras ne mourut que cette année, & qu'ils ne prennent pas garde que Charles le Gras n'étoit que Regent, & non Roy de France. Pour moi je crois qu'Eudes fut reconnu Regent dès l'an 887, lorsque le même Charles le Gras lui confia la tutele de Charles le Simple, & l'administration du Royaume du jeune Prince. *b*

Les Chartes du même Eudes sont, ce me semble, une preuve qu'il commença de gouverner dès l'an 887. *c* On en voit plusieurs de l'année 888, qu'il dit être la deuxiéme de son Regne: mais comme on en voit aussi de l'année 889 *d*, qui est dite la seconde année du Regne d'Eudes, on doit convenir que ce Prince fut reconnu

a *Guid. Alber Chron. ad an.* 887.
b *Alber. Chron. ad an.* 887.
c *Baluz. Append. ad Capitul. col.* 1515 & 1517. *Mabill. Diplom. lib.* 6. *c.* 118. *p.* 555.
d *Mabill. Diplom. l.* 6. *c.* 119, 120 & 121. *p.* 556.

Digitized by Google

Roy Regent & Administrateur vers l'automne 887, lorsque Charles le Gras s'en retourna vers le Rhin; & qu'ainsi la premiere année d'Eudes courut depuis l'automne de l'année 887, jusqu'à l'automne de l'année 888, & ainsi des années suivantes.

Une Charte du même Eudes qui se trouve en original dans les Archives du Chapitre Cathedral de Langres, dont M. Philpin Chanoine de la même Eglise m'a envoyé une copie exacte en 1719, me confirme dans cette opinion; elle est dattée en cette forme:

Datum 18 kal. Januar. Indict. 7 Anno Incarnationis Dominicæ 888. Anno primo regnante Domino Odone glorioſiſſimo Rege. Actum Lugduno Clavato, in Dei nomine Amen.

Eudes Roy Regent & Administrateur de la Couronne de France, mourut le 3 Janvier de l'année 898 *a*, aprés avoir regné & gouverné dix ans & quelques mois; & ce fut alors que Charles le Simple réunit à son Domaine la partie qu'il en avoit cedée à Eudes.

Sacre de ROBERT frere d'EUDES.

Après la mort d'Eudes, Robert Duc

a *Chron. Rhegin. ad an. 898. Ann. Bert. ad an. 898.*

de

Digitized by Google

de France se voyant privé par Charles le Simple de la partie qu'il demandoit du Gouvernement, *pars regiminis*, que son frere avoit possedée, en fut tres-indigné *a*. Il excita des troubles & de la division dans l'Etat, & assisté de quelques Mécontens, se fit sacrer à Reims par Vautier Archevêque de Sens, qui étoit du nombre de ceux qui étoient de son parti. *b*

Marlot après Frodoard, dit que Robert fut sacré par Hervé Archevêque de Reims. Il me seroit aisé de faire voir que Frodoard s'est trompé, mais comme j'ai discuté ailleurs cette querelle, je n'en dirai rien davantage.

Sacre de RAOUL Roy Regent.

RAOUL fils de Richard Duc de Bourgogne, qui fut élû Regent & Administrateur de la Couronne de France pendant la prison de Charles le Simple, qui étoit son Parain, par ordre de ce Monarque, & par le conseil de Hugues le Grand son beaufrere, fut sacré & couronné à Soissons le 13 Juillet de l'année 923. *c*

Comme ce Prince est un de ceux que

a *Contin. Aimoin. l. 5. c. 42. Vita Garner. Præposit. Divion. Perard Hist. de Bourg. p. 123.*

b *Alber. Chron. ad an. 912. ex Guidon Libnitz. t. 2. part. 1. p. 251.*

c *Contin. Aimoin.*

Digitized by Google

la plûpart de nos Hiſtoriens modernes traitent encore d'Uſurpateur de la Couronne, & qu'ils le mettent au nombre de nos Monarques, comme étant parvenu au Trône par la voie de l'élection, je crois qu'il eſt à propos de rapporter ici les preuves qu'il ne fut que Roy Regent, ainſi qu'Eudes l'avoit été.

J'ai obſervé ci-devant que Charles le Simple devint le ſeul Maître du Royaume de France après la mort d'Eudes. Il fut arrêté priſonnier en 923, par le Comte de Vermandois, & cela par la plus noire des trahiſons: il fallut donc proceder au choix d'un autre Regent, pour gouverner le Royaume pendant la priſon de ce Monarque; il n'y avoit que deux Princes ſur qui ce choix pût tomber, ſçavoir Herbert Comte de Vermandois, Prince legitimé, iſſu de Bernard Roy d'Italie, fils de Pepin ſecond fils de Charlemagne; & Hugues le Grand, Prince du Sang, fils du Roy Robert, qui venoit d'être tué, & neveu d'Eudes Roy Regent.

On ne put couronner Hugues le Grand Roy Regent, parce qu'il étoit encore trop jeune pour gouverner utilement dans le deſordre où étoit le Royaume; & on n'avoit que de l'averſion pour Herbert, tant à cauſe du défaut de naiſſance de ſon biſayeul, que parce que par une des trahiſons

Digitized by Google

hiſons des plus noires, il venoit d'arrêter Charles le Simple dans une entrevûe contre le droit des gens, le reſpect & la fidelité qu'il devoit à ſon Souverain. Ainſi Herbert étant exclus par le defaut de ſa naiſſance, par ſa trahiſon & ſa felonie; & Hugues par ſa trop grande jeuneſſe; les François choiſirent pour Roy Regent & Adminiſtrateur, Raoul Duc de Bourgogne, & le couronnerent; & par ce moyen la Regence & le Gouvernement furent tranſferez à un étranger, ainſi que le dit Hugues Abbé de Flavigny dans la Chronique de Verdun, qu'il acheva d'écrire en 1102.

a *Rodulphus regendæ præficitur Franciæ, & ſic regnum Francorum ad Extraneum tranſfertur.*

Il faut examiner en quel ſens l'Auteur de la Chronique de Verdun entend le mot *Etranger*, dont il ſe ſert. Il ne le prend point dans le même ſens que nous l'entendons aujourdhui, parlant en general, c'eſt-à-dire, pour déſigner une perſonne née hors le Royaume: car ce Chroniqueur raporte à la page précedente, que les Ancêtres du Duc Raoul fils de Richard Duc de Bourgogne étoient d'anciens Sujets de la Monarchie Françoiſe. Ils l'étoient en effet: ainſi cet Auteur diſant que le Royau-

a *Chron. Virdun. Labb. t. 1. p. 125.*

Digitized by Google

me passa pour lors à un Etranger, a voulu nous donner à entendre que le Gouvernement sortit de la Race Royale, & fut deferé à un Prince d'une autre Maison.

Ainsi selon l'Abbé de Flavigny, Hugues le Grand & Herbert II Comte de Vermandois étoient de la Maison Royale, tous deux étoient habiles au Gouvernement; mais Hugues le Grand n'en étoit exclus que par sa jeunesse, suivant l'usage de ce tems-là; & Herbert par le défaut de sa naissance & sa felonie.

Herbert II Comte de Vermandois étant incontestablement de la Race Royale, & Hugues le Grand n'étant pas plus regardé étranger de cette Race, que Herbert, il en faut conclure que tous deux étoient par les mâles d'extraction Royale, avec cette seule difference, que Hugues le Grand étoit Prince du Sang, & que Herbert n'étoit que Prince legitimé: l'Abbé de Flavigny semble faire cette difference, nommant Hugues le Grand avant le Comte Herbert, & parlant du sujet qui donnoit l'exclusion à ce jeune Prince, avant que de faire mention de celui qui rendoit Herbert indigne du Gouvernement & de la Regence du Royaume.

Sacre de LOUIS d'OUTREMER.

Après la mort de Charles le Simple, arrivée

arrivée le 7 Octobre de l'année 929, & celle de Raoul ; Hugues le Grand & les autres Seigneurs de France envoyerent en Angleterre redemander Louis fils de Charles le Simple, lequel étant arrivé à Boulogne, après lui avoir prêté serment de fidelité comme à leur Souverain legitime, *Regem hæreditario jure regnaturum*, (a) ils menerent ce Monarque à Laon, où il fut sacré par Artold Archevêque de Reims l'an 936, le 20 Juin.

Sacre de LOTHAIRE.

LOTHAIRE fils de Louis d'Outremer, fut sacré & couronné à Reims du consentement de Hugues le Grand Duc de France, & des autres Seigneurs de France, de Bourgogne & d'Aquitaine, par le même Artold, le 13 Novembre de l'an 954, à l'âge de 13 ans.

Sacre de LOUIS V.

Lothaire n'eut qu'un fils nommé Louis V. Il le declara Roy étant encore tout jeune, & le fit couronner pour regner après lui, (b) & après avoir regné glorieuse-

(a) *Flod. ad ann. 936.*
Glab. Rad. Hist. Franc.
Contin. Aimoin.
Fauchet l. 12. c. 1.
(b) *Fragm. ex antiq. membran. Floriac. Cœnob. Glab. Rad.*

ment

Digitized by Google

ment trente années, il mourut l'an 985, & Louis son fils qui lui succeda fut élevé sur le Trône la même année à Compiegne.

Le P. Mabillon commence le dixiéme Chapitre de son Suplément à sa Diplomatique, par des Remarques sçavantes sur l'époque du couronnement de Louis V. fils de Lothaire, qu'il fixe sur la datte d'une Charte de Lothaire au 8 Juin 979; mais il ne devoit pas, ce me semble, avancer, comme il a fait, que Baluze (*a*) étoit le premier qui sur deux Chartes qu'il a données dans son *Marca Hispanica*, avoit découvert que Louis V. avoit été couronné du vivant du Roy son pere, & l'avoit été l'an 979, puis qu'il est seur qu'on trouve l'époque de ce couronnement dans la Cronique d'Alberic, sous l'an 979, & dans la petite Cronique de Fleuri, imprimée par Ducheſne, & que par conſequent il y avoit près de six siecles que cette découverte avoit été faite, mais ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle n'avoit pas été remarquée.

Le P. Daniel observe fort à propos dans son Histoire de France, col. 467, tom. 1. que la felonie des Vassaux étoit punie par la privation de leur Domaine, & il le prouve par les exemples de Didier Roy des Lombards, du Duc d'Aquitaine, & de Thassillon Duc de Baviere, qui furent pri-

(*a*) *Ch.* 10, 11. 1, *p.* 42 & 43.

Digitized by Google

vez par Charlemagne de leurs Etats pour crime de felonie. Il auroit pû ajoûter que c'eſt le ſentiment des meilleurs hiſtoriens, & des plus ſçavans Juriſconſultes de France, d'Allemagne & d'Italie.

Sacre de HUGUES CAPET.

Ce fut pour un ſemblable crime que Charles de France frere du Roy Lothaire, fut declaré par jugement des Etats Generaux, déchu du droit de ſucceder à la Couronne, parce qu'il avoit pris les armes contre le Roy ſon frere, & par ce Jugement la deuxiéme ligne de nos Rois étant finie, le Royaume fut transferé à la troiſiéme ligne, ainſi que le rapporte le fragment de l'Hiſtoire de ſaint Benoiſt ſur Loire, depuis Louis II juſqu'à Hugues Capet.

Hugues Capet étant le Chef de cette troiſiéme ligne, comme iſſu du même ſang que Clovis par ſaint Arnoul, parvint au Trône des François, & fut reconnu Roy dans la Ville de Noyon par les Grands de France comme Prince du ſang le plus proche à ſucceder, & fut ſacré à Reims par l'Archevêque Adalberon le troiſiéme jour de Juillet 987.

Ludovicus V. deceſſit Incarnationis Dominicæ Anno 987 & ſepultus eſt Compendio.... Francorum autem primates communi conſenſu Hugonem.

Digitized by Google

Hugonem qui tunc Ducatum Franciæ strenuè gubernabat, Magni Hugonis filium Noviomo sublimant solio eodem anno quo dictus Ludovicus adolescens obiit, & unctus est Hugo Remis V. Non. Julii, ita Francorum Regnum secundâ deficiente lineâ, in tertiam est translatum, in qua &c. (a)

Sacre de ROBERT.

ROBERT fils d'Hugues Capet, fut sacré à Orleans du vivant de son pere, & non à Reims, le 30 Janvier de l'année 987, à compter suivant la maniere de ces temps-là, que l'année finissoit à Pâques, ou en l'année 988, à compter à la maniere d'aujourd'huy, & l'on ne voit pas que l'Archêque de Reims ait fait aucune plainte que ce Sacre ne se fût pas fait dans son Eglise, ni par lui. Suivant le sentiment des Historiens lès plus proches du Regne de Hugues Capet, ce Monarque ne fit sacrer & couronner son fils Robert de son vivant, qu'à cause de ses infirmitez & de son grand âge, & non pour assurer la Couronne à sa posterité, comme le dit Nangis & quelques autres modernes que le Pere Daniel a preferés aux plus anciens.

(a) *Fragm. Hist. Fran. à Lud. II. Carol. Calv. filio usque ad Hugon. cognom. Capet. Floriac. Cœnobii.*

Sacre

Sacre de HENRY I.

Le Roy HENRY I. étoit le second fils de Robert, dit le Pieux, & le devot Roy de France, & de Constance d'Arles, fille de Guillaume II Comte d'Arles ou de Provence, & d'Adelais ou Blanche d'Anjou. (*a*)

Nous ignorons l'année de la naissance du Roy Henry I; mais l'âge de Hugues le Grand son frere aîné, sert en quelque façon à la fixer. Hugues deceda le 17 Septembre de l'année 1026, âgé de 18 ans. (*b*) Il étoit né par consequent l'an 1008; ainsi on ne peut fixer la naissance du Roy Henry frere puîné du Prince Hugues, plutôt que l'an 1009.

Le Roy Henry étant devenu l'aîné des fils du Roy Robert, Sa Majesté resolut de le faire couronner Roy suivant l'usage de ces temps-là; mais la Reine sa mere s'y opposa hautement, & voulut que Robert frere puîné de Henry fut couronné, (*c*)

(a) *Glab. Rodulph. l. 3. c. 2. Chesn. t. 4. p. 26. Chron. vetus è Bibl. Thuanâ, Chesn. t. 4. p. 96.*
Albert. Chron. ad ann. 1013.
(b) *Glab. l. 3. c. 9. Chen. t. 4. p. 36.*
Epitaph Hug. Magni à Girardo Aurel. Chen. t. 4. p 79.
Mabill. Præfat. ad partem 1. Sæc. 6. Bened.
(c) *Glab. l. 3. c. 9. p. 37.*
Chron. Floriac. Chen. t. 4. p. 87.

s'embaraſſan-

Digitized by Google

s'embarrassant peu de renverser les anciennes Loix du Royaume, pourvû qu'elle pût se satisfaire. (*a*) Elle prenoit pour pretexte, que le Roy Henry étoit lâche, moû, & qu'il auroit aussi peu de soin de maintenir les droits du Royaume que le Roy son pere, & que le Prince Robert avoit des qualitez toutes opposées. (*b*).

Tous les Grands furent mandez pour assister à la ceremonie de ce Couronnement. Peu s'y trouverent, dans l'incertitude duquel des deux l'emporteroit, ou de la Reine, ou du Roy, personne ne voulant choquer le Roy, ni s'attirer la haine de la Reine Constance, qu'un chacun connoissoit pour être fort vindicative. (*c*)

L'opiniâtreté de cette Princesse fut si grande, que l'on étoit à Reims prest à faire la ceremonie du Sacre, sans qu'on sçut bien encore lequel des deux Princes Henry ou Robert seroit couronné. (*d*)

(*a*) Besli, Hist. des Comtes de Poitou, p. 76 & 77.

(b) *Fulb. Epist.* 106 *inter edit. à Pith. & 50 apud Chesn. t.* 4. *p.* 90 *&* 91.

(c) *Fulb. Epist.* 59 *apud Pith. &* 24 *apud Chesn. t.* 4. *p.* 181. *Ejusdem Epist.* 128 *apud Pith. &* 61 *apud Chen. t.* 4. *p.* 194. *&* 128 *apud Pith. &* 61 *apud Chen. p.* 194 *&* 195.

(d) *Fulb. Epist.* 106 *apud Pith. &* 50 *apud Chen. t.* 4. *p.* 90 *&* 91.

La

Digitized by Google

La Reine Constance fut obligée de ceder : les anciennes Loix du Royaume & la volonté du Roy son mari l'emporterent ; le Prince Henry fut couronné. Cette ceremonie se fit l'an 1027. (*d*).

L'histoire ne nous apprend point à quel jour de l'année 1027 le Roy Henry I fut couronné ; je crois neanmoins qud ce fut le jour de la Pentecôte, qui arriva cette année le 14e jour de May, & il me semble que j'en trouve une preuve de fait dans une Lettre de Guillaume Duc d'Aquitaine à Fulbert Evêque de Chartres : Voici une traduction de la partie de cette Lettre, qui sert à fixer cette époque.

» Nous prions votre grace de ne pas » manquer de nous venir trouver aux » Octaves de la Pentecôte, ou si vous ne » le pouvez, venez au moins huit jours » avant la saint Jean. Nous vous donne- » rons une escorte pour vous conduire en » toute seureté, vous, vos Clercs & vos » Domestiques. Nous avons assez de Sol- » dats pour cela. Quand vous ne passeriez » que trois jours avec nous, vous nous » feriez toujours beaucoup de plaisir. » Oh, si vous nous étiez venu voir aux » Rogations dernieres, que vous nous au- » riez donné de joye & de consolation !

(a) *Glab. l. 3. c. 9. p. 37. Chron. Floriac. Chen. t. 4. p. 87.*

» &

Digitized by Google

» & que vous en auriez donné à nos Evê-
» ques & à nos grands Vaſſaux ! vous au-
» riez eu aſſez de temps pour vous rendre
» à Chartres, afin d'y celebrer les Fêtes
» de la Pentecôte, ſi vous l'aviez voulu,
» ou du moins ſi vous n'aviez pas été dans
» ce deſſein, vous auriez eu un pretexte
» de ne vous point trouver à la Cour,
» afin d'aſſiſter au Couronnement. Je ne
» m'y rends point, perſuadé que je n'ar-
» tireray moins la haine du Roy & de la
» Reine, ne m'y trouvant pas, que ſi je
» m'y trouvois.

Cette Lettre nous fait voir que le Couronnement du Roy Henry I. a dû ſe faire depuis les Rogations juſqu'au Dimanche Octave de la Pentecôte.

Or pendant ce temps-là il n'y a eu de Fêtes que le jour de l'Aſcenſion, le Dimanche jour de la Pentecôte, & le Lundi & Mardi ſuivans.

La ceremonie du Couronnement n'a point été faite le jour de l'Aſcenſion, la Lettre étant écrite après, & étant encore incertain ſi quelqu'un des deux Princes ſeroit couronné ou non, comme le marque la ſuite cette même Lettre.

» Mandez moy (dit le Duc d'Aquitaine
» à Fulbert Evêque de Chartres) s'il y
» aura un Couronnement, ou s'il n'y en
» aura point.

Cette

Digitized by Google

Cette ceremonie n'a point été faite non plus le Dimanche suivant, puisque l'intervale n'étoit que de deux jours. L'Evêque de Chartres n'auroit pû être blâmé de son absence, à cause de l'éloignement du lieu où il auroit été, quand même il auroit été à Chartres; de maniere qu'il faut fixer cette ceremonie au jour de la Pentecôte. Le pretexte que l'Evêque de Chartres auroit eu de s'absenter ce jour-là, s'il avoit passé à Poitiers le temps des Rogations, auroit été le long chemin qu'il auroit eu à faire de Poitiers jusqu'à Reims dans les dix jours, qui sont depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, Poitiers étant éloigné de Reims de plus de six vingts lieuës. Or il n'auroit pas eu le même pretexte, demeurant à Chartres, qui n'est qu'à cinquante lieuës de Reims, pour le plus. Ainsi il lui étoit aisé d'aller de Chartres à Reims en dix jours.

Sur cette raison je crois qu'il faut fixer le Couronnement du Roy Henry au jour de la Pentecôte 14 jour de May de l'année 1027.

J'ay deux fragmens d'Auteurs, qui parlent de ce Couronnement. (a)

Le Roy Henri quitta le titre de Duc de Bourgogne dés le moment qu'il eut été couronné Roy. Il avoit été fait Duc de

(a) *Acte* 1.

Bourgogne

Digitized by Google

Bourgogne par le Roi son pere l'an 1012 (a) selon Alberic, quoique Hugues Abbé de Flavigny assure que le Prince Henri avoit succedé au Duché de Bourgogne dès le decès de Henri Duc de Bourgogne son oncle paternel. (b)

La Cronique de S. Denis, par le Cicle de Pâques, place le Couronnement du Roi Henri sous l'an 1028, & dit que Gui Archevêque de Reims en fit la Ceremonie. (c) L'Auteur de cette Cronique, qui cessa d'écrire l'an 1292. s'est trompé, puisque l'Archevêque de Reims ne s'apelloit point Gui. Celui qui occupoit alors le Siege, étoit Ebles de Rouci, qui posseda l'Archevêché de Reims jusqu'à son decés arrivé l'onziéme jour de May de l'année 1033. Il eut pour successeur Gui de Chatillon. (d)

Le Moine Alberic a fait une faute bien plus grossiere, avançant contre le sentiment de tous les autres Historiens, que le Roy Henri étoit puiné de Robert son frere, & qu'il ne lui fut preferé, que par la seule volonté de la Reine Constance,

(a) *Alb. Chron. ad ann.* 1012.
(b) *Chron. Virdun. parte* 1. *Labb. Bibl. p.* 158.
(c) *Chron. S. Dionis. ad ann.* 1028. *Spicil.* t. 2. p. 808.
(d) *Marlot. Hist. Remens. Metropol.* t. 2. L. 1 c. 21. p. 70.

qui

Digitized by Google

qui changea en cette occasion, l'ordre commun de la succession. (e)

Tous les Historiens & les Lettres écrites en ce tems-là, nous prouvent le contraire.

Le Roy Henri n'étoit âgé que de 18 ans lorsqu'il fut Couronné.

Robert Roy de France mourut le 20 Juillet de l'année 1031. Il eut pour successeur le Roi Henri son fils aîné. Une petite Histoire nous apprend que la Reine sa mere fit tout ce qu'elle put pour usurper la Couronne, & la mettre sur la tête du Prince Robert son second fils ; mais que le Roy Henri, puissamment assisté par Robert Duc de Normandie, se maintint sur le Trône, & reprit les Places dont la Reine sa mere s'étoit assurée.

Il est bon d'observer que l'Auteur de cette petite Histoire a copié sur celle de Guillaume de Jumieges, (f) ce qui regarde le secours donné au Roy Henri par le Duc de Normandie, & même l'a copié de mot à mot. Il a tenu la même conduite parlant de Raoul de Vacé, que Guillaume le Bâtard Duc de Normandie

(e) *Alber. Chron. ad ann.* 1025.

(f) *Willel. Gemet.* l. 6. c. 7. *Chesn. Hist. Norm.* p. 260. & l. 7. c. 4 & 5. p. 269.

avoit

Digitized by Google

avoit choisi pour General de ses Armées, & parlant de la prise du Château de Tillieres par le Roy Henri. Ce qui fait connoître que son Auteur étoit exact, & ne travailloit que sur de bons Memoires.

Sacre de PHILIPPE I.

Le Sacre de Philippe I. âgé de sept à huit ans, se fit à Reims avec beaucoup d'appareil le 27 May jour de la Pentecôte de l'an 1059. par l'Archevêque Gervais de Bellesme, assisté de trois Archevêques, d'un grand nombre d'Evêques, de vingt-six Abbez, des Legats du Pape, & d'autres grands Seigneurs, sans qu'il soit encore fait aucune mention de l'assistance ni de la presence des douze Pairs à cette auguste Ceremonie.

Après le serment fait par le Roy, & avant que de commencer le Sacre, l'Archevêque de Reims dit que l'Election & la Consecration du Roy lui appartenoit depuis que Saint Remi avoit Batisé & Sacré Clovis: il dit aussi que par le Bâton Pastoral qu'il tenoit en main, le Pape Hormisdas avoit accordé au même Saint Remi le pouvoir de Sacrer les Rois, aussi-bien que la Primatie sur toute la France, & rapporta de quelle maniere le Pape Victor II. lui avoit conferé le même pouvoir à lui personnellement & à son Eglise. Ce discours de Gervais

Digitized by Google

vais de Belleſme eſt bien oppoſé à celui que Hincmar, un de ſes predeceſſeurs, avoit tenu environ deux cens ans auparavant, lorſqu'il couronna Charles le Chauve dans l'Egliſe de Metz, comme ayant ſuccedé au Royaume de Lorraine; car loin de prétendre, comme nous l'avons déja dit, que le Pape Hormiſdas eut accordé aux Archevêques de Reims le privilege de Sacrer les Rois, & la Primatie ſur toutes les Gaules, Hincmar declara aux Evêques de la Province de Treves, aſſemblez dans l'Egliſe de Metz, qu'il ne faiſoit le Sacre de Charles le Chauve, que parce que n'y ayant pas pour lors d'Archevêque à Treves, ils l'avoient eux-mêmes requis & ſollicité d'en faire la Ceremonie, & qu'il ſe croyoit obligé de leur faire cette declaration pour ne prejudicier en aucune maniere à la Metropole de Treves, ne voulant pas, diſoit-il, porter la faux dans la moiſſon d'autrui. D'où l'on peut conclure que Gervais de Belleſme eſt peut-être le premier qui s'eſt aviſé d'avancer cette pretenduë conceſſion du Pape Hormiſdas, aux Archevêques de Reims, de la Primatie ou Vicariat du S. Siege ſur les Gaules, & du droit de Sacrer les Rois. Pretention que Ives de Chartres a même refutée par une ſçavante Lettre que je rapporterai en parlant du Sacre de Louis VI.

Digitized by Google

Comme il paroît par la Relation de l'ordre du Sacre de Philipe I. tirée d'un Manuscrit de M. Petau, traduit par du Tillet, que les Legats du Pape ont été presens à cette Ceremonie, il est bon d'observer que la même Relation porte en termes exprès qu'on y declara que le consentement du Pape n'y étoit pas requis, & que ce n'étoit que par honnêteté & amitié que les Legats y assistoient.

Post eum Legati Romanæ Sedis (cum id sine Papæ nutu fieri licitum esse dijertum ibi sit, honoris tamen & amoris gratiâ tantùm ibi affuerunt Legati. Tom. 1. du Ceremonial, pag. 121.

Sacre de LOUIS VI.

LOUIS VI. surnommé le *Gros* & le *Batailleur*, ne voulut pas être Sacré à Reims, comme Philipe I. son Pere l'avoit été, parce que l'Archevêque de cette Ville étoit parvenu à cet Archevêché sans le consentement de Sa Majesté, & sans celui du Roy son Pere, il fut resolu que la Ceremonie de son Sacre se feroit à Orleans par le ministere de *Daimbert* Archevêque de Sens, & des Evêques ses Suffragans. Cette resolution fut executée le troisiéme jour d'Août, fête de l'Invention de Saint Etienne l'an 1106. Ce fut pour lors que l'Archevêque de Reims fit éclater pour la seconde

Digitized by Google

seconde fois, sa prétention d'être seul en droit de Sacrer les Rois.

On apprend ce fait d'une Lettre d'Ives de Chartres, & de quelques autres Auteurs.

L'Archevêque de Reims & son Chapitre ayant ouy-dire qu'on alloit Couronner le Roy Louis VI. à Orleans, y envoyerent des Deputez pour s'opposer à ce Couronnement, à cause, disoient-ils, comme avoit fait Gervais de Bellesme sous le Regne precedent, que par un privilege special accordé à l'Eglise de Reims en la personne de S. Remi, c'étoit aux Archevêques de Reims exclusivement à tous les autres, à Couronner les Rois pour la premiere fois.

L'Archevêque de Reims se promettoit que par ce moyen il feroit sa paix avec le Roy, ou que Sa Majesté ne seroit point Couronée; cependant il se trompa, ses Deputez & ceux de son Chapitre arriverent trop tard, la Ceremonie du Sacre étoit déja faite.

L'Archevêque de Reims & son Eglise se plaignirent du Sacre de Louis VI. & soutinrent que les autres Archevêques du Royaume n'avoient pû ni dû le faire.

Ives, Evêque de Chartres, refuta ce sentiment par une Lettre très-sçavante. Il y prouve que Daimbert Archevêque de

Digitized by Google

Sens son Metropolitain, n'a fait rien contre le Droit, ni contre la Coutume, ni contre la Loy, lorsqu'il a Sacré Louis VI. Roy de France.

» Si nous consultons la raison, dit-il, » c'est à bon droit & avec justice que nous » avons Sacré le Roy Louis VI. puisque » le Royaume lui appartenoit *par droit* » *d'heredité.* (a)

Il fait voir ensuite par des exemples que plusieurs Monarques François avoient été Sacrez ailleurs qu'à Reims, & par d'autres Archevêques que par ceux de Reims, tantôt dans une Province, tantôt dans une autre; que les Archevêques de Reims n'ont point Sacré nos Rois hors de leur Province, & qu'ils n'ont pas de droit particulier de les Sacrer; & il ajoûte, qu'il n'y a ni Loy ni Coutume qui ordonne que les Rois des François soient Sacrez par les Archevêques de Reims exclusivement à tous les autres Evêques, ou que s'il y en a quelques unes, elles n'ont pas été publiées, & que les Loix ne sont executoires que lorsqu'elles sont renduës publiques par leur publication.

La Lettre d'Ives de Chartres est très-considerable en tout ce qu'elle contient, pour faire voir le peu de fondement de

(a) Grand Ceremonial de France. t. 1. p. 130.

la

la pretention des Archevêques de Reims d'être seuls en droit de Sacrer nos Monarques, & principalement parce qu'elle nous prouve à n'en pas douter.

1°. Que personne ne s'étoit encore avisé de dire que la Couronne étoit élective, ainsi que quelques Historiens modernes ont eu la temerité de l'avancer.

2°. Que la presence & encore moins le consentement des Grands du Royaume n'étoient pas non plus necessaires pour l'installation du Roy qui succedoit au Trône de son pere.

Sacre de LOUIS VII.

La Ceremonie du Sacre de Louis VII. fut la plus celebre & la plus auguste dont il soit fait mention dans notre Histoire. Ce Monarque fut Sacré à Reims par le Pape Innocent II. le 25 Octobre de l'année 1131.

Ce saint Pontife y tenoit alors un Concile qu'il y avoit convoqué. Il étoit composé de treize Archevêques, de deux cens soixante trois Evêques, & d'un tres-grand nombre d'Abbez & de Moines venus de toutes les parties de la Chrétienté. (a) Le Roy Louis VI, la Reine, le Prince Louis VII. leur fils, & les Grands du Royaume étant arrivez à Reims, Re-

[a] *Suger. Vita. Lud. Grossi. Cron. Morinia. Gæzob.*

Digitized by Google

naud, Archevêque de cette Ville, pria le Pape de faire la Ceremonie du Sacre de Louis VII, ce qu'il accorda : & le Samedi 24 Octobre il ordonna à tous les Peres du Concile de se rendre le lendemain à la grande Eglise, revêtus de leurs Ornemens Pontificaux pour assister à cette Ceremonie, ce qu'ils executerent. Une circonstance qu'il est important de remarquer, est que le Pape revêtu de ses habits Pontificaux, & la Tiare en tête, accompagna le Prince Louis VII. depuis l'Abbaye de Saint Remi, où ce jeune Prince étoit logé, jusqu'à l'Eglise Cathedrale. Ils étoient accompagnez d'un grand nombre d'Ecclesiastiques, marchans processionnellement.

Le Roi Louis VI, la Reine son épouse, les Grands du Royaume & divers Archevêques & Evêques les attendoient devant la Porte de l'Eglise, & entrerent avec eux. Le Pape Sacra le Roy avec l'huile de la sainte Ampoule. La Cronique de Morigny d'où j'ai tiré cette Relation, porte en termes exprès, que le Pape accompagné de ses Courtisans & d'un grand nombre d'Archevêques & d'Evêques, se rendit processionnellement du Palais Archiepiscopal, où il étoit logé, à l'Abbaye de Saint Remi, où Louis VII. avoit son logement, & que s'y étant revêtu de ses

habits

habits Pontificaux, & la Tiare en tête, il revint dans le même ordre à l'Eglise Cathedrale, conduisant le Prince Louis VII. qu'il devoit Couronner.

Orderic Vital raporte que le Sacre de Louis VII. déplut à plusieurs personnes des deux Ordres, à quelques Laïques, parce qu'ils esperoient qu'à la mort du Roy ils pourroient accroître leurs Terres, à quelques Ecclesiastiques, d'autant qu'ils cherchoient à s'attribuer le droit d'élire les Rois.

Plusieurs donc murmurerent contre ce Sacre, & quelques-uns l'auroient empêché, s'ils avoient pû.

Le Roi Louis le *Gros*, ajoûte Orderic Vital, trouva très-mauvais que par des efforts sans exemple, on auroit voulu introduire des nouveaux usages dans le Royaume au prejudice de sa posterité, & fut tellement en colere de ce que quelques-uns avoient eu dessein de détrôner ses descendans, qu'il resolut de s'en vanger par la perte de leur vie, *juravit quòd extenderet manus in seditiosos.* Le dessein de Sa Majesté étant connu, donna lieu à quelques-uns de vanger leurs querelles particulieres, ce qui causa l'assassinat de Hugues Evêque élu d'Orleans, & de Thomas Soûprieur de Saint Victor, sous pretexte qu'ils étoient du nombre de ces seditieux.

Digitized by Google

Ce témoignage d'Orderic Vital, qui vivoit & écrivoit alors, & dans le Royaume, fait voir, ainsi que la Lettre d'Ives de Chartres, que jusqu'au Regne de Louis VI, ou plutôt jusqu'au Couronnement de Louis VII. son fils, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 1131. la Couronne de France avoit été hereditaire; qu'elle avoit passé par le seul droit du sang du pere au fils, mais que par un attentat punissable quelques Ecclesiastiques vouloient la rendre élective, ainsi que le Pape & le Clergé de l'Allemagne avoient rendu élective la Couronne Imperiale un siécle auparavant.

Sacre de PHILIPE-AUGUSTE.

On apprend de l'histoire anonime de Louis VII. & de celle de Rigord, que Philippe-Auguste nâquit le jour de la fête des Saints Simphorien & Timothée 21 Août de l'année 1165. Que le lendemain il fut batisé par Maurice Evêque de Paris, & tenu fur les Fonts par les Abbez de Saint Germain & de Saint Victor, & par la Reine Constance Comtesse de Toulouse, sœur de Louis VII. & par deux Dames Veuves de la Ville de Paris.

Le Roy Louis VII. se sentant vieux & cassé, resolut de faire couronner Roi, le Prince Philipe-Auguste son fils, & dans cette vuë convoqua & assembla les Grands du

Digitized by Google

du Royaume dans le Palais Epiſcopal de Paris, & leur communiqua ſon deſſein, leur declarant qu'il vouloit mettre ſon Fils ſur le Trône le jour de l'Aſſomption prochaine, avec leur conſeil & leur volonté. (a)

C'eſt ainſi que Rigord raporte ce fait, & il eſt le ſeul Auteur de ce tems-là, qui en parle de cette ſorte, & c'eſt ſur ſa Relation, que des Auteurs modernes ont oſé avancer que la ſucceſſion à la Couronne n'étoit pas encore bien établie, & qu'il falloit que les Grands conſentiſſent au Couronnement des Rois de la troiſiéme Race; & c'eſt ce qu'a encore inſinué un Auteur moderne dans un mauvais Livre, rempli d'erreurs & de fautes, qui paroît ſous le titre d'Hiſtoire de Philippe-Auguſte, imprimé à Paris en 1702. chez Brunet.

Rien n'eſt plus faux que ce ſentiment. J'ay fait voir cy-devant que nos Rois de la troiſiéme Race ont fait couronner leurs fils bon gré & malgré les Grands; que Robert qui étoit le ſecond de la troiſiéme Race, fit couronner les Princes Hugues & Henri ſes fils malgré les Grands du Royaume, & ſeulement parce qu'il le vouloit: (b) Que Louis le *Gros* ſe fit Sacrer

(a) *Rigor. Chen.* t. 4. p. 4.
(b) *Glab.* l. 3. *Chen.* t. 4. p. 35.
Fulb. Carnot. Epiſt. 50. *Chen.* t. 4 p. 190.

Digitized by Google

malgré la plupart des Grands, & à leur insçû. (a) J'ai prouvé par la Lettre d'Ives de Chartres, que le consentement des Grands, n'étoit pas necessaire pour le Sacre, & que ceux qui firent la Ceremonie de celui de Louis le *Gros*, agirent conformément au Droit & à la Justice, parce que le Royaume lui appartenoit par droit hereditaire. (b)

J'ai prouvé aussi qu'en l'année 1134. le Roy Louis VI. fit couronner le Roy Louis VII. son fils au Concile de Reims par le Pape Innocent II. malgré quelques Grands, Ecclesiastiques & Seculiers, qui vouloient insinuer d'introduire l'Election, & l'accident funeste qui en arriva à l'Evêque élu d'Orleans, & à Thomas Soûprieur de S. Victor. De maniere que si Louis VII. a dit aux Grands du Royaume, ainsi que Rigord l'avance, qu'il vouloit faire Sacrer le Prince son fils, *cum consilio & eorum voluntate*, il ne l'a fait que par un compliment, & sans aucune necessité, du moins par raport à la succession, d'autant que, comme je l'ai prouvé par le témoignage des meilleurs Historiens, la succession étoit alors solidement établie.

(a) *Suger. Chen.* t. 4. p. 293.
(b) *Ivon. Carnot. Epist.* 189. *Chen.* t. 4. p. 237.

Si

Digitized by Google

Si le Roy Louis VII. a voulu avoir le conseil & le consentement des Grands pour le Sacre de Philippe-Auguste son fils, ce ne fut qu'à cause de l'âge de ce Prince, qui n'étoit pas encore majeur.

J'ai touché cette raison en parlant du Sacre de Charles le *Simple*, & j'en dirai davantage lorsque je parlerai du Sacre de Charles VI. fils de Charles V. dit le Sage.

Il est certain que lors du Sacre de Philippe-Auguste, les Rois n'étoient pas encore censez majeurs à 14. ans ; car s'ils l'eussent été, le Roy Louis VII. n'auroit pas eu besoin de prendre le conseil des Grands, d'autant que le jour de l'Assomption, Philippe-Auguste son fils auroit eu 14. années complettes, moins six jours ; & ce petit nombre de jours, n'auroit pas merité de faire un incident, sur-tout le Roy Louis VII. étant encore vivant ; mais le Sacre ne put se faire le jour de l'Assomption indiqué par Louis VII, d'autant que Philippe-Auguste tomba dangereusement malade de peur, de fatigue & d'inquiétude, s'étant perdu & égaré de ceux de sa suite dans le plus épais de la Foreſt de Guise, où il étoit allé à la Chasse.

Le Roy Louis VII. étant tombé paralitique presque de la moitié de son corps dans l'Abbaye de Saint Denis après son retour d'Angletere, où il étoit allé faire

Digitized by Google

des Prieres à Dieu sur le Tombeau de Saint Thomas de Cantorberi, pour obtenir la gueriſon de ſon Fils, ne negligea pas le ſoin de le faire couronner ; car ſçachant qu'il avoit recouvré la ſanté, il ordonna à tous les Grands du Royaume de ſe rendre à Reims pour aſſiſter à la Ceremonie du Couronnement qu'il fixa au jour de la Touſſaint.

Philippe-Auguſte fut donc Sacré & Couronné à Reims le jour de la Touſſaint de l'année 1179. par le Cardinal de Champagne Archevêque de Reims ſon oncle maternel, aſſiſté des Archevêques de Sens & de Bourges, & de preſque tous les Evêques du Royaume en la 14e année, deux mois & neuf jours de ſon âge.

Henri le Jeune Roy d'Angleterre aſſiſta à cette Ceremonie comme Duc de Normandie & Pair de France, il porta la Couronne Royale depuis la Chambre de Philippe Auguſte devant ce jeune Prince juſqu'à l'Egliſe, y étant obligé en qualité de Duc de Normandie; (a) le Comte de Flandres portoit l'Epée Royale, & pluſieurs autres Ducs, Comtes & Barons alloient devant & & après ce jeune Prince, rempliſſant les fonctions auſquelles ils étoient deſtinez.

(a) *Rigor. Chen.* t. 5. p. 5.
Roger. Hoved. ad an. 1179. p. 592.
Willel. Brit. l. 1. *Chen.* t. 5. p. 101.

Nous

Nous n'avons pas de Relation plus circonstanciée du Sacre des Rois predecesseurs de Philippe Auguste.

On voit donc que le Roy d'Angleterre, comme Duc de Normandie, porta la Couronne Royale devant Philippe Auguste, & le Comte de Flandres l'épée Royale depuis la chambre de Sa Majesté jusqu'à l'Eglise; & que plusieurs Grands marchoient devant & après le Roy, faisant les fonctions pour lesquelles ils avoient été destinez (a); Que le Roy fut oint de la sainte Ampoule; Que l'Archevêque de Reims fit la ceremonie (b) assisté des Archevêques de Bourges & de Sens, & de presque tous les Evêques du Royaume. (c)

Que lors du Couronnement, le jeune Roy d'Angleterre, comme Duc de Normandie, soutenoit d'un côté la Couronne sur la tête du Roy avec les Archevêques, Evêques, (d) & Princes du Royaume, un chacun d'eux, le Clergé & le Peuple, criant Vive le Roy. (e)

Du Tillet, & après lui Godefroy (f), ont fait imprimer une Ordonnance con-

(a) *Villel. Britan. p.* 101.
(b) *Rigor. Chen. t.* 5. *p.* 5.
(c) *Roger. Hoved. p.* 592.
(d) *Rigor. Chen. t.* 5. *p.* 5.
(e) Du Tillet, Rec. des Rois, p. 187. edit. de Paris, 1587.
(f) Ceremonial, t. 1. p. 1.

Digitized by Google

tenant l'ordre qui doit être observé au Sacre & Couronnement des Rois, dressée, disent-ils, par l'ordre de Louis VII pour le Sacre de Philippe Auguste. Sa Majesté y regle le rang des Pairs Ecclesiastiques en cette sorte : l'Evêque de Laon, l'Evêque de Langres, puis les Evêques de Beauvais, de Châlons & de Noyon.

On dit que le Roy Louis VII y regla les fonctions des Pairs au Sacre des Rois, & distribua ces fonctions à douze Pairs, sçavoir à l'Archevêque de Reims, & aux cinq Evêques que je viens de nommer, & à six Princes Laïques ; sçavoir, aux Ducs de Normandie, d'Aquitaine, & de Bourgogne, & aux Comtes de Flandres, de Champagne & de Toulouse.

Il y a des raisons invincibles de fixer ce Reglement en 1179 au Sacre de Philippe Auguste. La premiere est, que la Pairie de Langres avoit commencé cette année 1179 par la donation faite à Gautier Evêque de Langres, & à ses successeurs du Comté de Langres, par Hugues Duc de Bourgogne, & par Henry Comte de Bar & ses freres que ce Duc en avoit investis. (a)

Or l'Evêque de Langres n'étant Pair qu'à cause de son Comté, dit aujourd'huy

(a) Voyez les Chart. de cette donat. p. 252 & 254, & dans du Chen. Preu. de l'Hist. de Bourg. p. 19.

Duché

Digitized by Google

Duché de Langres, & n'ayant obtenu ce Comté qu'en 1179, il s'enſuit qu'il n'a pû être Pair avant cette année.

On ne peut auſſi fixer plus tard le Reglement des fonctions des douze Pairs; car juſqu'à l'an 1179 il n'y en a eu que onze, & depuis 1137 juſqu'à 1171 il n'y en a eu que dix, le Duché d'Aquitaine ayant été tenu depuis l'an 1137 juſqu'en 1152 par le Roy Louis VII. & depuis ce temps-là juſqu'en 1171 par le Roy d'Angleterre, qui poſſedoit en même temps le Duché de Normandie. Or au mois de Janvier de l'an 1171 le Roy d'Angleterre inveſtit Richard ſon ſecond fils du Duché d'Aquitaine, & il avoit fait reconnoître Henri ſon fils aîné pour Duc de Normandie; ainſi il y eut alors onze Pairs, & la douziéme Pairie commença en 1179 par l'union du Comté de Langres à l'Egliſe de Langres, comme je l'ay obſervé. Ce nombre de douze Pairs ne ſubſiſta que juſqu'en 1183, par la mort de Henri le Jeune Roy d'Angleterre, qui étoit Duc de Normandie, & même cette Pairie fut entierement éteinte en 1202 par la réunion de la Normandie au Domaine de la Couronne: ainſi de quelque maniere qu'on le prenne, il faut fixer le Reglement pour les fonctions au Sacre des Rois attachées aux douze Pairs de France, entre 1179 pour le plutôt, & 1202 pour

le

Digitized by Google

le plus tard. Or comme dans ces entre-temps il ne se trouve qu'une occasion de regler ces fonctions ; sçavoir, le Sacre de Philippe Auguste, il est comme incontestable qu'elles ont été reglées pour ce Sacre, c'est l'opinion la mieux reçûë.

Il ne faut pas neanmoins se persuader que ces fonctions ayent été attribuées à tous les Pairs, étant seur que quelques-uns rempliſſoient déja les mêmes fonctions. Ce qui paroît par la Relation du Couronnement de la Reine Isabelle, femme de Philippe Auguste, celebré dans l'Abbaye de saint Denis le 29 May, jour de l'Ascension de l'année 1181. Cet Auteur dit qu'à cette ceremonie le Comte de Flandres porta l'épée Royale devant le Roy, selon la Coutume.

Philippus Comes Flandrensium, qui ea die, prout moris est, *ensem ante Dominum Regem honorificè portavit.* (a)

Ces deux mots, *selon la Coutume*, font voir que c'étoit aux Comtes de Flandres à porter l'épée Royale au Sacre des Rois : Or il me semble que Rigord n'auroit point parlé de la sorte, si cette fonction avoit été attribuée pour la premiere fois aux Comtes de Flandres deux années auparavant, étant à observer que le Couronnement de la Reine Isabelle étoit la pre-

(a) *Rigor. Chron. t. 5. p. 7.*

miere

mière ceremonie depuis le Sacre de Philippe Auguſte, où l'occaſion ſe fut preſentée de porter l'épée Royale devant le Roy: or on ne croira jamais que la ſeule Ceremonie du Sacre de Philippe Auguſte ait pû faire une Coutume.

Je ne doute point de plus que la fonction de porter la Couronne Royale dont le Roy devoit être couronné à ſon Sacre, ne fut attachée aux Ducs de Normandie, avant le Reglement de 1179; car ſi cela n'eut pas été, il me ſemble que Roger de Hoveden l'auroit remarqué, & qu'il ne ſe ſeroit pas contenté de dire que le jeune Henry portoit la Couronne Royale, y étant tenu à cauſe de ſon Duché de Normandie.

Une choſe me ſurprend; ſçavoir, qu'aucun des Auteurs de ce temps-là, n'ait parlé de ce Reglement, quoi que Roger de Hoveden, Rigord, Robert Abbé du Mont ſaint Michel, Guillaume l'Armorique, & Guillaume le Breton, qui vivoient alors, ayent parlé du Couronnement de Philippe Auguſte, & que de plus il ne ſoit fait aucune mention de la même Ordonnance dans les Hiſtoriens des deux ſiecles ſuivans.

Le P. Ruinard remarque que les affaires de la plus grande conſequence, étoient terminées par le jugement des François, c'eſt-

Digitized by Google

c'eſt-à-dire des Ordres & des Etats du Royaume, & que c'eſt à ce Jugement ou Aſſemblée qu'a ſuccedé l'Inſtitution des douze Pairs de France, & celle des Parlemens, (a) & il fait cette obſervation ſur ce que Fredeguaire rapporte dans le Chapitre 40. de ſon Hiſtoire, que Brunehaud Reine Regente d'Auſtraſie, s'étant plainte à Cloraire II. de l'invaſion qu'il avoit faite dans les Etats de Sigebert Roy de Bourgogne & d'Auſtraſie, ſon arriere-petit-fils, & le priant de s'en retirer, il répondit, qu'il feroit à ce ſujet ce qui ſeroit ordonné par le Jugement des François qui ſeroient choiſis de part & d'autre pour en decider.

Per ſuos Legatos Brunichildi mandabat: judicio Francorum electorum quidquid præcedente Domino à Francis inter eoſdem judicabitur, pollicetur ſe ſe implere.

Le P. Ruinard n'auroit point parlé de la ſorte, s'il avoit ſçu que les Pairs ſont auſſi anciens que la Monarchie Françoiſe, quoi qu'il ſoit vrai qu'on ne leur a donné le titre de Pairs que ſous la troiſiéme Race de nos Rois.

Il y avoit alors en France trois Ordres dans la Nobleſſe; ſçavoir, les premiers & les plus grands que Hincmar appelle les

(a) *Ruin. note in Fred. col. 620. note K.*

premiers.

Digitized by Google

premiers Senateurs du Royaume, (*a*) & les premiers d'entre les Grands, (*b*) & c'étoit eux qui étoient ce que nous appellons aujourd'hui les *Pairs de France*; les autres Grands qualifiez *Minores*, comme étant inferieurs aux precedens, étoit ce qu'on appella dans la suite les *Barons*; étant à observer que tous les Pairs étoient Barons, & que tous les Barons n'étoient pas Pairs. La seule lecture de la Lettre d'Hincmar que je viens de citer, nous fait connoître à fond les fonctions des anciens Pairs de France, & nous apprend que l'ordre conservé en Allemagne jusqu'au milieu du seiziéme siecle pour les Dietes Electorales, & pour les Dietes generales, étoit le même qu'en France: Que les premiers d'entre les Grands étoient convoquez pour le Jugement des grandes affaires, comme il s'est encore pratiqué sous nos dix premiers Rois de la troisiéme Race. On peut voir à ce sujet le Glossaire de du Cange, sous le mot *Par*. Mais sans sortir de la Lettre de Hincmar, on voit depuis l'Article 28. jusqu'à la fin que le College des Pairs subsistoit sous toute la seconde Race, & que ces Pairs ou *Seniores*, ou *Primi Senatores*, avoient le pre-

(*a*) *Hinc. epist. de institut. Regis, c.* 35. *Chen. t.* 3. *p.* 496.

(*b*) *Ejusd. c.* 29. *p.* 494.

mier

mier rang dans les Etats, comme ils l'ont toujours eu ; Qu'eux seuls y avoient de droit voix active & deliberative ; Qu'ils étoient appellez pour traiter de toutes les affaires generales avec toute la Nation, & aussi de toutes les grandes affaires, mais seuls & dans les besoins pressans.

Ces Pairs l'étoient par leurs dignitez, par leurs grands biens & par leur naissance.

Sous la premiere Race tous les Evêques étoient Pairs, & même les simples Evêques étoient Pairs aux Metropolitains, ce qui paroît par le titre de quelques Lettres de saint Gregoire (*a*) & tous étoient appellez aux Assemblées generales, & y tenoient le premier rang, comme le P. Ruinard l'observe dans le seiziéme Article de sa Preface, & il a dû voir dans Grégoire de Tours, que la Cour des Pairs subsistoit dès le Regne de Gontram, puisque cet Auteur dit que Gontram convoqua quatre Evêques & quatre des plus plus Grands de la Nation pour juger les Ducs, qui s'étoient si mal acquittez de leur devoir en commandant l'armée qu'il envoya contre les Gots sous leur conduite, (*b*) ce qui arriva vers l'an 585.

Au reste je ne sçai point où le P. Ruinard

(a) *Epist. S. Greg.* 10. *&* 28. *apud. Chen.* t. 1. p. 895. *&* 907.
(b) *Greg. Tur.* l. 8. c. 30.

nard

bard a pris ce College des douze Pairs de France, & j'avouë que je n'en ai jamais pû rien aprendre de positif, & je sçai que s'il a jamais subsisté, ce n'a été que pendant six ou sept années tout au plus.

Il faut observer à ce sujet, que sous la premiere Race de nos Rois, & sous la seconde jusqu'à l'an 888. la Pairie étoit attachée aux Dignitez & à la haute naissance; tous les Evêques étoient Pairs, tous les Ducs & tous les Comtes qui ne dépendoient d'aucuns Ducs, mais qui relevoient nuement du Roy à cause de sa Couronne, étoient aussi Pairs de France. Il en étoit de même de ces Seigneurs d'une naissance illustre, qui possedoient de trés-grands biens par eux-mêmes, & qui sans avoir ni Duché ni Comté, avoient rang avec les Ducs & les Comtes: ce qu'on voit par diverses Chartes imprimées par le P. Mabillon dans sa Diplomatique, (c) & par diverses autres autoritez rapportées par du Cange dans son Glossaire Latin sous le mot *Optimates.* (d)

Les choses changerent de face lors du démembrement de la Monarchie Françoise, les Ducs & les Comtes qui n'avoient été jusqu'alors que de simples Gouverneurs,

(c) *Mabill. Diplom.* l. 6. p. 474. 475 & 479.
(d) *Gloss. Cang. ad Verbum Optimates.* t. 3. p. 49.

se

se firent des propres de leurs Gouvernemens, & soumirent à leur Comté ou Duché tout ce qu'ils purent. Par ce moyen, presque tous les Evêques du Royaume devinrent sujets des Ducs ou des Comtes, & il arriva même que les Ducs se soumirent plusieurs Comtes. Il y eut aussi des Comtes qui s'en soumirent d'autres.

Ceux des Ducs & des Comtes, qui demeurerent Vassaux immediats du Roy à cause de sa Couronne, devinrent Pairs de France, & ceux des Evêques qui purent acquerir le Comté de leur Ville, & ne relever que du Roy, se trouverent aussi Pairs de France, aucun d'eux n'étant resté Pair à cause de sa dignité d'Evêque, ni même à cause du temporel de son Evêché, mais à cause du Duché ou Comté attaché à son Evêché.

Or il est très sûr, qu'avant le Regne de Louis VII. & même avant l'an 1179. on n'a point vû douze Pairs en France, sçavoir six Ecclesiastiques & six Laïques, attendu que l'Evêque de Langres, ainsi que je l'ai observé ci-devant, n'acquit le Comté de Langres qu'en 1178. par le don que Hugues Duc de Bourgogne en fit à Gautier de Bourgogne Evêque de Langres son oncle, & à ses successeurs Evêques de Langres : donation qui n'eut son effet, comme je l'ai dit cy-dessus, que par la

la renonciation à ce Comté, que firent l'année suivante à l'Eglise de Langres, Henri Comte de Bar & ses freres, auxquels le Duc de Bourgogne l'avoit infeodé après l'avoir acquis par échange de Gui de Saux & de ses enfans. (a)

Ainsi, je le repete, l'Evêque de Langres n'a pû être Pair qu'en 1179. & par consequent, jusqu'alors il n'y avoit eu que onze Pairs, & même il n'y en eut douze que jusqu'en 1183. c'est-à-dire, pendant quatre années, Henri Duc de Normandie étant mort cette mêmme année; & ce Duché a été possedé dans la suite par ceux qui étoient aussi Ducs d'Aquitaine, jusqu'à sa reünion au Domaine, qui fut achevée en 1202.

Ainsi le College des douze Pairs, n'a subsisté en France que pendant quatre années, & il est même très-vraisemblable que ceux qui l'ont imaginé, n'ont eu pour fondement que les fonctions au Sacre des Rois, attachées à six Evêques & à six Ducs & Comtes, & cet établissement n'a pû se faire plutôt qu'en 1179. & plus tard qu'en 1183.

Je croy qu'il faut le fixer sous l'an 1179. étant vraisemblable que le Roy Louis VII. regla ces fonctions pour le

(a) Voyez les Chart. dans Perard. p. 252. & 254.

Sacre

Sacre du Roy Philippe-Auguſte ſon fils, c'eſt l'opinion commune.

Au reſte, je ne ſçai d'Auteurs anciens, qui ayent parlé des douze Pairs de France que Mathieu Paris, qui en parle ſouvent, (a) & qui en parle dans un tems qu'il n'y en avoit que onze, le Duché de Normandie étant alors réuni à la Couronne.

Marlot obſerve que le Cardinal de Champagne Archevêque de Reims, fit la Ceremonie de ce Couronnement, & que même il en fit tous les frais, qui furent ſi grands, qu'il fut obligé d'emprunter des ſommes conſiderables: qu'il pria ſon Chapitre de l'aider à les payer, ce qu'il obtint: & afin que cette grace ne put être tirée à conſequence, il declara qu'il ne pretendoit pas avoir acquis aucun droit ſur ſon Chapitre par la ſubvention qu'il lui avoit accordée liberalement & gratuitement, ni que cette ſubvention pût être d'aucun prejudice au même Chapitre. Et c'eſt la plus ancienne preuve que nous ayons que les Archevêques de Reims faiſoient les frais des preparatifs pour la Ceremonie du Sacre des Rois. On en a pluſieurs autres preuves pour les Regnes ſuivans; & on obſerve que le Roy Louis VIII. Succeſſeur de Philippe-Auguſte, ordonna que

(a) *Matth. Pariſ. ad ann.* 1257. p. 634.

tous

tous les Bourgeois de Reims du Ban & Seigneurie de l'Archevêque, porteroient leur part des frais que ce Prelat étoit obligé de faire pour le Sacre des Rois.

Sacre de LOUIS VIII.

Le Roy Philippe-Auguſte mourut le 14. Juillet de l'année 1223. Le Prince Louis VIII. ſon fils aîné lui ayant ſuccedé, fut Couronné dans l'Egliſe de Reims avec la Reine Blanche ſon Epouſe le ſixiéme jour d'Août Fête de la Transfiguration de l'année 1223. par l'Archevêque Guillaume de Joinville, accompagné d'un grand nombre de Prelats, de Jean Roy de Jeruſalem & des Grands du Royaume de France, comme on l'aprend de quelques fragmens d'Auteurs contemporains que j'ai inſerés dans le premier Chapitre du Cartulaire hiſtorique des Monarques. (*a*)

L'Archevêque de Reims étant obligé de faire les frais du Couronnement & ceux du Feſtin Royal qui ſuivoit cette Ceremonie, dépenſa pour cela 4000. Pariſis, (*b*) comme nous l'aprenons des Lettres Patentes de ce Monarque, & de celles

(a) *Geſt. Lud.* 8. *Chen.* t. 5. p. 284.
Nicol. de Braio. Chen. t. 5. p. 291.
(*b*) C'étoit 47750. liv. 6. ſ. 8. den. de la monnoye d'aujourd'hui, à ne compter les Ecus que ſur le pied de 3. liv.

Digitized by Google

qu'il donna dattées de la Ville de Sens au même mois d'Août 1223. que j'ai rapportées dans le même Chapitre du Cartulaire de ce Monarque, par lesquelles il declare aux Echevins & aux Bourgeois de la même Ville que leur Archevêque a fait des dépenses si considerables pour les frais du Couronnement de Sa Majesté & de la Reine son Epouse, qu'il ne put les supporter seul ; c'est pourquoi il leur ordonne de porter telle part de cette dépense qu'elle en doive être contente, & de le faire au plutôt, & sans contestation, leur declarant que quand même l'Archevêque voudroit les décharger entierement de ces frais, Sa Majesté ne le souffriroit pas.

Marlot dit que quelques uns croyoient que ces Lettres de Louis VIII. sont les premieres où il soit fait mention de la dépense que l'Archevêque de Reims étoit obligé de faire pour le Couronnement des Rois.

Je ne sçai comment il a pû alleguer cette opinion sans la refuter, d'autant qu'il avoit déja rapporté dans son histoire Ecclesiastique sous l'an 1179. les Lettres de Guillaume de Champagne Archevêque de Reims, Cardinal Legat du S. Siege en France, par lesquelles ce Prelat declare que le Chapitre de sa Cathedrale ayant payé partie de la dépense qu'il avoit faite pour

Digitized by Google

pour le Couronnement de Philippe-Auguſte, ſur ce qu'il leur avoit repreſenté qu'il avoit été obligé d'emprunter beaucoup pour y ſatisfaire, il ne veut & ne prétend point avoir acquis par ce ſecours volontaire, & qui eſt un effet de leur liberalité à ſon égard, aucun nouveau droit pour lui ni pour ſes ſucceſſeurs Archevêques, ni que ſon Chapitre en reçoive aucun prejudice pour l'avenir. (a)

Ces Lettres font donc voir que celles de Louis VIII. ne ſont point les premieres qui parlent de la dépenſe faite par les Archevêques de Reims pour le Sacre de nos Rois.

Sacre de SAINT LOUIS.

SAINT LOUIS n'étant âgé que de onze ans ſix mois & quatorze jours lors du decès de Louis VIII. ſon Pere, qui arriva le 8. Novembre de l'an 1226. Il fut Sacré & Couronné le lendemain de la S. André de la même année dans l'Egliſe de Reims par l'Evêque de Soiſſons. Nous apprenons cette époque d'une Lettre des Archevêques de Sens & de Bourges, des Evêques de Beauvais, de Noyon & de Chartres, de Philippe de France Comte de Boulogne, du Comte de Blois,

(a) *Marlot. Hiſt. Rem.* t. 2. p. 413.

Digitized by Google

d'Enguerrand Sire de Coucy, d'Amauri de Montfort, d'Archambaud de Bourbon, de Jean Sire de Neele, & d'Etienne Comte de Sancerre, par laquelle ils informent Thibaut Comte de Champagne que Louis VIII. prevoyant qu'il ne releveroit pas de sa maladie, les avoit fait venir, & pour éviter le peril dont le Royaume pouvoit être menacé, leur avoit fait promettre par serment qu'ils feroient Couronner Roy Louis son fils aîné le plutôt qu'ils pourroient, & qu'en execution de ce serment, ils avoient resolu de faire Couronner Louis IX. le lendemain de la S. André, & qu'ils l'invitoient à cette Ceremonie.

Ces mêmes Seigneurs envoyerent plusieurs Lettres semblables aux autres Evêques & Grands du Royaume, que j'ai tirées du Tresor des Chartes du Roi. Je les ai transcrites & placées avec les autres preuves du premier Chapitre du Cartulaire Historique de Saint Louis. Godefroi les a rapportées dans le grand Ceremonial, Tom. 1. pag. 142. mais le précis en est très-mal fait.

Ces Lettres ont donné lieu à quelques Auteurs ignorans ou mal intentionnez d'avancer que Louis VIII n'avoit exigé ce serment qu'à cause qu'il croyoit la succession mal établie dans sa Famille; mais ces Auteurs ont avancé un fait contraire

au

Digitized by Google

au langage des Papes, des Prelats & des Historiens de ce tems-là, rien n'étoit plus solidement établi que la succession à la Couronne, & si cet établissement avoit paru très-constant sous les deux premieres Races, il avoit encore paru plus solide sous la troisiéme.

J'ai fait voir ci-devant en parlant du Sacre de Hugues Capet, & par les autorités que j'ai rapportées, que ce Prince avoit succédé de plein droit après l'exclusion de Charles de France pour Forfaiture & sa Felonie, & que s'il avoit fait Couronner de son vivant le Prince Robert son fils aîné, ce n'avoit point été pour lui assurer la Couronne, comme disent tous les modernes, mais parce que son âge & ses infirmitez ne lui permettoient plus de supporter seul le poids du Gouvernement, il avoit besoin d'un Collegue qui le soulageât : ce que nous apprenons des Auteurs contemporains, (a) étant à observer que les Rois Couronnez jouïssoient de l'autorité Souveraine dès le jour de leur Couronnement.

Les Rois n'avoient pas besoin du consentement des Grands pour faire Couronner leurs fils. Preuve qu'il n'y avoit point alors d'élection, ils les faisoient Couronner

(a) *Glab. Raoul Chen.* t. 4. p. 12.
Frag. Cron. Veter. Chen. t. 4. p. 96.

Digitized by Google

de leur autorité Royale, & sans consulter que leur propre volonté.

On a vû ci-devant que le Roi Robert fit Couronner le Prince Hugues son fils aîné malgré les Grands du Royaume, (a) & ce Prince étant mort, Robert fit Couronner Henri son second fils, malgré une partie des Grands. (b) Ce qui lui auroit été d'une impossibilité absoluë s'il avoit été au pouvoir des Grands de disposer de la Couronne en faveur de qui bon leur sembloit, & si la succession n'avoit point été solidement établie.

J'ai fait voir aussi qu'en remontant aux tems plus éloignez, nous trouvons de nouvelles preuves que la Couronne étoit non-seulement successive, mais même hereditaire.

J'ai observé ci-dessus que le Roi Philippe I. étant mort, le Prince Louis VI. son fils aîné se fit Couronner Roi à Orleans par Daimbert Archevêque de Sens, quelques Grands du Royaume ne le vouloient absolument point, d'autant qu'ils avoient reconnu que ce Prince ne pouvoit supporter leurs tyrannies. L'Archevêque

(a) *Glaber.* l. 3. c. 9. p. 36.
Helgaud. Chen. t. 4. p. 67.
(b) *Glab. Chen.* t. 4. p. 37.
Cron. Floriac. Chen. t. 4. p. 85.
Fulb. Epist. Chen. t. 4. p. 181.

de

de Reims s'y oppoſa par une autre raiſon, ſoutenant que par un privilege ſpecial attaché à ſon Egliſe, c'étoit à lui à mettre au Roy la premiere Couronne, ou à le Couronner la premiere fois. (a)

J'ai rapporté à ce ſujet que Ives de Chartres, dont le ſeul nom fait l'éloge chez tous les Sçavans, écrivit contre les pretentions de l'Egliſe de Reims. Ce Prelat dit en termes formels :

» Si nous conſultons la raiſon, c'eſt avec » juſtice que nous avons Couronné Roi » celui à qui le Royaume appartenoit par » droit d'heredité. (b)

Qui peut douter après un ſemblable témoignage que la ſucceſſion hereditaire au Trône ne fut très-ſolidement établie : il falloit qu'en cette occaſion Ives de Chartres parlât très juſte, & qu'il n'avançât rien qui pût être conteſté, ce que l'on n'auroit pas manqué de faire : d'ailleurs, on ne peut dire que ce Prelat ſe ſoit trompé, & il n'eſt pas à croire qu'un homme de ce merite & Grand Chancelier du Royaume, n'ait pas été inſtruit à fonds de la Loy fondamentale qui defere la Couronne au Prince du Sang le plus proche à ſucceder.

Suger, depuis Abbé de Saint Denis,

(a) *Suger. Chen.* t. 4. p. 293.
(b) *Epiſt.* 40. *Chen.* t. 4. p. 237.

Digitized by Google

premier Miniſtre d'Etat, puis Regent du Royaume, avance auſſi de même que Yves de Chartres, que Louis le Gros étoit l'heritier du Royaume. (a)

Le même Louis le Gros ayant été couronné fut quelques années ſans ſe marier, & demeura du temps dans l'incertitude de ce qu'il feroit là-deſſus. Yves de Chartres lui écrivit pour l'exhorter à ſe marier, afin, diſoit-il, de donner au plutôt un ſucceſſeur au Royaume, pour confondre le deſſein des Grands, qui ſeroient ravis de broüiller l'Etat, & pour réunir les vœux de tous les François en un même Prince. (b)

J'ay auſſi obſervé que Louis VI mourut en 1136, & qu'il eut pour ſucceſſeur Louis VII, dit le Jeune, ſon fils aîné. Les Auteurs qui parlent de l'avenement de ce Prince à la Couronne, aſſurent que toute la France témoigna une joye extréme, & qu'elle ne fut ſi grande qu'à cauſe que le Roy avoit laiſſé un heritier legitime, qui par ſon avenement à la Couronne apporteroit la paix dans le Royaume, & maintiendroit l'honneur de la Monarchie; Que de plus un chacun conſideroit que l'Empire d'Allemagne & le Royaume d'Angleterre n'avoient ſouf-

a *Geſt. Lud. Groſſ. Chen. t. 4. p. 283.*
b *Yvon. Carnot. epiſt. Chen. t. 4. epiſt. 47. p. 242.*

fert

fert tant de troubles, & n'étoient déchus de leur premiere grandeur qu'à cause que le dernier Empereur & le dernier Roy d'Angleterre étoient morts sans laisser d'heritiers d'eux. (*a*)

Il est à remarquer que Henry V Roy de Germanie & Empereur, étoit mort en 1125 le 23 May sans laisser d'enfans, & que sa mort avoit été suivie de plusieurs guerres civiles, ses parens ayant pretendu que l'Empire leur appartenoit par droit d'heredité, & plusieurs Princes de l'Empire ayant deferé la Couronne Imperiale à Lothaire, Duc de Saxe Suplimbourg. (*b*)

Henry I. Roy d'Angleterre mourut aussi le 3 Decembre de l'année 1135 ne laissant qu'une fille unique nommée Mathilde ou Mahaut.

Comme c'étoit la premiere fois que le Royaume d'Angleterre tomboit en quenoüille, il fut dechiré par quantité de guerres civiles, (*c*) qui étoient encore dans toute leur force lors que la France se réjoüissoit de ce que le Roy Louis VI avoit

a *Gest. Lud. 7. Chen. t. 4. p. 390.*
b *Apend. ad Lamb. Schaf. ad An. 1125. 1126. & 1128.*
Sigeb. ad An. 1125. 1127. & seqq.
c *Cron. Andeg. ad an. 1135.*
Beli. hist. des Ducs d'Aquit. p. 466.
Math. Paris, *ad an.* 1135.
Rob. de Monte, apend. ad Sigeb. ad an. 1135.

Digitized by Google

laissé en mourant un successeur & un heritier legitime qui étoit son fils.

Le Roy Louis VII dont l'avenement à la Couronne causa tant de joye à la France, fut tres long-temps marié sans avoir de fils, n'ayant eu que des filles de ses deux premieres femmes. Toute la France offroit sans cesse des vœux à Dieu pour lui obtenir un Prince qui lui succedât. Ils furent exaucez par la naissance de Philippe II, (il naquit le 20 Août 1175) qui fut pour ce sujet surnommé Dieudonné. Nous avons sur cela deux Lettres, l'une du Roy Louis VII, pere de Philippe II, surnommé Auguste; l'autre de l'Evêque de Lizieux, au même Roy Louis VII.

La premiere est une Charte, par laquelle ce Monarque donne trois muids de froment de rente annuelle, à prendre sur la Grange de Sa Majesté, située à Gonesse, à un Serviteur de la Reine nommé Ogier, en recompense de ce qu'il lui avoit apporté le premier la nouvelle que cette Princesse étoit accouchée d'un fils. Voici la traduction de cette Charte.

Louis par la grace de Dieu Roy des François. Il y a long temps que tout le Royaume souhaittoit uniquement, bien que sans effet, que Dieu par sa bonté & par sa misericorde nous donnât un fils qui pût porter le sceptre après nous, & gouverner.

Digitized by Google

verner le Royaume. Nous même épouté par le grand nombre de filles que nous avions eu jusqu'à present, nous souhaitions avec ardeur d'avoir un fils; c'est pourquoi à present que cet heritier si desiré nous est apparu, nous avons cru devoir recompenser celui qui le premier nous a fait part d'une nouvelle qui a rempli de joye notre ame & notre corps. Ainsi nous faisons à sçavoir, &c. (a)

Arnoul Evêque de Lizieux écrivant à Louis VII sur la naissance de Philippe Auguste fils de Sa Majesté, se sert de ces termes.

Le porteur des presentes a rempli mon ame d'une joie que je souhaittois depuis long-temps, & d'une joye après laquelle moy & tous les François soupirions depuis plusieurs années, & qui nous charme tous à present qu'elle nous est arrivée. Dieu a visité son peuple, & a ouvert les entrailles de sa misericorde à tout le Royaume des François, lors qu'il nous a donné un heritier certain, & qu'il a donné un Seigneur legitime à tous les Grands du Royaume. (b)

Les Historiens contemporains qui par-

a *Hist. de reb. Franc. Chen. t. 4. epist. 256. p. 657.*

b *Epist. de reb. Franc. epist. 233. Chen. t. 4. p. 649.*

Digitized by Google

lent de la naiſſance de Philippe Auguſte, diſent avec la même force qu'il étoit l'heritier certain & legitime du Royaume. (a)

Le Pape Innocent III écrivant au Roy Philippe Auguſte, reconnoît que ce Monarque étoit parvenu au Trône par droit d'heredité. (b)

Le Pape Alexandre III s'étoit ſervi des mêmes termes écrivant à Louis VII. (c)

Peut-on trouver des preuves plus autentiques que la Couronne de France étoit hereditaire, que le fils y ſuccedoit au pere de plein droit, ſans qu'il eut beſoin pour cela d'aucun autre que de celui de ſa naiſſance ?

Non content d'avoir rapporté une ſuite non interrompuë, des preuves de cette ſucceſſion hereditaire depuis Hugues Capet juſqu'à la naiſſance de Philippe Auguſte, c'eſt-à-dire depuis l'an 987 juſqu'à l'an 1175, je crois en devoir rapporter quelques autres juſqu'à Saint Louis petit-fils de Philippe Auguſte.

Les Auteurs qui nous apprennent la naiſſance de Louis VIII pere de Saint Louis, arrivée le Lundi 5 Septembre de l'année 1187 aſſurent que tous les François, & même les Etrangers eurent beau-

a *Hiſt. Lud. 7. Chen t. 4. p. 419.*
b *Innoc. III. epiſ. Baluz. t. 1. p. 708.*
c *Chen. epiſt. 87. t. 4. p. 595.*

coup

coup de joye de ce que Dieu avoit donné un heritier au Royaume de France. (a)

Le Pape Innocent III dans sa Decretale *Per Venerabilem*, parlant de Louis VIII, dit que le Roy Philippe Avoit eu d'Isabelle Reine de France, sa premiere femme, un fils qui étoit l'heritier legitime de Sa Majesté. (b)

Ce Prince Louis étoit aussi reconnu & regardé dans le Royaume comme l'heritier legitime de la Couronne, & il avoit en cette qualité une tres grande autorité dans le Royaume.

J'ay trouvé dans les Archives du Château de Foix, Dioceſe de Pamiers, une Relation manuscrite, par laquelle on voit qu'en 1215, lors qu'il alla pour la premiere fois à la guerre contre les Albigeois, Simon Comte de Montfort & de Toulouze, &c. & le Comte de Foix furent au devant de lui comme leur Seigneur, & que le Cardinal Pierre de Benevent, Legat du Saint Siege, eut peur que ce Prince, comme fils aîné du Roy, & en cette qualité haut Seigneur des Païs où la guerre se faisoit, ne voulut pas se servir assez de sa pleine puissance & agir en maître; Que ceux de Narbonne, quoi qu'engagez dans le parti des Albigeois, reconnurent le

a *Rigor. Chen. t. 5. p. 24.*
b *Innoc. III. epist. 128. t. 1. p. 674.*

Prince

Prince Louis pour leur Seigneur. L'Archevêque de Narbonne fit de même, & ce fut par l'autorité suprême de ce Prince, & en même temps par le Conseil du Legat qu'il fit raser les murs de Narbonne. (a)

Le Roy Louis VIII éprouva plusieurs autres fois pendant la vie du Roy son pere, qu'il étoit regardé comme l'heritier legitime de la Couronne, & qu'il l'étoit en effet, aussi y succeda-t'il de plein droit le 14 Juillet 1223, & sans qu'il s'y fut formé aucun obstacle il fut couronné d'un consentement unanime, sans que personne s'y opposât. De maniere que Louis VIII étant fortement convaincu que la Couronne de France étoit hereditaire, c'est à tort & avec malice que l'on ose avancer qu'il ne crut pas la succession hereditaire bien établie, lors qu'il fit jurer aux Grands qu'ils feroient couronner son fils; car il est à observer qu'il ne leur dit point qu'ils le feront élire pour Roy, mais seulement qu'ils lui prêteront serment de fidelité, & le feront couronner le plutôt que faire se pourra. Ce Prince ne leur demandoit que de la diligence pour le Sacre du Prince son fils, & rien de plus. Aussi les Auteurs proches de ces temps-là, qui parlent plus au desavantage de la France, ne disent

a *Petri Monac. Vall. Cernai. hist. Albigen. c. 82. Chen. t. 5. p. 655.*

pas

Digitized by Google

pas que la Couronne n'appartenoit point à Saint Louis, mais ils disent seulement que les Grands vouloient avant toute chose que ce Monarque & la Reine sa mere remissent en liberté tous les Grands qui étoient prisonniers, & qu'ils rétablissent dans leurs biens ceux qui en avoient été dépoüillez par les Rois Louis VIII & par Philippe Auguste. (*a*)

La cause de la précaution de Louis VIII venoit donc, non qu'il ne fut persuadé que la Couronne étoit solidement affermie dans sa famille, mais à cause du bas âge du Prince Saint Louis son fils aîné. Ce Prince étoit né le 25 Avril de l'année 1215; (*b*) ainsi le 8 Novembre 1226, qui est le jour de la mort du Roy son pere, & le cinquiéme jour après que Louis VIII eut exigé ce serment des Barons, le Roy Saint Louis n'étoit âgé que de onze ans, six mois & quatorze jours. De maniere que Louis VIII craignoit que les Barons ne profitassent du bas âge du jeune Prince son fils, & de l'incertitude des affaires pour troubler le Royaume s'ils differoient de le faire couronner; car on observe qu'en ces temps-là les Rois n'avoient veritablement de l'autorité que lors qu'ils étoient couronnez; & que quelques-uns des Ba-

a Math. Paris, *ad an* 1226 p. 231.
b Joinvill. hist. de S. Louis, p. 15.

rons

Digitized by Google

rons ne se croyoient pas entierement obligez à obéir lors qu'ils n'avoient pas encore prêté serment de fidelité. Ainsi je repete encore une fois que Louis VIII ne prit cette précaution que pour prévenir les guerres civiles & les desordres qu'il prévoyoit devoir arriver pendant la minorité du Roy Saint-Louis, s'il n'étoit promptement sacré.

Si l'on ne douta pas en France que la succession à la Couronne ne fut solidement établie avant l'an 1226, que Saint Louis fut couronné Roy; on douta encore moins sous le Regne de ce Monarque que la Couronne ne fut hereditaire. Nous en trouvons un exemple celebre sous l'an 1239. Le Pape ayant excommunié l'Empereur Frederic, & l'ayant declaré déchu & privé de la Couronne Imperiale, à cause des crimes d'apostasie & d'heresie, la fit offrir à Robert, Fils de France, Comte d'Artois, frere de Saint Louis.

Ce Saint Roy fit assembler tous les Grands du Royaume pour prendre leur conseil sur cette offre. On resolut dans cette Assemblée de ne point accepter les offres du Pape, qu'après qu'on se seroit informé sur les lieux de la verité des crimes dont Frederic étoit accusé.

Le Roy & l'Assemblée choisirent des Ambassadeurs qui allerent trouver Frederic,

Digitized by Google

ric, & lui exposerent le sujet pour lequel ils avoient été envoyez. Ce Prince se justifia devant eux des crimes dont il étoit accusé, puis leur declara qu'en cas que les François voulussent lui faire la guerre, il tâcheroit de se deffendre.

» A Dieu ne plaise, dirent-ils, que nous » attaquions jamais aucun Prince Chre- » tien, sans en avoir un juste sujet. L'am- » bition ne nous fait point agir, nous » croyons que le Roy de France notre Sou- » verain, que la seule raison du Sang » éleve sur le Trône, est plus excellent » que quelque Empereur que ce soit, qui » ne parvient à la Couronne que par » élection : Il suffit à Monsieur le Comte » Robert d'être frere d'un si grand Roy. Cela dit, ils se retirerent avec l'amour & la grace de l'Empereur. (a)

Cette protestation que les Rois de France ne parvenoient au Trône que par le seul droit de leur naissance, se fit par les Ambassadeurs du Roy & de toute la Nation. Elle se fit en 1239, c'est-à-dire treize ans après que Louis VIII eut fait promettre à quelques Barons de faire couronner au plutôt son fils; precaution qu'il ne prit, disent cependant les modernes, qu'à cause que la succession à la Couronne n'étoit point bien établie. Or qui devoit être

a Mathieu Paris, *ad an.* 1239. *p.* 350.

mieux

mieux instruit de l'usage pratiqué en 1226, ou des grands Seigneurs de l'Etat & des personnes d'un âge meur, qui parloient en 1239, c'est-à-dire treize années après ; ou des Auteurs modernes, qui sans autres preuves que leur pretenduë penetration, ont écrit plus de trois cens ans après tout le contraire de ce que les Grands du Royaume & les Auteurs contemporains ont avancé ?

D'ailleurs il faut observer que ce fait est rapporté par Mathieu Paris, ouvertement déchaîné contre les François, & par consequent plus croyable en cette occasion, qu'il est forcé de les loüer, & cette protestation que le Roy de France ne devoit sa Couronne qu'à sa naissance se fait à l'Empereur, & se fait d'une maniere où il est indirectement choqué ; neanmoins il ne le nie point, il le reconnoît pour vrai, & renvoye les Ambassadeurs en France, les assurant de son amitié pour eux & pour toute la Nation.

Il est donc sûr & incontestable qu'en 1239. l'on étoit persuadé, comme dans tous les siecles precedens, que l'on ne parvenoit à la Couronne de France que par la seule ligne du Sang, & non par l'élection : neanmoins nous voyons qu'en 1248. c'est-à-dire neuf ans après, le Roy Saint Louis eut la precaution qu'avoit euë le

Digitized by Google

le Roy son pere en 1226. » Sçachez, dit » Joinville, qu'avant le partir, le Roy » manda à Paris tous les Barons de France, » & leur fit faire foy & hommage & jurer » que loyauté ils porteroient à ses Enfans, » s'aucun male avenoit de sa Personne » au saint veage d'Outre-Mer. (a)

Les mal-intentionnez pourroient dire de la precaution de Saint Louis la même chose que de celle de Louis VIII. neanmoins ils se tromperoient autant pour le moins que ceux qui ont raisonné sur celle de Louis VIII. car enfin il est inconteſtable que la succession à la Couronne étoit solidement établie, & que de l'aveu même de toute la Nation, parlant par ses Deputez, les Rois ne parvenoient au Trône que par la ligne du Sang. Pourquoi donc ces sortes de precautions ont-elles été prises, si ce n'est pour empêcher les revoltes qui eussent pû survenir jusqu'à ce que les Enfans de ce Saint Roy, qui étoient tous jeunes, n'ayant été marié que quatorze années auparavant, fussent devenus majeurs?

Sacre de PHILIPPE LE HARDI.

La Ceremonie du Sacre de Philippe le Hardi fils & successeur de Saint Louis fut

(a) Joinvill. hist. de S. Louis, par du Cange, p. 23.

faite

faite dans l'Egliſe de Reims le 15. Août jour de l'Aſſomption 1271. par Milon de Baſoches Evêque de Soiſſons, le Siege de l'Egliſe de Reims étant alors vacant. L'Hiſtorien contemporain de ce Monarque dit que Robert Comte d'Artois porta devant ce Monarque l'Epée de Charlemagne, ſuivant l'uſage qui s'étoit pratiqué aux Couronnemens des Rois depuis la mort de cet Empereur.

Sacre de PHILIPPE LE BEL.

Le ſix Janvier de l'année 1285. à la maniere de compter les années de ces tems-là que l'année finiſſoit à Pâques, ou en 1286. en commençant l'année au premier Janvier, le Roy Philippe le Bel fut Sacré à Reims par l'Archeveque Pierre Barbet, & Couronné avec la Reine Jeanne ſon Epouſe; Philippe le Bel avoit ſuccedé au Roy Philippe le Hardi ſon pere, decedé le 6 Octobre 1285. dans la Ville de Perpignan. (a)

L'Archevêque de Reims étoit tenu de faire les frais du Sacre & du Feſtin Royal qui le ſuivoit, mais il reprenoit ſur les Bourgeois & ſes Vaſſaux les frais qu'il avoit faits, ainſi qu'il ſe pratiquoit depuis le Regne de Louis VIII. comme je l'ay obſervé cy-deſſus, au ſujet d'une Ordon-

(a) *Nang. geſt. Philip. III. Chen. t. 5. p. 548.*

nance,

nance, par laquelle il enjoint aux Bourgeois de Reims de rembourser leur Archevêque des frais par lui faits pour le Sacre de Sa Majesté.

Pierre Barbet voulant, selon la coutume, retirer les frais par lui faits pour le Sacre de Philippe le Bel, taxa les Chanoines, & les Religieux de Reims & leurs Hommes; ce qui donna lieu à un procès devant le Roy, l'Archevêque le perdit, ayant été ordonné en 1290. que les Chanoines, les Religieux & les Hommes seroient & devoient être exempts de cet impôt, & qu'il ne devoit être levé que sur les Vassaux de l'Archevêque. (a)

Il est à observer que l'Archevêque de Reims ne faisoit que les seuls frais du Couronnement & du Festin Royal, c'est-à-dire qu'il faisoit dresser ce qui étoit necessaire dans l'Eglise, & payoit le Repas, les Rois faisoient le reste de la dépense, qui étoit considerable.

Un Rôle tiré du Registre cotté *Noster* de la Chambre des Comptes, & imprimé par du Cange, (b) nous apprend que la dépense du Couronnement de Philippe le Bel s'étoit montée à vingt-quatre mille cinq cens soixante livres dix sols Tournois, qui faisoient deux cens trente-sept

(a) *Marlot. hist. Rom. l. 3. c. 45. t. 2. p. 578.*
(b) Mais. de France, l. 13. c. 4. t. 1, p. 555.

mille

mille quatre cens cinquante-sept livres trois sols quatre deniers de la monnoye d'aujourd'hui, l'Ecu valant trois livres, laquelle somme avoit été prise sur le terme de la Chandeleur. Ce Rôle apprend encore qu'il en avoit coûté en 1285. pour la Chevalerie de ce Monarque quatorze mille six cens quatre-vingts-quatre livres douze sols Tournois, qui avoient été prises sur la grande Recette de la Toussaint de l'année precedente. Cette somme, qui aujourd'hui paroît petite, étoit alors considerable, se montant à cent quarante-un mille neuf cens quatre-vingts quinze liv. seize sols quatre deniers de la monnoye d'aujourd'hui, à ne compter les Ecus que sur le pied de trois livres.

Cet Acte est considerable, parce que l'on y reconnoît que le Revenu du Roy étoit alors de deux millions trois cens trente-quatre mille livres Tournois de la monnoye de ce tems, qui font vingt-deux millions huit cens soixante-deux mille liv. de celle d'aujourd'hui, à ne compter les Ecus que sur le pied de trois livres chacun. Revenu qui donne le démenti à nos Historiens modernes, & qui découvre en même tems ou leur ignorance, ou leur malice, qui pour insinuer que les impositions étoient alors beaucoup moins fortes qu'elles ne l'étoient lorsqu'ils ont infecté

Digitized by Google

fecté le Public de leurs Ecrits, ont repreſenté le Revenu du Domaine Royal très-petit ſous le Regne de Philippe le Bel, ſoit qu'ils ne ſe ſoient pas donné la peine d'examiner ce que valoient alors les monnoyes par rapport à celles d'aujourd'hui, ſoit qu'ils ayent voulu flatter les Peuples en décriant la conduite de nos Monarques; mais ſi ces Frondeurs avoient voulu ſerieuſement ſe donner la peine pour s'en inſtruire eux-mêmes, & en informer auſſi le Public, ils auroient vû que les Impoſitions devoient être alors pour le moins auſſi fortes, & même plus qu'elles ne l'ont été juſqu'à la fin du Regne de Louis le Grand, étant à remarquer que pluſieurs Provinces qui ſont maintenant réunies au Domaine, ne l'étoient pas encore ſous les Regnes de Philippe le Bel & de Philippe de Valois; & qu'ainſi ces Monarques n'en retiroient que peu de revenu. Or en 1285. que le Roy avoit de revenu annuel vingt-deux millions huit cens ſoixante-deux mille livres, monnoye d'aujourd'hui, le Duché de Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, la Bretagne, l'Artois, la Flandres, & pluſieurs autres Pays qui rapportent à preſent des ſommes très-conſiderables, n'étoient pas encore réunis au Domaine, & les Ducs, les Comtes & les autres Grands qui les poſſedoient,

Digitized by Google

ſedoient, y levoient les mêmes Droits que le Roy levoit dans les Provinces réunies au Domaine de la Couronne. Il eſt vray que ces memes Ducs, Comtes & autres Grands payoient quelques Droits à Leurs Majeſtez, mais ces Droits étoient infiniment au-deſſous de ce qu'ils retiroient eux-mêmes des Provinces qu'ils poſſedoient avant leur réunion au Domaine Royal.

Philippe le Bel étant de retour à Paris après ſon Sacre, fut harangué au nom de l'Univerſité par Gilles Colomne, qui avoit été ſon Precepteur. Ce ſçavant homme repreſenta dans ſa Harangue qu'on devoit parler aux Rois avec le même reſpect qu'à Dieu, d'autant qu'il les avoit établis ſes Lieutenans & Vicaires dans le monde pour gouverner ſous ſon autorité les Peuples de la Terre. Il repreſenta d'une maniere vive & éloquente à ce Monarque qu'il devoit cultiver avec ſoin toutes les Vertus, & particulierement la Juſtice, afin de meriter le ſurnom de Juſte, qui n'avoit encore été porté par aucun Roy qui fut connu dans l'Hiſtoire, & afin de rendre à ſes Peuples ce qui leur étoit dû.

1315.

Louis X. dit *Hutin*, fils de Philippe le Bel, fut Sacré & Couronné dans l'Egliſe de Reims, avec Clemence de Hongrie

Digitized by Google

Hongrie sa femme, fille de Robert Roy de Sicile, le 3. Aoust 1315. par Robert de Courtenai Archevêque de la même Eglise. Il avoit été Couronné Roy de Navarre à Pampelune le premier Octobre 1307.

1316.

La Ceremonie du Sacre & du Couronnement de PHILIPPE V. son fils, surnommé le *Long*, fut faite dans l'Eglise de Reims par le même Archevêque, le Dimanche après les Rois 9. Janvier 1316. La Comtesse d'Artois, belle-mere du Roy, tint rang à ce Sacre entre les Pairs, non sans indignation de quelques-uns, dit Godefroy, & l'Evêque de Beauvais y obtint la préseance sur celui de Langres

1321.

CHARLES IV. dit le *Bel*, fils de Philippe V. fut Sacré & Couronné à Reims le 12. Fevrier 1321. Le même Archevêque Robert de Courtenai en six années de tems eut l'honneur de Couronner trois Rois.

1328.

PHILIPPE DE VALOIS VIe. du nom, fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims par l'Archevêque Guillaume de Trie le 29. May, jour de la Trinité 1328. avec la Reine sa Femme, Jeanne fille de Robert II. du nom Duc de Bourgogne.

Digitized by Google

1350.

Le Roy JEAN, fils de Philippe de Valois, fut Sacré & Couronné dans la même Egliſe, avec la Reine ſa Femme, Jeanne Comteſſe de Bourgogne & d'Auvergne, par Jean d'Arci Archevêque de Reims le 26. Septembre 1350.

1364.

CHARLES V. dit le *Sage*, fut Sacré & Couronné à l'âge de 14. ans dans l'Egliſe de Reims, avec la Reine Jeanne, fille de Pierre I. Duc de Bourbon, par l'Archevêque Jean de Craon le 19 May 1364.

On trouve des preuves que quelques-uns ne croyoient pas qu'un Roy dût être reconnu & Couronné Roy, qu'après qu'il étoit parvenu dans un âge à Regner par lui-même; & que cette opinion ou cet uſage ſubſiſtoit encore ſous le Regne de Charles V. Elle n'a été abolie que par diverſes Ordonnances du Roy Charles VI. dont la derniere eſt de l'an 1407.

Charles V. Prince ſi Sage, qu'il en a merité le ſurnom, ſe ſentant infirme, & prévoyant qu'il laiſſeroit ſon Fils & ſon Succeſſeur en bas âge, voulut abolir la Loy & la Coutume, qui portoit que les Rois de France ne devoient être Couronnez Rois que quand ils ſeroient parvenus à une entiere majorité. Il en fit une, par laquelle il ordonnoit que dans la ſuite les Rois

Digitized by Google

Rois de France seroient majeurs à 14. ans, & qu'ils gouverneroient par eux-mêmes, comme s'ils en avoient 25. Cette Ordonnance fut faite à Vincennes au mois d'Aoust de l'an 1374. (a) & publiée au Parlement, le Roy y tenant son Lit de Justice le 20. jour de May de l'année 1375 en presence du Dauphin, du Duc d'Anjou, de plusieurs Archevêques, Evêques & autres Grands. (b)

Charles V. ne doutant point qu'il ne mourut avant que le Dauphin son fils aîné fut parvenu à l'âge de 14. ans, & voulant prevenir les confusions presqu'inseparables d'une administration qui seroit une espece d'Interregne, le Dauphin son fils ne devant être Couronné qu'après qu'il seroit parvenu à une entiere majorité, resolut de l'associer à la Royauté, & de le faire Couronner Roy de son vivant. Il fit faire à ce sujet les habits Royaux necessaires pour le Sacre, & à la veille d'accomplir son dessein, il tomba malade de la maladie dont il mourut. (c) Ce Prince

(a) Godefr. Cerem. Franç. t. 1. p. 153. & 154.
Dupui. Trait. de la major. de nos Rois, p. 79. & preuv. de ce Trait. p. 155.

(b) Dupui. preuv. du Trait. de la major. des Rois, p. 160.

(c) Hist. de Charl. VI. par un Auteur anonim. contemp. & traduit par le Labour. p. 4.

Digitized by Google

étant au lit de la mort fit venir les Ducs de Bourgogne & de Berri ſes freres, & le Duc de Bourbon ſon beau-frere, & après leur avoir donné divers ordres & conſeils pour le Gouvernement du Royaume, leur dit :

» Si vous recommande & encharge » mon fils Charles, & en uſez ainſi com- » me bons Oncles doivent uſer de leur » Neveu, *& le Couronnez Roy au plutôt* » *après ma mort que vous pourez.* (*a*)

Quelques jours auparavant le Roy Charles avoit fait promettre par tous les Parens de Sa Majeſté, & par tous ceux qui étoient alors à la Cour, qu'après ſon decès ils ſerviroient fidelement le Dauphin Charles ſon fils aîné. (*b*)

Charles V. mourut le Dimanche 16 jour de Septembre ſur les deux heures du matin.

Charles VI. ſon fils aîné fut à l'inſtant reconnu ſon Succeſſeur legitime au Royaume de France. Perſonne ne lui conteſta la ſucceſſion, mais on ne crut pas qu'il dût être Couronné ni reconnu Roy, qu'après avoir atteint l'âge de majorité. Le Conſeil fut partagé ſur ce ſujet. Dorgemont, Chancelier de France, ſoutint qu'on ne

(*a*) Froiſſart. Vol. 2. c. 56. t. 1. p. 97.
(*b*) Juvenal Hiſt. de Charl. VI. par Godefr. p. 5. de l'édit. du Louvr. in fol. en 1673.

devoit

Digitized by Google

devoit Couronner Roy le jeune Charles VI. qu'après qu'il seroit majeur, suivant l'ancienne Loy du Royaume, & qu'en attendant, le Duc d'Anjou, qui étoit l'aîné des Oncles paternels de ce jeune Prince, auroit la Regence souveraine du Royaume.

Jean Desmaretz, Avocat General du Parlement de Paris, l'un des plus sages & des plus habiles Ministres de ce tems-là, soutint au contraire, que pour éviter tous les troubles qui procederoient du retardement du Sacre de Charles VI. il falloit que ce Prince fut Couronné incessamment, étant sûr que ces troubles qui commençoient déja, finiroient incontinent aprés cette Ceremonie.

Il fit voir que pour éviter les malheurs ausquels la France alloit être exposée, on pouvoit & on devoit déroger à toutes les Loix & Coutumes qui ordonnoient que le Sacre des Rois mineurs devoit être differé jusqu'à leur majorité; & pour faire voir que cette dérogation n'étoit pas sans exemple, il allegua ceux de Saint Louis, & de quelques autres Rois de la troisiéme Race, qui avoient été Couronnez Rois avant leur majorité.

Le conseil de Jean Desmaretz ayant été appuyé par ceux qui opinerent après lui, il fut resolu que nonobstant toutes Loix & Coutumes contraires, le Roy Charles

Digitized by Google

VI. seroit Sacré incessamment. (a)

Personne ne doute que la succession ne fut parfaitement bien établie sous le Regne de Charles V. neanmoins ce Monarque se donna de grands mouvemens pour faire couronner Roy, le Dauphin Charles VI. son fils, non pour lui assurer la succession à la Couronne, parce qu'elle lui étoit assurée & incontestable, mais pour éviter la confusion qu'il prevoyoit devoir arriver sous une administration Souveraine, qui devoit durer jusqu'à ce que ce même Dauphin fut en pleine majorité.

1380.

CHARLES VI. âgé de 13. à 14. ans, fut donc Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims par l'Archevêque Richarde Pique, dit de Besançon, le 25 Octobre 1380.

1429.

CHARLES VII. fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims par l'Archevêque Renaud de Chartres, Chancelier de France, au mois de Juillet 1429. Il avoit déja été proclamé Roy à Poitiers l'an 1422.

(a) Hist. de Charl. VI. trad. par le Labour. l. 1. c. 1. p. 4. 5. & 6.
Juvenal. des Ursins Hist. de Charl. VI. p. 3.
Cerem. Franç. t. 1. p. 154.
Dupui. Trait. de la major. des Rois, p. 82. & 83.

1461.

Digitized by Google

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE DIJON

1461.

Louis XI. fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims par l'Archevêque Jean Juvenal des Ursins, le 15. Aoust 1461.

1484.

Le Roy Charles VIII. âgé de 13. à 14. ans, fut Sacré & Couronné à Reims par l'Archevêque Pierre de Laval, le Dimanche 30. May 1484.

1498.

Louis XII. surnommé *le Pere du Peuple*, âgé de 36. ans, fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims par le Cardinal & Archevêque Guillaume Briçonnet le 27. May 1498.

1514.

Le Roy François I. fut Sacré & Couronné à Reims par l'Archevêque Robert de Lenoncourt, le 25. Janvier 1514.

1547.

Henri II. fut Sacré & Couronné à Reims par l'Archevêque de la même Ville, le 28. Juillet 1547. à l'âge de 29. ans.

1559.

François II. du nom, fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims par le Cardinal de Lorraine, Archevêque de la même Ville, le 18. Septembre 1559.

1561.

La Ceremonie du Sacre & Couronnement du Roy Charles IX. fut faite à

Digitized by Google

Reims par le même Archevêque, le 15. May 1561. jour de l'Ascension.

1575.

Le Roy HENRI III. fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims le 15. Fevrier 1575. par Louis de Lorraine, Cardinal & Evêque de Metz. Le Siege de Reims étoit alors vacant par le decès du Cardinal Charles de Lorraine, & Louis de Lorraine son neveu nommé à cet Archevêché, n'étoit pas encore Prêtre. Le Cardinal de Guise, Evêque de Metz, fit l'office du Sacre, representant l'Archevêque de Reims. Charles de Roussi, Evêque de Soissons, fit ses prestations, & soutint que la prerogative de Sacrer le Roy lui appartenoit en l'absence de l'Archevêque de Reims; cependant ce Prelat reçut & complimenta le Roy à la Porte de l'Eglise.

1594.

La Ceremonie du Sacre & du Couronnement du Roy HENRI IV. dit *le Grand*, fut faite à Chartres par Nicolas de Thou, Evêque de la même Ville, le Dimanche 27. Fevrier 1594. La Ville de Reims étoit alors dans le parti de la Ligue.

1610.

Le Roi LOUIS XIII. fut Sacré & Couronné dans l'Eglise de Reims le 17 Octobre 1610. par le Cardinal de Joyeuse, representant

Digitized by Google

repreſentant l'Archevêque de Reims.

1654.

Louis XIV. dit *le Grand*, fut Sacré & Couronné dans l'Egliſe de Reims par Mr le Gras, Evêque de Soiſſons, pendant la vacance du Siege de Reims, le 7. Juin 1654.

Meſſieurs du Chapitre de Reims ont fait imprimer depuis peu le Procès-verbal de ce qui s'eſt paſſé dans leur Egliſe pour cette auguſte Ceremonie. Les Recueils des Pieces qui ont été imprimées la même année, en contiennent auſſi de très-amples Relations. On peut y recourir ſi l'on ſouhaitte d'en ſçavoir le détail.

VERBA ECCLESIASTÆ, Filii David, Regis Jeruſalem.

LES DISCOURS DE L'ECCLESIASTE, Fils de David, Roy de Jeruſalem.

PREMIER CHANT.

Tout n'eſt que vanité, diſoit l'Eccleſiaſte,
Le brillant de l'eſprit, celui de la beauté,
Les treſors adorés, les honneurs pleins de faſte,
Tout n'eſt que vanité.

Digitized by Google

Après avoir perdu les momens de ta vie,
A chercher ces neans dont l'éclat te séduit,
Mortel, voi de quel prix tant de peine est suivie,
La mort en est le fruit.

Nous sommes renfermez dans un étroit espace,
L'un naît, l'autre perit, tout change à tout moment,
Et la terre immobile, est la Scene où se passe
Un si grand mouvement.

L'Astre le plus brillant dans sa vaste carriere,
De l'Aurore au Couchant va d'un rapide cours,
Et répandant par tout la vie & la lumiere,
Meurt & naît tous les jours.

Quand les vents choquent l'air d'une rude secousse,
L'Univers ébranlé gemit sous leurs efforts,
Puis ayant épuisé la fureur qui les pousse,
Ils tombent comme morts.

L'Ocean sans grossir dévore tous les Fleuves,
Qui sans se consumer lui servent d'aliment,
Ils renaissent toujours, & leurs eaux toujours neuves,
Coulent incessamment.

On ne peut qu'admirer l'ordre de la nature,
C'est aux vains curieux un abîme profond,
Plus on cherche de jour dans cette nuit obscure,
Plus l'esprit s'y confond.

Comme

Digitized by Google

Comme en tous lieux le monde offre mille merveilles,
Où le raisonnement ne peut rien concevoir,
Du moins à les entendre on s'use les oreilles,
Et les yeux à les voir.

En discourant des temps nous nous plaignons du nôtre,
Je croi qu'on se plaignoit de même au tems * d'Hemor,
Ce qu'on fait en ce tems se fera dans un autre,
Peut-être pis encor.

L'œil du jour qui penetre au centre de la terre,
Et jusque dans les creux des abîmes de l'eau,
Aussi facilement qu'il penetre le verre,
N'y voit rien de nouveau.

Tel fut jadis fameux par d'illustres ouvrages,
Qui jusqu'à notre tems ne sont pas parvenus;
Tel en fait aujourd'hui qui dans les derniers âges
Ne seront pas connus.

Détaché quelquefois des soins de ma Couronne,
Je me suis appliqué d'un esprit curieux
A creuser la nature, & ce qu'elle environne,
Dans le contour des Cieux.

Qu'ai je appris? j'ay connu par mon experience,

* *Hemor, contemporain d'Abraham, &c.*

Digitized by Google

Que l'esprit veut en vain percer plus loin que l'œil,
Et qu'en nous inspirant l'ardeur pour la science,
Dieu punit notre orgueil.

J'ai plus vû, je sçai plus que beaucoup d'autres hommes,
Et de ce que je sçai je ne tire autre bien;
Sinon d'avoir connu que tout tant que nous sommes,
Nous ne connoissons rien.

On veut être sçavant, ou du moins le paroître,
Que produit cet orgueil? des travaux superflus:
Tous les hommes sont foux, & qui ne croit pas l'être,
L'est encore le plus.

Mon front en Israel est ceint du diadême,
Le peuple avec plaisir y respecte mes loix:
L'on m'admire, & l'on croit que la sagesse même
Y parle par ma voix.

En effet j'ay connu la juste difference,
Du bien d'avec le mal, du vrai d'avec le faux,
Je l'ay sçuë, & j'ay vû que cette connoissance
N'engendre que des maux.

Un sage soulevé contre l'erreur commune,
S'indigne incessamment d'être parmi les foux,
Un Sçavant qui mépriſe & grandeur & fortune,
Est mépriſé de tous.

LETTRE

Digitized by Google

LETTRE

Ecrite par M. Manchart, Docteur en Medecine, de *Stuttgard* en Allemagne, aux Auteurs du Mercure;

Contenant quelques Remarques interessantes sur le nouveau Traité des maladies des yeux, &c. par M. de S. Yves, *Chirurgien Oculiste de Saint Côme*; *à Paris chez* Pierre-Augustin le Mercier, *rue Saint Jacques, à Saint Ambroise.* 1722.

MESSIEURS,

Le Mercure a déja été le Messager fidele & l'Arbitre d'une vive dispute touchant la nature de la *Cataracte* & le *Glaucome de l'œil*, aux Volumes des mois d'Octobre 1708 & suivans, jusqu'à celui du mois d'Avril 1709 inclusivement. Ces Pieces * ont emporté les suffrages unanimes des Sçavans de

* Dissertation critique de M. de Woolhouse, &c. sur la *Cataracte* & le *Glaucome*, à *Offembach* sur le *Mein*, proche de *Francfort*, en l'année 1717.

l'Europe,

Digitized by Google

l'Europe, ayant été traduites en Latin, en Allemand, en Anglois & en Flamand; & l'adversaire le plus obstiné (M. Heister, Docteur & Professeur en Medecine à Helmstadt) a reconnu la verité à la fin, & s'est retracté dans ses *Vindiciæ* (écrites en Latin in 12) imprimées à Altorff 1718, & dans son Cours d'operations de Chirurgie, écrit en Allemand, & imprimé in 4°. à Nuremberg l'année 1719: Je ne doute nullement que M. Antoine Maître Jean (*a*) n'eût fait la même démarche, s'il avoit vêcu jusqu'aujourd'huy; & comme M. Brisseau, Professeur à Douay, (*b*) n'a pas trouvé bon de faire aucune réponse à ces differents Discours, & aux experiences averées, publiées depuis sur cette matiere, il est plus que probable qu'il cede aussi la victoire. Voici pourtant une espece d'Antagoniste nouveau qui veut s'acquerir de la reputation, en reprenant les brisées de ses devanciers distinguez (à la page 246 de son Livre) où il prétend que ces trois Messieurs nous ont tiré de l'erreur

(*a*) Auteur du Traité des Maladies de l'œil, in 4°. imprimé à Troyes en Champagne l'année 1707, qui se vend chez d'*Houry* en seconde Edition, imprimée l'année 1722.

(*b*) Auteur du Traité de la *Cataracte* & du *Glaucome*, imprimé la seconde fois chez d'*Houry*, en l'année 1709.

où

Digitized by Google

où les anciens nous avoient jettez, faute d'avoir examiné ce fait à fond.

Parmi les pretenduës nouvelles découvertes dont l'Auteur du nouveau Traité se vante, tant dans l'affiche qu'au titre du Livres; On trouve à la page 9 de la Preface son nouveau syſtême ſur la maniere dont ſe forme la Cataracte. A la page 241 il aſſure que ceux qui n'ont connu que des Cataractes membraneuſes, ſe ſont trompez; & à la page ſuivante il declare que » par vraie Cataracte il entend, avec la » plûpart des Modernes, l'humeur cryſtalline alterée, & non pas une membrane » formée dans l'humeur aqueuſe, comme » l'ont voulu les Anciens.

» Des experiences ſans nombre ont fait » reconnoître l'erreur de ces derniers, dit-» il; cependant on voit encore pluſieurs » perſonnes qui Partiſans de l'antiquité, » s'obſtinent à ſoutenir l'opinion de ces » hommes ſages, qui cependant n'étoient » pas infaillibles. Ils aiment mieux cher-» cher des raiſons dans les Auteurs pour » appuyer leur ſentiment, que de ſe ren-» dre à des experiences évidentes, & s'en » rapporter à leurs propres yeux.

A la page 6 de ſa Preface, il parle d'un » eſpece d'hommes, qui incapables de rien » produire, ſe font un merite de trouver » des fautes dans l'ouvrage d'autrui, auſſi » bien

Digitized by Google

» bien que ceux, qui honteux d'avoir passé » toute leur vie dans des idées fausses, ne » peuvent se resoudre à convenir qu'ils » se sont trompez, qui conduits par leur » amour propre, ne connoissent d'autres » ressources que de tenter les moyens d'ob- » scurcir les veritez qu'ils n'ont pû décou- » vrir. Il est à remarquer que l'Auteur, aux pages 3 & 4 de sa Preface, est obligé de reconnoître les grandes difficultez de la science d'Oculiste; il avoüe que c'est peu faire que de s'y appliquer entierement, & qu'il auroit été bien plus heureux dans ses écrits & ses recherches, s'il n'avoit pas commencé à s'y appliquer si tard & dans un âge si avancé.

Mais revenons au nouveau sistême de notre Auteur sur la Cataracte, qui suffit simplement pour faire le sujet de ces Reflexions. A la page 252 M. S. Yves dit, » que la Cataracte est une espece de mem- » brane qui se remarque à la suite d'un » épanchement de matiere purulente dans » l'humeur aqueuse; & plus bas, la Ca- » taracte membraneuse, dit-il, est une » suite des ophtalmies de la choroïde & » de l'uvée, dont les vaisseaux obstruez » laissent échaper un pus blanchâtre qui » se répand dans l'humeur aqueuse; ce » pus par sa viscosité, s'attache à la cir- » conference de la prunelle, & y fait pa- » roître

Digitized by Google

» roître une toile fine. Il faut remarquer » en passant que l'Ecrivain devoit dire » vaisseaux ulcerés ou déchirés, au lieu de » vaisseaux obstruez. Aux pages 256, 257 il poursuit l'explication de la pretenduë nouvelle espece de Cataracte membraneuse, & il ajoute à la fin : Tous ceux qui » soutiennent qu'il n'y a que les Cataractes membraneuses qui réussissent » par l'operation, ne nous ont encore » donné aucune preuve convaincante de » ce fait, s'ils avoient ouvert un œil, & » qu'ils y eussent trouvé le crystallin dans » son entier, après la mort d'une personne » à laquelle on auroit abbattu une Cataracte de cette nature, & qui eût vû après » l'operation, & dont le crystallin se seroit » trouvé sans alteration, ils auroient quelque sorte de fondement à soutenir leur » opinion, & on les croiroit s'ils avoient » fait voir plusieurs experiences de ce fait » bien averées. Tout ce qu'ils ont donné, » est seulement la dissection de quelques » yeux auxquels on n'avoit point operé, » & où il s'est trouvé des Cataractes membraneuses ; au lieu que l'opinion contraire qui soutient que presque toutes » les Cataractes viennent par une alteration du crystallin, est appuyée sur une » infinité d'experiences averées, faites sur » les yeux des personnes qui avoient souf-
» fert
Digitized by Google

» fert l'operation, & qui ont vû clair » depuis jusqu'à la mort ; ces yeux ayant » été ouverts, on a trouvé le cryſtallin » abattu conjointement avec la membrane » qui le recouvre.

Premierement, dans la Lettre du R. P. le Brun, luë à l'Academie Royale des Sciences par M. de la Hire le fils dans la naiſſance du nouveau Siſtême de *Gaſſendi*, adopté par M. Briſſeau, M. de Woolhouſe produiſit un fait & experience trés-authentique & bien circonſtanciée qui ſe trouve à la page 27. de ſes Diſſertations Critiques, touchant une Cataracte membraneuſe qu'il avoit exprimée au nommé Gabriel Cocq à l'Hôpital de Madame de Monteſpan, près S. Germain en Laye. Ce malade mourut quelques années aprés à la Charité dudit lieu. La cataracte étant remontée en partie, M. de Woolhouſe cerna cet œil du cadavre en preſence de M. Coneſtable (Medecin ordinaire du feu Roy Jacques d'Angleterre) & il l'ouvrit en preſence de Mrs le Chevalier Waldgrave (Premier Medecin) Coneſtable & Wood Medecins en ſecond, & on y trouva une petite membrane corriace, placée entre l'iris & le ligament ciliaire ; l'humeur cryſtalline étant bien ſaine & tranſparente, excepté une terniſſure au milieu, cauſée par le frottement du corps étranger. Cette experience

Digitized by Google

experience eſt infiniment plus juſte, détaillée & preciſe que toutes celles que les adverſaires des Anciens ont encore pû ramaſſer, puiſque toutes leurs preuves ſont foibles, comme celle de M. Antoine Maître-Jean, qui n'eſt appuyée d'aucun témoignage, & celle de notre Ecrivain à la pag. 246. du Traité en queſtion, où il n'y a eu que M. Mery preſent, l'Auteur auroit dû avertir M. de Woolhouſe d'y aſſiſter, puiſque c'eſt lui (à ce qu'on pretend) qui en avoit fait l'operation, outre que j'ay entendu dire fort ſouvent à M. de Woolhouſe que d'abord en voyant cet homme il declara à M. de Saint-Yves en preſence de M. Thuillier Medecin, que la Cataracte de ce Jardinier étoit compliquée avec le glaucome du cryſtallin, & qu'il n'en verroit gueres mieux aprés l'operation; cependant M. de Saint-Yves ne declare pas ſi ce malade a recouvré la vûe, ou non. Quoiqu'il en ſoit, cet éclairciſſement de M. de Woolhouſe avoit donné alors une leçon ſi ſalutaire à M. de Saint-Yves, que quelques années après ayant fait l'operation de la Cataracte au R. P... Jeſuite au College de Louis le Grand, ruë S. Jacques, il declara, aprés avoir operé, qu'il y avoit encore une autre Cataracte en derriere, & qu'il falloit en attendre la maturité. Le R. P. Tournemine qui,

Digitized by Google

qui rapporta ce fait, en fait foy dans un de ſes Journaux de Trevoux, il y a 7 ou 8 années. Outre la precedente experience de S. Germain en Laye, n'y en a-t'il pas ſix autres de M. Geiſler, Chirurgien de l'Hopital du Saint-Eſprit à Nuremberg, dont deux ſont décrites dans les Memoires de Trevoux du mois de May 1718, dont le Certificat original ſigné par cinq Medecins, reſte en depôt entre les mains du R. P. Tournemine, & on le peut lire au long dans ledit Memoire. Environ deux années après ces deux premieres, M. Geiſler fit inſerer dans le Journal xxviii. des Sçavans, du Lundi 22 Juillet 1720. quatre autres notables experiences de Cataractes membraneuſes abbatuës; les malades ayant bien recouvré la vûë, & vécu quelques années après l'operation, ſelon toutes les circonſtances que M. Saint-Yves exige (d'après M. Heiſter) dans ſon Traité. Les Memoires de l'Academie Royale des Sciences de 1719. font mention de deux premieres experiences de M. Geiſler, luës à l'Academie par M. Geoffroy, Docteur & Profeſſeur Royal en Medecine. La Cataracte membraneuſe que M. de Liſtre produiſit dans l'Aſſemblée de l'Academie, (dont leurs Memoires font mention) ſuffiſoit pour convaincre toutes perſonnes deſintereſſées & de bonne foy de la definition

Digitized by Google

nition de l'exiſtence & de la realité des vrayes Cataractes membraneuſes. M. Gaſtaldy, Docteur & Profeſſeur en Medecine à Avignon, a fait de ces deux premieres experiences de M. Geiſler le ſujet d'une Theſe abregée dans le Journal des Sçavans du 6 Fevrier 1719, & le fameux Certificat eſt annoncé au Mercure du mois de Juillet 1718; les *Acta eruditorum* de Leipſick de l'année 1720, font auſſi mention de ces deux experiences, puis le Journal des Sçavants du 18 Novembre 1720 fait rapport de 19 Cataractes membraneuſes qu'on a vûës depuis le commencement de cette diſpute. On a fait auſſi mention dans ce Journal de la maladie de l'*Empieme*, ou, ſuppuration interieure de l'œil, que Gallien (dans ſon introduction) nomme *Diapyeſis*, & que M. Saint-Yves ſubſtituë à la place de la Cataracte membraneuſe, quoique Galien ait ſuffiſamment refuté cette mépriſe groſſiere il y a près de 2000 années. Dans la *Diapyeſis*, ou ſuintement & ulceration interne de la *Choroïde*, le malade ſouffre beaucoup, l'œil eſt rouge, enflamé & larmoyant; mais dans la naiſſance de la Cataracte membraneuſe, le malade ne ſent aucun mal, & la Cataracte ſe forme très-lentement. Dans la *Diapyeſis* la congeſtion & concretion de la matiere boüeuſe ſe fait en peu de jours, &

& à vuë d'œil, & la vuë s'éteint tout-à-fait. Pas un en cent en revient par l'operation de la Cataracte, & on y fait une differente operation, que M. Saint-Yves ignore. Dans la suppuration, nommée en terme d'Art *Diapyesis*, l'œil est atrophié ou grossi & terni contre nature, & la prunelle est ordinairement percluse, irreguliere & embarassée de certaines pendeloches & distensions des fibres de l'Iris; & elle ne retient jamais son ressort naturel, comme dans la veritable Cataracte des Anciens: dans la Cataracte, le bulbe de l'œil retient sa grosseur, tournure & forme naturelle. Enfin Galien (parlant de la matiere purulente de l'*Ophthalmie*, au 19. Chap. du 19 Liv. de sa *Therapeutique*, nous enseigne que la matiere de la *Diapyesis* (qu'il y appelle la *Pyesis*) est moindre en quantité, & plus pesante que n'est la matiere lymphatique de la suffusion ou l'hypochyme naissante; de sorte que la nouvelle definition de la Cataracte membraneuse de notre Auteur, est justement le revers numerique & specifique de celle que Galien en donne dans son *Isagoge* ou *Medicus*. » *Dyapiesis* » (*suppuratio*) *est humor exiguus in ophthal-* » *mâ collectus, qui difficulter evaporat,* » *ac discutitur Cataractâ siccior.*

Il vient encore de paroître une autre These, au sujet de la Cataracte, de M. le Docteur

Docteur *Freytag* le fils (Medecin Oculiſte de pere en fils à Zurich) & ainſi moins ſujet à ſe méprendre ſur ce fait, qu'un autre. Le Journal des Sçavans du Lundi 9 de Mars 1722. en fait un recit ſuccint. On y appercevra bien, non pas ſeulement que la Cataracte eſt membraneuſe (comme ont dit les Anciens) mais qu'on l'a tirée de l'œil, en preſence de témoins irreprochables, par une éguille à crochets. Le feu Sgñr *Lanciſi*, Medecin du Pape, fit auſſi ſçavoir à M. de Woolhouſe par une Lettre écrite de Rome, au mois de Janvier 1719. qu'il y avoit rencontré trois pareilles Cataractes membraneuſes, dans les yeux de cadavres humains. Cette Lettre a été luë à l'Academie Royale des Sciences: le même Sgñr *Lanciſi* fit part de ces rencontres à l'Academie des Chirurgiens de la Nation d'Allemagne, dont il étoit membre, & le Journal de Leipſick, de l'année 1719 en fait rapport. Enfin, M. Winſlon a rencontré deux ou trois fois de ſemblables Cataractes membraneuſes, ce qu'il a avoüé à M. de Woolhouſe. Il en a fait part de quelques-unes à l'Academie Royale des Sciences.

M. de Saint-Yves ſoutient, à la pag. 19 de ſon Livre, que la chambre poſterieure du globe de l'œil eſt très-petite, & qu'elle contient très-peu d'humeur aqueuſe. Opinion

Digitized by Google

nion empruntée du Livre de M. Briſſeau, & de M. *Heiſter* dans ſon Anatomie, ce que M. de Woolhouſe a refuté bien au long dans le Journal du 18 Novembre 1720. M. Reneaume, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, Membre de l'Academie Royale des Sciences, & Medecin de la Charité, eſt témoin de la dictée d'une Obſervation nouvelle ſur la *Cataracte* & ſur le *Glaucome* des Anciens, qui n'a pas encore été publiée. La voici.

M. Pinſon, Chirurgien François, attaché au Prince de Hohenzollern, dit à M. de Woolhouſe, en preſence de M. Reneaume, le 12 Mars 1722. que lui ledit Pinſon en faiſant les operations de Chirurgie dans le Theatre de l'Univerſité de Zubinghem, avec le Docteur Zeller (mon beau-pere) premier Medecin du Sereniſſime Prince de Wirtemberg en 1715. ſur le cadavre d'une fille;

Cette fille, âgée de 35 ans, eut la tête tranchée à Stourgard, pour avoir défait ſon enfant; il y avoit dix ans que cette fille étoit aveugle, & ne voyoit point, ſinon, que dans les beaux jours elle diſcernoit les rayons du Soleil, ſans diſtinction ſpecifique d'aucune eſpece d'objet.

En faiſant l'operation de la Cataracte ſur l'œil gauche, je m'apperçûs que le cryſtallin ne reſiſtoit pas à l'éguille, & étoit molaſſe,

Digitized by Google

molasse, de sorte qu'en l'abattant, il s'en alloit par morceaux (chose à laquelle je ne m'attendois point) parce que j'avois plongé mon éguille à l'ordinaire ; mais le cryſtallin déplacé s'étoit avancé en devant, & les assistans apperçurent distinctement le cryſtallin qui s'en alloit en pieces.

En réiterant cette manœuvre sur l'œil droit (après avoir plongé l'eguille à l'ordinaire) je sentis une membrane dure & coriace, qui resistoit à l'éguille ; de sorte qu'après l'avoir détachée, avec quelque peine, d'environ la huitiéme partie de sa circonference, si j'avois voulu aller plus loin, j'aurois dechiré l'Iris.

L'envie d'examiner l'état de cet œil m'arrêta, de sorte que je tirai l'un & l'autre œil de leurs orbites, & par l'examen, après l'ouverture, je trouvai dans le premier le cryſtallin en plusieurs morceaux, & d'une substance molasse.

Dans le second, le cryſtallin, tout au contraire, étoit en sa place naturelle, & dans un état parfait, n'étant alteré en aucune maniere, car il étoit aussi beau qu'on en puisse voir, d'une belle transparence, on s'en servit même aux experiences sur de l'écriture, pour voir s'il feroit son effet, & l'experience réussit.

Quant à la Cataracte, ou membrane, dont nous avons parlé, laquelle faisoit tout

Digitized by Google

le defaut de l'œil droit, & empêchoit la vision : sa dureté étoit si considerable, & elle étoit si adherante aux ligamens ciliaires, que l'on auroit plutôt rompu & dechiré l'Iris, que de la détacher ; la couleur de cette membrane tiroit sur le bleuâtre, & pouvoit avoir un tiers de ligne d'épaisseur. Le Docteur Zeller (premier Medecin du Duc de Wirtemberg) a décrit cette operation, avec toutes les circonstances de l'observation, bien détaillée.

Enfin tout l'Univers presentement reconnoît la verité des Cataractes membraneuses, & des Glaucomes des Anciens, que M. de Woolhouse a defendu depuis l'origine de cette Controverse, dont les deux Lettres, adressées au R. P. le Brun, font foy, & les sçavans Adversaires de M. de Woolhouse en conviennent. Il en a dévelopé tout le secret d'abord, & à present on en est tout convaincu. C'est lui qui nous a appris la difference de la vuë rétablie, après l'operation, d'une Cataracte d'avec un glaucome ; comment on distingueroit l'un de l'autre mal ; qu'il y avoit bien plus de Glaucomes que de vrayes Cataractes ; que les Coureurs, Empiriques, & Batteurs de Campagne ne font aucune distinction de ces deux maladies ; & que les Charlatans & autres Avanturiers n'en ont jamais voulu reconnoître la difference ;

Digitized by Google

& que si *Paulus Æginita*, *Oribasius* & *Actuarius* disent qu'il y avoit des gens qui ne faisoient aucune distinction entre les Cataractes & les Glaucomes, il falloit les entendre en ce sens-là ; puisque ces Auteurs declarent aux mêmes passages très-formellement leur opinion, conforme à celle d'Hippocrate & de Galien sur cet article important.

Nous finirons ces Remarques sur la Cataracte par deux passages notables du nouveau Traité. La premiere, est à la pag. 316. » Il arrive quelquefois qu'en relevant l'éguille, le corps de la Cataracte » tient à sa pointe. Pour lors on tient la » pointe panchée en bas, on leve un peu » les deux doigts qui posent sur la temple, » on frappe adroitement un petit coup de » ces deux doigts sur la temple. Cela cause » un ébranlement ou tremoussement à l'é» guille, qui fait que le corps qui y tient » tombe de lui-même en abandonnant sa » pointe.

Ceux qui ne sont pas Connoisseurs peuvent trouver de l'admirable & du merveilleux dans le passage susdit ; mais quand ils liront le second Paragraphe de la pag. 317. » L'Operateur doit être attentif aux » differens mouvemens que les malades » donnent quelquefois à leurs yeux, afin » qu'il gouverne son aiguille suivant ces

Digitized by Google

» mouvemens, sans quoi il lui peut arriver » de piquer l'Iris, d'en couper les fibres » qui en font la rondeur, en un mot de » gâter & perdre l'œil du malade. Ils feront bien attention que ce prétendu tour d'adresse ou d'artifice & soupplesse du cliquetis des doigts en frapant sur la temple, n'est rien. Par cette methode on court grand risque de gâter entierement l'œil, pour se tirer d'un mauvais pas où l'Operateur s'est engagé, en méprenant le crystallin pour le corps étranger de la Cataracte. En pareilles rencontres l'Oculiste circonspect & habile retire un peu la pointe de son éguille du corps du crystallin glaucomatique, ou, si c'est une vraye Cataracte, il est obligé de la hacher & de la briser en plusieurs parcelles, selon l'instruction excellente de *Celsus*, au Livre 7. » *De Na-* » *turâ Oculorum, & eorum suffusione eâ-* » *dem acu magis concidenda, & in plures* » *partes dissipanda est, quò singulæ & faci-* » *liùs conduntur & minus latè officiunt.*

Je suis, MESSIEURS, &c.

SECOND

SECOND CHANT
DE L'ECCLESIASTE.

JE veux, disois-je un jour, me plonger dans la joye,
Employer aux plaisirs les biens que Dieu m'envoye ;
Vive la volupté.

A peine eus-je connu cette joye insensée,
Et ses appas trompeurs, que contre ma pensée,
Je m'en vis dégoûté.

Et voulant reveiller mon ame ensevelie,
Dans l'assoupissement d'une aveugle folie,
Qui me faisoit horreur ;

Incertain, inquiet, & toujours plein de doute,
Je pris divers sentiers, & tombai dans la route
D'une nouvelle erreur.

Ebloüi par l'éclat de la magnificence,
J'entrepris de bâtir des maisons de Plaisance,
Et des Parcs spacieux.

Je plantai des Jardins, où les Arbres sans nombre,
Au lieu d'utiles fruits ne donnoient que de l'ombre
Et du plaisir aux yeux.

Digitized by Google

Là je fis, au milieu des jaſpes & des marbres,
Murmurer & ſaillir ſur la cime des Arbres
Le criſtal des ruiſſeaux.

En traçant à leur onde une voye inconnuë,
Je leur apris à joindre aux vapeurs de la nuë
Le peſant faix des eaux.

J'étois environné d'une garde inutile,
Dont la foule nombreuſe en marchant par la Ville
Cauſoit mille embarras.

Le pavé gemiſſoit ſous mes grands équipages,
Et l'Idumée à peine avoit aſſez d'herbages
Pour paître mes haras.

Mes Repas reſonnoient d'un concert delectable,
Les Vins delicieux n'approchoient de ma table
Que dans des vaſes d'or.

Le poids de ma Grandeur accabloit les Provinces,
Et toujours la ſubſtance & du Peuple & des Princes
Rempliſſoit mon Treſor.

Iſraël deſolé par mes foles dépenſes,
Prodiguoit ſon encens à tant d'extravagances,
Pour complaire à ſon Roy.

Mais

Digitized by Google

Mais la vaine louange & la folle richeſſe,
Ne pûrent étouffer un reſte de Sageſſe
Qui reſpiroit en moi.

Ce qu'enferme la Mer, ce que produit la Terre,
Ne ſembloit à mes yeux formé que pour leur plaire,
Et pour les rejoüir.

La grandeur marche t'elle avec la temperance?
Et peut-on ſe trouver toujours dans l'abondance
Sans vouloir en joüir?

Enfin deſenyvré des vanités mondaines,
Qui coutent mille fois plus de ſoins & de peines
Que leur plaiſir ne vaut,

Je ſentis dans mon ame une atteinte mortelle,
D'avoir tant travaillé pour une bagatelle
Qu'on doit quitter ſi-tôt.

Je diſcourois ainſi ſur le peu que nous ſommes,
Roy de tout Iſrael, je tins parmi les hommes,
Le plus auguſte lieu.

J'ay ſur les autres Rois d'inſignes avantages,
Mais que ſuis je? un Mortel, & que ſont mes ouvrages,
Au prix de ceux de Dieu?

Digitized by Google

Le Sage suit en tout la raison qui l'éclaire,
Le fou tête baissée agit en temeraire,
Et l'erreur le conduit.

Mais ils ont même fin, comme même naissance,
Quoi qu'entr'eux il se trouve autant de difference,
Que du jour à la nuit.

De quoi sert le génie à ces hommes celebres?
Puisqu'avec tant de foux dans les mêmes tenebres,
Le tombeau les confond.

Croyons-nous qu'à jamais nos monumens demeurent,
Tout passe avec le temps, & les ouvrages meurent
Comme ceux qui les font.

Mon cœur contre la mort se souleve, & s'irrite,
O Mort! qui ne connoît ni vertu, ni merite,
Tu nous rends tous égaux.

Nous sommes tous sujets à cette Loy barbare,
Et dans le même instant un heritier s'empare
Du fruit de nos travaux.

Un

Digitized by Google

Un heritier indigne, un scelerat peut être,
Sous ombre que chés moi le hazard l'a fait naître
Joüira de mes soins.

Mais eût il des talens d'une gloire immortelle
Mes yeux dans les horreurs de la nuit éternelle
En seront-ils témoins ?

L'ambition nous livre aux gênes les plus rudes
Le jour ce n'est qu'efforts, la nuit qu'inquietudes,
Jamais qu'émotions.

Je n'ay que trop senti ce que la grandeur coûte,
Et je dois tout entier le repos que je goûte
A ces reflexions.

Aujourd'hui tout à moi sans souci, sans fatigue,
Je vis tranquillement des biens que me prodigue
La Divine Bonté.

Etre en paix dans son ame, & content de soi-même,
C'est un present que Dieu ne fait qu'à ceux qu'il aime,
Et qui l'ont merité.

Mais il donne aux mechans des peines superflües,
Des soins tumultueux, des passions aigües,
Dont leur cœur se repaît.

Digitized by Google

Il imprime en leur ame une cruelle attache
Aux grandeurs, aux tresors, que sa main leur arrache,
Et donne à qui lui plaît.

La Lettre qu'on va lire, ne nous fut pas remise assez tôt pour être insérée dans le dernier Mercure.

Lettre écrite aux Auteurs du Mercure.

JE me hâte, Messieurs, de rendre justice à M l'Abbé de Vayrac. Je demandois qui étoit son garant de ce qu'il assure dans votre dernier Mercure, où il dit que Guillaume fils aîné d'Etienne Comte de Blois, portoit l'extravagance jusqu'à se qualifier *Seigneur du Soleil*, que c'est ce qui le fit priver du droit d'aîneſſe, & qu'il n'eut en partage que le Comté de Chartres. J'ignorois faute de Livres d'où il avoit tiré des faits si cur eux; mais je me suis défié depuis que ce pouvoit être de l'Histoire de Blois par Bernier; je l'ai cherchée, & je les y ai trouvez page 295. Ainsi voila M. l'Abbé de Vayrac à couvert de ce côté-là, & c'est à lui seulement à voir s'il pourroit ensuite produire aussi les garants de

de Bernier ; car celui-ci n'en cite point, & comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, je ne vois pas que ce Guillaume ait été traité d'extravagant par les Auteurs de son temps. Yves Evêque de Chartres se plaint bien de sa violence dans ses lettres 134 & 136, mais un Prince ne peut-il point être violent sans être fou ? Je vous ai déja raporté un passage d'Orderic, qui ne donne nullement de lui cette idée ; & voici encore un autre passage du même Historien, qui ne lui est pas moins avantageux : (*Stephanus*, dit-il, *Comes Blesensis*) *filios quatuor, Guillelmum, Theobaldum, Stephanum & Henricum ex præfatâ conjuge gennit, quorum tres priores sunt potentes Consules, & inter Maximos Francorum computantur, & Anglorum Proceres.* p. 574. J'avoue donc que je ne puis me resoudre de croire que ce Guillaume se soit dit *Seigneur du Soleil*, si on ne me le prouve par quelque témoin digne de foy, c'est-à-dire, qui approche au moins de son temps ; & je n'en connois pas.

Comme j'ai observé que la Maison de Sully issue de ce Prince fondit par une heritiere dans les Maisons de la Tremoille & d'Albret, je suis bien-aise d'ajouter ici que ce ne fut que pour la branche aînée, & qu'une branche cadette ne finit qu'environ cent ans après, dans le seiziéme Sie-

Digitized by Google

cle ; on en trouve la genealogie bien deduite dans l'Hiſtoire de Berry par la Thaumaſſiere. Je ſuis, &c. Ce 20 *May* 1722.

VERS SUR L'AMITIE'.

*Par M. de R*** à Mlle ***.*

Qui avoit engagé l'Auteur à travailler ſur cette matiere.

L'Amitié n'eſt point dangereuſe,
Ses ſentimens, Iris, ſont pris de la candeur ;
De l'honneur on la voit toujours ambitieuſe,
Et ſon nom n'a jamais alarmé la pudeur :
Un cœur tranquillement peut goûter tous ſes charmes,
Il eſt à l'abri des alarmes,
Qu'il ſouffre dans les fers de l'Empire amoureux.
Elle a des ſentimens plus grands, plus genereux,
Que ceux qu'inſpire la foibleſſe ;
Quand un objet aimable exige ſa tendreſſe,
Conduite par les loix que dicte l'équité,
Elle n'a d'autre but dans les vœux qu'elle adreſſe,
Qu'à s'aſſurer de ſa fidelité.
Chez elle on ne ſent point de contrarieté,
Dans chaque occaſion paroît ſa complaiſance ;
Mais une fauſſe bienſéance

Ne

Ne lui fera jamais choquer la probité,
Et sa langue n'agit que pour la verité.
Elle eut toujours la franchise en partage,
Le vice par elle est repris,
Et de la vertu seule elle exalte le prix.
Quand de deux cœurs choisis elle fait l'assemblage,
On voit en eux les mêmes mouvemens;
Si du plaisir ils font usage,
Il leur devient un commun avantage,
Et les unit de sentimens.
Le noir chagrin vient-il leur causer des alarmes,
Ils partagent entr'eux leurs soupirs & leurs larmes.
Une tendre union leur fait alors trouver
Un bien qu'un sort fâcheux n'a pû leur enlever.
Dans ces cruels momens l'Amitié secourable
Triomphe de l'adversité;
Son visage se montre encore plus aimable,
Qu'il ne fut au milieu de la prosperité;
Sa conduite est invariable,
Rien ne peut ébranler sa generosité.
Telle qu'aux heureux temps d'Astrée,
Au sordide interest elle interdit l'entrée,
Et de l'ambition son esprit combattu
Réunit ses souhaits dans l'unique vertu.
Chez le Sexe elle est peu d'usage,
L'Amitié ne sçait point changer,
L'Amour, ce petit Dieu volage

Convient

Digitized by Google

Convient mieux au Sexe leger.
Mais vous, que la Sageſſe éclaire,
Qui vous placez par elle au deſſus du vulgaire,
Iris, dont les vertus ſecondent la beauté,
Votre ame a trop d'égalité,
De prudence, de fermeté,
Pour oſer écouter un Amour temeraire;
Avec moins de danger, plus de felicité,
Prêtez-vous aux deſirs d'une Amitié fidelle,
Que nos deux cœurs unis en forment le modelle,
Et pour remplir un ſort ſi doux,
Rendez viſte à mon cœur ce qu'il reſſent pour vous.

L'Orgue, *les Yeux*, & *le Lutrin*, ſont les mots des Enigmes du dernier Mercure.

PREMIERE ENIGME.

JE ſupplée au defaut de l'ingrate Nature,
Je porte & ſuis porté, je pare & défigure;
Je ſuis ſans crime, & l'on me pend.
Ma tête eſt ſans cervelle, & non ſans agrément
Souvent je n'ai point d'yeux, & ſouvent j'en a quatre.
Sans vigeur & ſans bras, j'ai du talent pour battre.
J'allume le courage, & j'inſpire la peur.
Je fors ſans injuſtice, une injuſte fureur.
Je ſuis dur & poli, chéri de tous les âges.
Sans voir aucun Païs, je fais de longs voyages

Dur

Digitized by Google

Du fard assez souvent j'emprunte les appas.
Je fais appercevoir ce que je ne vois pas.
Grand batteur de pavé, toujours prêt à l'escrime.
Je fais également, & je punis le crime.
J'attaque, je défends, j'arrête & je poursuis.
Tu me vois tous les jours, devine qui je suis.

SECONDE ENIGME.

CE n'est pas la grandeur qui me donne un merite,
Ma naissance est très-vile, & ma taille petite;
Je puis donner à l'homme une utile leçon,
Sans avoir d'un Docteur ni la voix, ni le ton;
Cependant je lui suis soumise,
Et d'ordinaire il me mépriſe;
Quoy qu'il en soit, je puis dire de moy,
Qu'en un sens je lui fais la loy;
Comme lui ses enfans verront ma vigilance
Censurer leur molle indolence;
Pour finir sans trop me vanter,
Il y a nombre d'ans, nombre de siecles même,
Qu'à ses lâches Ayeux un Conseiller suprême
A proposé de m'imiter.

TROISIEME ENIGME.

DE la terre & du feu je tire ma naissance,
De ces deux élémens j'ay toute mon essence.
Je suis beau, je suis net & si rempli d'appas,
Qu'à tout moment courtisé de la Belle,

Elle

Digitized by Google

Elle idolâtre en moy des traits que je n'ai pas ;
Mais je demeure froid, & suis glace pour elle.
Simple, naturel & sans fard,
Je surpasse Apelle, & son art,
Sans être sujet au caprice,
Chez moy tout est sans artifice ;
Et pour parler avec sincerité,
Ma devise est la verité.

NOUVELLES LITERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE DE TIMUR-BEC, connu sous le nom du Grand TAMERLAN, Empereur des Mogols & Tartares, en forme de Journal Historique de ses Victoires & Conquêtes dans l'Asie & dans l'Europe, écrite en Persan par *Cherefeddin-Ali*, natif d'*Yezd*, Auteur contemporain ; traduite en François par feu M. Petis de la Croix, Professeur en Langue Arabe au College Royal, Secretaire Interprete du Roy pour les Langues Orientales : Avec des Notes Historiques & des Cartes Geographiques, 4. vol. in 12. A Paris, chez Robert-Marc d'Espilly, & André Cailleau, Place de Sorbonne, 1722.

Si-

Digitized by Google

Si on peut comparer à beaucoup d'égards le grand Tamerlan à Alexandre, & Ali Cherefeddin à Quinte-Curce, on peut dire qu'il ne manquoit à la gloire du Conquerant Tartare, & à la bonne fortune de son Historien, que d'être connus dans un siecle aussi éclairé & dans un païs aussi fécond en bons genies, que celui où nous vivons; il falloit pour cela trouver un Auteur François qui fut également versé dans la connoissance des mœurs des Orientaux, & dans celle de la Langue Persane. C'est ce qui s'est heureusement rencontré dans la personne de feu M. Petis de la Croix, Auteur de cette importante traduction. Nous n'entrerons point dans le detail d'un ouvrage aussi vaste, & également bien soutenu jusqu'à la fin par l'Auteur original, & par l'excellent Traducteur. Nous presenterons seulement à nos Lecteurs un morceau choisi de la Preface, qui après la mort de M. de la Croix, a été mise par les Editeurs à la tête de tout l'ouvrage; morceau qui nous a paru singulier & tout-à-fait digne d'être rapporté:

» Depuis que M. Petis de la Croix a eu » achevé la Traduction de cette Histoire » de Timur-Bec, il a eu connoissance d'un » Livre Espagnol, imprimé à Seville de- » puis cent trente ans, qui porte témoi- » gnage authentique de la verité de quel- » ques

» ques faits rapportez par l'Hiſtorien Per-
» ſan, c'eſt la Relation du Voyage & de
» l'Ambaſſade de Ruy Gonzalés de Clavijo,
» envoyé en qualité d'Ambaſſadeur extra-
» ordinaire vers Timur-Bec, par Henry
» III. Roy de Caſtille, Ambaſſade dont
» notre Hiſtorien Perſan fait mention. Cet
» Ambaſſadeur dans ſa Relation fait le
» detail d'une autre Ambaſſade du même
» Roy au même Empereur Tartare, qui
» avoit precedé celle dont il avoit été
» chargé: en la premiere ils étoient deux
» Ambaſſadeurs, dont l'un ſe nommoit
» Payo de Gomez de Sotomayor, & l'au-
» tre Herman Sanchés de Palacuelos,
» Gentilshommes de la Maiſon du Roy.
» Ils furent fort bien reçus de Timur-Bec,
» & ſe trouverent même à la Bataille où
» l'Empereur Ottoman Bajazet fut fait
» priſonnier. Timur-Bec leur fit pluſieurs
» preſens, & en les renvoyant, il les fit
» accompagner par un grand Seigneur de
» ſa Cour nommé Mehemet Alcagi, en
» qualité de ſon Ambaſſadeur vers le Roy
» de Caſtille, le chargeant d'une Lettre
» pour ce Prince, & de quantité de riches
» preſens. La Lettre contenoit des com-
» plimens & des marques d'amitié, don-
» noit avis de la victoire remportée depuis
» peu ſur Bajazet, & de la cauſe de cette
» guerre, prenant les Ambaſſadeurs Caſtil-
» lans

» lans pour témoins de la grande action
» qui venoit de se passer. Parmi les presens
» étoient deux Dames d'une grande beauté,
» tirées du Serail de Bajazet après sa dé-
» faite, dont l'une étoit fille du Comte
» Jean, Prince Hongrois, niéce du Roy
» de Hongrie, & s'appelloit Dona Ange-
» lina de Grecia; & l'autre étoit Grecque,
» & se nommoit Dona Maria. Ces Dames
» furent considerées à la Cour de Castille,
» & eurent depuis un fort convenable à
» leur condition; Dona Angelina épousa
» Diego Gonzalés de Contreras, Regidor
» de Segovie, & Dona Maria fut mariée
» à Payo Gomez de Soto-Mayor, l'un des
» Ambassadeurs. Le tombeau de la pre-
» miere se voit encore dans la principale
» Chapelle de Saint Jean de Segovie;
» l'autre est enterrée dans un Monastere
à trois lieuës de Pontevedra.

» Cependant l'Ambassadeur Tartare
» s'étant acquitté de sa commission, le Roy
» de Castille envoya à Timur-Bec une
» seconde Ambassade, dont le Chef étoit
» ce Ruy Gonzalez de Clavijo, Gentil-
» homme de sa Chambre, Auteur du Livre
» Espagnol dont il est ici parlé, & d'où
» tous ces faits sont tirés. Il partit de Ma-
» drid, accompagné de deux Collegues &
» de l'Ambassadeur Tartare, le 21 May
» 1403, & il fut de retour en Espagne le
» 24

Digitized by Google

» 24 Mars 1406. Après avoir décrit son » voyage par la Natolie & la Perse, jusqu'à » Samarcande, il marque toutes les particularitez de sa premiere audiance; il fait » ensuite la description des Fêtes superbes » & des Banquets magnifiques que Timur-» Bec donna à l'occasion de la nôce de ses » enfans, à laquelle ces Ambassadeurs se » trouverent, y ayant été invités. Ce qui » est parfaitement conforme à tout ce que » notre Historien Persan a dit là-dessus.

Le Livre Espagnol d'où ces traits sont tirés, a pour titre: *Historia del gran Tamerlan, e Itinerario y enarracion del viage y Relacion de la embaxada que Ruy Gonçalez de Clavijo le hizo per mandado del muy poderoso Señor Rey Don Henrique altercero de Castilla*, &c. *En Sevilla* 1582. *fol.*

C'est à M. de la Chapelle, Secretaire general du Conseil de la Marine, à qui la Republique des Lettres a la premiere obligation de cette découverte par la communication qu'il donna à M. de la Croix du seul exemplaire qui soit peut-être en France, de la Relation Historique dont on vient de parler, & qui se trouve dans sa Bibliotheque, avec quantité d'autres Livres rares & choisis.

Le reste de la Preface mise à la tête de la traduction de M. de la Croix, contient un

un détail des études & des negociations de ce ſçavant homme, avec un état des principaux ouvrages qu'il a compoſés ou traduits ; ce qui fait l'un des endroits des plus curieux de cette Preface, où l'on a omis de marquer qu'il mourut à Paris auſſi chretiennement qu'il avoit vêcu, le 4 du mois de Decembre 1713, laiſſant un fils aîné qui marche tout-à-fait ſur ſes traces. Il a déja été pendant ſix ans dans le Levant, par ordre du Roy, & il occupe à preſent la Charge de Secretaire Interprete de Sa Majeſté, que feu M. ſon Pere & ſon Ayeul ont ſi long-tems & ſi dignement exercée.

TRAITE' DE LA PESTE, ou conjectures Phyſiques ſur ſa nature & ſes cauſes. Par M. Gavet de Rumilli, Docteur en Medecine de l'Univerſité d'Avignon. A Lyon 1722. & ſe vend à Paris chez André Cailleau, Place de Sorbonne, au coin de la ruë des Maçons. in 12. p. 346.

M. Gavet croit que les particules ſpiritueuſes, qui cauſent la Peſte, viennent des mineraux renfermez dans le ſein de la terre, d'où elles s'exhalent par differentes cauſes, & ſe mêlent avec l'air, avec lequel elles demeurent quelquesfois dans leur Pays natal en tout ou en partie ; & d'autresfois elles ſont portées avec lui en differens Pays, ſelon les differens vents qui

Digitized by Google

qui l'agitent, ou transportées avec les marchandises. Que ces particules n'ont d'elles-mêmes aucun venin, & qu'elles ne deviennent pestilentielles que lors qu'entrant dans nos corps par la respiration, elles s'unissent aux differens sels surabondans qu'elles y trouvent ; en sorte que si elles rencontrent un sel superflu ou exalté qui soit acide, ces particules formeront un acide corrosif qui coagulera le sang. Si le sel est âcre, elles formeront un âcre corrosif qui produira la dissolution du sang. De plus, il soutient que la Peste n'est point un venin contagieux, comme l'ont crû presque tous les Medecins, qu'on peut servir, toucher & approcher un Pestiferé sans prendre le même mal, & qu'il ne s'exhale de son corps aucuns corpuscules veneneux qui puissent le communiquer. Ce qu'il prouve par des faits remarquables. Ce Traité est precedé d'une Preface à Mrs. les Medecins ; & d'une Lettre Circulaire à toutes les Facultez de Medecine de France, par lesquelles on verra que M. Gavet n'est pas de ces Auteurs entêtez de leurs opinions. Voici comme il finit sa Lettre Circulaire.

Je les attends, Messieurs, ces decisions pour en profiter le premier en ce Pays, si Dieu vouloit l'affliger de la Peste. Je m'en servirai par provision pour reformer ou supprimer

Digitized by Google

supprimer entierement mon sistême, si elles le condamnent, ou pour me fortifier de plus en plus dans mes conjectures, si elles ont le bonheur d'avoir votre approbation.

TRAITE' des pertes de Sang, avec leur remede specifique, & une Lettre sur le Cancer. Par M. *Helvetius*, deuxiéme Edition. A Paris, chez *L. d'Houry*. in 12.

ADMINISTRATIONS ANATOMIQUES, par *Tassin*, troisiéme Edition, augmentée de la Chirurgie Militaire. Chez le même. in 12.

ABREGE' complet de la Chirurgie de *Guy de Chauliac*, &c. Par *L. Verdun*. Quatriéme Edition. in 12. chez le même.

LES RUSES INNOCENTES, dans lesquelles se voit comment on prend les Oiseaux passagers, & non passagers, & de plusieurs sortes de Bêtes à 4. pieds, avec les plus beaux Secrets de la Pêche dans les Rivieres & dans les Etangs, & la maniere de faire tous les Rets & Filets qu'on peut s'imaginer; le tout divisé en cinq Livres, avec les Figures demonstratives; Ouvrage très-utile & très-agreable pour les personnes qui font leur séjour à la Campagne.

Digitized by Google

pagne. Derniere Edition, augmentée d'un Traité de la Chasse aussi curieux qu'utile, Vol. in 4°.

VERITEZ CATHOLIQUES, declarées & prouvées selon la vraye idée qu'en ont euë le SS. Peres & les Docteurs qui ont écrit dans les cinq premiers siecles de l'Eglise, qu'ils ont formée du vray sens de la pure Parole de Dieu. *Troisiéme Edition.* Par le P. Leonard Champeils, Jesuite. Augmentée par M. Biroat, in 8°. Paris, chez Couterot, ruë S. Jacques.

NOUVELLE & parfaite Grammaire Françoise, où l'on trouve dans un bel ordre tout ce qui est de plus necessaire & de plus curieux pour la pureté de l'ortographe & la prononciation de cette Langue. Par *le P. Chiflet, Jesuite*, 8e. Edition, augmentée d'une *Methode abregée de l'Ortographe, de Regles & de Remarques sur toutes les lettres de l'Alphabet.* A Paris, chez la veuve Ribou, Quay des Augustins.

OBSERVATIONS sur le Concordat fait entre Leon X. & François Premier; dans lesquelles on rapporte les changemens arrivez depuis Rebuffe au sujet des Reserves, Elections, Graduez, Censures, Mandats, Preventions & Concours; avec un

Digitized by Google

un précis de la matiere Beneficiale & Ecclesiastique. Autorisées par les Conciles, Constitutions Canoniques, Ordonnances, & Arrests. Par *M. Michel du Perray*, ancien Bâtonnier de Mrs. les Avocats. *A Paris, chez* D. Beugnié, *Libraire, Grand'-Salle du Palais.* 1722. *Le prix est de* 50 *s.* in 12. pp. 445.

HISTOIRE DE FRANCE sous le Regne de Louis XIV. jusqu'à sa mort, par M. *de Larrey*, chez Pierre Humbert à Amsterdam, 9 vol. in 12.

REFLEXIONS sur l'Histoire des Juifs, pour servir de preuves à la verité de la Religion Chrétienne. *Chez le même* 1721. 2 vol. in 12.

L'HISTOIRE des Ordres Militaires, ou le Chevalier des Milices Seculieres & Regulieres de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établis jusqu'à present, avec des figures qui representent les differens habillemens de ces Ordres, leurs Armes, &c. Chez *Pierre Brunel* à Amsterdam, 4 vol. in 8°.

TRAITE' GENERAL du Commerce d'Hollande, contenant la reduction des mesures, poids & monnoyes, Lettres de Change & Escomptes. Par *Samuel Ricard*,

Digitized by Google

nouvelle édition, augmentée du Tarif des droits d'entrée & de sortie des Provinces unies, avec le Tarif du poids d'Amsterdam, &c. in 4o.

On a imprimé à Utrecht *La Verité de la premiere Epitre de S. Jean, chap. 5. vers. 7.* Car il y en a trois au Ciel, &c. *demontrée par des preuves qui sont au dessus de toute exception.* Par feu M. Martin, in 8o.

On a imprimé à Lisbonne le second volume des Sermons du P. Manoel de Lima, Augustin, intitulé *Ideas Sagradas.*

De Peste Dissertatio, &c. Dissertation sur la Peste, prononcée dans l'Amphitheatre du College Royal des Medecins de Londres, avec une description de la maniere de greffer la petite verole. *Par Gautier Harris.* A Londres 1721, in 8o. pp. 48.

Quoiqu'on cite dans cet Ouvrage un fameux Medecin nommé Schonberg, qui avoit gueri à Cracovie plus de trois cens Pestiferez par le secours de l'Emetique, l'Auteur prefere les vomitifs les plus doux, tels que le Vitriol blanc & l'Ipecacuana aux Emetiques antimoniaux, que leur violence excessive doit rendre suspects en pareils cas. Pour les Cordiaux, il ne fait cas que de ceux qui sont absorbans, tel que le Bol d'Armenie

Digitized by Google

d'Armenie, l'Antimoine diaphoretique & semblables; tout au plus la Serpentaire de Virginie, & le *Diascordium*, en y joignant dans la necessité de soutenir les forces chancelantes, l'esprit de corne de Cerf, ou le vin de Canarie. Il desaprouve l'usage de la Theriaque à cause de l'Opium qui la rend narcotique, & parce que le sommeil devient mortel pendant les sueurs dans certaines maladies pestilentielles.

Pour faciliter l'éruption des Charbons & des Bubons, l'Auteur recommande fort l'emplâtre d'Angelos Sala, & l'Aimant Arsenical du même Auteur. A l'égard des préservatifs, il cite divers exemples de ceux qui se sont garantis de la Peste par le moyen d'un cautere. Hodges témoigne, dit-il, que pendant la peste, lorsqu'il se transportoit dans les lieux les plus infectez, il sentoit aussitôt une vive douleur à l'endroit d'un de ses bras où il avoit un cautere, & qu'il en sortoit même alors de la sanie, ce qui étoit pour lui un avertissement de recourir promptement aux cordiaux. M. Harris allegue encore l'exemple d'un Medecin Hongrois qui s'étoit préservé de la peste par le moyen de deux setons qu'il portoit aux aînes. Sur ce principe l'Auteur felicite ceux qui en tems de peste se trouvent couverts de galle, d'ulceres, d'éresipelles, &c. comme autant de cau-

Digitized by Google

teres naturels, qui peuvent les garantir du mal contagieux.

Touchant la maniere d'enter la petite verole, on apprend qu'il y a environ 50 ans que les Tartares, les Circaſſiens, les Georgiens, & quelques autres Peuples d'Aſie l'introduiſirent à Conſtantinople. Par cette operation on communique la petite verole à ceux qui n'ont jamais eu cette maladie, & on en tire deux avantages; l'un, que la petite verole qu'on prend par cette voie eſt des plus favorables, puiſqu'elle ſe réduit à deux ou trois puſtules dans certains ſujets, à dix ou à vingt dans certains autres, qu'elle va tres-rarement juſqu'à une centaine de grains, & qu'elle n'eſt accompagnée d'aucun accident. L'autre avantage, c'eſt que par là on ſe trouve pour le reſte de ſes jours garanti de cette maladie, quelquefois ſi dangereuſe & ſi meurtriere.

Vers le Printems ou l'Automne, l'Operateur après avoir placé ſon Sujet dans un lieu chaud, lui fait aux muſcles du bras quelques legeres ſcarifications avec une aiguille à trois pointes, ou quelquefois avec un lancette, juſqu'à tirer de la partie bleſſée quelques goutes de ſang. Enſuite par la moien d'un ſtilet mouſſé ou d'un cure-oreille, il porte dans chacune des petites plaies une goute du pus qu'il a tiré

des

Digitized by Google

des pustules situées aux jambes ou aux jarrets d'un jeune garçon actuellement malade de cette espece de petite verole dont les grains sont distincts & separez l'un de l'autre, & qu'il conserve chaudement, en mettant dans son sein le petit vaisseau qui renferme ce pus; aprés quoi il couvre chaque blessure avec la moitié d'une coque de noix, qu'il assujettit sur la partie par une ligature pendant quelques heures, de crainte que le pus n'en soit essuié avant que d'avoir communiqué son infection au sang. Cela ne produit ordinairement son effet qu'au bout de sept jours, pendant lesquels il faut s'abstenir de viande, & même des bouillons où elle entre, ainsi que de vin & de toute liqueur ardente ou spiritueuse.

La manœuvre de l'operation faite autrefois à Constantinople à trois enfans du Secretaire de M. de Châteauneuf, Ambassadeur du Roy à la Porte étoit un peu differente de celle qu'on vient de décrire. L'Operateur passoit alors plusieurs aiguilles garnies de leurs fils, à travers plusieurs grains de petite verole parvenus à leur maturité. Ensuite après avoir gratté jusqu'au sang avec la pointe d'une aiguille la peau du Sujet en huit endroits, c'est-à-dire, au front, aux deux joues, au menton, aux paumes des mains, & aux plantes des

Digitized by Google

pieds, il frottoit sur la playe qu'il venoit de faire, ses fils imbibez de matiere purulente. Ces enfans qui avoient eu tous trois la petite verole, n'en conservoient nul vestige. M. Harris assure qu'une ou deux scarifications suffisent pour l'effet dont il est question; il ajoute qu'on ne peut gagner qu'une seule fois la petite verole par cette sorte d'operation, & qu'à Constantinople on a fait inutilement diverses tentatives pour la communiquer de nouveau à gens qui l'avoient déja euë par ce moyen. Il remarque de plus que les Chinois la donnent à leurs enfans, en leur fourrant dans le nez une petite tente de cotton imbibée de pus sorti des pustules de la petite verole; & que pour les préserver de cette maladie, les Sages-femmes ont soin avant que de couper le cordon ombilical, d'exprimer vers le *placenta* le sang contenu dans ce même cordon; ce qu'elles reiterent aprés l'avoir coupé, avant que d'y faire la ligature.

Cette operation devient tous les jours plus commune en Angleterre; on l'a faite depuis peu avec succès aux trois jeunes Princesses filles du Prince de Galles.

Cependant par les dernieres nouvelles qu'on a reçues de Londres, on apprend qu'il y a paru un Traité intitulé, *Tres-humbles Remontrances au Parlement, pour empêcher*

Digitized by Google

empêcher la dangereuse experience de l'inoculation *de la petite verole.* L'Auteur prétend démontrer que cette entrepriſe eſt temeraire, & défendue par ce paſſage de l'Ecriture ſainte : *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu.*

PROGRAMME

De l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux.

M. le Duc de la Force, Pair de France, Protecteur de l'Academie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts, propoſe à tous les Sçavans de l'Europe, un prix qu'il renouvelle tous les ans, & qu'il a fondé à perpetuité. C'eſt une Medaille d'Or de la valeur de 300. liv. au moins, où ſont gravées d'un côté ſes Armes, & de l'autre la Deviſe de l'Academie. Il ſera diſtribué le premier jour du mois de May 1723.

Cette Compagnie, à qui M. le Protecteur laiſſe le choix du ſujet ſur lequel on doit travailler, & le droit de decider du merite des ouvrages qui ſeront envoyés, avertit le Public qu'elle deſtine le prix à celui qui donnera l'hipotheſe la plus probable ſur l'action du Bain, & ſes utilités.

Digitized by Google

L'Academie souhaite de trouver du nouveau dans les Dissertations qu'elle recevra. Il n'est pourtant pas indispensable que cette nouveauté soit dans le sistême, peut-être le vray a-t'il été déja presenté, & n'a-t'il été méconnu que faute d'avoir été rendu évident. Mais si un Auteur adopte une hipothese déja connuë, il faut du moins qu'il en augmente la vrai-semblance par de nouvelles preuves, fondées sur des raisonnemens solides, sur des experiences & sur des observations.

Dans la Conference publique du premier jour de May, on fait la lecture de la Piéce qui a remporté le Prix. Quand elle est trop longue, on n'a le tems que d'en lire des lambeaux. Cela est peu satisfaisant pour le Public & pour l'Auteur. Dans la vuë d'y remedier, on prie ceux qui se trouveront obligés par l'abondance de la matiere, de donner une grande étenduë à leurs Dissertations, d'y ajoûter separément une espece d'Abregé ou d'Extrait de leur Ouvrage, dont la lecture, qui ne doit durer que demi-heure au plus, puisse donner une idée suffisante du sistême & des preuves. La Dissertation preferée n'en sera pas moins imprimée tout au long.

Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin: elles ne seront reçuës que jusqu'au premier jour de Janvier

Digitized by Google

vier prochain inclusivement. Celles qui arriveront plus tard n'entreront point en concours. Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur, dont l'Academie veut absolument ignorer le nom jusqu'à ce qu'elle ait donné son jugement, mettra dans un Billet separé & cacheté la même Sentence, avec son nom & son adresse.

Ceux qui envoyeront leurs Ouvrages, les adresseront à Mrs. de l'Academie Royale de Bordeaux, ou au Sr Brun, Imprimeur de cette Compagnie, ruë Saint-Jâmes. On aura soin de faire affranchir de port les Paquets, sans quoi ils ne seront pas retirés du Courier. A Bordeaux, le premier May 1722.

Voici un projet de Livre qu'on nous prie d'inserer dans notre Journal, pour sçavoir le sentiment du Public, & pour demander quelques secours aux Sçavans qui voudront bien aider l'Auteur de leurs lumieres & de leurs recherches sur ces matieres, en se servant de l'adresse du Mercure.

TRAITE' HISTORIQUE des Triomphes, Pompes, Fêtes, Réjoüissances, Jeux, Apareils, Actions & Ceremonies publiques, chez les Anciens, chez les Modernes, & les Nations les plus illustres; sçavoir,

Digitized by Google

Fêtes sacrées, Processions, Pelerinages, Pompes funebres, Convois, Consecrations, Erections de Statuts & d'Edifices publics, Couronnemens, Sacres, Mariages, Batêmes, Publication de Paix & de Tréve, &c.

Tournois, Joûtes, Carrouzels, Cavalcades, Chasses, Pêches, Combats d'hommes & d'animaux, Courses, Exercices de force ou d'adresse, &c.

Entrées de Villes, Passages, Receptions, &c.

Naumachies ou Fêtes Navales, Champêtres & Galantes.

Grands Spectacles, Arcs triomphaux, Feux d'artifices; Illuminations, &c.

Decorations, Balets, Bals, Mascarades, Serenades, Zappates, Festins, Collations & autres magnificences celebres & solemnelles.

Une infinité de gens à Paris même, dans les Provinces & hors du Royaume, allarmez d'un faux bruit qui a couru au sujet de M. l'Abbé de Longuerüe, seront sans doute bien aise d'apprendre que ce Sçavant du premier ordre, si connu & si estimé de toute l'Europe par sa profonde erudition, bien loin d'être mort, n'a pas même été malade, & qu'il n'a jamais joui d'une meilleure santé.

Le

Digitized by Google

Le Sr Daudet Ingenieur du Roy, natif de Nismes, est de retour de Reims, où il a été pour lever le plan de la Ville & de ses environs, de même que celui de l'Eglise Notre-Dame du Palais Archiepiscopal & de plusieurs autres monumens dont nous parlerons plus au long dans les Mercures suivans.

Le Roy a été très content des Ouvrages du Sr Daudet, qui a été presenté à Sa Majesté par M. le Blanc : il travaille actuellenent à faire la Carte de la Route depuis Paris jusqu'à Reims, où l'on verra le Plan de tous les lieux par où le Roy passera, avec la situation du pays telle qu'elle est à une lieuë à droite & à gauche de la Route. Cet ouvrage dont nous avons vû une partie, & dont nous ferons part à nos Lecteurs, sera curieux & instructif.

Nous donnerons dans le prochain Mercure quatre Medailles du Roy au lieu de trois, & cette suite ne sera plus interrompuë. Nous ajouterons à cet article, que M. de Launay, Directeur de la Monnoye des Medailles, reçut le 4 May une Lettre de cachet adressante au R. P. Prieur de l'Abbaye Royale de saint Denis, par laquelle il lui étoit ordonné de remettre audit Sr de Launay la Couronne d'or qui a servi au Sacre & Couronnement

Digitized by Google

de Louis XIV, en ayant besoin pour les Medailles qu'il fait actuellement faire pour le Sacre du Roy.

Voici des caracteres tres anciens qu'on trouve dans un Livre in 4°. dont les feüillets ressemblent au parchemin, & qu'un Juif Portugais mort à Amsterdam, avoit apporté sur la fin du dernier siecle de la Cachemire, Province où est la source de l'Inde, & qui est éloignée de la Mer Caspienne d'environ 140 lieuës Françoises. Ces caracteres ont été envoyez à des Sçavans de France par M. le Comte Ubaldini, homme de condition de l'Etat de Parme, également distingué par son érudition & par sa naissance.

Les caracteres marquez sous la lettre A contiennent le titre de ce Livre, où sont peints en mignature les portraits de 178 Rois anciens: ces premiers caracteres ne sont pas traduits en Langue Portugaise comme les suivans.

B

Voici quelle est la traduction des caracteres sous la lettre B, *Radia Judister*, qui regna 33 ans 8 mois & 25 jours; ce Roy est le premier de cette Dynastie.

C

On interprete que ces caracteres signifient

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

la Me[illegible] de qui sont à la pos-
sion du Czar.

Autres Caracteres.

Un homme de Lettres qui a ſçu qu[illegible]
nous

Digitized by Google

e premier de cette Dynaſtie.

C

nterprete que ces caracteres ſigni-
fient

Digitized by Google

fient *Gopal Bram Jogii*, qui regna 15 ans 7 mois & 9 jours. Dans un semblable Livre que possedoit M. Vitzen, Bourguemestre d'Amsterdam, on lit que ces mêmes caracteres signifient *Gopal Bren Hogi*, & qu'il regna 15 ans 7 mois & 8 jours : ce Roy est le centiéme de la même suite.

D

Suivant la traduction ces caracteres designent *Oranzeb*, qui est le cent soixante-dixhuitiéme Roy de la même Dynastie, qui mourut l'an 1707, & qui avoit regné 46 ans, ou 37, quand le Livre de Witzen fut recopié.

Ce Livre contient les portraits en mignature de 178 Rois sortis de 22 familles que l'on croit avoir regné sur les Villes de Samarcande, Deli, Agra, &c. environ l'espace de 4500 ans. Les caracteres de ce Livre paroissent assez semblables à ceux de la Langue Hanscrite qui est celle des Bracmanes, ou Bramins, qui sont les anciens Gimnosofistes, comme on peut le voir dans la Chine illustrée du P. Kirker, page 162 : on voudroit sçavoir s'ils sont aussi semblables aux caracteres des trois Livres qui ont été trouvez depuis peu proche la Mer Caspiénne, & qui sont à la possession du Czar.

Autres Caracteres.

Un homme de Lettres qui a sçu que nous

Digitized by Google

nous devions faire graver les caracteres Indiens dont nous venons de parler, nous a mis entre les mains une piece singuliere, & qui paroît fort ancienne, écrite en caracteres inconnus, sur une matiere qu'on a prise d'abord pour de l'écorce d'arbre preparée, mais qu'on croit être de la toile, enduite d'une certaine gomme ou vernis. Les caracteres n'y sont point peints, mais gravez en creux avec un stile à la maniere des * Anciens. Nous nous servons avec plaisir de cette occasion pour en faire part au Public, en faisant graver sur la même planche quelques lignes de ces caracteres que nous avons prises de ce qui nous a paru être le commencement de la piece : peut-être se trouvera-t'il quelqu'un dans le monde sçavant, qui pourra les déchiffrer. On les croit de quelque contrée des Indes, & on pense que ce pourroit bien être une Lettre, à cause de sa forme, & qu'elle se plie également en deux, avec un petit trou au milieu comme pour l'attacher ou la fermer ; elle est écrite des deux côtez sur onze pouces de longueur, & sur deux de largeur. Nous la communiquerons volontiers aux curieux, qui seront bien aises de la voir.

* Suivant le témoignage du Livre de Job, plus ancien qu'aucun Livre profane ; *Quis mihi det ut exarentur in Libro stilo ferreo ?* Job XIX. 23.

SPECTACLES

Digitized by Google

SPECTACLES.

LES Comediens François jouënt encore l'*Opiniâtre*, que le Public voit favorablement. Trois traits d'opiniâtreté caracterise le principal personnage, qui est parfaitement joüé par le Sr Quinaut; l'intrigue de la Piece est imaginée avec art, & même à ne regarder cette Comedie que de ce côté-là, elle fait beaucoup de plaisir, quoique l'Auteur, à ce qu'on pretend, n'ait pas tiré tout le parti qu'il auroit pû, des situations agreables que son sujet lui offroit.

Dans la premiere Scene, le Baron veut faire revenir son fils Eraste, du sentiment opiniâtre où il est que Dorise, qu'il doit épouser, lui a pris une bague, ce que Damis cousin & ami d'Eraste, soutient aussi.

LE BARON.

Mon Dieu, Monsieur Damis,
Sans lui complaire en tout, soyez de ses amis:
Son sentiment toujours est la regle du vôtre;
Quand il est d'un avis vous n'en avez point d'autre.
A present qu'il est nuit, s'il s'avisoit ici
De dire, qu'il est jour, vous le diriez aussi.

L'on

Digitized by Google

L'on doit pour ses amis avoir quelque indulgence ;
Mais on ne porte pas si loin la complaisance :
Et lorsque sans raison il s'obstine si fort,
Vous devriez quelquefois lui dire qu'il a tort ;
Mais vous n'en faites rien, j'ai beau vous le rebattre,
Et vous mourrez flateur, & vous opiniâtre.

ERASTE.

Eh ! Monsieur, quand j'ay tort, je me rends sans détours ;
Mais lors que j'ay raison....

LE BARON.

Vous l'avez donc toujours,
Eraste, car jamais je ne vous ay vû rendre,
Vous soupçonnez Dorise à cause de Clitandre ;
L'aparence est pour vous, j'en demeure d'accord :
Mais voici sûrement en quoi vous avez tort.
Croyez-vous que ce soit assez que l'aparence,
Pour soutenir un fait avec tant d'assurance ?
Et s'il n'en étoit rien n'enrageriez-vous pas
D'avoir mal-à propos, fait un si grand fracas ?
Je veux que vous soyez assuré de la chose ;
Alors que contre vous tout le monde s'oppose,
A la voye generale il faut s'accommoder ;
Et, quoiqu'on ait raison, il est mieux de ceder.
Entre nous je crains fort que Doris en colere,

Contre

Digitized by Google

Contre vous n'ait aigri la Marquise sa mere :
Je l'ay vûe en courroux de votre entêtement ;
Rentrons pour l'apaiser . . . je crains son changement ;
Et la fine Toinon, qui nous est opposée,
Pour vous nuire auprès d'elle est bien assez rusée.
&c.

Toinon Suivante de Doriſe arrive, elle dit à Eraſte qu'il a ſerré ſa bague dans ſa bourſe, ce qui ſe trouve vray, &c.

LE BARON.

Et puis vous me direz, ſur quelque vaine excuſe,
Que d'être opiniâtre à tort on vous accuſe ?
Je vous l'ai dit ſouvent, l'opiniâtreté
N'eſt point de diſputer contre la verité ;
Sçavoir que l'on a tort, le voir & le comprendre,
Et de mauvaiſe foy ne vouloir point ſe rendre :
C'eſt lorſque prévenu de bonne opinion,
On croit obſtinément avoir toujours raiſon ;
Et n'aprouvant jamais les ſentimens des autres,
Sans rien examiner, ne ſuivre que les nôtres.
Le premier vice eſt bas, & ne tombe jamais
Qu'en de lâches eſprits, & dans des cœurs mal faits,
Et ce defaut n'eſt pas, que je penſe, le vôtre ;
Mais aiſément, Eraſte, on y paſſe de l'autre :
On ſe voit tous les jours. Un eſprit prévenu,
D'abord de bonne foy ſoutient ce qu'il a cru ;

Mais

Mais lorſqu'à la raiſon en vain on le rapelle,
Qu'à la prévention la paſſion ſe mêle;
Alors pour ſoutenir ce qu'il a d'abord dit,
Contre la verité ſouvent il ſe roidit;
Et honteux d'avouer qu'il ait pû ſe méprendre,
Il voit, il ſent, il touche, & ne veut pas ſe rendre.
Vous vous reconnoiſſez ſans doute à ce portrait;
Car voila juſtement ce que vous avez fait. &c.

Eraſte s'obſtine à ne point rentrer chez Doriſe, & à vouloir partir pour aller à Toulon inviter ſes parens à ſa nôce.

Dans les deux dernieres Scenes de cet Acte Doriſe, Clitandre ſon Amant & Toinette complotent pour rompre le mariage projetté d'Eraſte avec Doriſe, quoique promiſe à Clitandre par ſon pere, que tout le monde croit avoir été tué ſur mer dans un combat contre les Ottomans. Toinon imagine de gagner un Turc nommé Ibraim nouvellement arrivé, pour lui faire dire qu'il a vû le pere de Doriſe en bonne ſanté, &c.

Dans le ſecond Acte, le Marquis pere de Doriſe en habit Turc, ſous le nom d'Ibraim, s'entretient avec la Ramée ſon ancien domeſtique, chez qui il eſt logé. Toinon les trouve enſemble, & prie le Turc, ſans le connoître, de dire à la Marquiſe que ſon mari eſt vivant en Aſie, où il l'a vû. Le prétendu Turc promet de jouer

Digitized by Google

jouer ce personnage, pour differer le mariage de Doriſe avec Eraſte, &c.

Dans les Scenes ſuivantes Doriſe voit le faux Ibraim, & conſent qu'il mette empêchement à ſon mariage avec Eraſte, pour pouvoir être à Clitandre, à qui ſon pere l'avoit promiſe avant ſon départ.

La Marquiſe qui a appris l'arrivée du Turc, veut le voir, pour tâcher d'apprendre des nouvelles de ſon mari. Elle dit au Baron que ſon fils eſt chez elle, & que pour ſe raccommoder avec Doriſe, il acheve la repriſe d'Hombre commencée. Ils ſortent pour les aller voir jouer.

Dans la Scene ſuivante, Toinon arrête la Ramée, qui porte en cachette un paquet où ſont les anciens habits de ſon Maître, avec leſquels il veut ſe faire connoître.

TOINON.

Qu'emportez-vous d'ici?

LA RAME'E.

C'eſt... c'eſt... un vieux balot...
Que j'avois au grenier. Adieu.

TOINON.

De grace, un mot.
Je viens de preparer Madame à la nouvelle
Que nous voulons répandre, & je vous réponds d'elle.
Elle m'a commandé de vous faire venir.
Mais le Turc eſt-il prêt à l'en entretenir?
Parlera-il

Digitized by Google

Parlera-t-il bientôt ? Comment va notre affaire ?

LA RAMÉE.

Fort mal.

TOINON.

Pourquoi fort mal ?

LA RAMÉE.

C'eſt qu'il dit que la mer
Ne peut croire jamais qu'il ait vu ſon époux.

TOINON.

Mais de notre projet comment ſortirons-nous ?

LA RAMÉE.

Fort bien.

TOINON.

Fort mal, fort bien, que diantre a-t-il en tête ?

LA RAMÉE.

Un grand deſſein, Toinon, va, je ne ſuis pas bête,
Et ſi je ne craignois ta langue....

TOINON.

O, ſur ma foy,
Vous pouvez ſurement vous confier à moy.
Qu'eſt ce ?

LA RAMÉE. (doute

C'eſt un deſſein... un deſſein... qui ſans
Te plaira... ſache donc.... je crains qu'on ne m'écoute...
Regarde.

TOINON.

Non perſonne ici ne doit venir ;
Ils ſont tous occupez au jeu qui va finir.

LA

LA RAME'E.

O ça, jure-moy donc.

TOINON.

Que le Ciel me confonde,
Puiſſé-je devenir l'horreur de tout le monde.
Que la terre, l'enfer...

LA RAME'E.

Non, tous ces ſermens-là
Ne te retiendroient point; voici qui ſuffira...
Pour m'aſſurer de toy comme je le deſire,
Il faut...

TOINON.

Eh bien. il faut?

LA RAME'E.

Il faut ...ne te rien dire.
Il ſort.

Dans la Scene enſuite on voit le ſecond trait de l'Opiniâtre; c'eſt un coup d'Hombre, que la Marquiſe explique ainſi.

Monſieur donne, Damis & Doriſe ont paſſé;
Eraſte dit qu'il joüe; il écarte, & s'explique,
En jettant ſon écart, qu'il va jouer en pique.
Sur cela l'on n'a point de conteſtation.
Pour prendre, il ſe ſaiſit des Cartes du talon.
Il les compte, recompte; enfin au lieu de treize,
Les tenant dans ſes mains il en a trouvé ſeize.

ERASTE.

Eh qu'importe? &c.

Vous

Digitized by Google

Vous en riez ? J'avois trois Matadors sixiémes.

DORISE.

Et moy j'avois, Messieurs, les deux As noirs septiémes.

LA MARQUISE.

Dans les Cartes de trop il est aisé de voir
Qu'avoient été laissés & l'un & l'autre As noir ;
Il s'en est trouvé quatre, & partant treize piques, &c.

Tout cela n'y fait rien, dit Eraste, & veut parier contre tous ceux qui le condamnent, soutenant qu'il a gagné le coup ; il dit en finissant :

Mais que l'on joue ainsi, si l'on veut, à Toulon,
A Marseille, à Madrid ; pour moi, je le proteste,
Puisque je sçai le coup, & qu'on me le conteste,
Sur mes Terres au moins, j'en fais ici serment,
Je ne soffrirai point que l'on joue autrement.

Dans la Scene d'après, la Ramée vient dire à la Marquise que le Turc qui est logé chez lui assure qu'il a vû son mari se portant bien en Asie, où il a été Esclave, prêt à partir pour revenir en Europe. Eraste traite cela d'imposture, & croit le Turc aposté par Toinon. La Marquise même soupçonne quelque tromperie ; elle s'adresse à sa fille, qui lui avoue le dessein de Toinon, &c.

Dans le troisiéme Acte, la Ramée vient rassurer

Digitized by Google

raſſurer Doriſe, ſon Amant Clitandre, & Toinon, ſur le prétendu mariage d'Eraſte, dont on fait tous les aprêts. Il annonce l'arrivée du Turc, qui a, dit-il, fait abjuration, & va paroître en habits à la Françoiſe. Il paroît en effet, & dit à Doriſe:

J'ai promis d'informer Madame votre Mere,
Que ſon mari vivoit; mais je n'ay pu le faire,
Qu'après avoir connu par le choix d'un époux,
Lequel de vos Amans étoit digne de vous;
Et je viens à preſent vous tenir ma parole.

TOINON.

Juſques-là notre Turc joue aſſez bien ſon rôle, &c.

CLITANDRE.

Quand nos peres vivoient, tous deux dès notre enfance,
Nous fumes élevez dans la douce eſperance
D'être unis quelque jour par les plus tendres nœuds,
Et ſa mere aujourd'hui nous accable tous deux.

LE MARQUIS.

J'eſpere que pourvû qu'elle veuille m'entendre,
A ce que je vais dire elle pourra ſe rendre.

Dans la Scene qui ſuit, il ſe fait connoître à la Marquiſe, & lui dit:

Madame en arrivant je courrois pour vous voir,
Mais ayant ſçu de lui * l'himen où l'on s'apreſte,

* *La Ramée.*

Sous

Sous mes habits de Turc j'allai me mettre en tête
De connoître l'époux que vous vouliez choisir.
Le soin que j'en ai pris, m'a privé du plaisir
De me montrer d'abord à toute la famille,
Et j'en avois fait même un Secret à ma fille,
&c.

Eraste se signale en troisiéme lieu, en s'opiniâtrant à ne vouloir pas reconnoître le Marquis ; son complaisant Damis est de son sentiment, & traitent cela de fable, dont Toinon est l'auteur.

LA MARQUISE.

Quoi, Messieurs, vous me croyez capable
De pouvoir entrer moi dans un dessein semblable?
Il est vrai que Toinon l'a tantôt inventé ;
Mais ce qu'elle a cru feinte, est une verité, &c.

LE MARQUIS.

O votre entêtement, Monsieur, fut-il extrême,
Vous n'empêcherez pas que je ne sois moy-même.
Croyez-le, s'il vous plait.

LE BARON.

Eraste, en verité,
C'est porter dans l'excés l'opiniatreté ;
Voulez vous tenir seul contre la voix publique ?
Contre Monsieur, Madame, & ce vieux domestique,
Contre tous ?

ERASTE

Digitized by Google

ERASTE.

Mais, Monsieur, je sçai ce que je dis :
Cet homme là n'est point, vous dis-je, le Marquis.

LA RAMÉE.

Tout le monde, morbleu, le connoit dans les rues.

ERASTE.

A d'autres ! On veut donc qu'il soit tombé des nues.

DAMIS.

Sçait-on pas qu'il est mort depuis plus de quinze ans ?

ERASTE.

Ma foy, ce conte est bon à faire à des enfans.

LE MARQUIS *riant*

Ce conte ?

ERASTE.

Oui, oui ce conte, ou plûtôt cette fable.

LE BARON.

Eraste...

ERASTE.

Il ne l'est point, mon pere.

LA RAMÉE

Comment diable !
Monsieur n'est pas mon Maistre ?

LA MARQUISE

Il n'est pas mon époux ?

ERASTE

Non, non, Madame, non.

LE BARON

Mon fils, que faites vous ?

Digitized by Google

ERASTE

Ce que je fais, Monsieur ? quoi ! souffrir qu'on me joüe ?

LE BARON

Mais enfin l'on se rend, quand tout le monde avoue.

ERASTE

Moi, je ne me rends point : c'est une fiction.

LE MARQUIS

Je ne suis pas l'époux de Madame, moi ?

ERASTE

Non.

DORISE

Quoi ! Monsieur que j'embrasse...

ERASTE

Il n'est point votre pere, Madame, il ne l'est point.

TOINON

O vous avez beau faire ! On vous l'avoit bien dit, que quand il le verroit, Il ne se rendroit point.

ERASTE

Qui diable se rendroit ? Je serois un nigaut ; & bon, Toinon toi-même Ne me l'as-tu pas dit ?

LE BARON

Quelle folie extrême !

ERASTE

Eh, ne voyez-vous pas qu'on cherche à me tromper ?

Par

Digitized by Google

Par quelque reſſemblance on prétend me duper.
Mais on a beau le dire, il a beau le paroître,
Je ſçai qu'il ne l'eſt point, & qu'il ne le peut être.
Non, vous ne l'êtes point.

LE MARQUIS

O quels égaremens!
Monſieur eſt il ſujet à ces entêtemens? &c.

Enfin le Marquis lui declare qu'il promit autrefois ſa fille au fils de ſon meilleur ami, & pour l'en convaincre, il lui montre le Teſtament dont il étoit dépoſitaire, & qui juſtifie le choix qu'il fait de Clitandre, que ce Teſtament fait rentrer en poſſeſſion de tous ſes biens. La Piece finit par la concluſion de ſon mariage avec Doriſe.

On promet du même Auteur, actuellement âgé de 84 ans, une Tragedie intitulée *Asba* Prince Tartare.

Le ſieur Poiſſon qui a été reçu ſi favorablement du Public dans le rôle de *Soſie*, a joué le même rôle ſur le Theâtre du Palais Royal, & y a été encore fort applaudi. Ce ſuccès a donné lieu aux Vers qu'on va lire:

Par une heureuſe fantaiſie
La nature a tout fait pour le jeune Soſie,
Inſtruit par elle, il ſçait tous les rapports
Que le geſte & la voix doivent avoir pour plaire.

Il met à ce qu'il dit la chaleur neceſſaire,
Il la joint aux graces du corps.
Pourquoy s'en étonner ? l'ame de ſon grand pere
Met en mouvement les reſſorts
De ce fortuné temeraire.

Le même Acteur vient de jouer le rôle de Strabon dans la Comedie de Democrite de M Renard, avec beaucoup d'applaudiſſement.

On a fait depuis peu une reforme à la Comedie Françoiſe de quatre femmes & un homme. Ce ſont les Dlles Jouvenot, Aubert, Duchemin & Gravet, & le ſieur de Chanvalon.

NOUVELLES ETRANGERES.

De Conſtantinople, ce 13 Avril 1721.

LA Porte continuë à faire de grands preparatifs de guerre. Les Janiſſaires ſont prêts à marcher au premier ordre. Les projets ne paroiſſent pas encore, quoi qu'on voye tout ce qui ſe prepare pour leur execution. Le Grand Viſir eſt impenetrable, & traite les affaires avec autant de ſecret que de capacité. Il paroît que le Prince Ragotzi eſt parfaitement bien dans cette Cour ; on lui a fait divers preſens

Digitized by Google

presens & donné cent bourses pour son entretien. La tranquilité est parfaitement rétablie au Grand Caire: cette heureuse nouvelle est venuë avec les Vaisseaux qui ont apporté le tribut de l'Egypte.

Le Marquis de Bonac, Ambassadeur de France, informé que Abdur Achman, Bacha de l'Isle de Scio, avoit fait abbattre les deux nouvelles Eglises que les Chretiens avoient construites dans cette Isle, ainsi que la Maison & la Chapelle du Consul de France, s'en plaignit le 4 Avril au Grand Visir, qui lui promit de mander le Bacha pour le punir de sa conduite envers le Consul.

De Petersbourg, le 6 May 1722.

SUivant les Lettres de Moscou la Russie a son Pontose comme l'Espagne. On mande que les Ingenieurs envoyez par le Czar en Siberie, pour tenter la découverte de quelques mines d'or, ont rapporté qu'après avoir traversé les Montagnes de la Georgie, pour tâcher de penetrer jusqu'à la source de la Riviere *Doria*; ils avoient été arrêtez dans leur recherche par des rochers escarpez qui les ont obligez de retourner à *Toboski*, après un mois de fatigues & de marche. Ces Ingenieurs ont assuré que le fleuve Doria rouloit des sa-

Digitized by Google

bles d'or, & qu'ils avoient découvert dans ce pays des mines de ce Roy des métaux. Sur cette assurance Sa Majesté Czarienne veut faire construire un Fort à l'embouchure de la *Doria* dans la Mer Caspienne ; cependant ce projet paroît d'une execution difficile, les Peuples de ce pays sont sous la protection du Roy de Perse. Le voyage du Czar est toujours incertain. On doute fort qu'il se rende à Astracan, quoi que tous les bagages soient prêts depuis long-temps ; on croit plutôt qu'il retournera incessamment à Petersbourg, & qu'il doit executer quelque projet important du côté de la Mer Baltique.

Par les dernieres Lettres de Moscou on a appris que le Czar y avoit été attaqué d'une violente colique : Sa Majesté Czarienne pendant les douleurs de cette vive maladie, a fait remettre dans le Trésor des Archives un Testament olographe qui contient la nomination de son successeur. On se flatte que sa guerison ne tardera pas, & que son retour à Petersbourg ne sera pas long-temps differé ; on y équipe une Flote de trente Vaisseaux de ligne, & de près de trois cens Galeres.

De Varsovie, ce 20 May 1722.

LEs inquietudes augmentent chaque jour en Pologne, malgré l'assurance qu'on

Digitized by Google

qu'on donne ici du retour du Roy vers le 15 May. L'opinion qui s'eſt répanduë qu'il veut abolir les anciens privileges de la Nation, en faiſant declarer l'heredité du Trône en faveur des Princes de la Maiſon de Saxe, indiſpoſe fort ſes Sujets contre lui; une nouvelle Confederation des principaux de la Republique paroît favoriſer les deſſeins du Czar, & augmente les allarmes du Royaume, qui craint encore une invaſion des Turcs. Cette crainte a chaſſé du Palatinat de Podolie une très grande quantité de familles qui ſe ſont retirées à Lemberg avec leurs effets les plus conſiderables. Les Troupes du Czar occupent actuellement les frontieres de Livonie & du Duché de Curlande; on n'en ſort point ſans un paſſeport du Prince de Repnin Gouverneur de Livonie. Le Duc regnant de Curlande doit, dit-on, dans la prochaine Diete generale demander à la Pologne du ſecours contre le Czar, qui paroît méditer une expedition contre ſon Etat. On apprend par les Lettres de Dantzik, que le Duc de Meckelbourg avoit envoyé des ordres ſecrets au Gouverneur de Domitz, portez par le Colonel *Ziclavv*, en conſequence de quelques importantes dépêches qu'il avoit reçûës du Czar, qu'on dit à preſent malade à Moſcou.

Digitized by Google

De Coppenhague ce 23. May 1722.

L'Escadre de ce Royaume sera composée de vingt Vaisseaux de ligne, de cinq Fregates, de trois Brulots; on continuë l'embarquement des provisions de bouche & des munitions de guerre qui lui sont necessaires.

Un Vaisseau Moscovite de quatre-vingts pieces de canon, faisant route vers Petersbourg, a passé le détroit du Sund sans jetter l'anchre, & sans vouloir payer les droits ordinaires. Le corps de Troupes qu'on assemble dans le Holstein sera de douze à quinze mille hommes. Le jeune Comte de Rantzau passant le 12 May à Reimberg, pour se rendre à Hambourg, fut arrêté par ordre du Roy de Dannemarck, & le lendemain conduit avec escorte à Rensbourg.

Le Roy arriva le 16 May à Sleswich, & partit le lendemain en poste pour se rendre à Friderisbourg; on suppose que c'est pour quelque dessein important, attendu que les Troupes campées aux environs de cette Ville ont reçu ordre de se tenir prêtes pour marcher au premier commandement. Les Commissaires Imperiaux établis à Rostock pour regler l'affaire du Duc de Meckelbourg, ont suivant les Lettres de Domits

Digitized by Google

Domits reçu la derniere decision de la Cour Imperiale, qui ordonne au Duc de payer un million de Risdales à sa Noblesse, pour dédommagement des pertes qu'il lui a causées, de saisir en cas de refus tous ses revenus, & de commencer par la saisie des Doüannes de Domits.

On écrit de Berlin que le Roy de Prusse n'a jusqu'à present formé aucune liaison avec le Czar.

De Stokolm, ce 12 May 1722.

LE Roy a resolu d'établir l'ancien Ceremonial de ses Predecesseurs, & l'a fait notifier à tous les Ministres Etrangers. Suivant ce Ceremonial les Ambassadeurs doivent s'adresser au President de la Chancellerie, soit qu'ils ayent des propositions à faire à Sa Majesté, soit qu'ils ayent des Lettres à lui rendre de la part de leurs Souverains.

M. Bertuchef, Ministre du Czar en Suede, eut audience le 27 Avril, & fit part au Roy du nouveau titre d'Empereur que prend son Maître, avec demande de le reconnoître en cette qualité. On ne sçait si cette proposition sera acceptée. Le même M. Bertuchef a eu une longue Conference avec le General Duker, & quelques autres Senateurs au sujet du Duc

Digitized by Google

d'Holstein, on prétend que le Roy lui refuse constamment le titre d'Alteſſe Royalle. Le Capitaine Guldenrood a été décapité ; ſes complices dans l'affaire du Colonel *Stobens* ont ſubi les peines prononcées dans leur Arreſt.

De Vienne, ce 17 May 1722.

ON debite icy que l'Empereur a fait offrir au Roy de Pologne, Electeur de Saxe, le titre de Generaliſſime des Troupes de l'Empire, ſi on eſt obligé d'entrer en guerre ; le Prince Eugene alors commandera ſous lui.

Le 13 May, M. Jaquemin, Conſeiller d'Etat ordinaire du Duc de Lorraine, fit hommage à Sa Majeſté Imperiale au nom de ce Prince, pour le Duché de Tiſchen en Sileſie.

On dit que l'Aſſemblée des Etats de Tranſilvanie & de Croatie a conſenti que la ſucceſſion de ces deux Provinces paſſât aux Princeſſes de la Maiſon d'Autriche. L'Empereur eſpere que l'Aſſemblée des Etats d'Hongrie ſuivra cet exemple, & ſignera un pareil conſentement.

Le Comte de Kinski, Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour du Czar, a mandé que le Duc de Meckelbourg étoit toujours protegé par Sa Majeſté Czarienne.

&c.

Digitized by Google

& qu'elle lui avoit promis de le rétablir dans ses Etats, si la Commission Imperiale de Rostok perseveroit à soutenir la rigueur de ses procedures.

De Londres, ce 30 May 1722.

L'Insertion de la petite Verole prouve chaque jour son utilité, les jeunes Princesses ont essuyé cette operation sans aucun accident fâcheux, elle s'est faite aussi heureusement sur les six enfans du Lord Bashurt.

Le bruit d'une conspiration contre le Roy & l'Etat, a causé bien des mouvemens & des inquiétudes dans cette Ville. Le 19. May & les jours suivans, le campement des Troupes à *Hidepart* confirma cette nouvelle. On y vit arriver à la fois les trois Regimens des Gardes à pied, & les six Compagnies des Gardes du Corps & des Grenadiers à Cheval. Cela causa une épouvante generale, & cette épouvante fit courir en foule à la Banque; le prix des Actions tomba tout d'un coup jusqu'à soixante & dix-huit. La tranquillité ne s'est un peu rétablie que depuis une Lettre écrite par le Lord Townshend Secretaire d'Etat, au Lord Maire de la Ville de Londres, qui contient l'avis de la conspiration; mais qui marque en même

Digitized by Google

tems que si des Sujets infidelles & des Traitres fugitifs avoient formé ensemble le projet criminel de renverser la forme de l'Etat & la Religion du Pays, les Anglois amateurs de leur Patrie doivent se rassurer, & ne pas craindre une Rebellion, qu'aucune Puissance Etrangere ne prétend ni fomenter ni soutenir; que Sa Majesté, parfaitement instruite des desseins des Conjurés, ne l'est pas moins de leur peu de credit hors du Royaume, & qu'ainsi n'ayant à se precautionner que contre des ennemis qui le sont aussi de ses fideles Sujets, elle espere que ces Sujets fideles l'aideront à dissiper une faction contraire au repos & à la felicité de la Nation Britanique.

Le Lord Maire après la reception de cette Lettre, fit assembler les Aldermans & les Scherifs, qui, informez de la conspiration, dresserent une Adresse au Roy, qu'ils lui presenterent le jour suivant.

Cette Adresse étoit dictée par leur affection pour la personne de Sa Majesté, & leur zele inébranlable pour son Gouvernement, & pour la continuation de la succession Protestante dans la Famille Royale d'Hanovre. *Lorsque nous reflechissons*, disent-ils, *sur toutes les benedictions dont jouissent les Anglois sous la protection d'un Prince qui se propose les Loix du Pays*

pour

pour regle de son Gouvernement. Lorsque nous considerons que ni Droits Civils ni Ecclesiastiques des Sujets de Votre Majesté n'ont souffert aucunes atteintes depuis son heureux avenement au Thrône de ces Royaumes, nous ne pouvons que témoigner une extréme horreur pour ces ames viles & détestables qui osent conspirer, &c.

Le Roy répondit à ces protestations zélées & respectueuses avec bonté, & promit de proteger toujours les Privileges de la Ville de Londres, & de maintenir constamment les Loix, la Religion & les Libertez du Royaume; ensuite le Lord Maire, les Aldermans & les Scherifs eurent l'honneur de lui baiser la main.

On envoya le même jour deux cens Gardes de renfort à la Tour. On doit former deux Camps dans le Royaume pour sa sûreté, l'un près de Marlborough, & l'autre dans la Province de Lancastre. Le Lord Maccarteney est parti pour l'Ecosse, où il va commander les Troupes qui s'y trouvent actuellement. On ne s'en est pas tenu à ces precautions. On a proclamé le 22. un ordre du Roy à tous les Catholiques Romains de sortir de la Ville de Londres & de celle de Westminster, & de s'en éloigner de dix mille. Le même jour les Juges de Paix furent informés des intentions du Roy & du Conseil, ils

remplirent

Digitized by Google

remplirent leurs ordres la nuit suivante, & visiterent exactement plusieurs maisons qui leur avoient été indiquées, ils n'y trouverent cependant aucunes provisions suspectes, qui pussent déposer contre les personnes dénoncées. On a envoyé des ordres précis à tous les Officiers des Doüanes des Ports de visiter plus scrupuleusement qu'à l'ordinaire les Vaisseaux arrivant des Pays Etrangers, ainsi que les Passagers & leurs papiers. Le Camp de *Hydepart* est à present de quatre mille huit cens quatre-vingts-treize hommes, tant Infanterie que Cavalerie. La discipline y est observée très-severement sous les ordres de M. le Comte de Cadogan, Lieutenant General des Armées de Sa Majesté, qui s'y rend tous les matins, & qui a deffendu expressément aux Soldats de s'en écarter. On y a transporté de la Tour vingt-une piéces de Campagne, avec des Caissons chargés de poudre & de boulets, escortés par un détachement des Gardes à pied. Deux jours auparavant on avoit envoyé à Greenwich un pareil détachement pour garder les magasins à poudre du Roy en cas de soulevement. Le Regiment de Cavalerie des Gardes Bleuës, commandé par le Duc de Bolton, a été envoyé dans un Camp situé dans la plaine de Honslow. Tous ces preparatifs qui

qui allarment ordinairement les Peuples, ont cependant produit un effet bien contraire, la Banque est remontée à son premier credit, & les fonds ne sont baissés que de quatre par cent depuis les premiers bruits de la Conspiration.

De Lisbonne, ce 30 Avril 1722.

ON a publié une nouvelle Ordonnance du Roy contre ceux qui frauderont les Droits de Sa Majesté. On a embarqué sur le Vaisseau qui est parti pour Goa, dix-neuf Marchands accusés & convaincus d'avoir fait de fausses declarations de leurs marchandises, & condamnés au bannissement dans les Indes, d'où il leur est deffendu de revenir.

M. Worsley, Envoyé Extraordinaire du Roy d'Angleterre en cette Cour, eut son audience de congé le 7 Avril, & le Colonel Thomas Lumley qui lui succede dans cet Emploi, eut sa premiere audience le 18. avec les ceremonies ordinaires.

Le Roy pour remedier aux embaras que cause dans le Commerce le different titre des especes d'or & d'argent qui ont cours dans le Royaume, en a ordonné une refonte generale par un Edit enregistré à la grande Chancellerie le 16 Avril.

Digitized by Google

De Madrid ce 20. May 1722.

ON fit le 3. May la Procession solemnelle de la Châsse de S. Jean de Matha. Cette Ceremonie est celebre & des plus magnifiques ; cette Châsse fut portée par le Marquis de Cogolludo & douze autres Grands du Royaume, & suivie par tous ceux qui se sont trouvez ce jour-là à Madrid.

L'invitation leur fut faite de la part du Duc de Medina Celi, Protecteur & Patron des Trinitaires Déchaussés, possesseurs de cette fameuse Relique.

On a transporté de Cadix cinq cens Ouvriers dans l'Isle de Majorque, pour reparer les fortifications de la Capitale, & celles de Palomera & d'Acudia.

Les Troupes Espagnoles qui étoient assemblées près de Gibraltar, ont reçu ordre de passer du côté de Malaga ; & le Gouverneur de Cadiz a fait proposer au Gouverneur Anglois de la même Place, de rétablir le Commerce interrompu par des soupçons mal fondés.

On écrit de Barcelone que les Catalans ont obtenu de Sa Majesté une grace qui leur avoit été toujours refusée par les Rois ses Predecesseurs, c'est la décharge de l'ustancile & du logement des Officiers.

Il

Digitized by Google

Il y a eu une longue Conference avec le Colonel Stamhope Ambaſſadeur d'Angleterre, & le Marquis de Grimaldo Secretaire d'Etat, au ſujet de l'armement que l'on fait dans ce Royaume, on donne de la part de Sa Majeſté Catholique des aſſurances qu'Elle ne prétendoit rien tenter contre la quadruple Alliance. Là-deſſus le Miniſtre de la Grande Bretagne dépêcha un Courier à Londres pour diſſiper les ſoupçons que de faux avis avoient pû faire naître.

On continue dans les Provinces la levée des Milices, & celles qui ſont deſtinées pour la garde des Côtes, ſe ſont déja rendues à leurs poſtes. On équipe à Majorque des Pregates qui doivent joindre l'Eſcadre que les Etats Generaux ont envoyé dans la Mediterannée contre les Corſaires de Barbarie.

Les Maures tant battus par le Marquis de Lede en 1720 au ſiege de Ceuta, ayant voulu prendre leur revanche, & faire une deſcente ſur les Côtes de Murcie ou de Valence, ont été repouſſés deux fois par la tempête avec une perte très conſiderable, qui les met abſolument hors d'état de rien entreprendre cette année. Cinq de leurs meilleurs Vaiſſeaux ont coulé à fond, le reſte a été diſperſé ſur les Côtes du Royaume de Maroc. Ils ont été obligés de

Digitized by Google

de jetter à la mer presque toute leur artillerie & tous les chevaux qu'ils avoient embarqués ; la maladie s'est mise dans leurs Soldats & Matelots ; enfin la disette des vivres augmente dans le Royaume de Fez & de Maroc, & la misere est si grande du côté de Salé & de Miquenés, que la plûpart des Habitans sont forcés de vendre leurs enfans pour acheter du pain.

De Rome, ce 13 May 1722.

LE 1. May, le Cardinal d'Acunha eut son audience de congé du Pape, & partit le 4. aprés avoir signalé ses adieux par des liberalitez excessives.

La Chambre Apostolique, après plusieurs assemblées, vient d'assigner au Pape mille écus par jour, outre sa dépense ordinaire pour tout le tems que Sa Sainteté passera à la Campagne.

M. Correlli, Commissaire de la Chambre Apostolique, est parti pour Civitavecchia, avec ordre d'y faire armer promtement deux Galeres pour aller en course sur quelques Corsaires de Barbarie qui sont entrés dans le Canal de San Severino, où ils ont enlevé quelques Barques de Pêcheurs ; on dit même que M. de Platamonte, nouvel Evêque de Lipari, est tombé entre leurs mains.

Les

Digitized by Google

Les Galeres de Sa Sainteté ſont rentrées dans Civitavecchia, avec une Priſe d'une Galiote armée des Côtes de Barbarie, de quatre-vingts hommes d'équipage.

La nuit du 8 au 9 May, un Gentilhomme de la ſuite de l'Ambaſſadeur de Portugal, fut pris par les Sbirres dans le moment qu'il eſcaladoit le mur d'un Couvent de Religieuſes du Quartier de Traſtenere, il fut mené en priſon, d'où il ſortit, à la ſollicitation de l'Ambaſſadeur, le 10. au ſoir.

DIGNITEZ ET EMPLOIS des Pays Etrangers.

SUEDE.

M. de Stackelberg, Lieutenant General des Armées de Suede, qui eſt revenu depuis deux mois de Moſcou, où il étoit priſonnier de guerre, a été honoré par le Roy du Commandement en chef des Troupes du Duché de Finlande.

ALLEMAGNE.

Dame Marie-Catherine, Baronne de Meyerfeld, qui étoit Doyenne des Chanoineſſes Regulieres de Saint Auguſtin, prit poſſeſſion le 19. Avril de la Prevôté perpetuelle

Digitized by Google

perpetuelle du Couvent de Saint Jacques à Vienne.

M. le Comte Ulrich-Felix-Popel de Lobkowitz, a été fait Conseiller d'Etat ordinaire par l'Empereur.

Le Cardinal d'Althan a été fait Viceroy de Naples par l'Empereur.

M. le Comte d'Almenara a obtenu de Sa Majesté Imperiale la Viceroyauté de Sicile.

Le 3 May, jour de l'Invention de Sainte Croix, l'une des Fêtes de l'Ordre de la Croisade, l'Imperatrice Amelie, accompagnée de l'Archiducheſſe ſa fille, tint Chapelle dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites, & après le Service celebré pontificalement par le Nonce du Pape, elle aggregea à l'Ordre de la Croiſade vingt-deux Dames des plus qualifiées d'Allemagne & d'Italie.

Le Baron de Sonneberg, Conſeiller Imperial & Aſſeſſeur du Tribunal Provincial de la baſſe Autriche, a pris ſeance le 4 May dans le Conſeil des Députez de la Province, à la place de M. le Comte d'Enkenoiſt, qui a fini ſon temps.

Le Comte de Valſaſſine, Viceregent Provincial du Duché de Carniole, a été nommé le 4 May Conſeiller au Conſeil d'Etat de la Baſſe-Autriche.

Le Comte Gaſpard de Cobenzel, Grand Echanſon

Digitized by Google

Echanſon hereditaire de la Carniole & de la Marche de Wendi, a obtenu de l'Empereur la Charge de Grand Maréchal de la Cour, vacante par la démiſſion volontaire du Prince de Schuartzenberg.

Le General Zumjungen a été nommé Felt-Maréchal General par l'Empereur, & doit aller inceſſamment commander les Troupes en Sicile.

Le Cardinal de Saxe-Zeits doit preſider comme Primat du Royaume aux Etats de Hongrie, qui s'aſſembleront à Presbourg le 20 Juin.

Le Prince Frobenius de Furſtemberg eſt nommé premier Commiſſaire de l'Empereur à Ratisbone à la place du Cardinal de Saxe-Zeits.

ANGLETERRE.

La Comteſſe doüairiere de Sunderland a obtenu du Roy une penſion de mille livres ſterling.

Le Comte de Peterborough a obtenu le renouvellement de ſa Patente de General des Troupes de Marine & de débarquement; le Roy y a joint quatre mille livres ſterling d'appointemens.

M. Edoüard Beecher, Scherif de la Ville de Londres, a été fait Chevalier par le Roy.

Le Chevalier Robert Sutton a été nommé

Digitized by Google

mé membre du Conseil Privé du Roy.

Le Lord Gilbert, Irlandois, a été nommé Baron de l'Echiquier.

Le Roy a créé Pairs de la Grande Bretagne les fils aînés des Ducs de Rokborough & de Montroſſ, Seigneurs Ecoſſois.

PORTUGAL.

Le R. Pere Ricard de Mello, Docteur en Theologie & Procureur General des Religieux de l'Ordre de Chriſt, a été élu dans leur Chapitre le 20 Avril General de cet Ordre, à la pluralité des voix, & Prieur de leur Monaſtere Royal de Thomar.

Le R. P. Manuel de la Conception, de l'Ordre de Saint Auguſtin, Qualificateur du Saint Office, cy-devant Prieur du Couvent de Notre-Dame de Grace de Lisbone, & qui a été Définiteur General au Chapitre general que tint cet Ordre à Boulogne dans l'année 1699, a été élu le 25 Avril Prieur Provincial des Auguſtins du Royaume de Portugal.

ESPAGNE.

Le Marquis de Valhermoſo, Lieutenant General des Armées du Roy d'Eſpagne, a été nommé par Sa Majeſté Gouverneur des Iſles Canaries, & Preſident de l'Audience des mêmes Iſles.

Le

Digitized by Google

Le Colonel Don Jean Perés y d'Oſante a été nommé Lieutenant de Roy de la Place d'Albuquerque.

Don Jean Antoine de Lardiſabal, Chanoine de la Cathedrale de Salamanque, & Profeſſeur de Theologie dans l'Univerſité de la même Ville, a été nommé par le Roy à l'Evêché de la *Puebla de los Angelés* dans la nouveile Eſpagne.

ITALIE.

Dans un Conſiſtoire tenu à Rome le 2. Avril, au Palais du Quirinal, le Pere Philippe Valignani, Dominicain, couſin de Sa Sainteté, fut propoſé pour l'Archevêché de Chieti dans l'Abruſſe.

Le R. Pere Archange, auſſi Dominicain, fut propoſé par le Cardinal Barberin pour l'Archevêché de Naviſan en Armenie.

M. Bogiſlas Coruni Goſiewski, Prêtre Polonois, fut propoſé par le Cardinal Corſini, au nom du Cardinal Camerlingue, pour le titre Epiſcopal d'Eriſſo.

M. Etienne Stucanowich fut propoſé par le Cardinal Fabroni, pour l'Archevêché d'Anlinari dans la Dalmatie.

L'Abbé Silveſtre Stana, par le Cardinal Tolomei, pour l'Evêché de Minori, Suffragant d'Amaſſi.

M. Jean Michel Vinceſlas de Conti de Spaur, par le Cardinal d'Althan, pour l'Evêché

Digitized by Google

vêché Titulaire de Rhoſſen en Sirie, avec le titre de Suffragant de Trente.

M l'Abbé Valbelles des Tourves, fut propoſé par le Cardinal Ottoboni, Protecteur des Affaires de France, pour l'Evêché Titulaire de Geropolis, avec la Coadjutorerie de Saint Omer.

M. l'Abbé de Montboiſſier de Canilhac, pour l'Abbaye de Notre-Dame de Barbeaux, Ordre de Citeaux, Diocéſe de Sens.

Le R. Pere Jean-François du Bienheureux Jean de la Croix, natif de Mondovi en Piemont, a été élu General de l'Ordre des Carmes Déchauſſés; il exerçoit depuis trois ans la Charge de Vicaire General de cet Ordre.

Le Cardinal Cinfuegos a été nommé par l'Empereur pour occuper à Rome la place du Cardinal d'Althan, & lui ſucceder dans le ſoin des Affaires de S. M. Imperiale.

M. Pierre de Carolid, cy-devant Commiſſaire Apoſtolique de la Santé, & M. Jean-Baptiſte Spinola, Auditeur du Cardinal Camerlingue, ont obtenu de Sa Sainteté les deux Charges de Clercs de la Chambre Apoſtolique, vacantes par la démiſſion de M. Antoine Vidman, & la nomination de M. Cavalieri à la Nonciature de Cologne.

M. Lanfredini a été fait Auditeur du Cardinal Camerlingue.

M.

Digitized by Google

M. Robert Bellarmin a été fait Chevalier de Cape & d'Epée.

M. de Sorbelloni a obtenu la place de Vice-Legat de Ferrare, qu'avoit M. Bardi, à present Ponent de la Consulte.

MORTS ET MARIAGES des Pays Etrangers.

LE jeune Comte Golofskin a épousé à Moscou le 10 Avril la Princesse Romandonofski.

Le jeune Comte Trubeskoy a épousé à Moscou dans le même mois, la sœur du Comte Golofskin.

Le Prince Valenski, Gouverneur d'Astracan, a épousé à Moscou la Princesse Nariskin, proche parente de S. M. Czarienne.

La Comtesse Marie Augustine de Buechein, Prevôte perpetuelle du Couvent de S. Jacques à Vienne, y est morte au mois de Janvier dernier.

Le Comte Charles Louis de Sinzendorf-Erstbrun, est mort à Vienne le 26 Avril, âgé de soixante & dix ans. Il étoit Tresorier hereditaire de l'Empereur, Grand Echanson de l'Archiduché d'Autriche, Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat de l'Empereur,

Digitized by Google

& Preſident du Conſeil Imperial des Finances.

Le Comte Damien Hugues de Virmond, Commandant General & Gouverneur de Tranſilvanie & de Valaquie, Conſeiller au Conſeil de Guerre de l'Empereur, General d'Artillerie, & Colonel d'un Regiment d'Infanterie, eſt mort à Hermanſtadt la nuit du 20 au 21 Avril, il avoit été Plenipotentiaire de l'Empereur au Traité de Paſſarowits, & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire à la Porte en 1719.

Il eſt mort à Edimbourg une femme Hongroiſe, âgée de cent vingt ans onze mois & vingt-quatre jours, qui a vécu quatre-vingts-deux ans avec ſon premier mari, & ving cinq ans avec le ſecond, qui eſt encore vivant.

Le Comte Jean Baptiſte de Neidhard, Conſeiller au Conſeil d'Etat de l'Empereur, & Preſident de la Chambre de la Haute Sileſie, eſt mort à Breſlau le 29 Avril, âgé de ſoixante & dix-ſept ans.

Le Chevalier Bury, l'un des quatre Barons de l'Echiquier, & l'un des douze grands Juges d'Angleterre, eſt mort à Londres le 15 May.

Le Comte de Rothes, Gouverneur de Sterling, & l'un des ſeize Pairs d'Ecoſſe qui ont été élus pour avoir ſéance dans le prochain Parlement, eſt mort en Ecoſſe le May.

Dom

Digitized by Google

Dom Pierre de Figueyredo de Alarcani, Seigneur de la Tour d'Otta, Alcaïde Major de la Ville de Couilhaa, autrefois Envoyé Extraordinaire du Roy Pierre II. à la Cour de France, est mort à Lisbone le 15 Avril, il a été enterré dans l'Eglise de Notre-Dame de l'Incarnation, où est la Sepulture de ses ancêtres.

Don Diego Sohatés de Bulhoens, Sergent Major de Bataille, & Gouverneur d'Estremos dans la Province d'Alentejo, est mort dans son Gouvernement le 25 Avril, âgé de soixante & six ans.

Dom Philippe Antoine Gil Taboada, Archevêque de Seville, est mort le 29 Avril, âgé de cinquatre-quatre ans. Il avoit été Grand Collegial de l'Université de Salamanque, Chanoine Penitencier de l'Eglise d'Oviedo, Chanoine & Theologien de celle de Tolede Primatie du Royaume, Vicaire de Madrid, Président de la Chancellerie de Valladolid, Président & Commissaire general de la Croizade, Evêque d'Orta, & Gouverneur du Conseil d'Etat & du Conseil Privé.

Le Commandeur Ventiert, Surintendant general des Galeres du Royaume de Naples, y est mort le 17 Avril.

Le mariage du Prince de Bellevedere-Caraffo avec la fille unique du Duc de Sora de la maison de Buoncompagni, est

Digitized by Google

conclu. On en doit faire incessamment la Ceremonie.

Don Martin de Gusman, Marquis de Montalegre, Comte de Castronuevo, Commandeur de Biennenida, & de la Puebla de Sancho, de l'Ordre de S. Jacques, Administrateur des Revenus de la Commanderie de Liche & de Castileja de l'Ordre d'Alcantara, Sumelier du Corps ou Grand Chambellan de Sa Majesté Catholique, & Capitaine des Halbardiers de la Garde Royale Espagnole, mourut à Madrid le 15 May, âgé de 64 ans.

Don Fabrice Tustavilla, Duc de Calabrito & de Saint-Germain dans le Royaume de Naples, a épousé à Rome la fille du Prince de Carbognano.

Dona Marie-Madeleine Boromei-Altieri, Princesse de l'Oriolo, accoucha le premier May d'une fille.

EAU DE BEAUTÉ.

QUOIQUE cette Eau ait été inconnue jusqu'aujourd'hui dans toute la France, elle a pourtant fait l'admiration de tout ce beau sexe de l'Angleterre, de la Hollande, & de toutes les Cours d'Italie; elle y a été goutée, & a merité par ses propres effets d'être appellée Eau de beauté. Je ne doute pas cependant qu'en France il ne se trouve quelques Seigneurs qui en ayent dans

Digitized by Google

dans les Cours étrangeres connu la valeur, pour peu qu'ils ayent eu de relation avec le beau sexe.

Cette Eau quoique claire & brillante comme l'eau de roche, est cependant grasse, proprieté extraordinaire d'un seul simple assez rare, & a une odeur difficile à définir, qui se perd en sechant; cette Eau n'est autre chose qu'une composition de simples, mais des plus rares & des plus exquis que la nature ait produits.

Voici ses proprietez & ses effets. Elle nourrit la peau, & lui donne un éclat de blancheur parfaite, conserve la delicatesse des traits, ranime toutes les couleurs, & répand sur tous les teins les plus secs un air de fraîcheur qui est égal & aussi naturel que celui que fait le sang le plus pur dans un corps le plus sain. On peut sans lui rien prêter, prouver par cent exemples, que ceux qui en font usage ne s'aperçoivent point que le nombre des années puisse flétrir & diminuer la fraîcheur de leurs teins & de la gorge, puisqu'elle en ôte toutes les rides & toutes les rousseurs qui proviennent de la secheresse du tein. Ce qui prouve que ce n'est point du fard, c'est qu'il en faut faire usage plusieurs jours avant d'en connoître aucuns changemens; mais lorsque vous vous serez habituez à vous en servir de la façon qui suit, vous connoîtrez bientôt que c'est le seul secret qui est capable d'ajouter des charmes à la beauté, & de la conserver jusqu'à la mort. Celles qui par un sang acre & mauvais se voyent une peau noire & livide, & un tein couvert de boutons, conviendront qu'il n'y a jamais eu de tel Secret, en donnant de la blancheur, en conservant les traits, & ranimant toutes les couleurs, & faisant ressentir aux teins & à la gorge un air de fraîcheur naturel; ôtant tous les boutons, & les rides, sans qu'il y en reste la moindre marque. Il ne faut pas se figurer que cette Eau, toute merveilleuse qu'elle

Digitized by Google

soit, opere toutes ces qualitez sur le champ, il faut lui donner le temps, & se figurer qu'un Peintre, quelque habile qu'il soit, ne rend parfait son ouvrage, qu'avec le grand nombre de coups de pinceau qu'il lui donne.

Voici la façon dont il faut s'en servir; le soir en se couchant, il faut verser la valeur de trois cuilieres de bouche de cette Eau dans un petit vase, avec un linge ni trop gros ni trop fin, c'est à dire comme une grosse toile d'Hollande serrée, le tremper dans cette Eau, s'en bien décrasser le visage & la gorge, jusqu'à ce que vous sentiez dans le tein un peu de chaleur, & alors vous cesserez pour un instant, & ensuite avec le même linge retrempé, vous vous en redecrasserez de la même façon plus legerement, & vous ne vous secherez point d'aucun linge, car la liqueur sechera un instant après, & vous vous coucherez.

Le matin vous vous en decrasserez de la même façon, à la reserve que la seconde fois après que la liqueur aura seché, vous vous passerez legerement un linge sur le tein, comme si vous vouliez vous ôter de la poudre.

Les Dames qui portent du Rouge, peuvent tremper le pinceau dans une goute de cette Eau, & s'en servir à leur gré. Le Rouge avec cette Eau ne mange point la couleur naturelle. Les Dames connoîtront sur le champ l'éclat qu'elle donne au Rouge, puisqu'elle le pâlit de telle façon, qu'elle le rend parfait couleur de chair. Cet effet se fait sur le champ, & les yeux le distinguent.

Cette Eau peut se garder aussi long-temps que l'on souhaite; plus vieille elle est, plus elle se purifie; il ne faut point douter qu'au Printemps, Eté & Automne, elle n'agisse plus puissamment, puisque vous remarquerez qu'étant

composée

Digitized by Google

composée de Simples, elle aura dans sa phiole la même agitation qu'ont tous les Simples dans ces saisons chaudes.

Pour prouver une seconde fois que ce n'est point fard, vous n'avez qu'à mettre à la lessive les linges avec lesquels vous vous serez decrassez, vous verrez s'ils sont tachez d'aucunes couleurs. Les Dames qui portent du blanc, si elles veulent se conserver les dents, & empêcher la peau de se rider, en useront de la même façon, & avant de mettre du blanc, & dans la suite elles pourront s'abstenir de mettre du blanc, puisqu'il n'y a rien de si pernicieux pour la peau & les dents.

Dans le temps que j'avois l'honneur d'apartenir à la Reine Anne, comme son Parfumeur & Distilateur pour toutes les choses necessaires à sa Personne sacrée, & que mon eau lui étoit connue & agréable par toutes ses bonnes qualitez & effets, je n'avois pas besoin de citer dans mes manuscrits les differens effets qu'elle operoit. Comme en France je n'interesse aucune Puissance, & ne veux meriter leur protection, que quand ils seront convaincu que mon Eau est la composition la plus rare & la plus excellente pour les proprietez que je lui donne, que tout ce qui a paru de rare & de bon dans ces sortes de secrets. J'avois oublié dans mes manuscrits l'utilité de se servir pour la petite verolle de cette Eau. Ce qui vient d'arriver en faveur de la petite Marquise de la Lande m'oblige, m'étant permis de la nommer, d'en instruire cette grande Ville & les Provinces étrangeres, La petite verolle ayant pris cette aimable enfant âgée de douze ans au mois de Mars passé de cette année, elle en fut couverte abondamment; les symptômes de cette maladie se passerent à son égard de la même façon qu'aux autres; mais

Digitized by Google

étant hors de danger, & n'ayant plus que les croutes sur le visage, la démangeaison qui accompagne la fin de cette maladie, la fit se cacher de sa Gouvernante, & se gratta avec tant de force, qu'elle se mit tout en sang : on essuia son sang d'abord, & on eut recours à mon Eau, & pendant l'espace de trois semaines de temps on lui bassina le visage cinq fois par jour avec cette Eau tiede en presence de son Medecin nommé M. Perraud, Medecin de Montpelier, Eleve de M. Chiquaneaux, Chancelier de la Faculté de Montpelier, & lorsqu'il n'y a plus eu de croute ni enlevûre, qu'il n'y a plus resté que les rougeurs, on lui lavoit le visage à l'ordinaire ; comme le Manuscrit le porte. Elle a, de l'aveu de tout le monde, le plus beau tein & la plus belle peau que l'on puisse trouver, sans aucune marque de petite verolle ; rien n'est égal à sa couleur, ni à la blancheur de son tein : ce fait est veritable & approuvé. Je pourrois bien en citer d'autres touchant tous les articles de ce Memoire, si les Dames à qui cette Eau a fait plaisir, souhaitoient me le permettre ; mais je renvoye tous ceux qui s'en serviront à leurs décisions, après l'usage d'une premiere bouteille.

Façon pour se servir de cette Eau pour la petite verole : Quand les boutons ou croutes commencent à se secher, il faut alors faire tiedir cette Eau, & en bassiner la personne quatre à cinq fois le jour, & la nuit lui appliquer un linge fin plié en deux sur le visage, & quand toutes les croutes seront tombées, vous vous en servirez à l'ordinaire.

Les Dames qui se trouvent les yeux battus par certaines indispositions, même les hommes qui peuvent avoir reçu quelque coup de serain, n'ont qu'à s'en bassiner les yeux plusieurs fois le même jour. Toutes ces épreuves ont été veri-

fiées

Digitized by Google

fiées pardevant M. Dodart, après une preuve de six semaines. Je crois que tout Paris connoît assez les qualitez de ce digne Docteur, c'est pourquoi je fais mettre au bas de ce Memoire son approbation.

Cette Eau se vendra chez Mademoiselle d'Arliac, demeurante chez M. Rousselot, Marchand Gantier Parfumeur du Roy, Privilegié suivant la Cour, demeurant rue Tirechappe au Gant de Paris. La grandeur de chaque bouteille est d'une demi chopine, & le prix est de vingt livres la bouteille.

Approbation de M. le Premier Medecin du Roy.

NOUS Conseiller ordinaire du Roy en tous ses Conseils d'Etat & Privé, premier Medecin de Sa Majesté, Surintendant general des Eaux, Bains & Fontaines minerales & medicinales de France, SALUT : Sur les témoignages de beaucoup de personnes de merite des bons effets de l'Eau dite de BEAUTE', composée par le sieur Lambert, Parfumeur du Roy d'Angleterre, pour ôter les boutons, rougeurs, tenir toujours le tein tres uni, & blanchir la peau, garantir & empêcher d'être marqué de la petite verolle; Nous consentons que ledit sieur Lambert, pour le bien du Public, la vende & distribue, en connoissant la veritable composition, après en avoir fait toutes les Epreuves stipulées dans ledit Memoire qu'il donne au Public. En foy de quoi Nous avons signé ces Presentes, que nous avons fait contresigner par notre Secretaire ordinaire, & à icelles fait apposer le cachet de nos Armes. Fait à Paris au Château des Tuilleries, le Roy y étant, ce douziéme jour de Fevrier 1722.

Signé, DODART.

Par M. le premier Medecin du Roy. LASALLE.

Digitized by Google

ARRESTS.

ARREST du Conseil d'Etat du 19 May 1722. qui permet la sortie des Chanvres hors du Royaume.

ARREST du 5 Juin 1722, qui ordonne que les Notaires du Châtelet de Paris feront tenus de faire mention, si fait n'a été, tant sur les Minutes, que sur les Grosses des Contrats qu'ils représenteront aux sieurs Commissaires, des Rentes perpetuelles constituées tant sur les Aides & Gabelles, que sur les autres Fermes & Revenus de Sa Majesté, de la reduction des Arrerages desdites Rentes du denier 25 au denier 40.

ARRETS de la Cour de Parlement des 5, 9 & 12 Juin, portant condamnation de mort contre François Notary du Bourguet, ou le petit Gascon, ou le petit Chevalier, atteint & convaincu de vols sur la route des Ambassadeurs, & dans les Maisons Royales; contre Jean-Baptiste François Rozy, dit le Chevalier le Craqueur, convaincu d'assassinat, de vols avec effraction, de ports d'armes, & de vols dans les Maisons Royales; & contre Charles Heode, dit le Provençal, convaincu de vols même dans le Louvre; complices de Louis Dominique Cartouche, &c.

JOURNAL

Digitized by Google



BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1893

mie Royale, très habile pour
d'ouvrages, I

Digitized by Google

JOURNAL

Digitized by Google

JOURNAL DE PARIS.

NOus esperons que ceux qui n'ont pas été à portée de voir le Feu d'artifice de M. le Duc d'Offone, nous sçauront bon gré de la representation que nous en donnons dans la Planche en taille douce cy à côté. Elle a été dessinée & gravée avec soin & précision. Nous ne pouvons rien mettre sous les yeux qui donne une idée plus sensible de ce superbe & ingenieux spectacle. Pour ne pas repeter ce que nous en avons deja dit dans la description que nous en avons donnée dans le second Volume du mois de Mars dernier, page 150; nous y renvoyons le Lecteur : Nous dirons seulement que ce feu d'artifice fut tiré en presence du Roy & de l'Infante Reine, le 24 Mars dernier. Le corps de l'Edifice, representant le Temple de l'Hymenée, étoit élevé sur des Bateaux au milieu de la Seine, vis-à-vis l'appartement de cette Princesse. M. Berin Dessinateur ordinaire de la Chambre & Cabinet du Roy, a donné les Desseins de cette pompeuse & magnifique fête. Les Peintures sont de M. Perraut de l'Academie Royale, très habile pour ces sortes d'ouvrages.

Digitized by Google

Le Roy a donné une Charge d'Inſpecteur de Cavalerie à M. de la Noüe, cy-devant Colonel du Regiment de Cavalerie de M. le Prince de Conti : S. A. S. a donné ce Regiment au Marquis du Chaila, Brigadier des Armées du Roy, cy-devant Cornette des Chevaux Legers de la Garde de S. M. Il eſt petit-fils & heritier de la Preſidente d'Oſembray.

Dame Elizabeth de Fontette du Vaumain, veuve de Meſſire Charles de Foüilleuſe, Chevalier, Seigneur de Saint Aubin la Grand-Cour, & de Boispreaux, mourut le 24 Avril dernier, âgée de 86 ans, à ſon Château de Boispreaux proche de Lions en Normandie. Elle étoit mere de feu M. Michel de Foüilleuſe, qui avoit été élevé Page de S. A. R. Monſieur le Duc d'Orleans, mort depuis quelques années ſans avoir été marié, ce qui a éteint la branche cadette de la Maiſon de Foüilleuſe Flavacourt. Madame de Foüilleuſe, qui vient de mourir, laiſſe deux filles, qui ſont les Dames de Pillavoine & de Louvigny. Elle avoit été de la Cour des Princeſſes de Nemours, qui ſont mortes l'une Reine de Portugal, & l'autre Ducheſſe de Savoye, leſquels avoient fait beaucoup d'inſtances & de promeſſes flateuſes, pour l'attirer la premiere à Lisbonne, & la ſeconde à Turin. C'étoit une Dame très-eſtima-

ble

Digitized by Google

ble & très-aimable, tant par la delicateſſe & la vivacité de ſon eſprit, que par les agrémens de ſa perſonne. Elle a paſſé pour une des plus belles femmes & des mieux faites de ſon temps.

M. Joſeph-Charles Joubert, Chevalier Marquis de Châteaumorant, Lieutenant General des Armées Navales de S. M. eſt mort à Paris le 2 Juin 1722.

M. le Comte d'Hautefort, Chef d'Eſcadre des Armées navales, a été fait Lieutenant General en la place de M. le Marquis de Châteaumorant, & ſa place de Chef d'Eſcadre a été donnée à M. Hurault de Villeluiſant, Capitaine de Vaiſſeau.

La penſion de 1500 livres ſur la Marine qu'avoit M. de Villeluiſant, a été donnée à M. le Comte de Boulainviliers, Commiſſaire general d'Artillerie; & celle de 1000 livres de ce dernier à M. de Ricouar, Inſpecteur des Compagnies Franches de la Marine, au département de Rochefort.

M. de l'Eſcorce, Capitaine de Brulot, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, eſt mort à Breſt le 23 May.

Le Controlle des Galeres de Marſeille, qui a vaqué par la promotion de M. Ranché, a été donné à M. Beuf Commiſſaire des Galeres; M. Latil a obtenu en même-temps la Commiſſion de Commiſſaire des Galeres, qui étoit vacante.

La

La mort de M. Poulard, Conſul general de la Nation Françoiſe en Egypte, & celle de M. le Maire Conſul dans le Royaume de Chypre, ont donné lieu à un mouvement dans les Conſulats de Levant. Celui d'Egypte, dont la reſidence eſt au Caire, a été donné à M. de Cremery Conſul de Seyde, celui de Seyde à M. Expelly, Conſul de Tripoly de Barbarie; celui de Tripoli à M. Martin; celui de Chypre, dont la reſidence eſt à la Canée, à M. Benoiſt le Maire, Vice-Conſul d'Alexandrie; le Vice-Conſulat d'Alexandrie à M. de Marigny Vice-Conſul à Chio; le Vice-Conſulat de Chio à M. Rougeau Conſul de Satalie, & le Conſulat de Satalie à M. Bonnal.

On mande de Lunneville que le Duc de Lorraine revient parfaitement de ſa maladie, & que ſa ſanté eſt auſſi bonne qu'elle le peut être dans la ſituation où il ſe trouve par les Remedes du ſieur Meunier. Le Prince François a ſouffert pendant quelques jours un mal de gorge, qui l'a obligé de garder la chambre.

Le jour de la Pentecôte le Roy ſe confeſſa à M. l'Abbé Chupperelle, l'un des Chapelains de la Chapelle de Muſique; après la Confeſſion Sa Majeſté entendit la grande Meſſe celebrée par M. l'Abbé Du Bois, Chapelain ordinaire de la Chapelle de

Digitized by Google

de Musique du Roy ; Monsieur le Duc d'Orleans, M. le Duc de Chartres, & M. le Duc de Bourbon y accompagnerent le Roy, qui le même jour fit rendre les Pains benits dans l'Eglise des Barnabites de Passy, Paroisse du Château de la Muette, où Sa Majesté alla se promener le 25 & dîner le 28 May.

Don Patricio Laulés, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté Catholique, eut audience particuliere du Roy le 24, & lui presenta M. le Marquis de Lede Grand d'Espagne ; M. de Remond Introducteur des Ambassadeurs les conduisit à cette audience.

Le 25 M. le Marquis de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & M. Desgranges Maître des Ceremonies, conduisirent à l'audience du Roy les Deputez des Etats de Bourgogne, qui furent presentez à Sa Majesté par M. le Duc de Bourbon Gouverneur de la Province, & par M. le Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat. M. l'Abbé Bouhier, Doyen de la Sainte Chapelle de Dijon, pour le Clergé, M. le Marquis de Vienne pour la Noblesse, & M. de l'Estang, Maire d'Auxone, pour le Tiers Etat, composoient cette députation.

Le 4 Juin, jour de la Fête du Saint Sacrement, le Roy reçut à la premiere porte de la Cour du Louvre la Procession de l'Eglise

Digitized by Google

l'Eglise de Saint Germain l'Auxerois, Paroisse de Sa Majesté. Elle accompagna le Saint Sacrement jusqu'à la Chapelle, où l'on chanta un beau Motet en Musique. Après cette ceremonie le Roy suivit la Procession, & accompagna le Saint Sacrement jusqu'à sa Paroisse par la ruë S. Honoré, &c. où Sa Majesté entendit la grande Messe chantée par Sa Musique, & celebrée par M. l'Abbé Vivant Doyen du Chapitre, qui lui fit un compliment court & édifiant à son arrivée. L'après midy le Roy entendit les Vêpres dans sa Chapelle du Palais des Thuilleries, & le soir il alla au Salut à l'Eglise des Capucins de la ruë saint Honoré, où il fut accompagné par M. le Maréchal Duc de Villeroy son Gouverneur, & par M. l'ancien Evêque de Frejus son Precepteur. Le même jour Monsieur le Duc d'Orleans, accompagné de M. le Duc de Chartres, & suivi des principaux Officiers de sa Maison, alla à l'Eglise de Saint Eustache sa Paroisse, assista à la Procession, & ensuite entendit la grande Messe.

La Procession de saint Sulpice, celebré par le nombre & la modestie de son Clergé, a presenté comme à l'ordinaire au Public un spectacle pieux & brillant; M. le Cardinal de Polignac y a assisté le jour de l'Octave de la Fête du Saint Sacrement, avec plusieurs Prelats.

Le=

Digitized by Google

Le Vendredy 5 le Roy alla entendre le Salut dans l'Eglise des Feüillans de la ruë S. Honoré.

Le 6 Sa Majesté assista au Salut dans l'Eglise du Monastere des Religieuses de l'*Ave Maria*, & après la benediction du Saint Sacrement monta à la grille, où elle assura ces austeres Religieuses de sa protection, & se recommanda à leurs prieres.

Le 7 le Roy entendit le Salut aux Capucines, le 8 à l'Eglise de l'Hôtel Royal des Invalides, le 9 aux Filles de saint Thomas de la ruë Vivienne; le 10 aux Nouvelles Catholiques, & le 11 aux Carmes Déchaussés. Sa Majesté a été accompagnée dans toutes ces devotions par M. le Maréchal Duc de Villeroy, & M. l'ancien Evêque de Frejus. M. le Cardinal de Rohan grand Aumônier de France, n'a pas aussi quitté le Roy pendant cette Octave du Saint Sacrement, & l'a suivi à la Procession, ainsi que M. le Cardinal de Polignac.

M. l'Evêque de Leictour qui avoit été sacré le 7 Juin dans l'Eglise de l'Abbaye Royale du Val de Grace, par M. l'Archevêque de Bordeaux, assisté de M. l'Evêque d'Aire, & de M. l'Evêque de Coutances, prêta serment de fidelité le 11 entre les mains du Roy, en presence de Monsieur le Duc d'Orleans Regent du Royaume.

Le 12 le Roy alla dîner à la Muette, & le

Digitized by Google

le soir Sa Majesté prit le divertissement de la chasse dans le Bois de Boulogne.

Messire Joseph Philibert, Comte de l'Escherenne, Lieutenant General des Armées du Roy, mourut à Paris le 7 Juin, âgé de 48 ans.

Le Roy a donné l'Abbaye de Saint Vinox, Diocese d'Ypres, à M. le Cardinal Du Bois.

La Coadjutorerie de l'Evêché d'Aire, dont M. Joseph-Gaspard de Montmorin de Saint Herem est Evêque, à M. Gilbert de Montmorin son fils, Prêtre du même Diocese.

A l'Abbé de Montalet de Villebreüil, Chanoine & Archidiacre de Provins dans la Metropolitaine de Sens, l'Abbaye de Notre-Dame de Balerne, Ordre de Cîteaux, Diocese de Besançon, vacante par la démission de l'Abbé de la Chetardie.

L'Abbaye Reguliere d'Arles, Ordre de Saint Benoist, au Diocese de Perpignan, qui a vaqué par le décès de l'Abbé Gaillard, a été donnée à M. l'Evêque de Perpignan, pour être unie audit Evêché.

M. du Vivier, de l'Academie Royale de Peinture & Sculpture, vient d'achever le coin de la Medaille qu'il a faite d'après le Roy: Cette Medaille doit avoir pour Revers l'Entrée solemnelle à Paris de l'Infante Reine. Nous en donnerons l'empreinte en taille douce incessamment.

Le

Digitized by Google

Le Lundi 15 Juin à trois heures après midi, le Roy partit de Paris, & arriva à Verſailles en fort peu de tems, avec toute la Cour.

Le Roy a honoré le Bailly de Langeron de la Charge de Lieutenant General de ſes Armées, & l'a fait Commandant à Marſeille, avec douze mille livres d'appointemens. Voici le Brevet & la Commiſſion des deux nouveaux grades dont ce digne Officier vient d'être revêtu.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, &c. Deſirant reconnoître les bons & importans ſervices que notre cher & bien amé le Sieur Bailly de Langeron, Maréchal de Camp en nos Armées, & Chef d'Eſcadre de nos Galeres, nous a rendus pendant longues années en diverſes Charges & Emplois de Guerre que nous lui avons confiés, tant ſur Terre que ſur Mer, & recemment en qualité de notre Commandant en notre Ville de Marſeille, dont les Habitans long-temps accablés par tous les malheurs inſeparables de la Contagion, ne ſont parvenus au rétabliſſement de l'ordre & de la ſanté, que par le courage avec lequel il s'eſt livré à des dangers continuels pour leur conſervation, par la ſageſſe de pluſieurs Reglements, qui ſont autant de preuves de ſa capacité & de ſon

Digitized by Google

ſon experience, & par la fermeté avec laquelle il les a fait executer ; Et deſirant lui témoigner l'eſtime particuliere que nous faiſons de ſa perſonne, & le mettre en état de nous ſervir de plus en plus utilement, nous avons reſolu de l'honorer de la Charge de l'un de nos Lieutenans Generaux en nos Armées, &c.

COMMISSION DE COMMANDANT de la Ville de Marſeille.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, &c. A notre cher & bien amé le Sr Bailly de Langeron, l'un de nos Lieutenans Generaux en nos Armées, Salut. Les malheurs dont notre Ville de Marſeille a été accablée depuis que la Contagion s'y eſt introduite, nous ayant fait connoître l'importance dont il eſt d'y établir un Commandant fixe, qui par une application ſuivie, puiſſe veiller à ce qu'il ne s'y paſſe rien de contraire à notre ſervice, à l'intereſt de l'Etat, & au bien des Habitans de ladite Ville ; Nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur choix que de Vous, pour la connoiſſance particuliere que nous avons de votre valeur, courage, experience en la guerre, activité & bonne conduite, de votre fidelité & affection à notre ſervice, dont vous avez donné des preuves

preuves dans les divers Emplois de guerres, tant par Terre que par Mer, qui vous ont été confiés, & notamment dans le Commandement que vous avez déja exercé dans ladite Ville, dont la conservation est dûë à tout ce que vous avez fait pour y rétablir l'ordre & la santé, ce qui nous donne lieu d'esperer que vous nous servirez plus utilement que personne dans ledit Commandement : A ces causes & autres, &c.

On dit qu'on a trouvé à la Loüisiane une Plante resineuse, dont le suc exprimé se congele & devient propre à faire des Chandelles, & qu'on en a apporté ici des graines pour en semer.

L'Imperatrice a envoyé l'Ordre de la Croisade à Madame de Souvel, fille du Marquis de Mouy, Dame d'Honneur de la Ducheſſe d'Hannover.

M. de Lucé, Receveur General des Finances de Bordeaux, est mort subitement le premier de Juin.

On dit que les Etats de Bretagne se tiendront à Nantes au mois de Septembre prochain, & que le Marquis d'Ancenis y presidera.

Nous

Digitized by Google

Nous ſommes obligez de renvoyer au Mercure prochain une Lettre apologetique de M. l'Abbé de Vayrac, qui nous a été remiſe trop tard pour pouvoir eſtre inſerée dans ce Journal. M. l'Abbé de Vayrac répond aux critiques d'un anonyme, au ſujet de Guillaume *fils d'*Etienne, *Comte de Blois, & autres faits hiſtoriques contenus dans l'explication de la Carte qui marque les lieux par où l'Infante Reine a paſſé.*

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le ſecond Volume du *Mercure du mois de May*, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris le ſeiziéme jour de Juin 1722.

HARDION.

TABLE

Digitized by Google

TABLE.

DU Sacre & Couronnement des Rois de France, depuis Pepin jusqu'à Louis le Grand. Dissertation de M. l'Abbé de Camps. p. 1

Les Discours de l'Ecclesiaste. Poëme, 101

Lettre de M. Mauchart, Medecin, sur un Traité des maladies des Yeux, 105

Second chant de l'Ecclesiaste, 121

Lettre de M. . . . pour justifier M. l'Abbé de Vayrac, 126

Vers sur l'Amitié, 128

Enigmes, 130

Nouvelles Litteraires, &c. Histoire de Timur-Bec, 132

Traité de la Peste, &c. 137

Dissertation sur la Peste, avec la maniere de greffer la petite Verole, &c. 142

Programe pour le Prix de l'Academie Royale de Bordeaux, 147

Projet de Livre, sur les triomphes, pompes, fêtes & réjouyssances publiques, 149

Caracteres inconnus, 152

Spectacles. Comedie de l'Opiniâtre, extrait, 155

Nouvelles Etrangeres, &c 168

Eau de Beauté. Avis. 191

Arrests, 198

Journal de Paris, 199

Digitized by Google

Corrections au Mercure d'Avril.

PAge 74. ligne 3. adressés, *lisez* adressées.
75. l. derniere, vrai, *lisez* voir.
76. l. 4. aprés serra, *ajoutez* étroitement.
77. l. 19. auroit au environ, *lisez*, auroit au moins 80 lieuës.
80. l. 11. c'est M. *lisez*, voilà M. &c.

Errata du premier Volume de May.

PAge 22. seconde du bas, pourtant à, *lisez* pourtant pas à
Page 72 derniere ligne, viennent perdre, *lisez* viennent à perdre.
Page 97 ligne 17 usurper, *lisez* retarder.
Page 99 l. 1. de, *lisez* des.
Page 126 l. 9 y employe, *lisez* y a employé.
Page 175 l. 25 Montegue, *lisez* Montagne.
Page 136 l. derniere, suites des, *lisez* de.
Page 137 l. 19 M. Couston l'aîné, *lisez* M. Coustou le jeune.
Page 138 l. 16 du, *lisez* de
Page 143 premiere lig. offrervi, *lisez* offerirvi.

A la Table 2. page Tableaux, *lisez* Tombeaux.
Page 171 l. 25 Lorraine, *lisez* Lorain.

Fautes survenues pendant l'impression de ce Livre.

Page 104 lig. derniere tou, *lisez* tous.
Page 109. l. 16 vû, *lisez* vécu.
Page 120 lig. 11 méprenant, *lisez* prenant.

La Planche des Caracteres inconnus doit regarder la page 153.
Le Feu d'artifice tiré sur la Seine doit regarder la page 199

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON *1893*

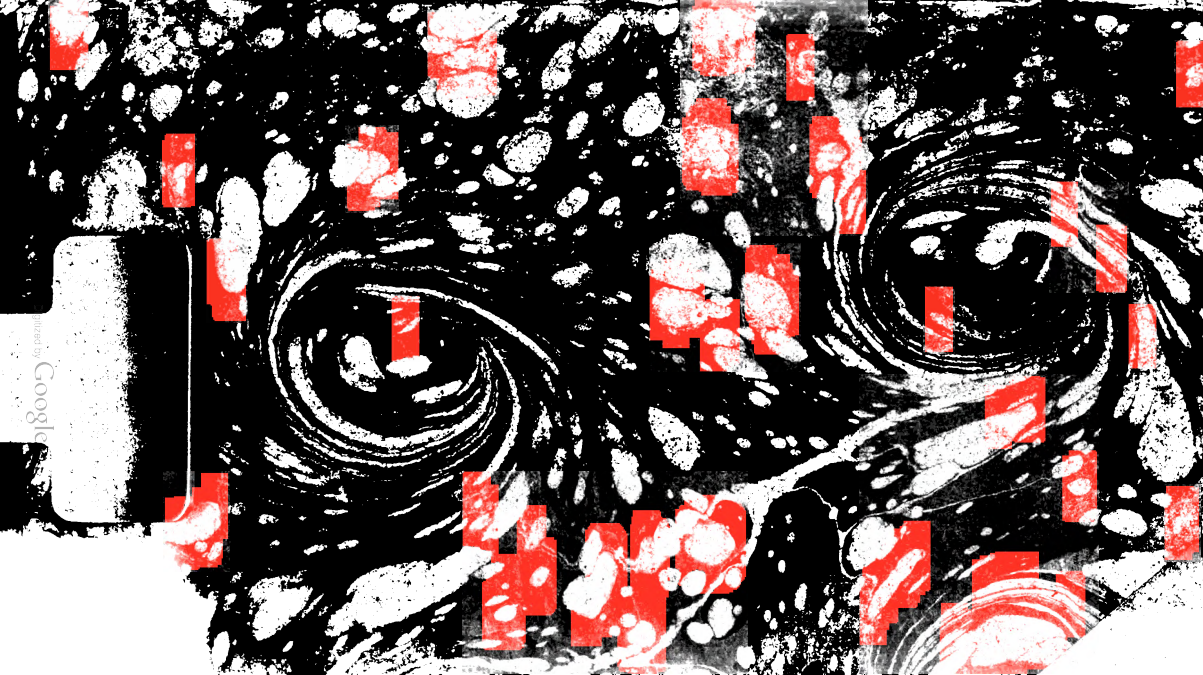
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google




Digitized by Google